



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
16 JUIN 2008 A 15 H 00**

***La séance est ouverte sous la Présidence de
M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux***

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC ´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

Séance du lundi 16 juin 2008

M. LE MAIRE

Désignation du secrétaire de séance
Procès-verbal de la séance du 19 mai 2008

M. LE MAIRE. -

Mes Chers Collègues,

Je vous invite à vous asseoir de façon à ce que nous puissions commencer nos travaux.

Notre secrétaire de séance, Laetitia JARTY, est en place.

Je voudrais vous demande de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai. Y-a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

Bordeaux 2013

M. LE MAIRE. -

Nous allons commencer nos travaux par une communication sur Bordeaux 2013.

J'ai demandé à M. Richard COCONNIER, qui est le chef de projet mandaté par l'ensemble des collectivités qui présentent ce dossier, de nous dire où nous en sommes.

Je vous rappelle qu'une association dénommée « Bordeaux 2013 » a été constituée dont le Maire de Bordeaux est le Président de droit, mais qui regroupe le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette association est installée dans des locaux place Jean Jaurès où une dizaine de personnes travaillent autour de Richard COCONNIER.

Les dates nous sont connues. C'est aux alentours du 15 août que notre dossier devra être transmis à Paris.

Le 1^{er} septembre le jury sera présent dans notre ville pour sa tournée sinon d'inspection, du moins de prise de contact avec la ville candidate.

Puis nous irons plancher devant le jury également à Paris le 15 ou le 16 septembre, la décision devant être prise dans la foulée à une date qui n'est pas encore tout à fait connue puisque le processus de décision se déroule en deux temps : le jury fait des propositions et il appartient ensuite au Ministre de la Culture d'arrêter sa décision définitive.

Je vais tout de suite passer la parole à M. COCONNIER qui va vous présenter avec l'aide de quelques transparents l'état actuel de son travail.

(Intervention illustrée par la présentation de transparents)

M. COCONNIER. –

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je suis extrêmement touché de vous présenter ce projet. Cela fait un an que je travaille dessus. Désormais nous sommes dans la dernière ligne droite. Dans trois mois nous allons passer devant le jury.

Nous avons maintenant deux grandes tâches qui sont :

- d'une part d'accentuer encore la mobilisation autour de ce projet, puisqu'on sait que la mobilisation de la population et de l'ensemble des secteurs de la vie, qu'elle soit économique ou associative, sera extrêmement importante.
- et d'autre part, évidemment, nous sommes dans la phase d'écriture du projet, dans la phase de rédaction. On peaufine ce qu'on a remis au premier tour pour présenter un projet qui soit, nous l'espérons, le plus séduisant possible pour le jury.

Nous avons quelques images qui doivent passer pour vous présenter le projet.

D'abord nous allons vous passer un petit extrait du film que nous avons présenté au jury lors de la première phase. C'était un petit film sur Bordeaux qui a eu beaucoup de succès.

(Une courte séquence du film est présentée à l'assemblée)

M. LE MAIRE. -

Si Richard me permet de l'interrompre 30 secondes, je dois dire que ce petit film a fait beaucoup rire le jury, a eu beaucoup de succès lors de la première présentation à Paris.

M. COCONNIER. -

Il est un peu à l'image de notre candidature. Certaines villes se sont présentées avec des films à caractère plus publicitaire. Nous, notre souhait était de donner carte blanche à un cinéaste et à des artistes bordelais. C'est ce qui a été fait. On leur a donné carte blanche, avec tous les risques d'une carte blanche, mais on leur a demandé de faire un projet aussi fou que possible et cela a donné ce petit film de deux minutes.

On va regarder les transparents qui présentent globalement les grands enjeux de la candidature et après je vous dirai rapidement où l'on en est.

Un titre qui est délivré par l'Union Européenne selon des critères exigeants. Ce titre de « Capitale Européenne » date de 1985. Il a été créé par Mélina Mercouri et Jack Lang avec des objectifs de solidarité entre les peuples, de rapprocher les peuples européens entre eux, sachant que les premières villes « Capitales Européennes » ont été des grandes villes plutôt connues et célébrées pour le prestige de leur patrimoine culturel, que ce soit Athènes, Florence ou Paris en 1989 au moment du Bicentenaire.

Le projet 2013 célébrera les grandes valeurs de l'Union Européenne, sachant que deux pays sont choisis en 2013, la France et la Slovaquie, puisque désormais l'Union Européenne étant élargie à 27 pays, le tour de chaque pays reviendra à peu près tous les 13 ou 14 ans. Donc la France et la Slovaquie en 2013.

La même compétition se déroule actuellement dans les deux pays, et les deux pays ont chacun 4 villes candidates pour 2013.

C'est le projet de tout un territoire.

Un des premiers travaux qu'on a faits lorsque le projet m'a été confié par les collectivités territoriales c'est d'essayer de penser à ce qu'était le vrai territoire de notre candidature.

Très vite on a pensé que même si c'est une ville qui est capitale il fallait aller au-delà et associer tout notre territoire au sens réel, géographique, et imaginaire. Cela nous a amenés à entrer dans une candidature qui associe très fortement Bilbao et Saint Sébastien à notre projet, et qui associe bien sûr l'ensemble du territoire aquitain avec la plupart des grandes villes comme Biarritz, Bayonne, Pau, Agen, Périgueux, Libourne, Arcachon, qui ont décidé de s'associer à notre candidature.

S'associer c'est un acte fort pour ces villes puisqu'elles nous amènent des projets, elles s'engagent à accueillir des manifestations, et elles sont dans un mouvement de construction du projet à nos côtés.

Séance du lundi 16 juin 2008

Il en va de même sur la Communauté Urbaine où l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine sont associées à notre candidature.

Un petit rappel. 4 villes sont encore en compétition : Bordeaux, Marseille, Lyon et Toulouse, sachant que les villes qui ont été éliminées sont Nice, Amiens, Strasbourg et Saint-Etienne.

Le projet est soutenu par les 4 collectivités, on l'a déjà évoqué, avec une association qui est présidée par le Maire de Bordeaux et dont les 3 présidents des collectivités sont les 3 vice-présidents.

Un calendrier serré. Monsieur le Maire l'a évoqué tout à l'heure : une grande échéance pour nous, la remise du dossier le 18 août, et le passage du jury à Bordeaux le 1^{er} septembre.

Des enjeux de développement pour notre territoire :

- Un accent très fort qu'on a l'intention de mettre sur le développement des industries créatives. C'est quelque chose aujourd'hui d'extrêmement important puisqu'on sait que les grandes richesses des villes viennent justement des industries créatives,
- Et également un outil de développement et de solidarité pour une ville, sachant que la culture est un facteur de ciment social, de citoyenneté, sur lequel on va évidemment mettre l'accent.

En France, vous le savez, l'exemple de Lille et sa réussite tant médiatique, économique, qu'en termes d'image a servi d'exemple pour tout le monde.

Je ne reviens pas sur les retombées pour Lille, sinon pour dire que le monde économique, par exemple, qui soutient énormément la candidature bordelaise est parfaitement au fait de l'impact que cela a eu à Lille sur le développement de la ville. On dit couramment que «Lille 2004 » a fait gagner 10 ans de notoriété au territoire lillois. C'est évidemment tout le mal qu'on peut se souhaiter à Bordeaux, que ce soit des bénéfices en termes d'hôtellerie, d'emploi, d'économie au sens strict.

A travers cela, nos objectifs.

Une rénovation urbaine dont tout le monde salue la réussite à Bordeaux, qui, nous l'espérons, va trouver un prolongement, qui, à travers ce projet culturel au sens le plus large, va nous installer comme métropole européenne.

Montrer que tous les acteurs régionaux se réunissent autour d'un projet et que c'est un territoire qui parle d'une seule voix.

Donc optimiser nos retombées économiques.

Ce sont quelques-uns de nos grands objectifs.

Ce transparent présente un petit rappel de nos grands objectifs :

Inventer un grand projet régional.

Penser les métamorphoses de notre ville, notamment les équipements de demain. Cela fait partie de notre projet que de réfléchir aux équipements nécessaires à ce titre de

Capitale Européenne. C'est une réflexion que l'on mène avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Préparer une année exceptionnelle. En effet, on nous le dit et l'Union Européenne insiste beaucoup là-dessus, on n'est pas désigné comme Capitale Européenne pour ce que l'on est, c'est-à-dire que ce n'est pas pour la valeur d'un patrimoine, ni pour ce que l'on fait, par exemple pour l'exemplarité d'une politique culturelle. Ce n'est pas cela qui fait le fondement de la désignation, mais c'est bien le projet qu'on se propose de mettre en œuvre, la trajectoire qu'on veut essayer de donner à notre ville. C'est ce mouvement-là qui est décisif, qu'il va nous falloir faire apparaître et qui est le fondement même de notre candidature.

Et puis préparer l'inscription atlantique de notre projet.

La mobilisation.

On est entré dans une phase très active de mobilisation avec cet acte symbolique fort qu'a été la réunion vendredi dernier – un vendredi 13 – des agents des 4 collectivités territoriales réunis autour d'une grande photo et d'un grand moment de soutien à la candidature.

On a une phase, comme ça, de montée en puissance avec une manifestation extrêmement importante et spectaculaire au moment de la Fête du Vin, particulièrement le 29.

Donc on essaie tout à la fois de mobiliser un large public, notamment par des accords de partenariat qu'on vient de discuter et d'entériner avec le Journal Sud-Ouest qui va être partie prenante de notre candidature, avec France 3 et avec d'autres médias locaux. Par exemple France 3 va faire un concours de slogans pour associer la population à cette manifestation.

Une grosse action des Girondins de Bordeaux. Vous savez que le club de Bordeaux est le club en France qui a disputé le plus de rencontres européennes et qui donc a une fibre européenne très forte. Ils ont très spontanément proposé de s'associer à la candidature. Le 23 août le match Bordeaux / Nantes sera aux couleurs de « Bordeaux 2013 » avec un « tifo » et une adhésion extrêmement forte.

Et puis un kiosque qui se promène partout en ville et autour des principales manifestations. Il a longtemps été présent à la Foire Exposition. Il est actuellement place Saint-Projet. On est très attentifs à ce qu'on puisse expliquer ce qu'est la manifestation. Donc dans ce kiosque des médiateurs sont là pour expliquer à la population en quoi consiste cette manifestation, quels en sont les enjeux et comment ils peuvent s'y impliquer.

Cela nous amène à une politique d'adhésion.

Nous souhaitons que les gens manifestent leur soutien en adhérant à l'association « Bordeaux 2013 ». C'est une manière aussi, par rapport à l'Union Européenne qui est très attentive aux problèmes de gouvernance, de montrer que la population est associée à ce projet et qu'elle amène sa voix à l'intérieur de l'association « Bordeaux 2013 ».

Toutes les initiatives :

Séance du lundi 16 juin 2008

Le soutien des entreprises qui s'est avéré extrêmement fort et puissant puisque nous avons un nombre d'entreprises partenaires économiques de « Bordeaux 2013 » très supérieur à ce qu'on avait imaginé,

Mais aussi ce qu'on va faire avec les universités, les centres de recherche des universités, les lycées, le rectorat, les comités d'entreprises, le milieu associatif, les centres d'animation de la Ville de Bordeaux, le Conseil de la Diversité, le Conseil Municipal des Jeunes. Toutes ces structures sont très mobilisées autour du projet de manière à ce que le 1^{er} septembre lorsque le jury viendra à Bordeaux il ait cette perception physique d'une mobilisation autour du projet, et surtout de l'envie qui doit émaner de la population, de ses acteurs, que ça se passe à Bordeaux. C'est cette envie qui sera je crois déterminante dans le choix du jury.

Notre démarche pour monter le projet aujourd'hui est dans sa deuxième phase. On a fait un premier travail pendant la première phase. Aujourd'hui nous continuons à collecter des projets auprès de l'ensemble des acteurs culturels ou associatifs bordelais. Je dois dire qu'on a des remontées de projets extrêmement intéressantes. En effet, cela a été notre démarche. Etant un acteur culturel de la ville j'ai donc très spontanément eu envie d'associer l'ensemble des acteurs culturels à la définition de ce projet. Et après, bien sûr, nous allons essayer de répondre au mieux, sur la base de tous les projets, à l'appel d'offre européen.

Actuellement nous finissons ce travail de collectage avec des réunions thématiques. Nous en avons fait la semaine dernière sur les musiques actuelles. Nous en avons fait également sur les industries créatives. Cette semaine nous en consacrons à la gastronomie et à la dimension européenne de notre projet avec un certain nombre de conseillers artistiques qui travaillent aussi à nos côtés.

Mi-juillet nous présenterons une première synthèse de ce projet aux élus. J'aurai ensuite deux semaines pour m'imprégner de leurs remarques et éventuellement faire évoluer ce projet, et nous le transmettrons mi-août à l'Union Européenne. Sachant que nous travaillons sur quelques thèmes, à un contenu central. On va essayer de définir un objet central. C'est probablement la réflexion sur la ville européenne de demain qui va être au cœur de notre projet : Bordeaux comme étant le laboratoire d'une ville solidaire, le laboratoire d'une ville prenant en compte sa diversité, la citoyenneté. C'est ça notre objectif.

Notre objectif c'est aussi de montrer que Bordeaux travaille avec son territoire. Donc nous réserverons une place très importante dans la définition de notre projet à la dimension atlantique de Bordeaux, à son rapport à l'Afrique, son rapport à l'Atlantique, aux Amériques, mais aussi la question du fleuve va avoir une importance grande dans notre candidature.

Et puis dernier point, nous l'avons souligné lors de la première phase, la ville créative. Il est extrêmement important dans ce dossier qu'on mette en avant la volonté de Bordeaux d'aller vers l'innovation, l'expérimentation, l'invention, ce qui nous amène à marier notre projet avec les cultures scientifiques, mais aussi à réfléchir à l'innovation sociale et à de nombreux projets comme ça.

Donc des équipements qui se mettent en place sur lesquels on réfléchit, et un dossier qui sera, je l'espère, à l'image des envies et des désirs d'une ville, porteur de toutes nos espérances, que l'on remettra, et pour lequel... Eh bien... Je ne sais pas... Je me refuse à des pronostics. Nous sommes 4 villes, donc on a au minimum 25% de chance. J'espère en fait qu'on en a beaucoup plus.

C'est ce que je pouvais vous dire rapidement.

M. LE MAIRE. -

Merci M. COCONNIER.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, deux ou trois petits compléments à ce que vous avez dit.

D'abord ce qui comptera dans notre dossier c'est évidemment le programme, le projet. Ce sont aussi les sites dans lesquels pourront se tenir à Bordeaux un certain nombre de manifestations. De ce point de vue nous mettrons dans la corbeille, si je puis dire :

- L'Auditorium qui devrait ouvrir en 2010.
- Ensuite la grande salle de spectacles sur laquelle la Communauté Urbaine doit prendre une décision avant l'été.
- En troisième lieu l'installation du FRAC, du Fonds Régional d'Art Contemporain d'Aquitaine, qui est en train de rechercher un site sur Bordeaux qui actuellement étudie plusieurs possibilités.
- En quatrième lieu la caserne de La Benauge. Si nous parvenons à réinstaller les pompiers sur un site proche nous pourrions à ce moment-là transformer la caserne, tout en respectant évidemment son architecture, en un lieu peut-être de création destiné à accueillir des ateliers d'artistes.
- Et puis la Base Sous-marine sur laquelle nous faisons déjà travailler un programmiste pour voir comment tirer le meilleur parti de cet équipement assez exceptionnel qu'aucune autre ville candidate ne pourra mettre en avant.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister c'est que dans ce dossier, « 2013 » c'est l'essentiel, mais il y a aussi l'avant et l'après.

L'avant, c'est la montée en puissance progressive. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à une équipe constituée par Didier Faustino et Jean-Dominique Secondi de nous faire une proposition pour un événement 2009 qui pourrait être la première marche vers le podium 2013.

Il y a aussi l'après. Le jury là-dessus a été très vigilant. Comment la ville compte-t-elle faire de cet événement non pas un aboutissement mais un point de départ pour affirmer son rayonnement artistique, culturel, mais également économique ?

La partie va être rude, comme l'a dit à l'instant Richard COCONNIER. Plusieurs villes, et non des moindres, sont en compétition. Pour nous, Bordeaux c'est l'Atlantique. Je crois que de ce point de vue il n'y a pas photo, ni à Lyon, ni à Marseille, ni à Toulouse.

On peut remarquer qu'en dehors de Liverpool et de Porto aucune autre ville de cette façade atlantique très développée n'a été Capitale Culturelle de l'Europe au cours des dernières décennies, ni même depuis l'origine. Donc cela nous donne évidemment une sorte, non pas de droit de préférence, mais en tout cas d'atout dans cette compétition.

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ?

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Je remercie M. COCONNIER de son exposé exhaustif. Cependant je voudrais quand même, au nom de notre groupe, attirer l'attention sur quelques détails supplémentaires.

Bien sûr nous nous félicitons de la prise en compte de la dimension régionale et transfrontalière de ce projet. Cela va dans le sens de ce que nous souhaitons. Nous prenons acte avec plaisir de ce fait.

Vous ne serez pas étonné si nous ajoutons quand même quelque chose qui est que nous insistons particulièrement sur la dimension sociale que doit aussi à nos yeux prendre ce projet.

Quand je dis « sociale » je crois que nous devrions nous orienter vers la participation des couches défavorisées de la population. C'est sans doute prévu, peut-être, mais en tout cas dans cet exposé rapide qui a le mérite d'exister, je n'en ai pas entendu parler.

La participation des populations est un des critères de choix de la ville, selon nous. Nous devons insister pour que la population la plus exclue de la culture dite classique soit aussi associée à cet événement.

Pour cela, très rapidement, deux axes. Si cette partie de la population n'accède pas ou peu à la culture - on s'aperçoit par exemple que les ouvertures gratuites des musées n'ont pas toujours l'attractivité qu'elles seraient en droit d'avoir ou qu'on souhaiterait - cette population n'en a pas moins accès à d'autres types de culture ; au risque de heurter : la télé, le théâtre de rue, pourquoi pas les bandas, nous sommes après tout en Aquitaine. Je ne vais pas ajouter la corrida car il y a des adversaires et des partisans, mais cela fait partie aussi de notre culture régionale.

Donc une question. Ces cultures-là sont-elles reconnues en tant que telles ? Intégrées dans le programme ? Valorisées ? Comment ?

Comment la candidature de Bordeaux 2013 et sa réalisation, si elle est choisie, peut-elle être un levier pour l'accès de ces parties de la population à la culture classique, ou à des modes ou codes culturels auxquels elles n'accèdent pas pour l'instant ?

Comment Bordeaux 2013 peut-il être un moteur personnel et social pour les personnes défavorisées, voire exclues, dont la culture n'est pas en général et malheureusement toujours la première préoccupation ?

Ce sont quelques questions. Il y en aurait bien d'autres, mais je ne veux pas prendre trop de temps. Ce sont quelques points que nous souhaiterions voir aborder dans la pérennité du projet. Merci.

M. LE MAIRE. -

D'autres demandes d'intervention ?

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Je suis entièrement d'accord avec l'intervention précédente. Je souhaiterais simplement rajouter que nous bénéficions à Bordeaux d'un tissu d'associations, de structures indépendantes très très riches qui ont vraiment un travail de maillage du territoire et justement de culture de proximité dans les quartiers, et également avec les associations de solidarité, qu'il faudrait intégrer d'avantage à mon sens au projet pour que celui-ci ait une force et un assise plus grande.

Or on sait que ces structures indépendantes et ces petites associations sont très souvent au bord de l'asphyxie dans notre ville, comme dans d'autres certainement, mais disons dans la nôtre puisque c'est ce qui nous importe. Je crois qu'un effort dans ce sens-là serait souhaitable.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier M. COCONNIER pour son exposé sur cette manifestation d'importance. Exposé pas très exhaustif... En ce qui me concerne je l'ai trouvé extrêmement bref. J'ai regretté qu'il ne nous en dise pas plus, mais peut-être des contraintes lui ont-elles été imposées. Mais je voudrais le remercier en tout cas pour l'enthousiasme qu'il met à parler de cet événement, et quand je dis « l'enthousiasme » je parle non seulement de l'exposé qu'il vient de nous faire, mais également de la façon dont il parle de cette manifestation dans des revues qui sont très contemporaines, qui actuellement parlent de cet événement de préparation de Bordeaux 2013.

Mon intervention consistera essentiellement à lui poser une question.

M. COCONNIER, vous nous avez parlé à deux reprises de l'implication des acteurs culturels et en parlant des acteurs, c'est peut-être un lapsus de votre part, vous avez parlé des acteurs culturels bordelais. Peut-être entendez-vous cette notion d'acteurs culturels bordelais au sens le plus large du terme, mais je voudrais être sûr, M. COCONNIER, qu'il s'agit vraiment d'une démarche d'agglomération plus que d'une démarche strictement bordelaise.

Pour tout vous dire, l'une des critiques un peu récurrente que je fais à cette candidature Bordeaux 2013 depuis que nous avons l'occasion d'en parler dans cette instance et ailleurs, c'est le manque d'implication de notre agglomération autour de ce projet. Implication rendue déjà difficile par le fait que la Communauté Urbaine de Bordeaux refuse obstinément de prendre les compétences culturelles dans le giron de ses compétences, alors que nous savons que nos concurrents directs, soit ont déjà pris ces compétences,

soit ont pris l'engagement de le faire, et que Lille également, Lille dont vous nous avez vanté les mérites de la manifestation à juste titre, avait pris le soin avant même de positionner sa candidature de faire en sorte que les compétences culturelles aient intégré les compétences de la Communauté Urbaine, au moins en ce qui concerne les grandes manifestations et les grands équipements d'agglomération.

Nous sommes ici d'une timidité que je trouve assez étonnante, en tout cas qui n'est certainement pas à la hauteur de cet enjeu.

Donc pour moi, M. COCONNIER, mais peut-être pourrez-vous me contredire ou me rassurer, je n'ai pas vraiment l'impression qu'il s'agisse d'une démarche durable intégrée à un projet global d'agglomération. Les collectivités locales, la Région, le Département, mais aussi l'Etablissement Public de la Communauté Urbaine se sont engagés à encourager un projet événementiel - je note d'ailleurs qu'il l'a encouragé un peu en contrebande par rapport à ses compétences classiques, puisque ça sera essentiellement des compétences du domaine économique qui nous permettront de venir en renfort de cette manifestation bordelaise - mais je ne sens pas une démarche durable intégrée à un projet global d'agglomération, alors que pour lire ce qui se passe à Toulouse, ce qui s'est passé à Lille, ce qui se passe à Lyon et ce qui se passe à Marseille, je sens vraiment cette démarche durable intégrée à un projet d'agglomération.

Dans la revue à laquelle je faisais allusion au début de mon intervention, « Bordeaux Patrimoine Mondial » – j'invite d'ailleurs tous nos collègues à prendre connaissance de cette revue très intéressante ; sans faire de publicité, ce sont les éditions Sud-Ouest – on peut lire votre récente interview, M. COCONNIER que je trouve excellente et assez remarquable, dans laquelle vous nous en dites même beaucoup plus que dans le bref exposé que vous avez fait en ce début de Conseil Municipal.

M. COCONNIER, je vous cite :

« L'un des aspects les plus importants de ce dossier est de saisir l'occasion unique qui nous est donnée d'engager de nouveaux rapports entre la ville et son agglomération ».

Je n'ai pas senti, ni dans votre exposé, ni en fonction des éléments que j'ai, des enquêtes que je peux effectuer ici ou là en interrogeant l'un ou l'autre des acteurs culturels de la périphérie bordelaise, qu'il y a vraiment un engagement d'agglomération autour de cette candidature de Bordeaux.

Dernier point pour terminer sur un note plus optimiste.

Vous nous dites, vous l'avez repris, Monsieur le Maire, que c'est le seul projet à avoir cette dimension Atlantique. Effectivement, Bordeaux est mieux placée que d'autres pour donner à ce projet cette dimension Atlantique. Mais, même si vous nous avez dit, et je suis d'accord avec vous, que nous avons actuellement une chance sur 4, c'est-à-dire 25% de chance de devenir la Capitale Européenne de la Culture, n'avez-vous pas l'impression en fonction des contacts que vous avez pu nouer, M. COCONNIER, et peut-être vous également, Monsieur le Maire, qu'actuellement dans les hautes sphères de l'Etat la coopération Euro-méditerranée serait peut-être plus en pointe, plus emblématique que la coopération Atlantique qui semble passer au deuxième plan vu la façon dont la coopération Euro-méditerranée actuellement nous est présentée comme étant le projet phare de l'équipe gouvernementale actuelle ?

Voilà ce que je voulais dire en réaction brève à l'exposé...

M. LE MAIRE. -

Pas si brève que ça.

M. HURMIC. -

Si, si, très brève.

M. LE MAIRE. -

Non. Beaucoup moins brève que M. COCONNIER.

M. HURMIC. -

Tout en regrettant que M. COCONNIER n'ait pas été plus long.

M. LE MAIRE. -

Non, parce que lui, il a l'esprit de synthèse.

M. SIBE

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour répondre notamment aux interrogations et aux sollicitudes de l'opposition, je voudrais rendre hommage d'abord à M. COCONNIER pour tout le travail qu'il fait, et puis vous rendre hommage aussi, parce que sur votre proposition le Conseil de la Diversité dont j'ai l'honneur de m'occuper avec Mme BREZILLON a répondu à l'appel qui lui avait été lancé de votre part et de Bordeaux 2013. Il a déjà beaucoup travaillé et a amené des propositions qui seront intégrées dans le programme de Bordeaux 2013 qui sera présenté plus tard.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COCONNIER est-ce que vous souhaitez apporter quelques éléments de réponse ?

M. COCONNIER. -

D'abord sur la première intervention je voudrais dire que la question de l'accessibilité de tous à la culture, peut-être ne l'ai-je pas exprimé tout à l'heure, est au cœur même de notre candidature, que ce soit à travers des fêtes, à travers la dimension participative du projet. Nous mettons en place notamment, en partenariat avec le Conseil Général, un projet tout à fait innovant sur la question même du rapport entre le handicap et la culture. Le handicap pris dans son sens le plus large et la culture prise dans son sens le plus large aussi, y compris l'accessibilité au numérique.

Je crois que les propositions qu'on a développées dans ce domaine sont tout à fait innovantes, fortes. En tout cas elles sont pour moi au premier plan de notre dossier.

Sur la question de la participation des associations, je dois dire que c'est un souci constant. Dans la première phase nous avons même dit que si nous étions désignés comme candidature peut-être que nous ferions d'un Carnaval des Deux Rives, étendu vraiment à toute l'agglomération, la manifestation de départ pour toute la force

symbolique qu'elle a. C'est en tout cas là-dessus qu'on travaille actuellement avec Patrick Duval et (?).

Nous étions il y a quelques semaines à Liverpool. On a vu l'exemple du Carnaval Brouhaha qui est un grand carnaval de toutes les communautés à Liverpool.

On est en train actuellement de réfléchir à un partenariat européen avec tout un ensemble de carnivals. Mais également l'idée - elle rejoint une intervention - c'est de dire : s'il y a un carnaval de toutes les communautés c'est aussi un carnaval de tout le Sud-ouest, et, bien évidemment, la question de la participation de « bandas » et autres, de tout ce qui peut traduire la fête du Sud-ouest a été évoquée. Je crois que cette dimension par de-là le travail qu'on fait également avec l'Association des Centres d'Animation de la Ville de Bordeaux, est au premier plan de notre projet.

Je dois dire d'ailleurs que le document qu'on a pu remettre, qui a été public, sur la première phase de candidature qui comprenait à l'époque 45 ou 46 projets, a eu un énorme impact sur les acteurs culturels de la ville, notamment parce qu'il présentait les projets sans hiérarchie. Je crois que la vie culturelle en France meurt de deux choses : la hiérarchisation des projets et leur cloisonnement disciplinaire. Nous avons essayé dans ce dossier de décloisonner au maximum. Je crois que c'est pour cela que dans cette deuxième phase les partenaires, y compris les plus petits, les moins identifiés, nous amènent des projets, et nous les intégrons au jour le jour.

Je voudrais ensuite répondre sur la question de l'agglomération. J'ai passé la matinée avec des gens de la Ville de Pessac qui venaient me parler du projet de Vibrations Urbaines, du projet du Festival d'Histoire de Pessac, pour voir comment on allait intégrer tout cela au dossier.

La semaine dernière j'étais en réunion avec des gens de Mérignac et avec le Maire de Carbon-Blanc qui a un projet tout à fait passionnant autour d'un centre de résidences sur la bande dessinée.

On voit la Mairie de Gradignan la semaine prochaine.

Je crois que ce travail de repérage que l'on fait actuellement, est extrêmement important. Et depuis le tout début du projet je dirai que notamment le projet du rocher de Palmer autour des cultures du monde, par exemple, est pour moi un des éléments structurants de notre candidature.

Donc il s'agit effectivement d'en faire une candidature d'agglomération dans un double sens pour moi qui est à la fois d'associer les acteurs, qu'ils soient municipaux ou associatifs, de l'ensemble de l'agglomération.

Alors, il y en a certainement qui passent à travers les mailles du filet, mais on y travaille d'arrache-pied. On travaille avec l'ensemble des festivals de l'agglomération, qu'ils soient au Carré des Jalles, à Artigues, ou ailleurs. Mais c'est également une réflexion qu'on mène avec la Communauté Urbaine.

Comment faire en sorte que la Communauté Urbaine s'implique non plus à travers 27 communes mais dans sa globalité au projet ?

On a développé une idée que je trouve intéressante qui est de creuser la singularité d'une agglomération qui mélange de manière unique en France, et peut-être même en Europe, le bâti et le non bâti, le plein et le vide. C'est sur cette alternance d'une ville qui mêle de manière aussi forte les paysages, les jardins et l'habitat, qu'on va essayer de creuser une

singularité de notre agglomération et de la défendre comme un modèle durable de ville européenne en train de se transformer.

Ce modèle de relations que nous avons eues avec la Communauté Urbaine, on a essayé de l'avoir avec chaque collectivité. Dans d'autres villes les collectivités ont signé leur soutien à la candidature. Ils disent : on s'associe à la candidature. Point. Trait. Ça va. Ils signent, mais pas plus. On a essayé une démarche différente ici qui est de partir avec chaque collectivité d'une longue réflexion sur ses compétences propres, pour qu'une collectivité rentre dans le projet à partir de ses compétences.

C'est ainsi qu'avec le Conseil Général on a travaillé sur la question de l'accès à la culture et sur leurs préoccupations autour de l'estuaire, qu'avec la Région on a travaillé sur la question de l'innovation du transfrontalier, et avec la CUB sur la question du paysage.

Cette manière d'impliquer les compétences de chaque collectivité au projet global, la Ville de Bordeaux étant bien sûr le fédérateur et l'impulseur du projet, cette manière-là est tout à fait singulière. C'est une de nos forces. A un moment où l'on parle beaucoup de gouvernance sur ces projets, je crois que là il y a un mode de gouvernance tout à fait original et singulier. Partir des compétences de chacun c'est le garant même, pour moi, de la durabilité et d'un projet qui n'est pas plaqué.

Quant à la dernière question, la remarque sur l'Euro-méditerranée, peut-être ne l'a-t-on pas assez dit, mais nous allons présenter le projet devant un jury comprenant 6 membres français et 7 jurés européens qui sont pour la quasi totalité, à l'exclusion d'une Grecque, issus de l'Europe du nord, imprégnés d'une culture anglo-saxonne, des grandes valeurs de l'Union Européenne.

Je crois savoir, si je lis les débats sur l'Euro-méditerranée, que ces gens-là ne sont pas forcément des grands partisans de l'Euro-méditerranée et que notre argumentaire Atlantique et sur les valeurs de l'Union Européenne a tout autant de chance de les séduire que l'argumentaire de Marseille, pour ne pas la nommer, sur l'Euro-méditerranée. Voilà en tout cas le pari que je fais.

M. LE MAIRE. -

Merci, M. COCONNIER. Je voudrais à nouveau vous remercier et vous féliciter de la qualité du travail que vous faites en équipe.

Je ne crois pas que les informations que vous avez recueillies, cher Pierre HURMIC, soient bonnes. Je suis au contraire frappé par la mobilisation de tout le territoire.

Alors, cette candidature est d'abord la candidature d'une ville. Permettez-moi de rappeler que c'est le Maire de Bordeaux qui a pris l'initiative de poser la candidature de Bordeaux, dans un climat de scepticisme assez général. A l'époque on ne pensait même pas que nous franchirions la première haie. Nous l'avons franchie. On en est à la deuxième.

Mais nous ne pouvons réussir, bien entendu, que si tout un territoire se mobilise. Et moi je suis très frappé de la qualité de cette mobilisation.

Le Conseil Général, comme l'a dit Richard COCONNIER, est très impliqué autour de ce thème de l'estuaire qui sera aussi une spécificité de notre candidature. Ni Lyon, ni Toulouse, ni même Marseille ne pourront en dire autant.

La Communauté Urbaine et les communes de la Communauté Urbaine sont très engagées également. M. COCONNIER est venu la semaine dernière devant le bureau de la

Séance du lundi 16 juin 2008

Communauté Urbaine présenter le dossier. J'ai bien senti que chacun des maires qui étaient là souhaitait participer. On a même évoqué le projet d'une sorte d'accord de chacune des villes de la Communauté *Européenne* avec une ville européenne pour bien marquer l'enracinement européen de Bordeaux.

Cette volonté de coopération se manifeste aussi de multiples manières. Vous avez parlé de l'espace Palmer, eh bien, le Maire de Cenon a proposé à la Ville de Bordeaux de siéger en tant que tel au Conseil d'Administration de l'Etablissement de Coopération Culturelle qu'il va constituer. Donc je sens au contraire une très grande volonté de coopération entre les différentes communes de la Communauté.

Quant à l'idée de la Méditerranée, elle est à la mode. Elle y restera peut-être. On verra ça le 13 juillet. Mais n'ayons pas de complexes. Ne répandons pas l'idée comme d'habitude que c'est mieux ailleurs que chez nous. Je pense que l'Atlantique ça vaut la Méditerranée. De toute façon on n'a pas le choix. Un projet de déménagement de Bordeaux sur les rives de notre mer intérieure a peu de chance de voir le jour d'ici 2013.

Donc nous allons jouer à fond cela. C'est difficile, je le reconnais. Mais des échos qui nous viennent de la grande capitale méditerranéenne nous donnent à penser qu'ils sont inquiets. Voilà. Donc ça veut dire que sans relâcher nos efforts nous pouvons espérer.

Merci en tout cas, M. COCONNIER.

Je voudrais saluer la présence dans notre salle du Conseil Municipal des élèves du centre Défense Deuxième Chance de Bordeaux accompagnés de leur intervenant Monsieur Daniel DE PALACIO. Ils sont dans les tribunes. Nous leur souhaitons la bienvenue pour leur participation à nos débats. On peut les applaudir, ça leur fera plaisir.

(Applaudissements)

Politique d'accueil de la petite enfance

I - Diagnostic

Les données croisées de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'INSEE, estiment à 8000 enfants la population des 0-2 ans révolus.

Cette population va continuer à progresser pour atteindre environ 8 600 enfants en 2012/2014.

Cette augmentation de la population prend en compte :

- Le maintien d'un nombre de naissances important (environ 2 400 par an).
- L'émergence de nouveaux quartiers (Berge du Lac, Bassins à Flots, Bastide Niel,...).
- Un solde migratoire positif.

En Juin 2001, 2 600 enfants étaient accueillis, tous modes de garde confondus (structures municipales et associatives, assistantes maternelles indépendantes).

En Juin 2006, et suite aux moyens mis en œuvre par la Ville, ce nombre était de **3 980 enfants**.

En mai 2008, après un effort sans précédent de la ville associé à la CAF, 4881 enfants sont accueillis soit environ 60 % du nombre d'enfants de 0 – 2 ans :

- 1 604 enfants accueillis en accueil collectif municipal (973 places – 28 structures),
- 1 263 enfants accueillis en accueil collectif associatif (606 places – 24 structures),
- 357 enfants accueillis en accueil familial municipal (370 places – pour 141 assistantes maternelles),
- 1 412 enfants accueillis chez les assistantes maternelles (1 412 places – 639 assistantes maternelles),
- 245 enfants de moins de 3 ans scolarisés en écoles maternelles.

Ce taux global cache cependant des disparités selon les quartiers. Certains présentent ainsi un déficit de places et doivent donc faire l'objet d'interventions prioritaires (Chartrons, Grand Parc, Caudéran).

Cependant, l'approche des capacités d'accueil et des besoins par quartier doit être faite avec précaution, les familles n'ayant pas de raisonnement centré uniquement sur cette géographie mais prenant en compte des déplacements pratiques et des préférences en matière de choix de mode de garde.

Elle doit être plutôt envisagée par grands secteurs géographiques pouvant éventuellement regrouper deux ou trois quartiers. Elle doit intégrer à la fois le lieu de résidence des familles, mais aussi le lieu de travail des parents.

II – Les objectifs.

L'objectif que nous nous sommes fixé est d'accueillir au moins **6 000 enfants** dans les 6 ans à venir, soit 70 % du nombre prévisionnel d'enfants de 0-2 ans révolus à cette échéance.

La réalisation de cet objectif nécessite la création d'environ **700 places** nouvelles sur le territoire, **permettant l'accueil de 1100 enfants supplémentaires.**

Plusieurs axes d'intervention seront engagés.

1) Accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales collectives, existantes ou à créer, par une optimisation du taux de présentéisme et le développement du multi accueil, qui permet plus de souplesse et une meilleure prise en compte des besoins des familles.

2) Anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers.

Un équipement Petite Enfance sera intégré systématiquement dans tous les grands projets d'aménagement urbain :

- La Berge du Lac en 2011
- Les Bassins à Flots en 2012 et 2014 (2 structures)
- Bastide-Niel au plus tard en 2014.

3) Améliorer le taux de couverture dans les quartiers pour lesquels l'offre existante est insuffisante.

Des extensions d'équipements existants ou des créations de nouvelles structures seront engagées notamment dans les quartiers de Caudéran, du Grand Parc, des Chartrons, du Jardin Public, de la Victoire-Capucins qui connaissent soit une pression démographique importante soit une capacité d'accueil actuelle faible par rapport à la demande constatée.

4) Diversifier les acteurs de la Petite Enfance.

La Ville ne peut plus être le seul opérateur à créer des places en crèches. Si elle doit assurer de son soutien les structures associatives existantes, elle doit aussi encourager la création de nouveaux projets associatifs et de crèches d'entreprises.

La Ville devra pouvoir supporter ces projets en tenant compte de la volonté, de la capacité de gestion et de l'engagement des opérateurs et des entreprises concernées, **mais seulement dans la mesure où ils contribueront à répondre au schéma de création de places souhaité par la Ville** et donc à des besoins identifiés sur les territoires de la Ville.

La Ville ne pourra s'engager que pour l'accueil d'enfants de familles domiciliées à Bordeaux.

5) Revaloriser l'accueil familial

Les modes d'accueil collectif ne pourront pas répondre à toutes les demandes. Il est nécessaire de revaloriser l'image de l'assistante maternelle et du mode de garde qu'elle propose par une amélioration de son statut.

Comme je vous le propose par ailleurs dans une délibération soumise à votre accord au présent conseil, les recrutements, qui se faisaient jusqu'à présent sur la base de contrats annuels renouvelables, s'effectueront dorénavant sur la base de contrats à durée déterminée de 3 ans, renouvelables une fois puis transformés en **contrat à durée indéterminée**, et donc au terme de 6 ans.

Des expériences de regroupement d'assistantes maternelles en appartement (9 places) devront être favorisées. C'est ainsi que la Ville pourra encourager des assistantes libres à mettre en œuvre des projets innovants sur le type **micro crèche** ou sur un fonctionnement encore plus novateur par le regroupement d'assistantes maternelles indépendantes dans des lieux collectifs mis à disposition par la Ville.

6) Améliorer l'information et l'accompagnement des familles.

Un meilleur accueil des familles est nécessaire pour mieux appréhender leur demande et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

La création d'un Point Accueil Familles sera mis en place. Il aura notamment la mission d'accompagner la mise en place des dispositifs liés au droit opposable à la garde d'enfants envisagé par le Gouvernement d'ici 2012 .

Le soutien à la parentalité doit être développé notamment dans les quartiers défavorisés. Une réflexion sera notamment engagée pour accompagner les familles de façon à faciliter l'entrée à l'école (jardins d'enfants, dispositifs passerelles crèche-école maternelle...).

7) Renforcer la qualité du service rendu aux familles.

Les personnels encadrant seront soutenus par la mise en œuvre de formations, de groupes d'analyses des pratiques, d'actions d'éveil culture.

L'harmonisation de la qualité alimentaire des repas élaborés dans les établissements, initiée en 2007 par l'élaboration de plans alimentaires, sera développée pour notamment **lutter contre l'obésité**.

III - Le plan d'actions.

A ce jour, le programme prévu au cours des 6 prochaines années est le suivant. Il pourra être complété au cours des mois à venir par d'autres opérations non encore identifiées ou encore en gestation :

En 2008 :

- Projet de micro crèche en cours de finalisation (secteur rue Georges Mandel : 9 places).
- Appel à candidature en cours auprès d'un gestionnaire privé pour la création et l'achat par la Mairie de 15 berceaux (quartier Mériadeck).

Séance du lundi 16 juin 2008

- Ouverture en septembre de la crèche d'application liée au lycée Bel Orme (20 places).

En 2009 :

Trois ouvertures sont prévues :

- Boulevard Georges V : petite structure municipale de 12 places.
- Rue Malbec : structures municipales de 34 places.
- Rue de Nuits : projet associatif porté par l'association Pit'choun (24 places).

En 2010 :

- Ouverture de 15 places supplémentaires par la crèche associative « Les parents de Caudéran » (quartier Montesquieu).

En 2011 :

- Restructuration de la crèche Ginestous (+ 10 places) et ouverture d'une nouvelle structure Albert Thomas (40 places), liée au projet de restructuration du groupe scolaire
- Livraison de la structure multi accueil de la ZAC Berge du Lac (60 places).

En 2012 :

- Ouverture d'une structure multi accueil (60 places) à Caudéran rue Détrois et extension de la crèche du Grand Parc (30 places).
- Livraison de la première structure au titre de la ZAC des Bassin à Flots (60 places).

En 2013 - 2014 :

- Restructuration et extension des crèches de Saint Augustin (+ 10 places) et d'Ornano (+ 10 places) et ouverture d'une crèche sur le secteur du Jardin Public (60 places).
- Ouverture de la seconde structure de la ZAC Bassins à Flots (60 places) et de la ZAC Bastide-Niel (60 places).

Ce plan ambitieux fera l'objet d'une programmation financière pluriannuelle sur les années 2008 – 2014.

Je vous confirme que la Caisse d'Allocations Familiales participera à nos côtés à ces projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé en 2007.

Séance du lundi 16 juin 2008

Rappel du contexte :

- juin 2006 3 025 places 3 980 enfants accueillis

- mai 2008 3 371 places 4 881 enfants accueillis

Objectif 2014 : 6 000 enfants accueillis

Année	Projets	Places créées	Enfants supplémentaires accueillis
2008	Projet micro crèche	9	12
2008	Appel à candidature structure privée (Meriadeck, St Bruno)	15	30
2008	Bel Orme (associatif)	20	35
2008	Action sur la présentéisme	0	47
Total 2008		44	77
2009	Georges V (municipal)	12	14
2009	Malbec (municipal)	34	59
2009	Pitchoun (associatif)	24	52
2009	Quartier du Lac (crèche d'entreprises)	40	94

Séance du lundi 16 juin 2008

2009	Nouvelles Assistantes maternelles libres	15	15
2009	Crèches familiales municipales (assistantes maternelles)	11	11
2009	Action sur la présentéisme	0	47
Total 2009		136	245
2010	Les Parents de Caudéran (associatif)	15	35
2010	Nouvelles Assistantes maternelles libres	15	15
2010	Crèches familiales municipales (assistantes maternelles)	11	11
Total 2010		41	61
2011	Ginestous (municipal)	10	24
2011	Albert Thomas (municipal)	40	48
2011	La Berge du Lac (municipal)	60	95
2011	Assistantes maternelles libres	14	14
2011	Crèches familiales municipales	11	11
Total 2011		135	192

Séance du lundi 16 juin 2008

2012	Rue Détrois (municipal)	60	95
2012	Grand Parc (municipal)	30	71
2012	Bassins à flots 1 (municipal) (Terrains Citram)	60	95
Total 2012		150	261
2013	Saint Augustin (municipal)	10	24
Total 2013		10	24
2014	Bassins à flots 2 (municipal) Bacalan	60	95
2014	Ornano (municipal)	10	24
2014	Bastide Niel (municipal)	60	95
2014	Projet municipal secteur Jardin Public	60	95
Total 2014		190	309
Total		706	1 169

M. LE MAIRE. -

Je passe au sujet suivant qui est la communication que je souhaite vous faire avec Brigitte COLLET sur la politique d'accueil de la petite enfance.

Un document vous a été distribué. Il a quelques pages. Il est je crois très synthétique et facile à lire. Je le commenterai brièvement.

Vous vous souvenez que pendant la dernière campagne municipale j'avais pris l'engagement de porter de 4800 à 6000 le nombre d'enfants de 2 à 3 ans accueillis dans les structures municipales d'ici la fin de la mandature au plus tard.

Quel est le diagnostic ?

Tout d'abord, toutes les données dont nous disposons, qu'elles proviennent de la Caisse d'Allocations Familiales ou de l'INSEE montrent qu'aujourd'hui la population des 0 / 2 ans révolus est à peu près de 8000 enfants à Bordeaux. Si la population continue à progresser comme nous l'espérons, on peut évaluer à 8600 enfants le nombre des « clients » potentiels – passez-moi l'expression – d'ici 2012 / 2014.

Ceci du fait d'un nombre de naissances qui reste important à Bordeaux, 2400 par an en moyenne, de l'émergence de nouveaux quartiers qui nous amèneront évidemment de nouvelles familles et donc de nouveaux bambins, et d'un solde migratoire positif.

En juin 2001, au début de la précédente mandature nous accueillions 2600 enfants. Je préfère raisonner, évidemment, au nombre d'enfants qu'en places de crèches, car sur la même place de crèche si on gère bien on peut évidemment accueillir plusieurs enfants, puisque chaque enfant ne reste pas 5 jours par semaine et toute la journée. Donc tous modes de garde confondus nous en étions à 2600.

En juin 2006 ce nombre avait atteint à peu près 4000 – 3980 –

En mai 2008, après un effort sans précédent accompli dans l'année qui précédait, grâce à l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales nous sommes arrivés pratiquement à 4900 enfants accueillis, ce qui représente 60% de cette classe d'âge 0 / 2 ans.

Vous avez dans la communication la ventilation de ces 4900 enfants selon qu'ils sont accueillis en crèches collectives municipales, en crèches collectives associatives, chez les assistantes maternelles, ou en écoles maternelles puisque les enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans ce qu'on appelle des classes passerelles.

Il y a derrière ces chiffres évidemment des disparités selon les quartiers. Certains quartiers sont à peu près à l'équilibre, d'autres enregistrent un déficit de places important, je pense en particulier au quartier des Chartrons, au quartier du Grand Parc, ou à Caudéran. Encore qu'il faille nuancer cette sectorisation par quartier parce que beaucoup de familles préfèrent s'adresser à une crèche proche de leur lieu de travail plutôt que de leur lieu de domicile.

Nos objectifs, je l'ai dit tout à l'heure, c'est d'arriver à 6000 enfants, ce qui correspond à la création de 700 places nouvelles permettant d'accueillir 1100 enfants supplémentaires.

Comment allons-nous y parvenir ?

Séance du lundi 16 juin 2008

Je voudrais énumérer très rapidement les grands axes du plan d'actions que nous vous soumettons.

D'abord augmenter le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales collectives qui existent ou qui sont à créer en améliorant le présentisme des enfants dans ces structures et en développant bien sûr les structures multi-accueil. Un certain nombre de constructions sont prévues.

Deuxièmement, anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers, systématiquement. Dans tous les quartiers nouveaux, dans les ZAC ou dans les projets d'aménagement urbain un équipement petite enfance sera prévu. C'est le cas pour le quartier de la Berge du Lac en 2011. Ce sera le cas des Bassins à Flots en 2014, 2 structures sont déjà programmées, ou dans la ZAC Bastide-Niel au plus tard en 2014.

Troisième orientation : améliorer le taux de couverture dans les quartiers pour lesquels l'offre existante est insuffisante.

Nous allons donc étendre des équipements existants, ou créer de nouvelles structures à Caudéran, au Grand Parc, aux Chartrons, au Jardin Public, ou à Victoire-Capucins. Vous en avez la liste qui est jointe au texte de la communication.

Quatrièmement, nous allons continuer à essayer de diversifier les acteurs de la petite enfance. La crèche municipale collective n'est pas la seule réponse.

Et nous essayons d'encourager d'abord les projets associatifs et également les crèches d'entreprises. Il est normal que les entreprises s'intéressent à la situation des petits enfants de leurs salariés.

Deux projets sont en gestation en ce moment à Bordeaux, l'un au Lac et l'autre à Mériadeck. Ce n'est pas toujours très facile parce que les entreprises, ou les clubs d'entreprises se rendent compte de ce que cela représente en investissement que de financer une crèche collective, mais je pense que ces projets aboutiront.

Cinquième grand axe, l'amélioration de l'accueil familial. C'est un instrument essentiel de notre politique d'accueil de la petite enfance, c'est donc la raison pour laquelle nous souhaitons revaloriser l'image, mais aussi la situation morale et matérielle de nos assistantes maternelles et du mode de garde qu'elles proposent aux enfants.

Pour cela le statut a déjà été amélioré dans le cadre des décisions qui ont été prises au niveau national. Je vous propose aujourd'hui par une délibération séparée de tenir un des engagements que j'avais pris en début d'année, à savoir de passer du contrat à durée déterminée annuel renouvelable, qui était la situation d'une partie importante de nos assistantes maternelles, à un contrat de 3 ans renouvelable une fois et transformable automatiquement au-delà de cette période en contrat à durée indéterminée, en CDI.

Parallèlement nous essayons de développer quelques expériences très positives que nous appelons des micro-crèches. Plutôt que de demander à une assistante maternelle d'accueillir chez elle, dans sa maison, ou dans son appartement, des enfants, ce qui peut parfois poser des problèmes de cohabitation, nous louons un appartement dans lequel deux ou trois assistantes maternelles peuvent se relayer. Ce système a beaucoup de succès. Nous allons essayer de le développer.

Enfin dernier axe de ce plan d'actions, améliorer l'information et l'accompagnement des familles. Un point Accueil Familles sera mis en place, notamment dans le cadre du futur droit opposable à la garde d'enfants que le gouvernement envisage de créer. Le soutien à

la parentalité qui existe déjà grâce à la parentèle précisément, sera développé. De même que nous essaierons d'améliorer la qualité du service rendu aux familles, je pense en particulier à la qualité alimentaire des repas et le plan de lutte contre l'obésité que nous souhaitons accompagner.

Voilà donc ce plan. Je le répète, vous avez en annexe une liste année après année des places créées et des enfants supplémentaires que cela permettra d'accueillir. Cela permet d'arriver au chiffre global de 700 places et de un peu plus de 1100 enfants selon la répartition qui vous est indiquée.

Je vais demander peut-être à Mme COLLET de préciser année après année, si elle le souhaite, ce plan d'actions.

MME COLLET. -

Je voulais insister sur le fait qu'actuellement on dit : il n'y a pas de places en crèches. C'est-à-dire qu'on commence à s'inscrire dans une crèche collective, et comme on n'a pas de place dans une crèche collective on se rabat sur une assistante maternelle. Moi je voudrais inverser la tendance. Je voudrais dire que l'accueil, en particulier pour les enfants très petits, chez une assistante maternelle a un aspect qualitatif hors pair sur lequel vraiment je voudrais insister.

Je voudrais aussi distinguer auprès de mes collègues qui ne le savent pas forcément la différence entre une entreprise de crèche et une crèche d'entreprises. Je voudrais vous expliquer qu'une crèche d'entreprises ce sont des entreprises qui se mettent ensemble pour monter un projet de crèche, tandis qu'une entreprise de crèche c'est une structure commerciale qui a pour but d'offrir des places de crèches mais de faire de l'argent de cette manière. Ce n'est pas du tout la même chose.

Enfin je voulais vous dire aussi qu'on avait l'intention d'organiser, peut-être dans le quartier des Aubiers, un Jardin d'Enfants dans lequel nous pourrions préparer certains enfants en difficulté sociale à l'entrée à l'école en les habituant à se séparer de leur mère, en leur apprenant à parler français et à rester tranquilles. Ce faisant on aimerait lutter contre l'échec scolaire prévisible de ces enfants.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame l'Adjointe.

Je voudrais rappeler que cet effort budgétaire important n'est possible que grâce à l'aide que nous apporte la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des deux contrats que j'avais signés en présence du Président de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à Bordeaux, qui portent un nom barbare d'ailleurs... les Contrats CAF / Ville.

Et puis je voudrais rendre hommage à cette occasion à l'ensemble des personnels de nos structures municipales, à l'encadrement de notre dispositif de crèche et aux puéricultrices qui sont présentes dans les établissements, qui s'acquittent d'un travail difficile, extrêmement sensible puisqu'il s'agit de la santé de tous petits, et qui le font avec beaucoup de compétence et d'humanité. M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire une courte intervention puisque cette communication nous a été remise en réunion des présidents il y a 3 heures.

Rapidement sur le diagnostic, on observe effectivement un pourcentage de 60% des 0 / 2 ans accueillis sur la commune. C'est évidemment loin des besoins et des demandes exprimées. J'aurais aimé avoir dans ce document l'ensemble des chiffres concernant les attentes, en particulier la durée d'attente pour une place en structure collective.

Mme COLLET rappelle que les demandes sont très fortes en structures collectives alors que ce ne sont pas les structures collectives en elles-mêmes qui répondent forcément à tous les besoins. Il n'empêche que la demande sociale est très forte en structures collectives. Il est normal qu'une collectivité tente d'y répondre.

Deuxièmement, ce tableau fait apparaître 245 enfants de moins de 3 ans scolarisés en écoles maternelles. Je rappelle que ce sont les 2 / 3 ans, puisqu'en dessous de 2 ans l'école n'existe pas pour les enfants, et que cette scolarisation n'existe que dans les quartiers de zones prioritaires, le Ministère de l'Education ne finançant prioritairement les postes que dans ces quartiers-là.

Je voudrais ajouter que la Ville de Bordeaux, comme d'autres villes en France ou sur la CUB, a un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans inférieur à la moyenne nationale et même bien inférieur à certaines autres grandes villes de France.

Je trouve que c'est un des vecteurs qui n'apparaît pas dans les objectifs de votre partie 2, et qui, me semble-t-il, pourrait être aussi une réponse à un meilleur niveau d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur la commune. Je sais que cela se heurte aux injonctions gouvernementales de réduction des postes d'enseignants, en particulier en écoles maternelles pour les moins de 3 ans, mais je pense que pour la Ville de Bordeaux, compte tenu de son retard, nous aurions pu faire un effort supplémentaire sur cet accueil des moins de 3 ans.

Je soulève également le fait que, y compris en zones d'éducation prioritaires, dans certaines écoles de la Ville de Bordeaux tous les parents qui le demandent n'ont pas forcément de places en écoles maternelles des moins de 3 ans.

Dernier point. Je trouve très intéressante la proposition de Mme COLLET concernant les publics qui ne sont pas forcément des publics destinés à aller en crèche parce que les parents ne travaillent pas. Je trouve très intéressant d'avoir des structures passerelles qui permettent dans les quartiers défavorisés une entrée dans une structure collective avec un accompagnement éducatif à la fois pour les enfants et je pense aussi pour les parents.

Cela ne servira pas, j'espère, qu'à rendre les enfants plus sages, Madame l'Adjointe, mais que cela jouera véritablement un rôle éducatif et de prévention important. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je voudrais faire la même remarque que M. MAURIN. Ce n'est pas une note qui arrive de manière urgente aujourd'hui. Elle n'est pas sortie des presses ce matin. Donc j'aurais souhaité qu'on puisse l'avoir avant, de façon, justement, à pouvoir l'analyser de manière plus profonde et plus collective. Ce n'est pas le cas.

Ceci dit, c'est vrai qu'elle a quand même le mérite de poser une question fondamentale qui se pose à Bordeaux.

D'un côté on a, vous l'avez dit, une évolution de la population de 0 à 2 ans révolus qui fixe cette population-là autour de 8000, voire un peu plus. En 2009, ce qu'on prépare c'est 8500 enfants qui pourraient être scolarisés en crèche.

De l'autre, en 2007 nous avons 3300 places d'accueil, en accueil municipal collectif et familial, accueil associatif, assistantes maternelles indépendantes, et ces 3300 places d'accueil, vous l'avez dit, accueillent plus d'enfants : 3980 enfants.

Faites bien la différence. D'un côté 8000 bénéficiaires possibles, de l'autre 3300 possibilités en nombre de places, ou 3980 en nombre d'enfants accueillis. Il y a donc près de 5000 enfants qui ne peuvent pas être accueillis à Bordeaux dans les crèches ou des les autres modes de garde d'enfants.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Attendez... Ou alors les chiffres évoluent rapidement... Monsieur le Maire ce sont ceux que vous nous avez communiqués au Conseil Municipal du 17 décembre !

M. LE MAIRE. -

Arrêtez de faire de la polémique en citant des chiffres faux. En mai 2008, dans le document que vous avez sous les yeux, on n'est pas à 3900, on est à 4881 inscrits. C'est la situation en mai 2008. Je peux vous donner la liste nominative des enfants.

Ne me donnez pas un document qui est obsolète ! Je vous donne les chiffres aujourd'hui ! Vous fondez toute votre documentation, ça c'est classique, sur des chiffres faux.

Pardon de vous avoir interrompu, mais je voulais quand même le rappeler.

M. RESPAUD. -

Vous me rappelez que les chiffres sont faux, mais ce sont eux que vous nous avez fournis en décembre 2007 !

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Je veux bien admettre qu'ils sont faux...

M. LE MAIRE. -

Et en 1910 on en était à quel chiffre... ? Je vous donne les chiffres de mai 2008. Nous sommes aujourd'hui en juin 2008.

M. RESPAUD. -

C'est vrai que par rapport à décembre 2007 cela a beaucoup évolué, Monsieur le Maire, je le conçois ! D'un coup les places de crèches ont fortement augmenté !

D'autres données également. Vous allez me dire : maintenant cela a évolué, on est arrivé à des rapports inversés, en 6 mois on a tout bouleversé... Non.

En l'an 2000, 32% des enfants ont été accueillis en accueil familial municipal. En 2007 il n'y en a plus que 28%.

En l'an 2000, 13% étaient accueillis en accueils collectifs associatifs. En 2007 il n'y en a plus que 11%.

Ce qui fait que tout ce qui est accueil collectif municipal ou associatif a diminué dans cette ville.

Alors vous comprendrez que lorsque la Commission d'attribution des crèches s'est réunie fin avril 2008, aussitôt, nous, Conseillers Municipaux d'opposition, mais vous aussi certainement Conseillers Municipaux de la majorité, et peut-être plus vous que nous, parce qu'ils avaient plus de chance d'aboutir, on a été très sollicités.

En effet, nous avons peut-être 2000 parents qui sont à l'heure actuelle en train de chercher une solution pour leurs enfants pour la rentrée de septembre. A tel point, il faut bien le dire, que mieux vaut inscrire son bébé en crèche son test de grossesse positif à la main, et aussitôt qu'on a le test positif. Sinon on est sur des listes d'attente. C'est le cas après la première attribution qui a eu lieu en avril.

Je sais qu'il y en a une autre en juillet, Monsieur le Maire. Donc ce que je souhaiterais, dans le cadre des bonnes relations qu'il y a entre la majorité et l'opposition, c'est que nous puissions en faire partie de façon à être conscients de la réalité des choses, et voir que le nombre d'enfants en attente a beaucoup diminué.

Donc je vous propose d'être présents lors de cette commission d'attribution en juillet, puisque la seconde commission va se tenir en juillet.

En tout cas qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui ?

Il se passe qu'effectivement on optimise le nombre d'enfants accueillis dans les classes. C'est-à-dire que finalement notre objectif c'est de dire : on a une place, mais nous mettrons deux enfants par place – c'est un peu ça - à partir d'un contrat d'accueil qui est signé, qui vérifie jour après jour les droits aux congés des parents, etc.

Donc on recherche à optimiser l'existant avec des moyens constants, comme le disait en décembre dernier Véronique FAYET, mais en fait on peut se demander si ce n'est pas plus une question de rentabilité.

Ceci étant, Monsieur le Maire, s'il s'agit de trouver des possibilités pour aider les parents à trouver une solution pour leurs enfants afin qu'ils puissent garder leur profession, nous le ferons. Donc nous sommes d'accord avec la communication que vous faites.

On ne connaît pas les financements. Vous nous annoncez qu'en 2014 on va doubler ou tripler le nombre de crèches. Acceptons-en la gageure. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait avant ?

Donc nous sommes d'accord avec la communication que vous nous faites, mais ceci dit, la réalité, le présent est quand même beaucoup moins gai que ce que vous nous annoncez. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci M. RESPAUD.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, comme mes collègues je découvre le document, donc une rapide intervention pour tout d'abord acter le fait que l'opposition a enfin été entendue.

En effet, à chaque fois lors des débats d'orientations budgétaires la première chose que demandait votre opposition c'était d'augmenter les places de crèches. Je m'aperçois qu'on a été entendu. C'est une bonne chose.

D'autant que dans le premier point de ce document il est bien mentionné : « Accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales ». Pour nous ça nous semblait une nécessité depuis longtemps, mais jusqu'à présent quand je croisais Brigitte COLLET celle-ci me disait souvent : « Il s'agit des impôts des Bordelais ». Les impôts des Bordelais ayant augmenté, peut-être maintenant pouvons-nous effectivement augmenter le nombre d'enfants en crèches.

Deuxième point du document : « Anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers ». Cela me paraît aussi une évidence. Donc rien de bien extraordinaire.

Je regrette juste au niveau du troisième point qu'on ait mis un peu de temps pour s'apercevoir qu'au Grand Parc, aux Chartrons et au Jardin Public il manquait de la place.

Et le quatrième point : « Diversifier les acteurs de la Petite Enfance », c'est une bonne chose.

Pour terminer je voudrais mettre en avant un point qui m'est à cœur, c'est l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Nous avons la liste des créations, mais lorsqu'on interroge le site Internet de la Ville de Bordeaux on s'aperçoit qu'il n'y a que trois structures qui accueillent les enfants handicapés. Peut-être pourrez-vous me prouver le contraire, Mme COLLET, en tout cas c'est ce que dit le site Internet.

Je ne suis pas un spécialiste de la Petite Enfance, et honnêtement je n'ai pas eu le temps de travailler vraiment le sujet, mais s'il n'y a que 3 lieux pour accueillir les enfants handicapés je trouve que c'est un peu limite. Il aurait peut-être été intéressant de prévoir ça dans l'échéancier que vous nous avez donné.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme COLLET.

MME COLLET. -

Je vous répondrais, M. PAPADATO, qu'effectivement il y a 3 structures sur Bordeaux qui sont spécialisées dans l'enfance handicapée : Pimi Le Jardin d'Hortense, Canaillous et Nuage Bleu. Mais en réalité il y a 40 enfants handicapés qui sont accueillis en milieu ouvert, dans des structures classiques, pas du tout spécialisées, avec les autres enfants. Qu'ils soient malentendants, handicapés moteurs, handicapés mentaux, etc., ils peuvent tout à fait jouer jusqu'à un certain âge avec les autres sans conditions d'accueil spécifiques.

Je voulais quand même vous le dire. Il y a 40 handicapés dans nos crèches et personne ne le sait parce qu'ils ne posent pas de problèmes particuliers.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

J'enregistre l'accord de tout le monde.

C'est une programmation qui pourra être renforcée au fil des années si des besoins supplémentaires apparaissent et si nous arrivons à mobiliser d'autres financements. Je ne voudrais pas relancer un débat. Je voudrais simplement signaler que la grande majorité des Conseils Généraux à travers notre pays subventionne le fonctionnement des crèches associatives et municipales. On me dit que par exemple dans un département de la région parisienne c'est 5 euros par jour et par enfant.

M. HURMIC, vous m'aviez dit en conférence des présidents que vous souhaitiez intervenir.

M. HURMIC. -

Tout à fait. Je souhaitais, Monsieur le Maire, avant que nous passions à l'examen du Compte Administratif, vous faire part d'une proposition de notre groupe.

Vous avez fait deux déclarations sur des sujets aujourd'hui d'actualité. Nous aurions été heureux aussi que l'on puisse discuter dans un avenir proche du sort de la passerelle Eiffel.

On en parle beaucoup. Vous savez que ce week-end ont été démontés 32 m d'accès à la passerelle Eiffel, côté gare Saint-Jean, ce qui, il faut le dire, il faut qu'on en soit tous conscients, ne compromet absolument pas la pérennisation du reste de la passerelle.

Vous savez qu'il y a actuellement un mouvement d'opinion - on peut considérer qu'il n'est pas suffisamment important ; je ne le commenterai pas - qui consiste à réclamer le maintien de cette passerelle Eiffel pour Bordeaux, en disant la chose suivante qui me paraît être un argument assez opérationnel : dans une ville qui manque de franchissements il serait dommage de détruire un des rares franchissements qui existe dans un endroit qui est promis à un plein devenir.

Je pense que l'avenir de la passerelle Eiffel peut parfaitement être intégré à une réflexion sur le futur du quartier Saint-Jean, qui, je le sais Monsieur le Maire, vous occupe et vous préoccupe actuellement.

Or nous savons que le calendrier est extrêmement restreint. RFF a donné aux collectivités locales un délai de deux mois pour se positionner sur le maintien ou non de cette

passerelle. Il est vrai que, je le sais, Monsieur le Maire, vous le confirmerez sans doute dans quelques instants, la Ville de Bordeaux se trouve pour le moment relativement isolée dans cette perspective en raison du fait que les autres collectivités locales à mon sens concernées n'ont pas beaucoup exprimé leurs motivations pour le maintien de cette infrastructure.

Il n'en demeure pas moins que je pense qu'il revient à la Ville de Bordeaux d'être moteur et d'exprimer le besoin pour le futur des Bordelais d'avoir une passerelle qui, bien entendu, ne servirait plus à ce qu'a été son usage historique, à savoir le passage des trains et des TGV, mais qui pourrait permettre des modes de circulation douce qui représenteraient naturellement un coût d'investissement et un coût d'entretien qui n'a rien à voir avec celui qui est avancé actuellement par RFF pour tenter de nous persuader que le maintien de la passerelle Eiffel représenterait un coût extrêmement important pour les collectivités locales qui s'engageraient sur cette voie.

J'ajoute également, Monsieur le Maire, qu'il paraît d'autant plus important que nous nous positionnions, nous, Conseil Municipal, sur cette perspective, ou pour ou contre, mais qu'au moins nous en débattions en songeant à deux éléments qui me paraissent importants.

Premier argument : la passerelle Eiffel fait partie du périmètre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. C'est-à-dire que la Ville de Bordeaux a été choisie pour figurer au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, notamment en raison de la présence de ce vestige d'une architecture du 19^{ème} Siècle.

Il n'y a pas que le 18^{ème} Siècle à Bordeaux, il y a aussi le 19^{ème}, 1858 exactement, date de création de la passerelle. Je pense que le jury UNESCO a été sensible à la présence à Bordeaux en cœur de ville de cet ouvrage de jeunesse du jeune Gustave Eiffel.

Deuxième argument, Monsieur le Maire, qui me paraît être de nature aussi à justifier tout au moins une réflexion sur le devenir de cette passerelle, cela fait un lien avec l'exposé de M. COCONNIER, c'est qu'actuellement dans le débat sur Bordeaux 2013 Capitale Européenne de la Culture, il faut savoir que dans les 42 projets présentés il y en a un qui correspond au commencement d'Eiffel à Bordeaux, où l'on dit, je cite :

« Autour des débuts d'Eiffel à Bordeaux en Aquitaine nous imaginons plusieurs projets, la réhabilitation de la passerelle Eiffel en voies dédiées aux circulations douces notamment ».

Donc la passerelle Eiffel a également fait partie du dossier de candidature de Bordeaux pour obtenir ce label de Capital Européenne 2013. Je trouve qu'au moment où nous sommes en pourparlers pour obtenir ce label nous nous priverions automatiquement du projet n° 8, à savoir la passerelle Eiffel à Bordeaux.

Tout cela, Monsieur le Maire, milite d'abord, je ne dis pas forcément pour la conservation automatique de la passerelle Eiffel, mais en tout cas pour une vraie réflexion au sein de ce Conseil Municipal. C'est un projet politique majeur. Créer un pont dans une ville c'est un débat municipal. Lorsqu'il s'agit de créer des ponts dans une ville le Conseil Municipal se réunit et délibère. Lorsqu'il s'agit de supprimer un pont dans une ville il me semble que le parallélisme des formes doit jouer à plein et que le Conseil Municipal doit également être questionné sur la suppression d'un franchissement qui a le mérite d'exister et qui peut offrir de nouvelles perspectives, notamment une attribution en fonction des modes de déplacements les plus doux.

Normalement RFF et Eiffage ont prévu de démolir la partie centrale de la passerelle Eiffel au début du mois d'août prochain. Avant l'échéance fatale nous avons la chance d'avoir un Conseil Municipal le 15 juillet prochain. Il me semblerait opportun que vous puissiez mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 juillet prochain une communication ou une réflexion, voire même un vote, sur le devenir de la passerelle Eiffel.

Monsieur le Maire, je vous le demande. Il me semble que c'est un débat dont vous ne pouvez pas priver notre Conseil Municipal dans la mesure où il concerne tous les Bordelais.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC. Je me garderai bien de vous priver de quelque débat que ce soit. Je vous avais déjà saisis lors de la précédente séance de la question de ce qu'on appelle Santé Navale, l'Ecole du Service de Santé des Armées. Donc je suis tout à fait prêt à ce que nous débattions à la prochaine séance du devenir de cette passerelle Saint-Jean, avec une marge de décision et de pouvoir très limitée. Elle ne nous appartient pas. S'il fallait la sauver il faudrait que nous la rachetions. Donc pour l'instant ce n'est pas une décision qui dépend exclusivement de nous.

Quelques éléments d'information néanmoins.

Les démolitions qui ont eu lieu au cours de ces derniers jours étaient parfaitement prévues, annoncées, programmées. Là-dessus nous avons bien dû donner notre accord, qu'on ne nous a pas demandé d'ailleurs, puisque c'était incontournable pour assurer la liaison entre les 4 voies nouvelles de chemin de fer et la gare Saint-Jean. Ceci ne met pas en cause, comme vous l'avez dit, le maintien éventuel du reste de cette passerelle.

Je l'appelle « passerelle Saint-Jean », parce que, sans vouloir ouvrir quelque polémique que ce soit je voudrais quand même rappeler que les deux ingénieurs qui ont construit cette passerelle s'appelaient M. Rochetaulet et M. Régnault(?). M. Gustave Eiffel avait 26 ans et il était chef de chantier. Je veux bien qu'on l'appelle « passerelle Eiffel », mais enfin, je veux rappeler cela pour l'histoire, sans déchaîner les foudres de la famille Larnaudie-Eiffel. Appelons-là, si vous le voulez bien, « passerelle Eiffel-Saint-Jean. »

Deuxième élément d'information. Comme je l'avais annoncé il y a quelque temps nous avons constitué un petit groupe de travail avec les techniciens de la Région, du Département, de la Communauté Urbaine, de RFF et de la SNCF pour essayer d'y voir clair sur la situation physique de cet ouvrage :

A quelles conditions peut-on le maintenir ?

Sur les problèmes hydrauliques que sa juxtaposition avec le nouveau pont peut poser, et sur le coût de son sauvetage, je n'ai pas encore le résultat de ce travail. Il devrait m'être communiqué à la fin de la semaine prochaine.

Je sais que tout le monde y a participé, sauf le Conseil Général qui a fait savoir d'ores et déjà qu'il ne serait pas partie prenante en faisant remarquer qu'il avait déjà une passerelle métallique à Saint-André de Cubzac et donc qu'il n'avait pas l'intention d'en acquérir une deuxième.

Les autres collectivités : le Conseil Régional, la CUB, la Ville de Bordeaux, la DRAC, la SNCF et RRF y ont participé. On va voir quel est le résultat des courses.

Je vous rappelle ce que j'ai dit. Moi je souhaite de tout cœur qu'on puisse la maintenir. Si nous découvrons que le coût de son sauvetage se situe plutôt aux alentours de 20 millions d'euros que de 2, est-ce que le Conseil Municipal est prêt à engager une dépense de cette importance, étant entendu que la participation des autres collectivités ne s'annonce pas particulièrement généreuse ?

Je n'ai pu avoir aucune réponse à ce stade du Conseil Régional. Le Conseil Général a répondu. C'est non. La CUB fera un petit geste d'après ce qui m'a été indiqué. Donc l'essentiel de la dépense pèserait sur la Ville de Bordeaux.

Voilà les éléments sur lesquels il faut que nous nous prononcions. Naturellement nous en parlerons le 15 juillet.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, par rapport à la proposition qui nous est faite par M. HURMIC, je répondrai positivement. Il me semble sain que l'on puisse avoir un débat sur la déconstruction d'un pont sur Bordeaux. On a eu de multiples débats sur la construction de nouveaux ponts, on pourrait très bien en avoir un sur la disparition de celui-là.

Nous n'avons pas pour le moment tous les éléments. Il faudrait que nous ayons tous les éléments pour le 15 juillet. Il ne s'agit pas non plus de conserver pour conserver. Je pense que Pierre HURMIC est bien d'accord avec moi. Il s'agit de conserver pour construire un autre projet, celui pour lequel a été construit ce pont n'ayant plus cours.

Un autre projet, il peut y en avoir de deux types :

Un projet économique dans le cadre de la restructuration économique autour de la gare Saint-Jean.

Deuxièmement, ça peut être un objectif culturel dans le cadre de Bordeaux 2013. Tout à l'heure vous nous avez dit à la réunion des présidents qu'il ne faudrait peut-être pas parler de 2013. Mais si. On ne peut qu'en parler dans ce cadre-là.

Est-ce que ce pont peut être utile pour en faire un lieu artistique, un lieu culturel, dans le cadre de Bordeaux 2013 ? Tout à l'heure M. COCONNIER n'en a pas parlé.

Je crois que c'est ça qu'il faudrait faire. La Ville de Bordeaux ne peut pas s'engager sur un investissement aussi important, mais elle ne peut convaincre ses partenaires naturels, les autres collectivités locales, à intervenir également que si elle a un véritable projet sur ce pont. Ce projet... jusqu'à maintenant j'en ai vu beaucoup, mais je n'en ai pas vu un réel qui soit crédible.

Donc faisons ce projet. Je souhaite qu'en juillet prochain nous ayons à partir de ce projet le débat sur : veut-on oui ou non le maintien ce pont ? Veut-on oui ou non ce projet pour cette ville ?

Voilà comment je transformerai la question qui a été posée par M. Pierre HURMIC. Merci.

M. LE MAIRE. -

Nous en reparlerons. Cela dit, il ne faut pas non plus déplacer indéfiniment le problème. Le projet, on le connaît. Ce n'est pas la peine de partir dans toutes les directions :

Transformer ce lieu en un lieu de sérénité artistique où l'on pourrait se recueillir dans la contemplation d'œuvres particulièrement... comment dire ... oniriques ? Il faut mettre ça en relation avec le fait qu'il y aura 400 trains par jour qui passeront à 1 m de distance.

Donc ça ne peut servir qu'à des franchissements doux, c'est-à-dire des vélos, ou des piétons. Voilà le projet. Ce n'est pas la peine de se mettre martel en tête.

On peut imaginer que dans le cadre d'Euratlantique ce franchissement puisse relier ce qui va se passer sur le site de la rive gauche autour des abattoirs et puis ce qui se passe sur la rive droite. Mais le projet lui-même sur la passerelle, sauf à y consacrer plusieurs dizaines de millions d'euros, ce sera un projet de franchissement doux et pas autre chose. On ne peut pas y faire passer des véhicules lourds, ni un tramway, ni quoi que ce soit, parce qu'il faudrait la reconstruire complètement.

M. GAUTE voulait dire quelque chose.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, vous avez répondu.

Je voulais dire à M. RESPAUD que je m'occupe des marchés publics et quand j'entends sa démagogie et sa mauvaise foi, ça me sidère...

M. LE MAIRE. -

Allons, allons...

M. GAUTE. -

Entendre que le Conseil Général donne zéro euro de participation et dire qu'on attend un grand projet culturel, économique, via 2013, je trouve ça vraiment sidérant et pas d'une très grande classe...

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE, vous n'avez pas bien compris les propos de M. RESPAUD qui voulait dire que s'il y avait un projet culturel le Conseil Général en financerait 50%... C'est comme ça que j'ai interprété sa prise de position, bien entendu.

Essayons de ne pas nous répondre en permanence. Ça ne fera pas avancer le débat. On en reparlera le 15 juillet. M. RESPAUD je vous remercie de votre compréhension.

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20080281

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2007. Approbation

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2007 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2008. Concernant l'exercice 2007, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe,
- Bilans certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital ou au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- Eléments essentiels des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération dont est membre la commune,

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

ARTICLE 1 :

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2007 sont approuvés. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2007 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	100 339 202.59	346 075 073.49	446 414 276.08
DEPENSES	132 614 170.35	303 572 292.82	436 186 463.17
Résultat de Clôture	- 32 274 967.76	42 502 780.67	10 227 812.91

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : **42 502 780.67 euros**
et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : **32 274 967.76 euros**
L'excédent brut global s'élève à : **10 227 812.91 euros**

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	62 233 650.45		62 233 650.45
DEPENSES	64 101 342.19	2 976 537.10	67 077 879.29
Total	-1 867 691.74	- 2 976 537.10	-4 844 228.84

■ le résultat net de fonctionnement s'élève à : **39 526 243.57 euros**
(42 502 780.67 - 2 976 537.10)

■ et le besoin de financement net de la section d'investissement est de:
34 142 659.50 euros (32 274 967.76 + 1 867 691.74)

■ l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **5 383 584.07 euros**
(39 526 243.57 - 34 142 659.50)

ARTICLE 3 :

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2007 de la façon suivante :

Séance du lundi 16 juin 2008

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	32 411 198.67
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	10 091 582.00
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	42 502 780.67

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	8 280 473.86
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	40 555 441.62
Résultat comptable cumulé	déficit :	32 274 967.76
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		64 101 342.19
Recettes d'investissement restant à réaliser :		62 233 650.45
Solde des restes à réaliser :		-1 867 691.74
Besoin réel de financement :		34 142 659.50

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

(recettes budgétaires au compte 1068) **34 142 659.50 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(ligne budgétaire 002 du budget 2008) soit : **8 360 121.17 euros**
(42 502 780.67 – 34 142 659.50)
(Résultat brut – besoin réel de financement)

→ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R002 : excédent reporté 8 360 121.17	Dépenses D001 : solde d'exécution N-1 32 274 967.76	Recettes R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 34 142 659.50

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2008, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	62 233 650.45		62 233 650.45
DEPENSES	64 101 342.19	2 976 537.10	67 077 879.29
Total	- 1 867 691.74	- 2 976 537.10	- 4 844 228.84

ARTICLE 4 :

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2007 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	3 932 282.79	5 702 668.25	9 634 951.04
DEPENSES	4 276 405.28	5 268 318.25	9 544 723.53
Résultat de clôture	- 344 122.49	434 350.00	90 227.51

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	119 775.48		119 775.48
DEPENSES	63 065.80		63 065.80
Total	56 709.68	0.00	56 709.68

- L'excédent brut global s'élève à : 90 227.51 euros
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : 434 350.00 euros, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- Le besoin de financement net de la section d'investissement est de : 287 412.81 euros (344 122.49 – 56 709.68)
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à : **146 937.19 euros** (434 350.00 – 287 412.81)

ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2007 de la façon suivante :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice :	excédent : 317 186.20
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent : 117 163.80
Résultat de clôture à affecter :	excédent : 434 350.00

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : 210 523.24
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit : 554 645.73
Résultat comptable cumulé	déficit : 344 122.49
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	63 065.80
Recettes d'investissement restant à réaliser :	119 775.48
Solde des restes à réaliser :	56 709.68
Besoin réel de financement :	287 412.81

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Recettes budgétaires au compte 1068 : 287 412.81 euros

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2008) soit 146 937.19 euros

(434 350.00 – 287 412.81)

(Résultat brut – besoin réel de financement)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de
	146 937.19	344 122.49	Fonctionnement capitalisé
			287 412.81

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais bien évidemment et en premier lieu avoir une pensée pour Jean-Paul JAUFFRET, car en réalité cet équilibre budgétaire d'aujourd'hui nous la lui devons.

Je voudrais féliciter également l'administration dont je peux percevoir au quotidien la qualité. Ce document, d'ailleurs, que chacun d'entre nous a, le démontre à l'évidence. Il est clair. Et il démontre une gestion que vous avez voulue, Monsieur le Maire, une gestion saine, rigoureuse, transparente.

Quelles sont les grandes masses ?

Séance du lundi 16 juin 2008

Si l'on prend la page 10 de notre document on s'aperçoit que le résultat en Fonctionnement est de l'ordre de 42 ME. En Investissement, -32 ME. Donc nous avons un Résultat brut de l'ordre de 10 ME. J'arrondis bien évidemment.

Pour ce qui concerne les Dépenses reportées nous avons à peu près 39 ME, et avec les autres dépenses un Résultat net global de 5,3 ME que nous allons retrouver dans la Décision modificative que l'on passera dans quelques instants.

Je ne doute pas que l'opposition va tarir d'éloges sur ce document. C'est la raison pour laquelle je vais être bref.

Je l'ai dit, le Résultat brut dégage un excédent de 10,23 ME avec un excédent net global de 5,38 ME pour l'exercice.

Les Recettes de Fonctionnement se sont élevées à 333,85 ME en 2007.

Parmi les principales recettes, le produit fiscal. Je rappelle qu'il n'y avait pas eu d'augmentation des taux.. Et les bases, plus d'autres considérations, ont porté l'augmentation à 2,76%.

La Dotation Globale de Fonctionnement s'est élevée à 60,67 ME.

Pour ce qui concerne les Dépenses de Fonctionnement, elles se sont élevées à 280,31 ME.

Les frais de personnel qui se sont élevés à 150,45 ME représentent bien évidemment la part la plus importante, c'est-à-dire 53,6% du budget.

Les frais de personnel ont augmenté en 2007 de 5,43%. C'est supérieur à ce qui passe d'habitude. Cela résulte de la volonté du maire d'aller plus avant dans la proximité, et cela correspond à l'engagement d'environ 100 nouveaux agents, notamment dans les domaines de l'animation et surtout de la Petite Enfance.

Toujours dans le cadre des dépenses il faut noter que les subventions versées aux associations sont de près 30 ME. Elles constituent elles aussi une évolution de 7,5% par rapport à 2006.

Pour ce qui concerne l'Investissement, les dépenses qui contribuent à l'enrichissement du patrimoine de la ville se sont élevées à 67,10 ME, c'est-à-dire 11,28 ME de plus que ce qui avait été prévu au BP. Je dis bien : 11,28 ME de plus.

Et si l'on reprend les dépenses d'équipement depuis 2004, nous avons une progression de l'ordre de 35%, ce qui est tout à fait considérable et tout à fait satisfaisant.

Je dois noter enfin, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour conclure, que malgré cette progression la gestion de 2007 se caractérise également par la poursuite du désendettement, puisque le stock de la dette s'élevait au 31 décembre 2007 à 190 ME, contre 194 ME au 31 décembre 2006. La Ville s'est donc désendettée en 2007 de 3,8 ME supplémentaires.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire, me tenant à la disposition de nos collègues.

Je persiste et je signe, il s'agit d'une photographie de ce qui a été fait en 2007 qui démontre, s'il en était besoin, une gestion rigoureuse, transparente et saine.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Locales, le maire peut tout à fait assister, voire participer aux débats. Je me retirerai tout à l'heure au moment du vote comme le prévoit ledit Code.

Qui souhaite intervenir ?

M.ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il y aurait beaucoup à dire sur les documents budgétaires et comptables que vous nous soumettez. Il y a à dire et il y a des questions à poser.

Je vais essayer d'être bref. 5 observations.

Première observation. Cette délibération confirme en premier lieu ce que nous vous reprochions au Conseil Municipal du 14 avril.

Première observation. Rien ne justifiait l'augmentation des taux d'impôts puisque l'excédent, vous l'avez dit M. MARTIN : 10 ME, et après un petit artifice comptable : 5 ME.

Pire. Au regard des sommes en question il est condamnable, je pèse mes mots, de ne pas avoir voulu voter les abattements facultatifs pour les personnes modestes et les personnes handicapées.

Vous aviez la possibilité, ces chiffres le prouvent, d'alléger les familles bordelaises modestes qui voient chaque jour leur pouvoir d'achat rongé soit par l'inflation des produits alimentaires, soit celle des carburants.

On avait la possibilité, puisqu'on avait 10 ME, de consacrer quelques centaines de milliers d'euros pour ces familles qui bénéficiaient de par la loi, avec évidemment un vote en Conseil Municipal, de ces abattements facultatifs. Il n'en a rien été. Je pense qu'on n'est pas loin de la décision idéologique. Je le regrette.

Deuxième observation, Monsieur le Maire. Le Compte Administratif de 2007 montre que nous avons été lourdement sanctionnés par l'Etat au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Le manque de logements sociaux à Bordeaux a conduit la ville à être pénalisée à hauteur de 640.000 euros. Heureusement qu'il existe le Compte Administratif puisque cette information ne fait l'objet d'aucune autre communication. Pourtant, la crise du logement actuelle mériterait que la ville s'engage et communique sur ses engagements.

Je pense que c'est intéressant d'avoir des communications en début de Conseil Municipal, d'autosatisfaction. Il serait aussi intéressant que sur le logement social on ait quelque chose en début de chaque Conseil quand en tout cas il y a des engagements pris. Je crois que les 50 logements par an ne vont évidemment pas résoudre cette crise du social.

Troisième observation – vous voyez, je vais vite, Monsieur le Maire – Sur les dépenses actées par le Compte Administratif que vous nous remettez, pourriez-vous nous expliquer quelques chiffres ?

J'ai pris le Compte Administratif de 2003 et il y a quelques dépenses... Alors, ce n'est pas polémique, c'est simplement pour comprendre. On voit par exemple que la ligne Catalogues a augmenté de 27%, ce n'est pas le plus grave, le compte Publications de 106%, le compte Contentieux de 70%.

Est-ce que vous pouvez nous expliquer ces augmentations particulièrement sensibles ?

Quatrième observation. Sur les recettes actées par le Compte Administratif 2007 pourriez-vous nous apporter quelques précisions ?

Les impôts sur les spectacles, compte 73-63, vous aviez prévu pour 2007 de prélever 210.000 euros. C'est d'ailleurs la somme habituellement perçue chaque année sur cette ligne-là. Selon le Compte Administratif, les recettes finalement encaissées ont été de 1.446 euros.

Ma question, Monsieur le Maire : où sont passés les 209.000 euros manquants ? S'agit-il de clients insolvables, ou autres ? En tout cas nous avions prévu 210.000, nous encaissons 1.446, où est le bug, si vous me permettez l'expression ?

Deuxième articulation de cette quatrième observation. J'ai sensiblement la même question au sujet des recettes liées aux emplacements publicitaires. J'ai le sentiment en tant que marcheur bordelais de constater une inflation des panneaux publicitaires, pourtant cette inflation ne se traduit pas dans les recettes. Je constate selon le Compte Administratif qu'il y a un manque à gagner de 70.000 euros. Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi ?

Encore un point sur les recettes. Le compte 73-37 intitulé Droits de stationnement. En 2003 ces recettes s'élevaient à 867.836 euros. En 2007, Monsieur le Maire, la somme se monte à 2.150.183 euros, soit 150% d'augmentation sur les droits de stationnement en quatre ans.

Sauf à nous faire croire que les places de parking ont augmenté d'autant, vous allez peut-être devoir reconnaître que vous avez trouvé ici le bon filon. 150% d'augmentation, les automobilistes sont des vaches à lait.

Alors non pas que je me réjouisse des automobilistes en ville, simplement, et c'est ce que je regrette, c'est qu'ils sont un peu sanctionnés de l'incurie de la majorité municipale, puisqu'il faudrait peut-être aussi leur donner des places de stationnement. J'aurais trouvé intéressant que sur ces 2 millions on connaisse la différence entre ce qui est réellement prélevé par les horodateurs et ce qui fait l'objet d'amendes policières.

Le dernier point est lié au Compte Administratif. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs collectivités se sont rebellées quant à un transfert de charges qui touche les passeports.

Vous savez que depuis, je crois 2001, vous pourrez nous le confirmer, la mairie s'occupe des formalités préalables à la rédaction de passeports. Il se trouve que c'est un transfert de charge illégal. Le Tribunal Administratif et le Conseil d'Etat ont pu donner droit à des collectivités qui réclamaient auprès de l'Etat le remboursement des frais engagés.

Je voulais savoir, Monsieur le Maire, quand vous compterez réclamer cet argent à l'Etat, puisque, je pense qu'on est d'accord là-dessus, il est hors de question que les contribuables bordelais payent pour se désengager ? Merci.

M. LE MAIRE. -

Sur les recettes de stationnement, M. MARTIN répondra, comme sur tout le reste.

Heureusement qu'on a remonté la pente. Heureusement. C'est la volonté de la municipalité. Après la descente aux enfers que nous avons connue dans ce domaine du fait des travaux et des consignes qui avaient été données à ce moment-là à la police municipale pour laisser passer un certain nombre de choses, il était absolument indispensable de revenir à une application effective du stationnement payant.

Je dois vous dire que c'est un des tableaux de bord que je me fais donner régulièrement pour savoir si les recettes augmentent. Alors j'attendais des félicitations chaleureuses.

Je suis sûr que M. HURMIC va nous féliciter d'avoir une politique du stationnement payant qui permette de faire payer ce qui doit être payé, c'est-à-dire le stationnement des véhicules individuels en centre ville.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Je me garderai bien de toutes félicitations, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. -

Je sais que vous n'en pensez pas moins...

M. HURMIC. -

Non, non. Je ne vous laisse pas le soin de deviner le fond de ma pensée.

Je voudrais simplement répondre brièvement à M. ROUVEYRE, ça me paraît intéressant, sur le dernier point de son intervention concernant les frais qui pèsent désormais sur les collectivités locales en ce qui concerne les passeports.

Vous savez, Monsieur le Maire, qu'il y a un certain nombre de communes, notamment ici en Gironde, qui ont engagé des recours devant le Tribunal Administratif contre l'Etat pour précisément réclamer à l'Etat le coût de ces charges supplémentaires qui sont désormais imposées aux mairies du fait du désengagement de l'Etat.

Est-ce que la Mairie de Bordeaux a l'intention d'engager un recours devant le Tribunal Administratif pour chiffrer ce coût et réclamer à l'Etat son dû ? C'est un travail qui est fait pour le compte de l'Etat qui ne doit pas être à la charge du contribuable bordelais.

Si vous avez pris des initiatives là-dessus je serais vraiment ravi, et je vous féliciterai peut-être à cette occasion si vous avez décidé d'engager un recours devant le Tribunal Administratif.

Je pourrai vous donner quelques pistes de réflexion étant professionnellement intervenu pour le compte d'un certain nombre de communes qui ont actuellement engagé ces recours devant le juridiction administrative.

Sur le Compte Administratif lui-même, je serai extrêmement bref, Monsieur le Maire.

Nous considérons quant à nous que le Compte Administratif n'est que la mise en musique des équilibres politiques qui sont ceux qui sont arrêtés ici à l'occasion des débats sur les Budgets Primitifs.

En l'occurrence lors du Budget Primitif 2007 nous nous étions largement exprimés pour vous indiquer clairement que vos priorités n'étaient pas les nôtres. Je pense que tout débat aujourd'hui sur vos priorités budgétaires ne serait que redondant. C'est la raison pour laquelle je terminerai mon intervention en vous disant que je n'irai pas au-delà dans les commentaires.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, encore une fois nous avons un document d'une qualité intéressante en termes de détails des différents axes de la politique budgétaire de notre mairie. On en remercie bien sûr les services.

Ce Compte Administratif appelle quelques commentaires.

Tout d'abord concernant les recettes, alors que la population croît et que les besoins des ménages augmentent, la Dotation Globale de Fonctionnement diminue de 0,5% et pas seulement du fait de la perte de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Heureusement que la Dotation de Solidarité Communautaire augmente, elle, de son côté, de 12% et atténue donc les reculs de dotation de la part de l'Etat.

Ce qu'on appelle les autres recettes occupent près de 25% de l'enveloppe globale.

On voit que deux secteurs progressent sensiblement :

Les droits de mutation qui sanctionnent les transactions immobilières, et, ce n'est pas dit comme ça, leur mécanisme spéculatif, + 23%.

Les recettes du casino, +9% dont on ne peut se réjouir sans appréhender les effets induits en termes d'éthique et de santé publique.

Concernant les dépenses, nous nous félicitons de la création d'une centaine d'emplois dans les services municipaux, même si la résorption de la précarité qui touche plusieurs centaines de personnes encore, est trop lente selon nous.

Nous notons positivement l'effort sur les crèches et les centres de loisirs ainsi que sur le CCAS, même s'il nous faut mesurer que la ville est encore loin du compte en termes de réponse aux besoins notamment du fait de la paupérisation croissante d'une grande partie de la population bordelaise, et pas que dans les quartiers dits défavorisés.

L'endettement recule de 3,8 ME. Vous vous en félicitez chaque année. Vous le savez, nous n'avons pas la même approche de principe. Pour nous la hausse des taux d'intérêts liée à la crise financière ne doit pas être un prétexte pour ne pas emprunter, mais plutôt une invitation à tenter de recréer un pôle public de financement des collectivités autour

notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations, des Caisses d'Épargne et de la Banque Postale.

Sur le détail des opérations, quelques remarques.

L'aménagement urbain : j'attire l'attention du Conseil sur un aspect qui me semble devenir une contrainte première au fur et à mesure qu'on commence à mieux voir les conséquences de ces différents aménagements urbains, ce sont les schémas de déplacements des hommes et des marchandises de ces nouvelles zones urbanisées, que ce soit à Bordeaux Nord, à Bordeaux Sud ou à La Bastide.

Il me semble que la ville est en train de tirer un peu vite un trait sur un certain nombre de besoins de diversification de ces déplacements et transports en négligeant par exemple l'atout que pourrait représenter le fleuve et ses berges en bétonnant certaines entreprises ferroviaires, c'est le cas à Bordeaux Sud et ça va être le cas si on ne fait rien autour de Cracovie.

Sur le développement économique votre rapport illustre bien que cela devient le point le plus faible de notre commune.

Vous aviez priorisé le marché de l'immobilier de bureaux, mais, le rapport l'indique, celui-ci est en recul. La ville peine à reconvertir le site des hangars des quais, et alors que Bordeaux est touchée par la catastrophe annoncée de Ford Blanquefort, on ne sent pas de propositions bordelaises redonnant des perspectives d'industrialisation même légère autour de sites en expansions comme les Bassins à Flots ou La Bastide.

Je pense que le tourisme, le commerce et le tertiaire ne suffisent pas à bâtir un développement économique solide, pérenne, et en tout cas capable de concurrencer d'autres secteurs.

Je profite de cet aparté pour parler du Port de Bordeaux. Je vous l'ai annoncé en réunion des présidents. A ce propos permettez-moi d'appeler l'attention de notre Conseil sur la décision que risque de prendre l'Assemblée Nationale demain mardi à propos du devenir des installations portuaires, à savoir leur privatisation pure et simple, pour ne pas dire leur braderie, puisque pour Bordeaux 17 grues seront vendues à un opérateur privé pour le prix de 3.

Je rappelle ici l'opposition des élus de ma sensibilité politique à ce projet, et souhaite ici vous interpeller, Monsieur le Maire, et l'ensemble du Conseil Municipal, comme nous l'avons fait la semaine dernière en direction du Président de la Communauté Urbaine, afin de tenter de mobiliser l'ensemble de nos collectivités territoriales et établissements publics pour prévenir et enrayer tout risque de baisse d'activité, de suppression d'emploi, de transformation des missions de service public, de réforme de statut des personnels.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir organiser, comme cela s'est fait la semaine dernière au niveau du Conseil Général, une table ronde avec les représentants des personnels portuaires, la Direction du Port Autonome et des représentants des groupes politiques ici de notre Conseil Municipal pour que Bordeaux prenne toute sa place dans l'avenir de son port qui, je le rappelle, a fait quand même la fortune et l'aura de notre Ville de Bordeaux. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MARTIN vous répondra sur vos observations relatives au Compte Administratif.

Sur le dernier point, je suis désolé de vous décevoir, je ne m'associerai certainement pas à une démarche de ce type. Je suis évidemment prêt à recevoir les organisations syndicales si elles souhaitent me rencontrer, mais j'approuve totalement le projet du gouvernement dans ce domaine.

Nous assistons depuis des années à une chute libre de l'activité de nos ports du fait de l'archaïsme et du combat d'arrière-garde que mènent certaines organisations. La situation est vraiment dramatique. Nous sommes en train de disparaître de la carte des grands ports du monde. Marseille qui était le premier port de la Méditerranée est aujourd'hui au fond du trou, et ne parlons pas du trafic du Port de Bordeaux.

Il est absolument indispensable de revitaliser ces ports. Je pense que les orientations qui ont été prises dans la réforme actuellement en discussion au Parlement sont bonnes. Il ne s'agit pas de brader ou de privatiser, il s'agit tout simplement de redonner un peu d'efficacité à la gestion de nos ports.

Aujourd'hui quand un bateau veut décharger dans un port français ça lui coûte « x » fois plus cher que d'aller à Rotterdam. Il faut quand même regarder la situation en face. On peut continuer à faire preuve d'obscurantisme et tirer un trait sur tous nos ports. C'est ce qui est en train de se passer. Ou bien alors on peut essayer de les réformer.

Je le répète, je suis ouvert au dialogue, mais j'ai quelques convictions sur cette réforme.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je ne ferai pas de commentaires parce que j'espère qu'on aura un autre débat sur ce thème.

En ce qui concerne le Compte Administratif je vais faire trois remarques importantes qui vont compléter ce qui vient d'être dit par Mathieu ROUVEYRE.

La première c'est que bien que vous demandiez aux contribuables bordelais un effort supplémentaire pour l'an prochain, on constate une certaine fragilité de nos finances.

Je ne reviendrai pas sur l'importance de l'impôt payé par les Bordelais. Un héritage historique, comme vous l'avez dit, dont vous n'êtes pas, Monsieur le Maire, le premier fautif, mais auquel vous n'avez pas su ou pas pu remédier.

Mais on comprend mieux aujourd'hui l'ampleur du désastre car le pire est devant nous. L'augmentation de 2% des taux que vous imposez pour 2008 n'est certainement qu'une première étape.

En effet, que constate-t-on ? On constate, c'est un point important chers collègues, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. En 2006 : 60,93 ME, en 2007 : 60,67 ME.

Compte tenu de l'inflation de l'indice du coût de la construction, au moins 3%, cela veut dire que la Dotation Globale de Fonctionnement a fortement baissé en valeur.

On pensait qu'avec l'ancien Premier Ministre à Bordeaux on allait être préservé, que cette baisse ne nous toucherait pas. D'ailleurs elle n'était pas prévue dans le budget. C'est là qu'avec M. HURMIC on a peut-être un petit désaccord. C'est vrai qu'il y a eu des inflexions, que les résultats ne sont pas tout à fait conformes à ce qu'on pouvait trouver dans le budget, et pourtant, même à Bordeaux, la Dotation Globale de Fonctionnement baisse. Rien à attendre de mieux du côté de l'Etat.

Je regrette que vous ne le disiez pas plus fort, Monsieur le Maire, comme sur les passeports. Sinon on est complice. Il ne faut pas être complice des engagements de l'Etat.

L'Etat se désengage, mais votre critique systématique de la Région et du Département fait que ce n'est pas de ce côté-là, hélas, à moins de changer votre ligne de conduite, ce que je souhaite, que vous allez trouver des compensations.

Ce qui veut dire que ce que vous souhaitez faire pour les Bordelais ce sera aux contribuables bordelais de le payer par l'impôt, 2% de plus l'an prochain, mais aussi et surtout en tant qu'usagers. Ce n'est pas un hasard si « Autres recettes » - le poste qui augmente le plus en matière de recettes - augmente considérablement. On l'a dit, en 2006 ça représentait 72 ME, aujourd'hui ça représente 81 ME, soit 9 ME de plus. Près de 25% des recettes aujourd'hui ce sont ces recettes de poche.

Il y a le stationnement dont parle Mathieu ROUVEYRE, mais il y a aussi les crèches, les garderies, les foyers de seniors, les piscines... A chaque fois que les usagers paient, c'est cela qui va augmenter. Usagers bordelais et contribuables bordelais vous allez devoir renflouer les finances de la ville. Il faut le dire.

La seconde remarque que je voulais faire porte sur l'investissement de la ville.

Le contribuable paie cher à Bordeaux, je l'ai déjà dit, mais pourquoi faire ? Quelle est la taille de l'investissement sur Bordeaux ?

Je crois qu'il faut tirer la sonnette d'alarme. Mes chers collègues je vais vous demander de regarder quelque chose de cocasse. C'est à la page 15 du rapport qui nous est fourni. Vous pouvez prendre le graphique qui nous est présenté sur l'évolution du plan d'investissement

En 2004, d'ailleurs, pour qu'il y ait un semblant de progression on a enlevé un des investissements clés, le Pôle Universitaire de Gestion, ce qui fausse le chiffre de 2004. Les autres sont bons, mais celui de 2004 a été sous-évalué parce que soi-disant ce n'était pas dans nos compétences.

En 2005, l'investissement : 67 ME.

En 2006 : 68 ME, mais compte tenu de l'évolution de l'indice des prix de la construction c'est en fait une baisse de 2,5% de l'investissement.

En 2007 : 66 ME, c'est-à-dire bien moins que les années précédentes. L'équivalent à peu près de 2 écoles.

Et malgré ça, chers collègues, sur ce tableau où l'on voit que l'investissement stagne et même diminue, vous voyez la flèche qui augmente ! C'est du jamais vu ! C'est une manipulation de chiffres et de graphiques qui nous est fournie ! C'est du jamais vu !

Un lecteur peu avisé peut comprendre que l'investissement monte. En réalité, j'ai calculé que si l'investissement avait stagné en 2007 par rapport à 2004 il aurait dû être cette année de 75 ME ! Nous sommes une ville qui en fait s'appauvrit.

Mais le plus grave, chers collègues, c'est pour ça que je dis à Pierre HURMIC qu'il faut regarder avec attention les chiffres du rapport administratif, non seulement on investit moins mais on ne fait pas l'investissement qui est prévu !

Il faut savoir qu'au budget on avait décidé d'investir cette année 92 ME. On l'avait voté. C'est à la page 10 du rapport. Il s'ajoutait à cela 40,5 ME non réalisés les années précédentes, ce qui veut dire en fait que cette année il aurait fallu investir 132 ME. Or, on a réalisé 66 ME, c'est-à-dire, chers collègues, qu'on n'a réalisé que 50% de l'investissement prévu. Une misère.

Et M. Hugues MARTIN, ce que vous appelez le désendettement, c'est en fait le produit de votre inactivité. Une misère, mais en plus un manquement démocratique. Car on nous fait adopter ici des réalisations maintenant qui sont faites avec souvent plusieurs années de retard. Certains, ailleurs, pourraient appeler ça des procédés de cavalerie. Je ne l'appellerai pas comme ça, mais ça permet de remplir effectivement les 50 pages de réalisations que vous avez sous les yeux où se mêlent ce qui a été fait, ce qui est fait et ce qui sera fait.

Samedi je le disais à Alain MOGA, la crèche Malbec – j'ai vérifié pour être sûr de moi – elle était déjà dans le rapport financier que vous nous soumettiez en 2001, elle était dans le rapport en 2002, en 2003, en 2004... On la retrouve encore aujourd'hui en 2008. Elle n'est toujours pas sortie des murs mais elle est dans le rapport d'activité !

Un jour elle va commencer, M. MARTIN, je le sais bien, mais elle aura figuré dans les rapports pendant 15 ans. Voilà l'histoire d'une pauvre petite crèche de province.

La troisième remarque que je voulais soulever c'est que vous allez me dire : Ecoutez, M. RESPAUD, les Bordelais m'ont plébiscité. Ils m'ont donné un score honorable, le meilleur que je n'ai jamais eu, mon bilan est excellent. Certes, Monsieur le Maire, je crois trop à la démocratie pour dire le contraire. C'est vrai que la CUB au travers du tramway et de l'aménagement des quais y a bien contribué.

Mais les rapports successifs qui comparent la Ville de Bordeaux aux autres agglomérations de France font mal, très mal. Ils signalent l'urgence pour Bordeaux de se réveiller. Elle s'est réveillée sur un certain nombre de points, mais on lui demande de se réveiller sur tout.

Il y a eu en septembre 2007 cette enquête sur le « Monde de l'Étudiant » qui classait la qualité de vie des villes universitaires. Bordeaux est 25^{ème} sur 31.

Il y a eu cette enquête sur la santé en France à travers les villes. Précédemment dans un hebdomadaire médical hors de tout soupçon Bordeaux était classée la première. Bordeaux a rétrogradé. Elle est maintenant en sixième place, dans un peloton. Ce n'est pas catastrophique, mais ce n'est plus la première place.

Il y a eu cette enquête de l'Équipe sur les équipements sportifs et la pratique sportive en France. Sur 37 villes Bordeaux est classée 29^{ème} en 2007. Le nombre d'équipements en

libre accès est indigent, 14 pour 230.000 habitants, les dispositifs d'encouragement au sport sont modestes, etc, etc...

Enfin il y a eu dernièrement dans le Journal des Arts une enquête qui porte sur les musées en France en 2007, avec une rétrogradation sensible de tous les musées de Bordeaux. Le premier musée bordelais est classé 49^{ème}, alors que nous étions dans les 10 premiers jusqu'à l'an passé... (Interrompu)

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, maintenant ça suffit. Vous ne pouvez pas vous affranchir de toutes les règles du jeu en démocratie. Vous n'avez pas le micro pour toute l'après-midi. Ça commence à bien faire maintenant. Votre comportement est inacceptable. Je ne dis rien. Vous ne respectez aucune des règles du règlement intérieur. Les 5 minutes, vous vous asseyez dessus très régulièrement.

Et vous êtes en train de nous faire ici exactement le discours que vous nous avez fait pendant la campagne électorale. Je me crois revenu au mois de janvier. Vous avez pris la plus belle branlée qui soit sur le plan électoral et vous recommencez exactement le même discours avec les mêmes arguments ! Ça commence à bien faire.

(Applaudissements – Exclamations)

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement pour vous interroger sur ce Compte Administratif, notamment sur l'écologie urbaine et le développement durable.

En 2007, pour le Compte Administratif 2006, je vous avais déjà interpellé sur les actions concernant l'écologie urbaine. Vous m'aviez répondu textuellement qu'il fallait attendre 2007.

A la lecture de ce document sur l'écologie urbaine j'avoue que je suis quelque peu déçu, quelque peu en attente, car il me semble que ça patine.

Je voudrais donner quelques chiffres et faire quelques remarques, Monsieur le Maire.

Nous savons que le bâtiment consomme davantage d'énergie que le secteur des transports : 43% pour le bâtiment et 30% pour les transports. Ce qui veut dire qu'à l'échelle de notre collectivité si l'on souhaite agir concrètement en faveur de la planète c'est dans ce domaine que les efforts et les travaux doivent être entrepris.

Aujourd'hui la Ville de Bordeaux, je le rappelle, c'est 1 million de m2 de surface bâtie avec un parc immobilier de plus de 700 bâtiments.

Séance du lundi 16 juin 2008

Dans les actions pilotes 2007 de la Charte d'Ecologie Urbaine, vous vous étiez engagé à réduire de 10 à 15% la consommation d'énergie des bâtiments et des installations municipales.

Je regrette donc, dans ce Compte Administratif pour l'année 2007, que n'apparaisse aucun chiffrage de cette opération qui nous paraît essentielle si l'on veut peser sur nos émissions de gaz à effet de serre.

J'avais du reste demandé à vos services que me soit communiqué le bilan du volume et du coût des fluides pour les années 2006 et 2007. Je n'ai hélas pas eu ce bilan qui m'aurait peut-être permis de comparer les années et de suivre l'évolution des dépenses d'énergie. Je regrette d'ailleurs que dans le document du Compte Administratif cela n'apparaisse pas, alors que d'autres chiffres bien moins intéressants apparaissent.

Il me semble que c'est au suivi de ces chiffres que l'on pourra dire si le pari est gagné ou perdu.

Aujourd'hui, au vu des données fournies nous ne pouvons qu'afficher une déception. Si la démarche est enclenchée, il reste que les réalisations concrètes se font attendre.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques est certes une bonne chose mais ne suffira pas.

De même, la prise en compte des critères environnementaux dans la construction des nouveaux bâtiments, si elle est aujourd'hui une évidence, ne résoudra en rien l'urgence énergétique et écologique qui se pose à notre collectivité car c'est sur les 700 bâtiments anciens existants qu'il s'agit de peser.

La réalisation de la thermographie aérienne de Bordeaux l'a démontré, mais il n'était pas nécessaire d'attendre ce constat pour se rendre compte que bon nombre de bâtiments municipaux peuvent poser problème en termes énergétiques. En effet, en pénétrant dans certains bâtiments il est facile de voir que des portes et des fenêtres ferment mal, sont énergétiquement défectueuses, ce qui rend difficile l'isolation.

Nous croyons donc qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure et d'engager le budget de notre commune vers ce nouveau défi.

La hausse du prix de l'énergie va peser considérablement sur le budget de la commune, et les récents incidents climatiques nous rappellent tous les jours que l'urgence écologique est à nos portes.

Alors, ce Compte Administratif 2007, comme le Budget 2008, ne nous satisfait pas car nous attendions un signal fort de notre collectivité sur ce chantier. Nous attendions un budget conséquent pour ce formidable chantier qui engage notre collectivité pour des années. Je regrette donc que l'engagement de notre collectivité se fasse à petits pas.

Si effectivement la prise de conscience est enfin enclenchée, les décisions nécessaires se font attendre.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, juste une petite réflexion par rapport au budget qui concerne la culture.

Il est de mon devoir de noter que la part qui est allouée aux acteurs culturels non institutionnels est effectivement en augmentation, mais elle ne constitue quand même que 6% du budget culturel total. Je suis particulièrement attentive à ce travail avec les structures indépendantes et les associations. J'en ai déjà parlé, c'est pour ça que je ne vais pas m'étendre.

C'est une part qui est très petite sur laquelle on peut peut-être encore travailler de manière à avoir un véritable maillage de proximité et avoir surtout un véritable travail de ces structures au plus près de la population.

Il faut savoir qu'une subvention de la ville aussi minime soit-elle pour ces structures-là est souvent vitale. Donc je crois qu'il y a un peu de travail de ce côté-là. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme WALRYCK.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en réponse aux interrogations et aux critiques qui ont été formulées d'abord je voulais vous faire une petite observation.

Je ne sais pas si vous avez remarqué l'éclairage de notre salle du Conseil Municipal qui est un éclairage 100% écologique avec des lumières en basse consommation.

M. LE MAIRE. -

Ça chauffe moins.

MME WALRYCK. -

Ça chauffe moins et ça consomme évidemment beaucoup moins. Donc vous voyez qu'on passe à l'acte progressivement, y compris dans les bâtiments municipaux.

Plus sérieusement, par rapport à vos interrogations, on était là dans le cadre du Compte Administratif 2007. Les avancées depuis sont considérables. Nous aurons l'occasion d'ailleurs au prochain Conseil Participatif et Consultatif du Développement Durable qui se réunit vendredi de faire le point sur précisément toutes les avancées et les projets qui vont constituer la trame de notre plan climat et dans lequel on va répondre de façon extrêmement détaillée à tous les engagements que nous avons pris et les projets que nous avons à mettre sur la table.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

S'agissant du remplacement des ampoules, ça peut paraître anecdotique mais nous sommes en train de le faire sur l'ensemble des bâtiments municipaux. 70% de réduction

de la consommation énergétique. On amortit en 7 mois l'investissement que ça représente. Vous voyez que c'est bien parti.

A ce propos je voudrais faire une petite parenthèse et rendre hommage aux jeunes étudiants qui ont organisé samedi et dimanche sur la place des Quinconces cette manifestation appelée « Changement d'Ere », qui présentait toute une série d'entreprises ou d'associations engagées dans le développement durable, qu'il s'agisse des déplacements, de la construction, de l'isolation ou de la consommation. C'était très intéressant.

Et malgré des conditions météorologiques détestables il y a eu d'ailleurs un peu de monde.

M. DUCASSOU.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, je voudrais répondre à M. RESPAUD s'agissant des classements dont il a fait état il y a quelques instants.

D'abord sur le classement concernant les étudiants, je vous l'ai déjà dit, M. RESPAUD, ce classement était en grande partie lié au déficit de logements étudiants.

On sait très bien pourquoi aujourd'hui il y a un déficit de logements étudiants. Il faut le temps de la réalisation. Et c'est parce que la Région n'a pas souhaité intégrer au Contrat de Plan Etat / Région 2000 /2006 la réalité d'un plan qui a été pourtant défini à l'époque au niveau de toutes les Régions.

La deuxième remarque concerne le classement des musées. En fait il n'y a aucun changement par rapport aux années précédentes, si ce n'est que le Musée d'Aquitaine n'apparaît pas tel qu'il était l'année dernière tout simplement parce qu'il a été fermé pendant plus de 6 mois à cause de travaux, notamment de désenfumage et de mise en sécurité.

Donc il est tout à fait normal que les critères qui ont été retenus pour ce classement aient amené le Musée d'Aquitaine à être moins bien placé. Mais les autres musées étaient exactement à la même place.

M. LE MAIRE. -

Merci. De toute façon dans ces comparaisons on trouve tout et son contraire, à boire et à manger.

On n'a pas cité par exemple le fait que la Ville de Bordeaux ait reçu le Grand Prix de l'Aménagement Urbain, il y a 3 jours, avant Lyon qui n'a eu qu'une simple mention, et Nice également.

C'est nous qui avons eu le Grand Prix, mais ça c'est oublié... Voilà...

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, quelques réponses rapides.

Séance du lundi 16 juin 2008

M. ROUVEYRE, l'excédent n'est pas de 10 ME, mais de 5 ME. Premier point. Il faut revoir un peu votre copie.

Deuxième point. Vous aviez déjà évoqué le problème des abattements. Alors vous pensez bien que j'ai regardé, parce que vous avez quelquefois raison. Et là, je suis désolé de vous rappeler que pour ce qui concerne la politique d'abattements de la Ville, il y a un abattement forfaitaire déjà de 20% - Je dis bien forfaitaire -

Ensuite il y a des abattements de 15% par enfant pour les familles, cumulables.

Et ensuite il y a, en effet, des possibilités d'abattements complémentaires, notamment pour les handicapés. Mais je me permets de vous rappeler, M. ROUVEYRE, que l'Etat les compense. Dans la mesure où il y a un handicapé l'Etat compense. Donc c'est une mesure qui serait en quelque sorte globalement un coup d'épée dans l'eau.

Et enfin pour les personnes à revenus modestes, notamment les érémites, comme vous le savez, ils sont exonérés d'impôts, notamment de la Taxe d'Habitation.

Vous avez évoqué un certain nombre d'augmentations depuis 2003. Je ne sais pas pourquoi 2003. Je veux bien regarder ce qui s'est passé.

Je voulais simplement vous faire remarquer que pour ce qui concerne les contentieux, c'est vrai qu'ils augmentent souvent, quelquefois grâce à vous, même si la plupart du temps vous les perdez, c'est bien connu.

L'investissement au niveau du Casino, vous savez que nous avons aidé l'hôtel qui a refait peau neuve. Dieu sait s'il en avait besoin.

Le problème des passeports, vous avez été nombreux à évoquer ce dossier. Le Maire de Bordeaux nous a demandé de négocier avec le préfet. Malheureusement ces négociations n'ont pas abouti. Donc nous sommes actuellement en train d'assigner l'Etat.

C'est vrai que la totalité des villes françaises ont eu gain de cause. Il n'y a aucune raison qu'on n'ait pas gain de cause de notre côté.

Deuxièmement, nous allons entrer maintenant dans la fabrication des passeports et des cartes d'identité anthropométriques qui vont nécessiter des engagements nouveaux. Il est clair là encore que nous demanderons à l'Etat de nous rembourser au sou par sou, d'autant que nous risquons d'être un peu la boîte aux lettres des usagers hors Bordeaux. Il y aura environ 2000 machines sur l'ensemble de la France, donc nous aurons à nous occuper aussi de nos concitoyens venant de l'extérieur.

M. MAURIN, le seul point de désaccord que nous avons, il est léger, c'est sur l'endettement. Nous, nous considérons qu'il est de très bonne politique de continuer à désendetter la ville. C'est ce que nous continuons à faire.

Pour ce qui concerne les bureaux, je me permets de vous rappeler que le grand dossier de cette mandature initié par le maire c'est Euratlantique. Je crois qu'il y a là matière à vous rassurer.

M. RESPAUD, je ne vais pas vous répondre. Le maire vous a parfaitement répondu.

Je voudrais simplement vous rendre attentif à vos propos : « ampleur du désastre, complice, les usagers vont renflouer... ». Si vous comparez, comme je suis en train de le faire, M. RESPAUD, les coûts d'usage d'un certain nombre de services municipaux par

rapport à ce qui se passe ailleurs, vous verrez que les Bordelais ne sont pas si malheureux que ça. D'ailleurs, en effet, ils l'ont dit au maire et à son équipe récemment.

Pour ce qui concerne les classements on vous a répondu. Je vous rappelle simplement que le Maire de Bordeaux a été classé le Premier Maire de France, en liaison avec le Maire de Nantes.

Je voulais terminer sur cette note et vous dire qu'en ce qui nous concerne nous avons la conscience tranquille. On a le sentiment que ce document est un excellent document.

M. LE MAIRE. -

Avant de me retirer pour vous permettre de voter je voudrais simplement, en réponse à M. PAPADATO dont je comprends les impatiences que je partage parfois, que certaines de nos actions donnent de bons résultats.

Je viens de recevoir sous la signature du Président de la Ronde des Quartiers le bilan de l'opération que nous avons lancée en direction des commerçants et artisans de Bordeaux : « Label commerçant et artisan éco-citoyen ». Il y avait une charte de 10 points, et les commerçants ou les artisans qui s'engageaient à remplir une ou deux de ces mesures, obtenaient ce label.

Eh bien, c'est plus de 300 commerçants et artisans depuis le lancement de cette opération qui se sont engagés, qui ont obtenu ce label, avec des actions qui sont à :

78 %, temporisation de l'éclairage des vitrines de façon à couper la lumière quand c'est nécessaire,

55%, utilisation de lampes basse consommation,

40%, utilisation de poches 100% biodégradables,

55%, tri sélectif des déchets.

Voilà une opération dont on ne parle pas beaucoup, mais enfin plus de 300 commerçants dans Bordeaux ça commence à peser.

Voilà. Je vais donc, Monsieur l'Adjoint, vous laisser continuer.

(Monsieur le Maire quitte la séance)

M. MARTIN. -

Merci Monsieur le Maire.

Un dernier mot, M. ROUYEYRE ?

M. ROUYEYRE. -

M. MARTIN, il y a deux questions auxquelles vous n'avez pas répondu, le manque à gagner sur l'impôt sur les spectacles et les 209.000 euros sur les recettes publicitaires également.

Un tout petit point. Sur les abattements qui sont prévus par la loi, ils ne se réduisaient pas aux personnes modestes ou aux érémites. Il y a aussi toute une tranche de

personnes qui ne touchent pas le RMI, qui touchent un peu plus, qui ne payent pas d'impôts et qui pourraient bénéficier de ces abattements supplémentaires. Merci.

M. MARTIN. -

Vous avez raison. Il faudra bientôt raser gratis.

Mes chers collègues, je mets aux voix les conclusions du rapport qui vous a été présenté, le maire ayant quitté la salle.

Qui vote contre ce document ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Le Compte Administratif est donc adopté à la majorité. On peut demander au maire de revenir.

(Monsieur le Maire regagne la séance)

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, le Compte Administratif a été adopté à la majorité avec les félicitations du Conseil Municipal !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'Adjoint chargé des finances, mon cher Hugues, merci au Conseil et merci à l'ensemble de nos services financiers qui présentent toujours des documents tout à fait lisibles et bien rédigés.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20080282

Compte de Gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2007. Avis

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Receveur des Finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le compte de gestion rendu par Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2006 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2007.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2007 établi au regard du compte sus-mentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif du Maire

Considérant que la comptabilité de Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2007 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

VILLE DE BORDEAUX				
	Résultat de clôture 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	- 40 555 441.62		+ 8 280 473.86	- 32 274 967.76
Fonctionnement	+ 50 292 283.65	- 40 200 701.65	+ 32 411 198.67	+ 42 502 780.67
TOTAL	+ 9 736 842.03	- 40 200 701.65	+ 40 691 672.53	+ 10 227 812.91

REGIE SPORTS ET LOISIRS				
	Résultat de clôture 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	- 554 645.73		+ 210 523.24	- 344 122.49
Fonctionnement	+ 671 809.53	- 554 645.73	+ 317 186.20	+ 434 350.00
TOTAL	+ 117 163.80	- 554 645.73	+ 527 709.44	+ 90 227.51

ARTICLE 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2007 (période du 1er Janvier au 31 décembre 2007) admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

VILLE de BORDEAUX :	+ 10 227 812.91
REGIE SPORTS ET LOISIRS :	+ 90 227.51

Je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances pour l'exercice 2007.

M. LE MAIRE. -

Nous avons ensuite le Compte de Gestion du Receveur.

M. MARTIN. -

C'est exactement la même chose. Je voulais simplement, Monsieur le Maire, féliciter et remercier le Receveur en qui nous avons un partenaire loyal, disponible et très ouvert.

M. LE MAIRE. -

Même vote ?

Non. Là tout le monde vote pour !

M. MARTIN. -

Ce sont les mêmes chiffres !

M. LE MAIRE. -

Ce sont les mêmes chiffres ! Mais je sais. Je connais l'argumentation.

(Rires)

ADOPTE A L'UNANIMITE

**D -20080283
BUDGET DE L'EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE
N° 1**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2008 les résultats et reports de l'exercice 2007, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2007 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2008

I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2007

Conformément à la délibération du 16 juin 2008 ayant approuvé le compte administratif 2007 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2008 comme suit :

1 - Budget VILLE

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement 2007 : 32 274 967.76 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2007 : 64 101 342.19 euros

Recettes d'investissement :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 34 142 659.50 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2007 : 62 233 650.45 euros

Dépenses de fonctionnement :

Restes à réaliser 2007 : 2 976 537.10 euros

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté : 8 360 121.17 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 5 383 584.07 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2008.

2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS

Dépenses d'investissement :

Besoin de financement CA 2007 (D001)	344 122.49 euros
Corrigé du fait du changement de régime des provisions	344 122.49 + 4 300.00
	= 348 422.49 euros
Restes à réaliser 2007	63 065.80 euros

Recettes d'investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	287 412.81 euros
Corrigé du fait du changement de régime des provisions	287 412.81 + 4 300.00
	= 291 712.81 euros
Restes à réaliser 2007	119 775.48 euros

Dépenses de fonctionnement

Restes à réaliser 2007	0 euro
------------------------	--------

Recettes de fonctionnement

Excédent reporté 2007 (R002)	146 937.19 euros
Corrigé du fait du changement de régime des provisions	146 937.19 – 4 300.00
	= 142 637.19 euros

Soit un solde positif de 142 637.19 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2008.

II- DECISION MODIFICATIVE N° 1

Après le vote du Budget et compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2008.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 121 930 038,73 Euros**

dont : 121 375 913,25 Euros pour la Ville

dont : 554 125,48 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **en Dépenses à la somme de 121 930 038,73 Euros**

dont : 121 375 913,25 Euros pour la Ville

dont : 554 125,48 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

La décision modificative n° 1 permet de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Baucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

Il existe cependant des opérations notamment en investissement qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux ou complémentaires financés par l'utilisation de l'excédent 2007, de nouvelles recettes ou la réaffectation de certains crédits.

Ainsi les acquisitions du terrain CITRAM, du terrain de la poste à CAUDERAN ou du terrain rue Héron par exemple qui constituent de réelles opportunités pour la Ville sont financées par des redéploiements des crédits qui pour des raisons techniques ne seront pas consommés à la fin de l'exercice 2008.

Les principales opérations sont les suivantes :

SUBVENTIONS	
Subventions diverses	1,2 M€
Subvention C.C.A.S.	0,15 M€
CREDITS COMPLEMENTAIRES	
Personnel	1,2 M€
Maintenance Eclairage Public	0,4 M€
Culture divers (dont préparation Gd Evènement 2009)	0,54 M€
Loi SRU	0,52 M€
Maintenance (Contrôle d'accès, Horodateurs, divers ...)	0,19 M€
S I V U	0,15 M€
Formation	0,1 M€
Non valeurs	0,1 M€
Gardiennage et travaux d'entretien divers	0,29 M€
Acquisitions d'ampoules basse tension	0,1 M€
Crédits de fonctionnement divers	0,81 M€
ACQUISITIONS ET FONDS DE CONCOURS	
Terrain CITRAM	4,86 M€
Terrain La Poste Caudéran	0,5 M€
Terrain Ilot Armagnac	1,08 M€
Terrain rue Héron	0,3 M€
Fonds de concours CUB – Aménagement des quais	2,03 M€
Fonds de concours CUB – Eclairage Tramway	0,48 M€
CPA In Cité	0,5 M€
Divers	0,25 M€
TRAVAUX ET ETUDES	
Piscine du Grand-Parc	0,2 M€
Piscines Tissot et Judaique (Contentieux)	1,2 M€
Fronton, Parc des Berges	0,3 M€
Rénovation Marché Victor Hugo	0,3 M€
Immeuble Gaz de Bordeaux	0,5 M€
Travaux dans les écoles	0,26 M€
Frais d'études divers	0,13 M€
Réseaux Vidéo contrôle d'accès et interphones	0,11 M€
Plate forme proximité	0,12 M€
Travaux divers	0,48 M€
Crédits non consommés et réaffectés	- 6,25 M€

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

- Excédent 2007 :	5,38 M€
- Produit fiscal :	0,51 M€
- DGF, FCTVA et Compensations fiscales	0,75 M€
- Dividendes Gaz de Bordeaux	0,2 M€
- Produits d'assurances (contentieux piscines)	1,2 M€
- Participation CUB (Loi SRU + compensation)	0,49 M€
- Droits de mutation	0,45 M€
- T. L. E.	0,21 M€
- Cessions (rue Achard, Ilot Armagnac)	1,56 M€
- Piscine du Grand-Parc, participation Région	0,25 M€
- Vidéo surveillance, participation Etat	0,21 M€
- Bourse du Travail, participation Région et Département	0,44 M€
- Stade Jacques Chaban-Delmas, participation Région	1 M€
- Participations diverses	0,45 M€

M. MARTIN. -

Il s'agit de la Décision Modificative n° 1. On en a un peu parlé tout à l'heure en ce sens que les restes que nous avons sont utilisés selon le tableau qui est joint et qui pour moi ne pose pas de problèmes particuliers, bien au contraire.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait des élèves dans les tribunes, donc il faut bien qu'ils sachent que c'est très différent...

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Ils sont partis ? Ah bon.

Entre le rapport que vous nous soumettez et le rapport du contrôleur, la fonction est très différente... (interrompu)

M. LE MAIRE. -

Je ne suis pas sûr que la différence entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion les empêche de dormir...

De toute façon ils sont partis.

Mme DESAIGUES

MME DESAIGUES. -

Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Maire, dans cette Décision Modificative vous soumettez à notre vote l'acquisition des terrains de tennis dont le propriétaire est la Poste, sur le stade Lecaine(?) à Caudéran.

Un petit rappel. Au printemps 2005 lors de la présentation du nouveau PLU de Bordeaux remplaçant le POS, des riverains, des Caudéranais, des usagers des stades de Caudéran, l'Association Caudéran, découvrirent que les stades Lecaine(?), Batany, Maginot et Primrose devenaient constructibles avec la possibilité d'immeubles hauts de 18 m.

Nombreux furent les Caudéranais qui sont allés porter leur avis défavorable sur le registre d'enquête, qui, notons-le, n'était pas disponible à la Mairie annexe de Caudéran mais à l'Hôtel de Ville de Bordeaux.

Notons que les Caudéranais ont été les plus nombreux pour y faire part de leurs observations et de leur désir de maintenir ces stades en zone sportive.

Malgré cela, pas de résultat.

A nouveau la mobilisation en 2006, puis en 2007, des Caudéranais, ainsi que des élus socialistes pour le stade Lecaine(?) a été forte, et la demande pour le reclasser en zone sportive très claire.

Rappelons que ce stade avait deux propriétaires : la Poste pour les terrains de tennis, et l'ASPTT, Association Sportive des Postes et Télécommunications pour le stade de rugby qui, notons-le, est le seul stade de rugby de Bordeaux.

Vous avez alors acheté le stade de rugby pour 1 euro symbolique, avec l'engagement de la rénovation de la salle de sport. Mais la Poste a vendu les terrains de tennis au plus fort prix, 500.000 euros.

Une observation de notre part. Il aurait été plus responsable et opportun de faire reclasser rapidement les stades en zone non constructible, donc sportive.

Ce n'est pas le cas encore aujourd'hui. Donc voici nos questions.

Premièrement, combien demain les contribuables bordelais devront-ils déboursier en plus pour le rachat de Maginot, Batany ou Primrose ?

Deuxièmement, nous vous demandons pour ces stades le reclassement en zone sportive.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais simplement indiquer que les règles du PLU sont des règles qui ont été fixées au niveau de la Communauté Urbaine et qu'elles s'appliquent sur la totalité du territoire de la Communauté Urbaine, qu'elles ne sont pas propres à Bordeaux.

Et quel était le vice-président chargé de tout ça sous la précédente mandature... ? On trouvera facilement son nom.

Donc c'est toujours très facile de venir critiquer la Ville de Bordeaux pour des décisions assumées collectivement et que nous sommes prêts à faire changer, bien entendu. Cela va de soi.

En ce qui concerne le terrain de l'ASPTT, alors pardon.. Je porterai à la connaissance de qui de droit les observations que je viens d'entendre.

C'est une opération formidable de la part de la ville. Nous sauvons un grand club sportif qui a une activité extrêmement importante dans beaucoup de domaines, dans d'excellentes conditions financières.

L'estimation des Domaines sur le terrain que vous avez évoqué où se trouvent les tennis de l'ASPTT si je ne me trompe, c'est 1,5 ME. Nous avons convaincu la Poste qu'il s'agissait d'une opération d'intérêt général. Nous l'avons acheté 500.000 euros.

C'est toujours pareil. Là, vraiment, nous mériterions des couronnes de lauriers plutôt que des critiques.

Mme BOURRAGUE, vous voulez intervenir.

MME BOURRAGUE. -

Pour ce qui concerne les terrains de Primrose, je crois qu'il faudrait que Mme DESAIGUES ne s'inquiète pas trop puisque ça fait déjà de nombreuses années qu'il n'appartiennent plus à la SA Primrose, mais à la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Très bien.

M. LOTHAIRE.

M. LOTHAIRE. -

Je voulais simplement dire à Mme DESAIGUES que ces terrains de l'ASPTT c'est une vieille histoire, mais c'est vrai qu'il faudrait saluer notre action, celle que nous avons eue avec Monsieur le Maire, nous-mêmes et tous les élus. On s'est battu pour que ça ne soit pas constructible. Moi j'en suis ravi.

Nous avons pu conserver à la fois la partie rugby, sur la première partie, et les tennis de l'ASPTT.

Il y a une demande de révision du PLU pour effectivement revenir un peu sur ce que vous disiez tout à l'heure, c'est-à-dire sur l'inconstructibilité de certains stades de Bordeaux. Mais je ne vous cache pas que certains stades de la Communauté Urbaine avaient été oubliés aussi.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20080284

Ville de Bordeaux. Fonds départemental d'aide à l'équipement des Communes 2008. Proposition

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	ENVELOPPE DEPARTEMENT	ENVELOPPE COMMUNALE	TOTAL Euros
1 ^{er} canton	86 235 euros	21 559 euros	107 794 euros
2 ^{ème} canton	94 181 euros	23 546 euros	117 727 euros
3 ^{ème} canton	108 982 euros	27 246 euros	136 228 euros
4 ^{ème} canton	103 780 euros	25 945 euros	129 725 euros
5 ^{ème} canton	87 713 euros	21 929 euros	109 642 euros
6 ^{ème} canton	98 002 euros	24 501 euros	122 503 euros
7 ^{ème} canton	61 569 euros	15 393 euros	76 962 euros
8 ^{ème} canton	115 756 euros	28 939 euros	144 695 euros

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par messieurs les Conseillers Généraux des cantons 1, 3 et 8 de Bordeaux.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES
2008

1^{er} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	86 235,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	21 559,00
ENVELOPPE GLOBALE	107 794,00

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Imputation</u>
<u>RPA LUMINEUSE</u>	Réfection du cheminement piéton	4 800,00	61 - 204162
<u>IMMEUBLE ASSOCIATIF COMPLEXE BUSCAILLET</u>	Mise en propreté et mise aux normes d'un local de 80 m2 pour accueillir des enfants	31 000,00	020 - 2313
<u>STADE CHARLES MARTIN</u>	Terrain de football - remplacement main courante sans soubassement	31 000,00	412 - 2318
<u>CENTRE D'ANIMATION BACALAN</u>	Réfection des plafonds plâtre de la partie bureaux et salle d'activités attenantes	6 000,00	422 - 2313
<u>ELEMENTAIRE DUPATY</u>	Réfection d'une classe	27 594,00	213 - 2313
<u>CRECHE DES CHARTRONS</u>	Réfection sol du dortoir des grands et pose d'éclairage HQE	4 900,00	64 - 2313
<u>CRECHE HAUSSMANN</u>	Peinture des dortoirs	2 500,00	64 - 2313

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2008**

3^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	108 982,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	27 246,00
ENVELOPPE GLOBALE	136 228,00

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Imputation</u>
<u>RPA ALSACE LORRAINE</u>	Installation téléphone amplifié mains- libres appel malade	13 446,00	61 - 204162
<u>MATERNELLE ANATOLE FRANCE</u>	Acquisition d'un réfrigérateur et d'un micro ondes	334,00	213 - 2188
<u>STADE CHAUFFOUR</u>	Rénovation éléments translucides mitoyens avec piscine	11 000,00	412 - 2318
<u>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SAINT PIERRE</u>	Rénovation cage d'escalier bâtiment B	5 500,00	422 - 2313
<u>ELEMENTAIRE ALBERT BARRAUD</u>	Réfection cage d'escalier Goya	10 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE VIEUX BORDEAUX</u>	Réfection classe	22 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE NAUJAC</u>	Réfection classe n°1	27 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE PAS SAINT GEORGES</u>	Réfection petite salle d'hygiène	10 000,00	213 - 2313
<u>PLACE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE</u>	Complément de l'aire de jeux	36 948,00	823 - 2318

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES 2008**

8^{ème} canton

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	115 756,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	28 939,00
ENVELOPPE GLOBALE	144 695,00

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Imputation</u>
<u>CLUB SENIOR GELEE DE FRANCONY</u>	Climatisation du club	9 000,00	61 - 2313
<u>CENTRE D'ANIMATION MONSEJOUR</u>	Travaux d'embellissement d'une salle d'activité	4 700,00	422 - 2313
<u>MAIRIE DE QUARTIER DE CAUDERAN</u>	Pose de store	700,00	020 - 2313
<u>ECOLE PAUL DOUMER</u>	Vidéo projecteur + imprimante couleur	1 137,00	213 - 2188
<u>ELEMENTAIRE BEL AIR</u>	Lecteur DVD + écran projecteur + portable multimédia avec valise	928,00	213 - 2188
<u>ELEMENTAIRE BEL AIR</u>	Réfection des toilettes sous préau	16 500,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE JULES FERRY</u>	Réfection de classe	31 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE RAYMOND POINCARE</u>	Imprimante laser + tableau numérique	1 885,00	213 - 2188
<u>ELEMENTAIRE RAYMOND POINCARE</u>	Rideaux salles de classe + entourage des poteaux	15 981,20	213 - 2313
<u>ECOLE BERNARD ADOUR</u>	Réfection de la classe des grands	10 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE PINS FRANCS</u>	Réfection des sanitaires élèves	4 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE PINS FRANCS</u>	Dictaphone à mémoire + vidéo projecteur	911,00	213 - 2188
<u>MATERNELLE STEHELIN</u>	Réfection classe 3	31 000,00	213 - 2313
<u>ECOLE JEAN COCTEAU</u>	Réfection des sanitaires et circulations	8 720,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE JEAN COCTEAU</u>	Vidéo projecteur + caméscope	1 432,80	213 - 2188
<u>CRECHE ARMAND FAULAT</u>	Rénovation de la clôture	6 800,00	64 - 2313

M. MARTIN. -

Il s'agit du FDAEC. Trois cantons ont déjà définis leur priorité, le premier, le troisième et le huitième.

C'est un dossier qui n'appelle pas de commentaires particuliers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Rapidement, Monsieur le Maire, pour vous rappeler que l'année dernière lorsqu'on avait évoqué ce fonds départemental j'avais émis l'idée de faire des opérations plutôt environnementales grâce à cet argent. Vous m'aviez répondu que c'était une bonne idée et que vous alliez y réfléchir.

Je regrette juste que les services n'aient pas retenu l'idée, à part quelques petites opérations comme la rénovation de toilettes, ou autres.

C'est vrai que j'ai un regret que ça ne se fasse pas.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Une remarque rapide. On voit que le FDAEC va être destiné de plus en plus non seulement à des opérations de rénovation / réfection à la demande de la Ville par le Conseil Général, mais de plus en plus aussi à des demandes d'équipements, notamment d'équipements d'écoles.

Je vois ici des vidéo-projecteurs, des caméscopes, des imprimantes, des frigos, autant de choses qui à mon sens relèvent directement de la responsabilité de la Ville.

Il est donc peut-être temps de mieux faire l'inventaire de ce qu'il faudrait dans l'ensemble de nos écoles pour que toutes soient dotées en fonction de leurs besoins réels. Merci.

M. LE MAIRE. -

D'autres demandes de parole ?

M. MARTIN, rien à rajouter ?

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, rien de particulier. Simplement je rappellerai à M. MAURIN que le FDAEC et les codes de fonctionnement sont définis par le Conseil Général et que nous suivons scrupuleusement ces codes, y compris dans ce type de petits investissements.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des votes hostiles ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séance du lundi 16 juin 2008

M. LE MAIRE

D -20080285

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, expirant avec celui des Conseillers Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux doit procéder à la nomination d'une nouvelle Commission composée, outre du maire ou de l'Adjoint délégué, qui en assume la présidence, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, paragraphe 3, le Conseil Municipal doit désigner :

- ⇒ 16 Commissaires titulaires (dont deux domiciliés en dehors de la Commune)
- ⇒ 16 Commissaires suppléants (dont deux domiciliés en dehors de la Commune)

Nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, les personnalités suivantes :

Séance du lundi 16 juin 2008

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
-------------------------	-------------------------

Taxe d'Habitation

Monsieur Pierre VAIRONNEAU 9 rue Kiéser 33000 BORDEAUX	Madame Martine LACARRIERE 5 rue Christian Solar 33100 BORDEAUX
Madame Sophie LABORY 70, rue de Turenne 33000 BORDEAUX	Monsieur Jean Luc CIRON 108, cours du Médoc 33300 BORDEAUX
Monsieur Patrick MONTET 4 rue Famatima 33200 BORDEAUX	Madame Marie-Claude CARLE de LAFAILLE 34, rue Nicolas Beaujon 33000 BORDEAUX
Monsieur Patrick SIMON 29, rue du Colonel Grandier Vazeille 33000 BORDEAUX	Monsieur Michel VAQUERO 50 rue de l'Eglise Saint-Augustin 33000 BORDEAUX
Mme Marie-Christine GUITER ROCHE 23, rue Manon Cormier 33000 BORDEAUX	Monsieur Roland SERES 2 avenue Jeanne d'Arc 33000 BORDEAUX
Monsieur Maxime HOUMAIN 25 rue J.Renaud Dandicolle 33000 BORDEAUX	Madame Anne-Marie COMBET DE BARTAUD 17 rue Prosper 33000 BORDEAUX
Madame Cosette FOCH 53 rue de l'Ecole Normale 33200 BORDEAUX	Madame Chantal MEYSSAN 69 rue Marcelin Jourdan 33800 BORDEAUX

Taxe Foncière

Monsieur Jean-Louis DAVIAUD 23 rue Malbec 33000 BORDEAUX	Madame Josette GAURY 40, Allée d'Orléans 33000 BORDEAUX
Monsieur Jean-Paul JAUFFRET 61, rue Jude 33200 BORDEAUX	Mademoiselle Marie-Claude LOUMEAU 12, rue Joseph Faure 33100 BORDEAUX
Monsieur Jean GUITON 20 rue de Nuits 33100 BORDEAUX	Monsieur Francis JERRUZ 33 rue Queyret 33200 BORDEAUX
Monsieur Georges COMBALBERT 157 rue Georges Mandel 33000 BORDEAUX	Madame Christine CHARRAS 9, rue Pierre Ladime 33000 BORDEAUX
Monsieur Robert GRANGER JOLY DE BOISSEL 27 bis rue de la Benatte 33000 BORDEAUX	Monsieur Jean MERCHERZ 90, rue de Soissons 33000 BORDEAUX
Madame Maryse COURSAN 15 rue Huguerie 33000 BORDEAUX	Monsieur André CHARGOIS 7 rue Pierre Loti 33800 BORDEAUX
Monsieur Dimitri LAVROFF 11 quai des Chartrons 33300 BORDEAUX	Monsieur Alain DOUTRELOUX 15 rue Camille Renouil 33200 BORDEAUX

HORS COMMUNE

Madame Ana De OLIVEIRA POMMET 24, rue Plein Soleil 33300 Le TAILLAN MEDOC	Mme Martine HERVO 6 rue Claude Monnet 33185 Le Haillan.
Madame RABEAU Caroline 40, rue Emile Zola 33400 Talence	Monsieur Guillaume HENIN 51, rue Chantecrit 33140 CADAUJAC

M. LE MAIRE. -

Le mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs a expiré avec celui des Conseillers Municipaux, il faut donc renouveler cette instance et désigner 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants. Dans les deux cas 2 d'entre eux doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Vous avez la liste sous les yeux.

Avis favorables ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080286

Représentation au sein d'organismes divers. Désignation.
Décision

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous invite donc à procéder à la désignation de ces membres en complément des délibérations n° D-20080174 du 14 avril 2008 et n° D-20080201 du 19 mai 2008.

**Représentation des Elus au sein d'organismes divers
(En complément des Délibérations n° D-20080174
du 14 avril 2008 et n° D-20080201 du 19 mai 2008)**

1^{ère} partie

Dénomination de l'organisme	Nombre de sièges à prévoir		
		titulaires	suppléants
SYNDICAT DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DE LA RIVE DROITE	3/10	/	Mme DELATTRE M. SIBE M. MOGA
ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS	2/5	M. JL DAVID M <i>(opposition)</i>	/
SACICAP Crédit Immobilier les Prévoyants	1	Mme TOUTON	/

2^{ème} partie

Dénomination de l'organisme	Nombre de sièges à prévoir		
		titulaires	suppléants
ASSOCIATION ESPOIR 33	1/2	Mme CAZALET	/
ASSOCIATION DES PARENTS DE CAUDERAN (HALTE GARDERIE CLOS MONTESQUIEU)	2/3	M. DUPOUY	/
G.R.S.P. (Groupement Régional de Santé Publique)	1	M. CAZENAVE	/
AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel)	1	M. DUCHENE	/
ANMSCCT (Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques)	1	M. DELAUX	/
Association Entreprendre Villes et Quartiers	1	M. REIFFERS	/
Observatoire de l'Immobilier d'Entreprises	1	M. REIFFERS	/
IJBA (Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine)	1	M. DUCASSOU	/

LYCEES

ETABLISSEMENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CONDORCET	/	Mme LABORDE

COLLEGES

ETABLISSEMENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
GRAND PARC	/	Mme LABORDE
SAINT LOUIS – SAINTE THERESE	/	Mme LABORDE

M. LE MAIRE. -

Vous avez la liste sous les yeux renseignée complètement, je pense. Donc je ne vais pas vous en donner lecture.

Même traitement.

Abstentions ? Votes contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20080287

**Créations, modifications de postes ou remplacements.
Autorisation. Décision**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20070597 du 26 novembre 2007, le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs de la Ville de Bordeaux au 31 octobre 2007.

Compte tenu des différents mouvements de personnel intervenus depuis cette date et des nouvelles organisations mises en place au sein de plusieurs directions, il convient de procéder à la création, à la modification de certains postes ou au remplacement d'agents.

L'ensemble de ces postes seront ouverts en priorité à des candidats titulaires de la fonction publique mais compte tenu des difficultés liées au recrutement par voie d'inscription sur liste d'aptitude, notre collectivité souhaite se réserver la possibilité de pourvoir ces postes par des non titulaires, afin de ne pas écarter des candidats dont les compétences et la technicité correspondent parfaitement aux profils spécifiques recherchés. Tel est l'objet du présent rapport.

La collectivité accompagnera au mieux ces agents pour leur permettre d'accéder au statut de la fonction publique territoriale.

• Direction du droit des sols et de l'architecture durable :

Suite à l'adoption par le Comité Technique Paritaire du 19 février 2008, de la nouvelle organisation de la Direction du droit des sols et de l'architecture durable ainsi que la mise en place récente du nouveau dispositif d'aide à l'accession à la propriété il est nécessaire de renforcer l'organigramme par la création des postes suivants :

↳ Architecte chef d'équipe instruction des actes d'application du droit des sols :

Missions :

- Encadrement et animation d'une équipe de 4 instructeurs conformistes chargés de l'instruction et du contrôle,
- Conseils et instruction des projets, contrôle de la qualité de la production,
- Participation active à la mise en place d'une doctrine commune à la direction et partagée avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans le domaine en question.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'Ingénieur (indice majoré 619) et au régime indemnitaire afférent.

↳ **Responsable unité juridique**

Missions :

- Gestion des infractions au Code de l'urbanisme,
- Responsabilité des demandes de certificat de conformité
- Traitement des recours gracieux et suivi des recours contentieux.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans le domaine en question.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'Attaché (indice majoré 658) et au régime indemnitaire afférent.

• **Direction des constructions publiques :**

Afin d'améliorer la maîtrise des dépenses d'énergies, la ville s'engage dans un nouveau contrat d'exploitation de ses installations thermiques et réinternalise une partie des activités autrefois confiées à un prestataire de service.

Le service énergie et maintenance de la Direction des Constructions publiques doit donc être renforcé par la création des postes suivants :

- Ingénieur responsable de l'exécution du contrat d'exploitation et du service des énergies,
- Ingénieur responsable du suivi et de la modernisation de la gestion technique centralisée du patrimoine bâti.

De plus, afin d'améliorer la qualité des études et permettre une meilleure optimisation de l'usage des marchés à bon de commande travaux pour le gros entretien du patrimoine de la ville, le service des études architecturales de la Direction des Constructions Publiques sera complété par un poste de technicien économiste de la construction et par la transformation d'un poste de dessinateur de catégorie C, en poste de projeteur bâtiment de catégorie B.

↳ **Ingénieur suivi contrat d'exploitation :**

- Responsabilité de l'exécution du contrat d'exploitation et de l'atteinte des objectifs pour le patrimoine bâti,
- Gestion des anomalies identifiées et mise en place des actions correctives avec les usagers et les prestataires,
- Suivi des contrats, contrôle des données énergies transmises par les contractants, pilotage des revues de contrats,

- Validation technique de la mise en œuvre du plan de progrès

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des Ingénieurs Principaux Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans le domaine en question.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'Ingénieur Principal (indice majoré 783) et au régime indemnitaire afférent.

↳ Responsable du suivi et de la modernisation de la gestion technique centralisée du patrimoine bâti :

Missions :

- Programmation et pilotage de la modernisation des installations de Gestion technique centralisée, migration sur IP,
- Mise en place des outils pour la gestion journalière des alertes et défauts en relation avec les exploitants et utilisateurs et relations avec les correspondants énergie et les utilisateurs
- Coordonnateur des interfaces techniques avec la DOI, cellule maintenance, suivi contrat, prestataires,
- Veille technologique

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative en informatique industrielle et automatisme.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'Ingénieur (indice majoré 619) et au régime indemnitaire afférent.

↳ Technicien économiste du bâtiment :

Missions :

- Description technique des projets (note de faisabilité, notices descriptives APS/APD, ...),
- Evaluation des projets aux différentes étapes,
- Montage des Dossiers de Consultation (Appels d'offres ou Marchés à Procédures Adaptées).
- Veille réglementaire et technique (matériaux, matériels, ...).

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie B du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade de Technicien (indice majoré 473) et au régime indemnitaire afférent.

↳ Modification du poste de Dessinateur en poste de Dessinateur projeteur bâtiment

Missions :

- Sous l'autorité de l'architecte responsable du service et en relation avec les bureaux d'études techniques, proposition des projets d'adaptation du patrimoine municipal,
- Réalisation de relevés sur bâtiments existants et plans d'état des lieux,
- Réalisation des avant projets, DOE
- Rédaction des notices de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène, préparation des dossiers administratifs d'autorisations.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie B du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans le domaine en question.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade de Technicien (indice majoré 473) et au régime indemnitaire afférent.

↳ Remplacement d'un Technicien chargé d'opérations et de travaux sur le patrimoine bâti communal :

Le départ à la retraite d'un agent chargé d'opérations et de travaux rend nécessaire son remplacement.

Missions :

- Evaluation, conduite et règlement des travaux d'aménagement et d'entretien sur un ensemble de bâtiments,
- Conduite d'opérations de réhabilitation lourde ou de constructions neuves.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie B du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade de Technicien (indice majoré 473) et au régime indemnitaire afférent.

- **Direction des Ressources Humaines :**

Dans un contexte d'allongement de la durée des carrières, la collectivité est amenée à réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de développement des parcours professionnels. Pour ce faire, la DRH a besoin de se doter de nouvelles compétences spécifiques afin de proposer des accompagnements individualisés à des agents parfois en difficulté ou en reclassement médical. La création d'un poste de Responsable de l'accompagnement individuel est donc nécessaire.

↳ **Responsable de l'accompagnement individuel :**

Missions :

- Une prestation d'accompagnement individuel des agents,
- Une prestation de conseil en ressources humaines auprès des managers,
- Mise en place et animation d'un dispositif de prévention et de gestion de reclassement médical des agents.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des Psychologues Territoriaux ou des Attachés Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade de Psychologue ou Attaché (indice majoré 658) et au régime indemnitaire afférent.

- **Direction de la Lecture Publique:**

↳ **Remplacement et modification du poste initial en poste de Technicien Audiovisuel**

Le départ à la retraite de l'agent chargé d'assurer la gestion et le suivi des aspects techniques audiovisuels pour l'ensemble des services de la Bibliothèque municipale rend nécessaire son remplacement et la modification de son poste initial (agent relevant de la filière culturelle auparavant).

Missions :

- gestion technique de la salle de conférences lors des manifestations qui s'y déroulent,
- logistique audiovisuelle des événements publics ou internes (salle d'expositions, auditorium, manifestations dans les services publics de Mériadeck et des bibliothèques de quartier, salles de réunion et de formation),
- gestion de l'ensemble du parc matériel audiovisuel (Mériadeck et bibliothèques de quartier)

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie B du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade de Technicien (indice majoré 473) et au régime indemnitaire afférent.

- **Direction de l'Organisation et de l'Informatique :**

Suite à l'évolution des fonctions de l'agent titulaire du poste au sein du département ingénierie infrastructure et télécommunication vers la mission sécurité, il est nécessaire de le remplacer par :

↳ **Chef de projet infrastructure et intégration**

Les principales missions:

- Gérer des projets d'évolution d'infrastructures techniques,
- Participer aux différentes phases projets d'informatisation menées par la DOI,
- Faciliter la coordination et la mise en œuvre des projets,
- S'assurer de l'application des normes, outils et méthodes et participer à leur évolution,
- Veille technologique,
- Veiller au bon fonctionnement des applications dont il a la charge en relation avec les autres services de la DOI et éventuellement des prestataires extérieurs.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux ou d'un cadre d'emplois équivalent des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'Ingénieur (indice majoré 619) et au régime indemnitaire afférent.

- **Direction de la vie urbaine et de la proximité**

↳ **Remplacement Directeur Hygiène et Santé**

Le départ à la retraite du directeur du service Hygiène et Santé rend nécessaire son remplacement.

Missions :

- Management d'une équipe d'environ 70 agents,
- Prévention et lutte contre l'habitat insalubre, le bruit, les déchets, les animaux errants et dangereux, lutte contre les rongeurs et insectes,
- Contrôle de la qualité des eaux, de l'air, des installations classées, de l'assainissement privé ou collectif, contrôle des rayonnements électromagnétiques de téléphonie mobile,
- Missions liées à la santé du public scolaire,

Séance du lundi 16 juin 2008

- Gestion des hospitalisations d'office,
- Participation à la charte de l'écologie urbaine et à la Brigade verte de la Ville.

Ce poste sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A du cadre d'emplois des Médecins Territoriaux ou des Directeurs Territoriaux ou des Administrateurs Territoriaux ou des Ingénieurs Territoriaux ou de cadres d'emplois équivalents des autres fonctions publiques.

Compte tenu des spécificités des missions du poste, en cas de recherches infructueuses, il pourra être fait appel à un agent non titulaire, possédant une compétence avérée, et une expérience significative dans ce domaine.

Cet emploi pourra donc relever des articles 3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'Administrateur (indice majoré 783) et au régime indemnitaire afférent.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ☞ adopter les mesures et les conclusions qui précèdent,
- ☞ accepter la création ou la modification des postes précités et autoriser M. le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- ☞ autoriser M. le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080288

Statut des assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s sous contrat à la Mairie de Bordeaux. Autorisation. Décision

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 27 juin 2005 et le décret du 29 mai 2006 ont modifié le statut des assistant(e)s maternel(le)s et ont apporté à cette catégorie de personnels de nouvelles garanties notamment en terme de rémunération.

Afin d'offrir une réponse adaptée au besoin de reconnaissance des assistant(e)s maternel(le)s au sein des services de la ville de Bordeaux, un nouveau statut issu de la réflexion globale et transversale sur ce métier menée en 2006 par les services de la Direction des Ressources Humaines en collaboration avec ceux de la Petite Enfance et en sollicitant l'avis des partenaires sociaux représentant cette profession, a été présenté lors du Comité Technique Paritaire du 19 juin 2007.

Celui-ci avait permis de prendre en compte les revendications évoquées par les assistant(e)s maternel(le)s ainsi que les besoins des services d'accueil en terme d'organisation tout en respectant le cadre réglementaire.

La collectivité ayant la volonté d'aller encore plus loin dans la reconnaissance de ce métier, il est proposé de reconsidérer la nature même des contrats aujourd'hui offerts aux assistant(e)s maternel(le)s.

En effet, sur les 144 assistant(e)s maternel(le)s actuellement en activité au sein de notre collectivité 84 bénéficient de contrats à durée déterminée conclus pour 1 an, sachant que les autres, recrutées depuis longtemps, sont déjà en CDI car les textes réglementaires de l'époque le permettaient.

Il est proposé, à compter du 1^{er} juillet 2008, de calquer le régime applicable aux assistantes maternelles sur celui défini pour les agents non titulaires recrutés sur des emplois permanents dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

1. de recruter les assistant(e)s maternel(le)s par des contrats d'une durée de 3 ans ;

1. de faire application des dispositions combinées des articles L 422-6 et R 422-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant les collectivités à faire bénéficier leurs assistantes maternelles d'un contrat à durée indéterminée.

Ainsi, la mise en œuvre de ce dispositif permet :

- à 35 agents remplissant d'ores et déjà les conditions, de bénéficier d'un CDI à compter du 1^{er} juillet 2008, sous réserve de leur manière de servir et de leur présence effective (période d'activité) pendant plus de 3 ans sur les 6 dernières années ;
- aux autres agents de se voir proposer un CDI dès lors que la condition des 6 ans sera remplie (dont 3 ans de travail effectif minimum).

Enfin, d'autres mesures pouvant renforcer l'attractivité de ce métier seront mises en œuvre dès le mois de juillet 2008 :

↳ le versement des éléments de rémunération non liés à leur activité mensuelle, (soit leur salaire journalier) dès la fin du 1^{er} mois d'activité,

↳ la valorisation du taux des heures supplémentaires en application de la loi sur le Travail, l'Emploi et le Pouvoir d'Achat, soit 125% au lieu de 107% pour les heures effectuées entre 45 heures et 48 heures hebdomadaires en moyenne à compter du 1^{er} janvier 2008,

↳ la réduction des cotisations sociales et la déduction fiscale prévues par la loi TEPA.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les mesures qui précèdent,
- autoriser M. le Maire à signer les contrats correspondants,
- autoriser M. le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080289

Orientations pour la mise en place des ratios d'avancement de grades pour 2008. Autorisation. Décision

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La mise en place de ratios par la collectivité en 2007 fut l'occasion d'ouvrir davantage l'accès à certains grades d'avancement jusqu'alors bloqué par des quotas et de redonner des perspectives à de nombreux agents. Elle fournit par ailleurs l'opportunité d'harmoniser les conditions d'avancement de grade entre les filières.

Parallèlement, ces ratios ont pris en compte la nécessité d'assurer une régulation des avancements afin d'offrir des évolutions de carrière sur la durée aux agents. En effet, des ratios trop élevés auraient pour conséquence de permettre aux agents un déroulement de carrière trop rapide au dernier échelon du dernier grade, avec des impacts possibles sur la motivation et un lien faible avec la notion de mérite, qui sous-tend en principe tout avancement.

Ces ratios sont le reflet de l'organisation et de la composition de la collectivité. Ils seront donc régulièrement revus pour assurer l'adéquation entre les effectifs de chacun des grades et le pyramidage des postes issu de l'organisation des services municipaux de la Ville. Les niveaux de ratios seront donc amenés à évoluer mais les critères permettant de les fixer vont perdurer dans le temps.

A. Les enjeux de la mise en place des ratios :

La libéralisation des quotas permet désormais aux collectivités de piloter leurs politiques en matière de parcours professionnels à travers deux éléments :

- **Des critères de fixation des ratios, composés d'éléments externes et collectifs** liés à la pyramide des âges, aux effectifs par grade, aux postes occupés, à l'harmonisation inter filières, ...
- **Des critères d'accès à la promotion, composés d'éléments internes individuels** liés à la valeur professionnelle, la manière de servir, la formation, l'assiduité, la régularité et l'expérience.

Il est essentiel de considérer que ces ratios peuvent et doivent évoluer régulièrement pour assurer l'adéquation entre le poste occupé, le déroulement individuel de carrière et le service rendu.

Les pourcentages des ratios sont donc naturellement amenés à être modulés en fonction notamment des effectifs et de la pyramide des âges et des évolutions des textes réglementaires.

Cependant les critères permettant de fixer ceux-ci doivent être transparents et perdurer dans le temps.

Les orientations prennent donc en compte les paramètres suivants :

- La nature du poste occupé, le niveau de responsabilité.
- La durée de carrière pour accéder aux grades supérieurs en évitant les effets de seuils et les frustrations liées à une stagnation de carrière, inévitable si les agents accèdent trop tôt au grade le plus élevé d'un cadre d'emplois.
- L'organisation de carrières à plusieurs vitesses permettant une carrière plus rapide pour certains agents occupant des postes stratégiques tout en n'oubliant pas les agents méritants, réguliers mais qui n'occupent pas tous des postes stratégiques.
- Des règles spécifiques liées à l'âge assurant ainsi une forme de promotion « bâton de maréchal » qui favorise la motivation des agents jusqu'à leur départ en retraite.
- Débloquer certains grades pour favoriser la motivation.
- Harmoniser les avancements d'une filière à l'autre pour maintenir l'équité et favoriser la mobilité.

Les travaux en cours sur le référentiel des postes de la collectivité dans le cadre du renouvellement du système informatique des ressources humaines ont pour objectifs d'affecter chaque agent au sein d'une organisation à six niveaux :

- Le niveau « direction »
- Le niveau « chef de service »
- Le niveau « encadrant de proximité »
- Le niveau « maîtrise »
- Le niveau « gestionnaire »
- Le niveau « opérateur »

et cela quelle que soit la filière d'appartenance.

Dans l'attente de l'achèvement de ces travaux, il paraît difficile de proposer, dès à présent, des règles de gestion définitivement fixées. C'est pourquoi, il semble plus prudent de dissocier les premières années de l'ensemble du processus et de régler les problématiques qui s'offrent pour ces trois années dans un cadre déjà maîtrisé.

Une analyse est faite en fonction :

- du nombre d'avancement des années précédentes
- de l'existence de grades bloqués
- des cas où le nombre d'agents promouvables est inférieur ou égal à 3
- du niveau des grades accessibles
- de la condition d'examen professionnel...

A. Les principes fixés en 2007 et poursuivis en 2008 :

◆ **Harmoniser progressivement les ratios entre filières :**

Mesure extrêmement importante pour favoriser la mobilité au sein de la collectivité et une gestion des postes moins liée au statut, cette harmonisation a permis de diminuer les écarts de promotion entre les filières (en particulier entre la filière technique et les autres filières anciennement soumises à des quotas)

◆ **Débloquer le nombre de promotions pour certains grades longtemps pénalisés par les quotas :**

L'objectif était au minimum de doubler le nombre de promotions sur ces grades.

Un effort particulier a été fait pour assurer un plus grand nombre de promotion pour les grades suivants :

- Grades de la filière administrative de catégorie B et C
- Grades de la filière sportive de catégorie B
- Grades de la filière médico-technique de catégorie C

◆ **Mise en place d'un ratio élevé (80 %) pour les grades accessibles suite à l'obtention d'un examen professionnel**

De manière générale les discussions futures sur l'établissement des ratios devront tenir compte des projets de service, des évolutions des missions, des niveaux de responsabilités et d'expertise.

C. Les objectifs à consolider en 2008

Maintien de règles communes par catégorie hiérarchique

- Catégorie C :

- Favoriser l'accès à l'échelle 4 de rémunération suite à l'obtention de l'examen professionnel (ratio de 80 %) – en attente des résultats de l'examen professionnel d'adjoint technique qui permettra de débloquer le déroulement dans le cadre d'emplois.

- Assurer un déroulement rapide de l'échelle 4 vers l'échelle 5 – proposition d'un ratio supérieur à la règle établie notamment pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

- Privilégier l'accès à l'échelle 6 pour les bons agents en fin de carrière (critères d'âge et d'ancienneté) ou par exception pour valoriser les agents exceptionnels qui n'ont pu accéder à une catégorie B.

- Catégorie B :

- deux vitesses de déroulement de carrière :

- **carrière courte** par l'obtention d'un examen professionnel (ex : effort particulier en 2007 avec la nomination de 12 rédacteurs chef) pour les agents occupant des postes supérieurs.

- **carrière longue**, passage par le grade intermédiaire comme récompense du travail accompli puis nomination au dernier grade avant départ à la retraite pour les agents méritants. Une priorité sera donnée aux agents ayant intégré la catégorie B suite à un concours, puis suite à un examen professionnel et enfin à l'ancienneté après nomination à la promotion interne.

- Catégorie A :

- Pour le haut de la catégorie : occuper les fonctions de directeur

- Pour les autres grades, les promotions dépendent du poste occupé, de l'expérience, de la manière de servir et pour, encourager la mobilité (assurer en priorité la promotion des agents qui dans le cadre d'une mobilité ont accepté de nouvelles responsabilités)

- Cas particulier des professeurs d'enseignement artistique : assurer une équité dans les promotions entre les deux établissements et entre les critères de mérite et d'ancienneté.

Maintien des critères individuels d'accès à la promotion

- La valeur professionnelle

- la manière de servir

- la formation

- l'assiduité

- la mobilité

- la régularité

- l'expérience

et pourront être mis en avant d'autres critères tels :

- la qualification des agents (formation, diplômes)

- les acquis de l'expérience

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les mesures qui précèdent.

Séance du lundi 16 juin 2008

RATIOS POUR LA CATEGORIE A

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Administrateur	Administrateur Hors Classe	50
Attaché Principal	Directeur Territorial	25
Attaché	Attaché Principal	25
Attaché	Attaché Principal (Examen Professionnel)	80
Ingénieur Principal	Ingénieur en chef de classe normale	25
Ingénieur	Ingénieur Principal	25
Conseiller des APS	Conseiller des principal des APS	50
Médecin de 2ème classe	Médecin de 1ère classe	50
Puericultrice de classe normale	Puericultrice de classe supérieure	50
Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	50
Professeur d'enseignement artistique classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	25

RATIOS POUR LA CATEGORIE B		
GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Rédacteur Principal	Rédacteur Chef	25
Rédacteur Principal et Rédacteur	Rédacteur Chef (Examen Professionnel)	80
Redacteur	Rédacteur Principal	25
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	25
contrôleur	Contrôleur principal	25
Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	Assistant Qualifié de conservation hors classe	50
Assistant Qualifié de conservation de 2ème classe	Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe	25
Assistant de conservation de 1ère classe	Assistant de conservation hors classe	50
Assistant de conservation de 2ème classe	Assistant de conservation de 1ère classe	25
Educateur des APS de 1ère classe et de 2ème classe	Educateur des APS hors classe	25
Educateur des APS de 2ème classe	Educateur des APS de 1ère classe	25
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants	50
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50
Assistant medico technique de classe normale	Assistant medico technique de classe supérieure	50

RATIOS POUR LA CATEGORIE C

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIOS EN POURCENTAGE
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	25
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	20
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	25
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	15
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	15
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe (Examen Professionnel)	80
Adjoints du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoints du patrimoine principal de 1ère classe	25
Adjoints du patrimoine de 1ère classe	Adjoints du patrimoine principal de 2ème classe	50
Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 1ère classe	50
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	Auxiliaire de Puériculture Principale de 2ème classe	25
Opérateur des APS	Opérateur qualifié des APS	50
ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	25

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080290

Adhésion de la Ville de Bordeaux à l'association des Acheteurs des Collectivités Territoriales. Adhésion. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales est une association de type loi 1901, créée en 1992. Elle a pour but de favoriser les échanges et réflexions entre acheteurs des Collectivités Territoriales (communes, départements, régions et établissements publics territoriaux) en vue d'optimiser le métier d'acheteur public.

L'association compte aujourd'hui plus de 600 collectivités adhérentes dans toute la France et DOM-TOM de strates démographiques diverses : Communes, Conseils Généraux et Régionaux, OPAC ou OPHLM, SDIS, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes...

Depuis son Assemblée Générale du 25 juin 2003, elle a créé un secteur responsable de l'animation, de la gestion des formations, et de l'expertise, entrant dans le champ commercial.

Elle a pour objectifs :

- de mettre en place un réseau d'informations entre ses adhérents
- de conseiller ses membres sur des questions d'ordre technique, économique, réglementaire ou organisationnel relatives à l'achat
- d'organiser la formation au métier d'acheteur
- d'organiser des échanges professionnels entre acheteurs de collectivités
- d'organiser des conférences annuelles sur le thème de l'achat en collectivité

Dans le cadre de notre politique d'achat ayant pour but d'améliorer l'efficacité économique de l'achat dans le respect du code des marchés publics et dans une démarche éco-responsable, il nous a paru opportun d'adhérer à cette association.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, d'autoriser l'adhésion de Monsieur le Maire de Bordeaux à cette association, à compter du 1^{er} juillet 2008, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, dont le tarif pour l'année 2008 est fixé à 160,00 €.

La dépense correspondante sera imputée sur le CRB ADMINI – CEX : ADMINI – Compte 6281 – Enveloppe 015815 de l'exercice 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080291

Déclassement du Domaine Public. Cession à Madame et Monsieur DOST-LILLET d'un terrain situé rue André Darbon. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 3 juillet 2006, la Ville de Bordeaux a décidé de vendre un bâtiment dénommé Voûtes Schyler, situé rue Darbon et cadastré RH-230, à Mme et M. Dost-Lillet afin qu'ils y réalisent une galerie d'art contemporain et des logements d'artistes.

Cette décision faisait suite à une démarche de mise en concurrence des acquéreurs potentiels. Par notre délibération, nous avons décidé de choisir la proposition la mieux disante. Le projet complète en effet par sa nature l'environnement du quartier des Chartrons et contribue à sa redynamisation.

Le permis de construire déposé par les acquéreurs, en application des choix que nous avons effectués, nécessite la création de places de parking. Le bien que nous vendons, constitué d'un bâtiment sans espace libre, ne permet pas la réalisation de ces places. De même, les accès nécessaires aux logements d'artistes ne peuvent déboucher que sur les espaces voisins.

Le projet ne peut donc se réaliser en l'état. Or, la ville possède, rue Darbon, un espace contigu de 142 m², détaché d'un espace plus vaste appartenant au domaine public et cadastré RH-241, qui lui a été cédé gratuitement par la société Domofrance dans le cadre des aménagements publics prévus sur la zone. Il nous semble relever de l'intérêt général que le projet que nous avons validé par la délibération précitée puisse être mené à bien.

Dans la mesure enfin où les deux biens immobiliers constitueront à terme une même unité foncière, il vous est proposé de les joindre pour les vendre pour un prix global et forfaitaire de 250 000 €, compatible avec les rapports de France Domaine en date des 21 juin 2006 et 12 mars 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider :

- Le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée RH-241 pour une superficie de 142 m²,
- La cession à Mme et M. Dost-Lillet de l'espace ainsi déclassé et des voûtes Schyler pour un prix global et forfaitaire de 250 000 €
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

Je vous en remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20080292

Recours devant le tribunal administratif de Mme Gina Durieux née Bernadin. Chiens dangereux de 2ème catégorie non stérilisés et non déclarés en Mairie. Autorisation de défendre

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Madame Gina DURIEUX, née BERNADIN a déposé le 9 janvier 2008 deux requêtes auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Cette dernière entend obtenir l'annulation de deux arrêtés du Maire de Bordeaux en date du 10 octobre 2007 et du 26 octobre 2007. Ce recours apparaît mal fondé à votre Administration.

En effet, Mme DURIEUX est propriétaire de deux chiens de race Américain Staffordshire classés en deuxième catégorie et qui, conformément à la loi du 6 janvier 1999, doivent être muselés, tenus en laisse ainsi que stérilisés et faire l'objet d'une déclaration en mairie. Or, ces chiens n'étaient ni stérilisés, ni déclarés.

Dans le cadre d'un contrôle de police, le fils de Mme DURIEUX, alors en possession des deux chiens, a fait l'objet d'une interpellation des Services de la Police Nationale et a été placé sous mandat de dépôt et incarcéré pendant deux mois à la Maison d'Arrêt de Gradignan pour détention illicite de chiens de deuxième catégorie par personne ayant commis un crime ou un délit puni et suivi d'une peine d'emprisonnement.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Maire de Bordeaux a, suite à cette interpellation, signé le 10 octobre 2007 un arrêté municipal ordonnant l'examen immédiat des deux chiens par un vétérinaire désigné par la Direction des Services Vétérinaires. Si ces derniers avaient été considérés comme dangereux, la Ville aurait procédé alors, comme prévu par les textes, à leur euthanasie.

Les deux chiens avaient été placés à la demande du Procureur de la République à la fourrière animalière de Beutre.

Le vétérinaire désigné a émis, le 24 octobre 2007, un avis attestant que les deux animaux ne présentaient à ce jour aucun signe apparent d'agressivité.

Cependant, le Parquet ayant souligné d'une part le caractère dangereux du fils de Mme DURIEUX lorsqu'il est accompagné de ses deux chiens et, d'autre part que Mme DURIEUX ne disposait pas des conditions matérielles adaptées pour recevoir lesdits chiens, il a été décidé de prendre un nouvel arrêté le 26 octobre 2007 pour maintenir les chiens en fourrière et saisir le Procureur de la République.

Aujourd'hui, Mme DURIEUX ayant fait, à la demande du Maire, des travaux de mise en sécurité de son domicile, stérilisé ses chiens, et effectué leur déclaration en Mairie, ces derniers lui ont été restitués.

Ce contentieux n'a plus lieu d'être mais Mme DURIEUX n'a pas souhaité se désister de ces deux instances.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, d'autoriser M. le Maire à défendre à cette action devant le Tribunal Administratif et devant toute juridiction compétente jusqu'à parfait règlement du litige.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que l'on peut passer l'ensemble de ces délibérations, de la 287 à la 292, qui, pour ce qui me concerne, appellent peu de remarques particulières.

S'il y en avait je répondrais avec Jean-Charles PALAU qui suit très bien ces dossiers.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, sur la 291 qui concerne le déclassement du domaine public du patrimoine dit les Voûtes Schyler.

Sur ce sujet juste quelques mots parce que nous en avons souvent parlé, mais décidément la ville est assez constante dans son entêtement à sous-valoriser son patrimoine, voire à servir des projets privés sans que nous ayons de garanties réelles que cela servira également le projet public.

En deux mots, pour reprendre l'historique très rapidement, il y a 10 ans ce patrimoine des Voûtes Schyler a été retenu dans le cadre de la ZAC des Chartrons pour faire partie du programme des équipements publics et a été retenu pour la localisation d'un équipement public.

La Ville, en toute logique, a acheté ce patrimoine pour une somme qui a été rappelée de 155.000 euros, ce dont on peut être surpris aujourd'hui puisqu'il est estimé par les Domaines à 130.000 euros seulement. Donc pourquoi l'avons-nous acheté il y a 10 ans si cher alors qu'il semble valoir aujourd'hui beaucoup moins ?

Ceci dit, je reprends les propos de Monsieur le Maire à l'époque en 2006, puisqu'en 2006 changement de cap total, on considère que ce patrimoine n'est plus intéressant et on décide de le brader, la délibération précisant : « Au regard de contraintes techniques et financières la Ville envisage la cession à un opérateur privé ».

Monsieur le Maire, à cette occasion, évoque la question de « ruines ruineuses ». Donc on peut se demander pourquoi on a acheté un patrimoine 155.000 euros qui consiste en des ruines ruineuses.

Une proposition d'achat est faite par l'acquéreur pour 250.000 euros. Alors, effectivement, s'il s'agit de ruines ruineuses c'est une bonne proposition. Si l'on s'en réfère à la qualité du patrimoine et à la superficie, 523 m², avec une possibilité de construction au moins du double, on peut considérer que c'est plutôt bas comme prix

d'acquisition, puisque ça porte le mètre carré à 250 euros. Au prix actuel du marché immobilier on peut considérer que c'est quand même une acquisition qui est faite à un montant peu important.

Dans l'intervalle, aucune nouvelle. On était en 2006. Deux ans plus tard le dossier revient. Le prix proposé par l'opérateur privé qui souhaite acquérir est le même, 250.000 euros, mais dans l'intervalle la vente s'est enrichie d'une nouvelle parcelle de 142 m2 supplémentaires.

Nous nous étonnons. Le coût était déjà bas. On ajoute 142 m2 sans changement de prix.

Nous avons demandé quelle était la proposition des Domaines pour cette parcelle. La parcelle est estimée à 42.600 euros hors taxe et droits d'enregistrement.

Dans le courrier des Domaines adressé à la Ville il est bien précisé que concernant ce terrain « vous souhaitez le céder à titre gratuit ». Donc nous apprenons que la Ville souhaitait en fait ajouter cette parcelle à titre gracieux pour l'acquisition par des privés.

Donc a minima, deux demandes. La première c'est que la parcelle complémentaire soit au moins vendue au prix demandé par les Domaines, donc que le coût de vente de ce bien soit au moins abondé de la parcelle supplémentaire qui est adjointe au lot.

La deuxième, que l'on ait par ailleurs annexée à l'acte de vente, a minima, une clause résolutoire selon laquelle le bâtiment que nous vendrons sera bien utilisé pour la destination qui est annoncée et proposée par le futur acquéreur, dans le sens où initialement cet ensemble avait vocation à remplir une fonction d'animation et d'équipement public pour la ZAC des Chartrons.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ?

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ma collègue Marie-Claude NOËL a fait un rappel de l'histoire de ces Voûtes Schyler. C'est vrai qu'à l'époque, en 1999, par rapport à l'estimation des Domaines nous avons payé le double du prix initial.

Un peu plus tard, en 2006, nous avons décidé de proposer à la vente ces Voûtes Schyler pour un prix de 250.000 euros les 1000 m2. Ce n'est quand même pas une petite surface. Ce qui, eu égard au prix du foncier actuellement est nettement sous-évalué, même si la dégradation de l'immeuble ce serait accélérée pendant qu'il était notre propriété.

L'engagement des futurs acheteurs de créer une galerie d'art avec logements pour artistes et pour eux-mêmes, pose peut-être certaines conditions.

La proximité du Faubourg des Arts démontre la difficulté d'une telle entreprise. J'ai bien peur que l'on ne finisse par détourner cette future galerie de sa vocation.

Le règlement de construction sur la Ville de Bordeaux impose – ce n'est pas nouveau – la création d'un nombre de places de parking correspondant au nombre de logements. Faute

de ne pouvoir le faire, le commun des citoyens doit s'acquitter d'une taxe libératoire de 14.000 euros la place de stationnement non créée.

Au lieu de cela vous nous proposez par le biais de cette délibération de déclasser du domaine public un bout de parcelle jouxtant ces voûtes et ce pour une superficie de 142 m2 et de l'inclure dans le prix global de base, soit 250.000 euros.

La loi étant la même pour tous, elle s'applique aussi à ces acquéreurs. Pourquoi ne pas leur vendre ce terrain au prix du foncier, soit pour une valeur de 21.000 euros ?

J'attire votre attention sur le cas d'un terrain proche au 67 / 73 rue Barreyre qui était laissé à l'utilisation des riverains pour 20 places de parking, qui, suite au rachat et à la future construction d'un logement privatif R + 1(?) va supprimer ces 20 places.

D'un côté on donne un terrain pour des places de parking privé, de l'autre côté on ne cherche pas à pérenniser celles existantes d'un parking de proximité. Y aurait-il deux poids, deux mesures ?

Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Juste pour rappeler notre opposition depuis le départ du retrait des Voûtes Schyler à la programmation ZAC Domofrance. Nous estimions qu'il était important de réfléchir à une autre destination de ces voûtes qu'une vente à faible coût à un privé.

Là nous avons évidemment les conséquences de ces premières mesures avec « un nouveau cadeau » à la famille Dost-Lillet.

Donc nous allons à nouveau nous opposer. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je ne comprends pas très bien ce procès d'intention. La Ville n'a pas l'utilisation des Voûtes Schyler qui sont en très mauvais état. Elle décide de les vendre et elle passe une consultation avec plusieurs acquéreurs potentiels.

Nous avons un acquéreur qui est d'autant plus intéressant qu'il est dans un secteur où il y a déjà, cela a été dit, le Faubourg des Arts. Cet investisseur privé - on dirait que ce terme entraîne une connotation totalement péjorative, ce qui n'est pas le cas bien évidemment - cet investisseur privé décide d'édifier là une magnifique galerie avec des ateliers et des logements d'artistes, ce qui est tout à fait dans nos vues et qui nous évite ce type d'investissement.

Ensuite, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de saisir les Domaines. Les Domaines ont été saisis. Les évaluations sont les suivantes : 130.000 euros pour le bâtiment, 42.000 pour le stationnement, les 142 m2, soit au total 172.000 euros. Et nous vendons l'ensemble non

pas 172.000 euros, mais 250.000 euros. Alors je ne vois vraiment pas où est le problème.

Je crois que la Ville a fait une excellente opération dans cette affaire, d'une part en vendant plus cher que le prix d'acquisition et que le prix des Domaines, et d'autre part en trouvant un investisseur qui va payer lourdement la rénovation des Voûtes Schyler avec un dossier particulièrement intéressant.

M. LE MAIRE. -

Qui s'abstient sur ce dossier ? Qui vote contre ?

M. LE MAIRE. -

Nous passons aux autres délibérations.

M. RESPAUD sur quelle délibération ?

M. RESPAUD. -

La 287. On n'a pas l'habitude d'intervenir sur les problèmes de personnels, mais là c'est vrai que l'actualité nous a interpellés en ce qui concerne la police municipale et donc la politique de recrutement au niveau de notre commune.

En matière de police municipale nous avons jusqu'à quelque temps à sa tête un contractuel qui était chef de la police municipale, qui dépendait du Directeur de la Voie Publique, et qui avait un adjoint, Fabien Basile, qui avait passé, lui, le concours de policier municipal.

Le 17 novembre 2006 est paru un décret créant le Grade A dans la police municipale. Fabien Basile qui était titulaire, qui avait passé le concours, a obtenu ce grade de droit qui, en fait, est celui de chef de la police municipale. Donc à la retraite de son prédécesseur il devient de droit chef de la police municipale, et il ne peut pas y avoir d'autre recrutement, semble-t-il.

Or pour la Ville de Bordeaux il en est allé différemment. Non seulement vous avez procédé à un autre recrutement, mais vous avez accordé à un commandant de gendarmerie le grade d'administrateur. Or la qualité d'administrateur ne peut pas être attribuée à un commandant de gendarmerie. C'est l'article 18 du décret du 30 décembre 87 que M. JUPPE, d'ailleurs, a signé à l'époque, qui détermine la liste des fonctionnaires qui peuvent prétendre à être administrateurs et les gendarmes ne font pas partie de la liste. Je le tiens à votre disposition, Monsieur le Maire, si vous le souhaitez.

C'est vrai qu'un tel jeu nous rend perplexes. Quelle est la politique de recrutement au niveau de la commune pour les postes de haut niveau, puisqu'un poste d'administrateur c'est un poste de haut niveau ?

Existe-t-il d'autres fonctionnaires qui ont été promus administrateurs dans les mêmes conditions ?

Pourquoi la Mairie de Bordeaux ne s'est pas mise en règle avec Fabien Basile et ne lui a pas donné son grade A, ce qui fait qu'il est pénalisé financièrement depuis maintenant deux ans ? Il peut y avoir des raisons stratégiques ou professionnelles, mais il semblerait jusqu'à maintenant qu'on ne lui ait donné aucune précision.

Pourquoi la Mairie de Bordeaux a-t-elle voulu recruter un second chef de la police municipale ?

Et plus largement, quelle est la politique de la mairie en matière de police municipale ?

Ce sont des questions qui se trouvent posées à travers ce faux recrutement, ou ce non recrutement, qui nous interpellent.

On reviendra tout à l'heure sur la police municipale à travers la délibération sur la vidéosurveillance. Nous croyons, nous, au rôle important que doit jouer la police municipale dans une période où on a eu un retrait important de la police nationale. Nous souhaitons qu'elle soit le plus efficace possible et que les règles de recrutement qui s'appliquent à la police municipale soient bien établies et transparentes. Merci.

M. LE MAIRE. -

C'est vraiment l'art de faire de la mousse avec rien. Je ne vois pas où est le problème.

Le chef de la police municipale s'en va. Nous engageons une procédure de recrutement d'un remplaçant tout à fait normale, avec un appel à candidatures, un jury. Ce jury se réunit. Il sélectionne la candidature qui lui paraît la meilleure. Il s'agissait d'un chef d'escadron, c'est-à-dire d'un commandant de gendarmerie, jeune d'ailleurs, qui voulait commencer une nouvelle carrière en collectivité.

Nous avons évidemment vérifié, contrairement à ce que dit M. RESPAUD, la possibilité de le nommer sur un poste d'administrateur. M. de BOUTEILLER me confirme que nous avons le feu vert explicite du contrôle de légalité sur ce point. Voilà. Tout était parfaitement en règle et en ordre.

L'intéressé est arrivé à Bordeaux. Il a commencé son stage. Il a changé d'avis pour des raisons tout à fait personnelles. Je ne peux pas vous dire pourquoi. Essayez d'aller l'interroger si ça vous intéresse. Voilà. Je ne vois pas du tout où est le problème.

Le candidat qui avait été retenu en numéro deux par le jury nous a fait savoir qu'il était toujours intéressé, lui, par sa venue à Bordeaux. Il est donc probable que le recrutement va se faire sans plus tarder.

C'est une péripétie administrative liée au changement d'avis du titulaire. Je ne vois vraiment pas où est le problème.

« Un faux recrutement »... J'admire cette utilisation de vocabulaire pour semer le doute. Il n'y a rien de faux. Je ne sais pas si ce monsieur a des raisons familiales ou autres que je respecte tout à fait. Voilà ce qui s'est passé.

Sur ce dossier 287 Créations, modifications de postes, on a d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? (Aucune)

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN, sur quel texte ?

M. MAURIN. -

Abstention sur la 289, les ratios d'avancement de grades.

M. LE MAIRE. -

Abstention notée.

Pas d'autre observation sur les dossiers de M. MARTIN ? Le secrétariat a bien enregistré les votes ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne BREZILLON

D -20080293

**Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.
Adoption. Autorisation**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles, notamment par l'attribution de subventions.

A cet effet, je vous propose de l'attribution de la somme de 3 500 euros, à répartir de la manière suivante :

Radio CHU Association qui s'inscrit dans le cadre d'une mission de santé publique et citoyenne. Les émissions diffusées aux patients sont le reflet de la vie du CHU et surtout une fenêtre qui permet de conserver le lien avec l'extérieur.	500 euros
Scouts et Guides Marins de Bordeaux Association qui privilégie le milieu maritime et l'apprentissage de la navigation comme support d'activités. La pratique nautique est un outil au service du développement personnel de chaque jeune, de la vie en groupe et du sens des responsabilités.	500 euros
Arts et Communication du Monde (A.C.M.) Association qui a pour but de promouvoir et de diffuser la culture, l'art, le sport et la culture tropicale des peuples métisses à Bordeaux. A ce titre, cette association a organisé la journée du 10 mai 2008 – journée nationale commémorative de l'abolition de l'esclavage – Cette association a fédéré plusieurs associations autour d'elle sur cet évènement culturel et festif.	2 000 euros
SOS Amitiés Association reconnue d'utilité publique au service des personnes confrontées à la solitude et à la tentation du suicide ou toute autre forme de détresse.	500 euros

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2008 – Art. 6574 – fonction BX 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

MME BREZILLON. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Séance du lundi 16 juin 2008

- Radio CHU. Cette association a 3 ans. Sa présidente est digne de confiance. L'objet de cette association est d'améliorer les conditions d'hospitalisation, de rompre la solitude des patients, de créer du lien vers l'extérieur. Ses bénévoles assurent une programmation tous les jours de 7 h à 16 h.

Je vous propose de contribuer à l'accompagnement de ses projets : l'installation d'un studio d'enregistrement au Centre Jean Abadie qui est la Maison des Adolescents de Bordeaux, et d'étendre la diffusion de la programmation sur tout le site hospitalier.

- Les Scouts et Guides Marins de Bordeaux, c'est un mouvement qui existe à Bordeaux depuis 1946. Son objet est de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes en proposant des activités d'intérêt général, de solidarité et de protection de l'environnement, bien sûr en lien avec la mer et le fleuve.

Je vous propose de contribuer au financement de leur projet de camp. Il s'agit pour 72 jeunes bordelais de participer à « Brest 2008 », événement de dimension internationale autour des vieux gréements qui réunira 25 pays et 2000 bateaux. Ils représenteront la Ville de Bordeaux.

- L'Association ACM, Arts et Communication du Monde. Cette association est dynamique. Elle est animée par M. GIRAND-GIRARD. Son président est digne de confiance.

L'objet de cette association est de promouvoir et de diffuser l'art et la culture des peuples méfis à Bordeaux et de travailler sur la mémoire.

Je vous propose de contribuer au financement de la manifestation que cette association a organisé sur la place de la Victoire le 10 mai. Plusieurs associations bordelaises se sont fédérées pour célébrer ensemble la Journée Nationale de Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage. Cette manifestation réunissait 3000 personnes.

- SOS Amitiés, qui existe à Bordeaux depuis 1981. L'objet de cette association, vous le savez, est d'assurer une permanence téléphonique 365 jours par an 24 heures sur 24 et de permettre aux personnes en détresse de pouvoir parler.

Je vous propose de contribuer au fonctionnement de cette association dont les bénévoles ont reçu l'année dernière 23.721 appels.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions sur ces subventions ?

Des oppositions ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080294

Opération 'Voisins Solidaires'. Adhésion. Adoption. Autorisation

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite encourager les initiatives individuelles visant à développer les solidarités entre voisins. Les bonnes relations et l'aide apportée à ses voisins contribuent en effet, au mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi, et pour atteindre ces objectifs, la Ville de Bordeaux envisage de faire appel et d'adhérer à l'association « Voisins solidaires ».

Le montant de l'adhésion est fixé à 10 000 euros pour l'année 2008.

L'association « Voisins solidaires » s'engage de son côté, à délivrer un label pour la ville, et à mener les campagnes de mobilisation et d'animation nécessaires à cette opération.

A cet effet, l'association s'engage à délivrer un label pour la ville, et à mener les campagnes de mobilisation et d'animation nécessaires à cette opération. D'autre part, l'association prévoit une assistance permanente ainsi que la mise en place d'actions de formation.

Les crédits nécessaires sont prévus dans le budget du présent exercice.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association et à procéder au paiement de la cotisation.

MME BREZILLON. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose que la Ville de Bordeaux adhère à l'association « Voisins Solidaires ». Cette association a pour objet de mener et soutenir toutes les opérations qui visent à renforcer les solidarités de proximité et d'entraide de voisinage.

Elle est animée par Atanase Périfan, qui est le fondateur de la Fête des Voisins dont tout le monde connaît la réussite.

L'idée est d'identifier par quartier et par rue un voisin solidaire qui participera au renforcement des relations entre les habitants et répondra au besoin croissant du lien social et du mieux vivre ensemble.

Bordeaux, comme une dizaine d'autres villes déjà membres, serait ville pilote. Cette adhésion nous permettra d'organiser cette action et d'avoir accès notamment à une base de données informatique, dont un logiciel qui gère ce fichier de personnes ressources.

A titre d'information, la Ville de Grenoble a acheté un logiciel dans une démarche de développement pour 80.000 euros.

Cela nous permettra d'organiser des réunions de travail sur le site grâce à l'association, des campagnes de mobilisation nationales et locales, un guide du voisin solidaire, une programmation de formation, une assistante permanente, et enfin les outils de communications : affiches et tracts de candidature.

Tous ces outils performants mis au point par l'association en collaboration avec les agences de communication seront déclinés au service de l'action municipale. Ils travailleront bien sûr avec l'association sur les spécificités bordelaises en posant des indicateurs susceptibles d'analyser notre action.

Je vous demande en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mme BREZILLON, mes chers collègues, je suis relativement satisfait des précisions que vient de nous apporter Mme BREZILLON, cependant je suis étonné de voir arriver devant nous cette délibération en l'état.

En effet, on nous propose d'adhérer pour la somme de 10.000 euros à une association qui existe depuis un peu plus de 6 mois. Or notre règlement d'intervention prévoit que les associations doivent avoir au moins un an d'existence pour bénéficier de notre sollicitude.

Une question. Comment pouvons-nous être crédibles auprès des associations bordelaises qui peuvent, je crois, légitimement penser que nous pratiquons là deux poids, deux mesures ? Les critères doivent être les mêmes pour tous.

De plus que nous propose-t-on pour cette somme ? L'attribution d'un label. Bien. Nous sommes contents. C'est joli un label. On pourra le porter en sautoir, peut-être.

Nous serions plus rassurés si ce label émanait d'une association ancienne et reconnue. Ce n'est pas le cas. Même si M. Atanase Périfan - et son président - est bien connu et respecté, donc respectable comme élu UMP du 17^{ème} arrondissement de Paris, cela ne donne pas forcément une garantie de sérieux et de pérennité à cette association récente.

Nous souhaiterions par respect pour les associations bordelaises que cette adhésion à une association parisienne soit remise à octobre, au-delà d'un an donc, par respect de la règle établie. Cela laissera aussi à cette association le temps de faire ses preuves et d'avoir des réalisations reconnues.

Si tel n'était pas le cas nous nous abstiendrions sur cette délibération, car malgré les réserves importantes que je viens d'apporter l'objet de cette association nous paraît respectable. Mais comme nous ne sommes pas à une table de poker, je pense qu'il ne serait pas sain de payer pour voir. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je profiterai de cette délibération qui parle des voisins solidaires pour aborder en l'occurrence un sujet qui concerne les voisins sur le quartier de Bacalan où pas plus tard que samedi s'est tenu le repas de quartier de Bacalan pour la 7^{ème} édition.

Pour la première fois il s'est fait dans les jardins à proximité de la salle Point du Jour Pierre Cachou.

Bien que cette manifestation ait eu un franc succès, je regrette que nous n'ayons pu disposer des équipements sanitaires de la salle municipale, comme nous le faisons auparavant salle Ferdinand Cabanel.

Par ailleurs, heureusement que la météo a été de la partie sans quoi nous n'avions aucun coin pour nous mettre à l'abri.

Je pensais que quelque part c'est aussi une manifestation qui concerne beaucoup de voisins sur le quartier, qui, ne serait-ce qu'au niveau des sanitaires, aurait pu... (Inachevé).

Un autre point indispensable aussi, la mise à disposition de containers pour les déchets, car absolument rien n'était mis à notre disposition pour mettre les déchets dans des lieux sécurisés.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

J'ai bien noté l'abstention du groupe socialiste et du groupe communiste sur la subvention « Voisins solidaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080295

**Aire d'accueil des gens du voyage. Règlement intérieur.
Modification. Adoption. Autorisation**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'aire d'accueil des gens du voyage « La Jallère » a ouvert ses portes le 8 octobre 2007.

Conformément aux textes législatifs, notamment, la loi du 5 juillet 2000 et les textes réglementaires, il est demandé de veiller à la mise en oeuvre d'un Règlement Intérieur, fixant les règles de fonctionnement de l'Aire.

Le Règlement Intérieur a donc été soumis au Conseil Municipal et adopté le 4 juin 2007.

Compte tenu de l'observation menée jusqu'à présent sur l'application des règles de séjour, il convient maintenant d'adapter le règlement.

En effet, l'ensemble des aires d'accueil de la C.U.B. proposent des séjours de neuf mois, qui correspondent à une année scolaire, et permettent également de se conformer au mode de vie autour de la cellule familiale élargie, qui constitue un élément fort des usages et rituels des gens du voyage.

L'incitation à la scolarisation reste présente dans la mesure où une famille ayant des enfants non scolarisés ne pourra séjourner plus de trois mois sur l'aire.

Vous trouverez en annexe la modification de l'article II. 1.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à modifier le Règlement Intérieur fixant les règles de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Article II – 1

REDACTION ACTUELLE

II ACCUEIL, ARRIVEE ET DEPART

1) Durée de séjour, horaires d'ouverture et fermeture annuelle

Le séjour d'une famille sur l'aire de passage est de 3 mois au maximum.

Il pourra être renouvelé deux fois, uniquement en fonction du temps nécessaire à la scolarisation des enfants.

Après un premier séjour de trois mois voire un séjour prolongé, un délai minimal de trois mois doit s'écouler avant le retour des mêmes résidents sur l'aire.

Une fermeture annuelle de l'aire, pendant un mois, est prévue l'été ou en fonction de travaux à réaliser sur l'équipement.

La réception des arrivées et la gestion des départs se font à heures fixes, affichées à l'extérieur du local, tous les jours.

NOUVELLE REDACTION PROPOSEE

II ACCUEIL, ARRIVEE ET DEPART

1) Durée de séjour, horaires d'ouverture et fermeture annuelle

Le séjour d'une famille sur l'aire de passage est de 9 mois au maximum.

Pour les familles **avec enfants scolarisables et** dont les enfants ne sont pas scolarisés, le temps de séjour ne pourra excéder trois mois.

Après un premier séjour, un délai minimal de trois mois doit s'écouler avant le retour des mêmes résidents sur l'aire.

Une fermeture annuelle de l'aire, pendant un mois, au moins, est prévue l'été ou en fonction de travaux à réaliser sur l'équipement.

La réception des arrivées et la gestion des départs se font à heures fixes, affichées à l'extérieur du local, tous les jours.

**AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
« LA JALLERE » – BORDEAUX
REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur vise à informer, expliquer et régler la vie collective sur l'aire d'accueil de Bordeaux dite aire de « La Jallère », durant le séjour des résidents.

I PRESENTATION DE L'AIRES

La commune de Bordeaux met à disposition des gens du voyage une aire d'accueil, située avenue Labarde à Bordeaux, accessible depuis le giratoire situé à l'intersection de l'avenue de la Jallère et de l'avenue de Labarde , à l'adresse suivante :

Aire d'Accueil des Gens du Voyage
Avenue de Labarde
33300 BORDEAUX

Cette aire possède 16 emplacements.

1 emplacement est destiné à 1 seule famille. Il est composé d'une surface d'environ 200 m² pour le stationnement d'un maximum de 2 caravanes et leur véhicule tracteur. Chaque emplacement est constitué d'un espace de vie, comportant pièce principale, douche, WC, prises d'eau et d'électricité, étendoir à linge.

Sont affichés à l'extérieur du local de gestion de l'aire :

- le règlement intérieur
- les horaires d'ouverture de l'aire
- les dates de fermeture annuelle
- la tarification du stationnement
- les contacts et téléphones d'urgence
- les principaux services communaux
- le tarif de facturation de l'eau, d'électricité et leurs modalités de règlement (principe du prépaiement)
- le montant du dépôt de garantie.

II ACCUEIL, ARRIVEE ET DEPART

1) Durée de séjour, horaires d'ouverture et fermeture annuelle

Le séjour d'une famille sur l'aire de passage est de 9 mois au maximum.

Pour les familles avec enfants scolarisables et dont les enfants ne sont pas scolarisés, le temps de séjour ne pourra excéder trois mois.

Après un premier séjour, un délai minimal de trois mois doit s'écouler avant le retour des mêmes résidents sur l'aire.

Une fermeture annuelle de l'aire, pendant un mois, au moins, est prévue l'été ou en fonction de travaux à réaliser sur l'équipement.

La réception des arrivées et la gestion des départs se font à heures fixes, affichées à l'extérieur du local, tous les jours.

2) Conditions d'accueil, caution et enregistrement

L'aire est ouverte à tous les voyageurs de passage sur la commune dans la mesure des places disponibles, avec l'accord du gestionnaire, et pour les familles ayant acquitté les dettes liées à un précédent passage.

De plus, les voyageurs ne devront pas avoir fait l'objet d'une décision de justice d'expulsion de l'aire.

Seules les familles séjournant en véhicules mobiles en état de marche peuvent stationner sur le terrain

Le voyageur devra obligatoirement déclarer son identité, celle de tous les accompagnants : conjoint, concubin, autres membres de la famille etc... Et indiquer le nombre d'enfants à charge.

Pour être considéré comme « voyageur », il convient de détenir un titre de circulation ou assimilé, en cours de validité.

En cas d'occupation d'un emplacement sans l'avis du gestionnaire, ce dernier pourra refuser cette situation. De ce fait, aucun contrat ne sera signé et aucune énergie (eau et électricité) ne sera mise à disposition des occupants. Ces derniers devront quitter l'emplacement dans les 24 heures sous peine de mise en œuvre d'une procédure d'expulsion prévue par la réglementation en vigueur.

A chaque arrivée, une visite de l'aire et de l'emplacement est faite par le gestionnaire, avec lecture du règlement intérieur à la famille, ce qui entraîne l'acceptation automatique de ce dernier.

Chaque installation se fait après versement d'une caution en espèces. Un état des lieux est fait à l'arrivée, puis au départ, de l'emplacement attribué. La caution est restituée en fin de séjour après libération de l'emplacement. Seront déduites de la caution les dettes constatées au moment du départ. Tout dégât constaté entraîne automatiquement le blocage de la caution jusqu'à l'estimation du coût de la réparation. Dans le cas où l'estimation des dégâts dépasserait le montant de la caution, l'auteur de ces dégâts devra payer la totalité des travaux de réparation sous peine d'être exclu définitivement de l'aire.

Tout recours sera possible, même après le départ des résidents.

Une photocopie du titre de circulation, ainsi que de l'original de la (ou des) carte(s) grise(s) d'une (ou des) caravane(s) sont conservée(s) par le gestionnaire.

Les stationnements de véhicules se font exclusivement sur l'aire prévu, afin de laisser les voies d'accès extérieurs et centrales libre pour tout passage – en particulier les services incendie et d'urgence.

Les visites de tiers sur un emplacement sont autorisées. Le signataire du contrat de résidence est responsable des dégradations provoquées par les visiteurs.

3) Contrat de résidence et état des lieux

Un contrat de résidence est signé entre le chef de famille et le gestionnaire. Il est accompagné :

- d'une fiche d'identité permettant de définir les personnes et véhicules présents sur l'emplacement
- un état des lieux relatif à l'emplacement et au bloc sanitaire, rempli à l'arrivée et au départ de l'aire
- un règlement intérieur
- un barème d'imputation forfaitaire des dégradations

III TARIFICATION DU SEJOUR ET PAIEMENT

1) Location de séjour

La location de séjour contribue à financier le coût de fonctionnement de l'aire. Elle est réglée au minimum, chaque semaine, le vendredi.

2) Consommation d'eau et électricité, prépaiement

Les factures d'eau et électricité pour tous les besoins d'une famille sont réglées sur le principe d'avance sur consommation, et en fonction de celle-ci (système de prépaiement). Le gestionnaire assure la distribution par famille, selon la demande et après paiement.

IV REGLES DE VIE COLLECTIVE

1) Comportement général

De façon générale, la commune ainsi que le gestionnaire de l'aire ne pourront être tenus pour responsables des dégâts, dégradations, vols dont pourrait faire l'objet, de la part de tiers, la (ou les) caravane(s) et véhicule(s) de l'utilisateur.

De même, commune et gestionnaire ne seront pas tenus pour responsables par des tiers, pour des actes imputables aux usagers de l'aire.

Afin que la vie sur l'aire soit agréable pour tous, les quelques règles essentielles suivantes doivent être respectées.

Chacun veillera à bien se comporter vis à vis des agents d'accueil et de toute personne qui intervient sur l'aire pour en assurer le fonctionnement. Toute agression, qu'elle soit physique ou verbale, entraînera des poursuites judiciaires et, automatiquement, l'exclusion immédiate et définitive. Celle-ci sera portée sur le registre d'accueil.

Chacun bénéficie des installations qui sont à la disposition des utilisateurs et sous leur responsabilité. Ceux-ci doivent veiller individuellement et collectivement au respect de ces installations.

Chaque titulaire d'une place est responsable des dégâts causés par les membres de sa famille ou par les animaux qui lui appartiennent.

La vie collective sur l'aire implique le respect de la tranquillité publique, et, de façon stricte et obligatoire, de 22h à 7h le matin, et de l'ordre public, conformément aux règlements de police en vigueur sur la commune.

2) Entretien courant de l'emplacement

L'entretien courant et le nettoyage de l'emplacement sont à la charge intégrale de la famille, à savoir la surface individuelle de stationnement et le bloc sanitaire (WC, douche, bacs à laver, accessoires).

3) Environnement de l'emplacement

La famille maintient propre l'environnement immédiat de l'emplacement, en s'interdisant tout dépôt d'objets, d'équipements ou de matériaux divers, ou toute activité dangereuse (essence, produits chimiques, acides, solvants, ...) ou dégradante pour l'environnement (feu, huile de vidange, ...). Le stockage d'objets métalliques est strictement interdit sur l'aire.

En cas de non respect de l'alinéa précédent, après un premier rappel écrit, l'enlèvement des objets, équipements ou matériaux, cités plus haut, sera effectué par le gestionnaire et facturé au résident concerné.

Le centre de recyclage de Bordeaux (Rue Jean Hameau) est à disposition pour tout débarras d'objet.

D'autre part, tout branchement électrique ne pourra être opéré qu'avec du matériel conforme à la réglementation et après autorisation du gestionnaire.

Tout élément complémentaire, bouteilles de gaz ou autre, est prohibé.

4) Assurances

La ville de Bordeaux et le gestionnaire déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradation des biens et équipements personnels des familles.

Le résident fera son affaire de la souscription d'assurances garantissant ses biens ainsi que sa responsabilité civile.

Cette souscription devra être prouvée par la fourniture de l'attestation d'assurance.

5) Ordures ménagères

Aucun dépôt d'ordures ne peut se faire en dehors du ou des containers présents sur le site.

Chaque usager est tenu de respecter cette consigne.

6) Constructions et plantations

Le respect des constructions et des plantations permet d'assurer une vie collective paisible et agréable. Tout aménagement complémentaire est sous la responsabilité exclusive du gestionnaire.

7) Adresses postales et boîte aux lettres

Toute correspondance peut être acheminée à l'adresse ci-dessus indiquée.

La Ville ou le gestionnaire de l'aire ne peut être responsable de tout courrier adressé en absence de l'utilisateur.

L'aire peut être considérée comme élection de domicile pour les prestations sociales et autres.

8) Code de la Route et vitesse de circulation

Les règles du Code de la Route s'appliquent sur l'aire.

La vitesse de circulation sur l'aire est limitée à 20 kms / h pour tous les véhicules.

9) Animaux domestiques

La présence d'animaux domestiques est tolérée, mais ils ne doivent causer aucune gêne et ne doivent pas divaguer sur le terrain. Si c'était le cas, il appartient au chef de famille de faire cesser les troubles. Tout animal ayant un comportement dangereux, ou représentant une nuisance, sera signalé aux services compétents.

10) Armes

L'entreposage et la manipulation d'armes sont interdits sur l'aire d'accueil. Toute infraction fera l'objet d'un dépôt de plainte et entraînera l'exclusion immédiate et définitive du contrevenant et de sa famille.

V RESPECT DU REGLEMENT ET SANCTIONS

En cas de non respect du règlement de l'aire, des personnes qui y séjournent ou des règlements communaux de police, un rappel à l'ordre écrit sera adressé au chef de famille, demandant l'arrêt des troubles reprochés.

A défaut d'exécution, il peut être prononcé l'exclusion temporaire de la famille, et en cas d'infraction grave ou réitérée, il peut être engagé une procédure d'exclusion définitive, voire une procédure judiciaire, à l'égard du chef de famille, et ce, en conformité avec les textes réglementaires en vigueur, notamment les Articles 493 et 812 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Ce règlement intérieur a été validé par la Ville de Bordeaux en date du

***Nous vous souhaitons la bienvenue sur l'aire d'accueil de Bordeaux
« La Jallère »***

MME BREZILLON. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose, après 9 mois de fonctionnement, d'adapter le règlement intérieur de notre aire qui accueille 16 familles.

Il s'agit de proposer une durée de séjour de 9 mois pour les familles dont les enfants sont effectivement scolarisés. L'ensemble des aires de la CUB propose du reste une durée de 9 mois. Le règlement intérieur resterait à 3 mois de séjour pour les autres familles.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le règlement intérieur.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, dans la délibération qui nous est présentée nous ne pouvons qu'être d'accord sur le calage du temps de séjour avec le calendrier scolaire.

Séance du lundi 16 juin 2008

Toutefois, après 8 mois de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage nous pouvons procéder à un premier constat.

Tout d'abord je ne pense pas que la création d'une décharge sauvage en bordure du rond-point à l'entrée du site ait été prévue dans le cahier des charges.

Ensuite, cet équipement était censé permettre au préfet de faire respecter l'interdiction de stationnement illégal de caravanes sur l'agglomération.

Vous pourrez constater par vous-même que le campement sauvage le plus proche se situe juste en face de l'aire récemment construite, par affinité familiale peut-être, ou par insuffisance de places.

D'autres camps ont essaimé : aux abords du Palais des Congrès, sur la pelouse du Lac et à proximité du Centre Hôtelier. Belle enseigne pour notre ville. Mais peut-être ont-ils anticipé sur la création du futur camping qui manque toujours à notre agglomération.

Je passe sur l'occupation du parking de la Foire Expo. Ce n'est pas nouveau.

Bref, l'aire d'accueil des gens du voyage sur le quartier de Bordeaux Nord n'a en rien changé les habitudes des gens du voyage, bien au contraire, je dirai même que c'est un pôle d'attraction.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement juste une question. Il y a longtemps, peut-être un an ou deux, il avait été question de la création d'une commission pour l'aire d'accueil rive droite. Vous nous l'aviez promis. Il me semble qu'après les élections c'est parti avec la nouvelle équipe.

Est-ce que vous pourriez nous donner des informations sur cette commission ?

M. LE MAIRE. -

L'installation de l'aire à Bordeaux Nord est de mon point de vue une réussite. Cette aire fonctionne convenablement.

Je salue l'obstination de Mme DIEZ à dénoncer toute installation de gens du voyage dans son secteur. Il y a vraiment là une vigilance qui mérite d'être saluée.

Pour ce qui concerne la rive droite nous n'avons jamais dit que cette aire allait régler tous les problèmes. Il faudrait qu'il y ait un maillage d'une vingtaine d'aires sur l'ensemble de l'agglomération pour que ça puisse avoir un effet réel. J'espère que petit à petit on y arrivera.

Sur la rive droite, les proches amis de Mme DIEZ en la personne de M. JAULT et de sa *succétrice* mènent également la même bataille contre toute installation des gens du voyage. C'est pour ça qu'on n'y est pas arrivé, parce qu'il y a une opposition systématique des élus du quartier.

Séance du lundi 16 juin 2008

Alors je sais bien que les gens du voyage posent des problèmes. Ce n'est pas facile. Il faut quand même de temps en temps faire un effort pour les accueillir. C'est ce que nous avons fait à Bordeaux Nord. Je pense que nous avons eu raison.

Nous sommes très vigilants pour que cette aire fonctionne aussi convenablement que possible.

Qui est pour l'approbation de ce règlement intérieur modifié ? Contre ? Abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Louis DAVID

D -20080296

**Prévention de la délinquance par la mise en place de vidéosurveillance place de la Bourse et quartier Victoire.
Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'expérimentation concluante des caméras de vidéo surveillance urbaine implantées et ses résultats probants en matière de surveillance et d'interpellations sur trois sites (place de la Victoire, place Gambetta et place du Général Sarrail), la Ville a poursuivi en 2007 l'objectif de sécurisation dans le quartier de Paludate.

Il convient aujourd'hui de conforter la vidéo surveillance dans le quartier de la Victoire par l'installation d'une nouvelle caméra rue Elie Gintrac. D'autre part, suite aux récents évènements intervenus sur les quais au niveau du miroir d'eau (place de la Bourse), il est souhaitable d'installer une caméra afin de prévenir tout nouvel acte de délinquance, qui s'avère coûteux pour la collectivité.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 170.000 € HT. L'Etat est susceptible de cofinancer ces travaux au titre des crédits "prévention de la délinquance", selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant en €	%
Etat	85.000 €	50%
Ville de Bordeaux	85.000 €	50%
TOTAL H.T.	170.000 €	

Dans l'éventualité où la participation de l'Etat serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter un cofinancement de l'Etat
- à signer la convention y afférant,
- et à procéder à son encaissement.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une demande de subvention pour conforter notre politique de prévention de la délinquance en installant de nouvelles caméras, une à la Victoire et une pour protéger le Miroir d'eau et les quais.

Nous espérons cette installation dissuasive et qui sera de nature évidemment à continuer le travail que nous avons déjà entrepris dans ce domaine.

Je reste à la disposition de mes collègues pour répondre à toutes questions.

Le financement demandé à l'Etat est de 85.000 euros, c'est-à-dire la moitié de la dépense prévisionnelle.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, on nous demande aujourd'hui de ratifier sans autre forme de procès l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance dans notre ville, pour des sommes en plus très importantes.

Nous voudrions à cette occasion soulever quelques problèmes de fond posés par l'utilisation de ces moyens de surveillance, et ce où que ce soit.

D'abord le problème des libertés individuelles qui sont évidemment bafouées par ces méthodes consistant à enregistrer tous les faits et gestes de nos concitoyens lorsqu'ils sont dans la rue.

En effet, à l'heure où le droit à l'image pose tellement de questions dans notre société on ne semble pas s'émouvoir outre mesure d'être filmé 24 heures sur 24, sans compter que personne ne peut vraiment garantir l'utilisation qui pourrait être faite de ces images par la suite.

D'autre part cette manière de traiter les problèmes de délinquance est peut-être fort rassurante et fort pratique pour les autorités concernées, mais il est important de noter que par ces méthodes on ne fait que déplacer les problèmes sans jamais les régler.

Imaginons un instant que l'argent investi pour couvrir de caméras de surveillance chacun des recoins de notre ville, car en suivant cette logique c'est là que nous en arriverons par la force des choses, puisse servir à la prévention de la délinquance et à l'encadrement des publics dits à risque, ainsi qu'à l'accompagnement vers l'emploi, l'insertion, l'éducation, ou même à l'accès à la culture pour tous.

Ces méthodes ont été expérimentées. Elles portent leurs fruits. Et s'il ne nous a pas échappé que ce n'est finalement pas l'option qui a été retenue par le gouvernement, on peut regretter que les collectivités locales s'engouffrent dans une spirale de surveillance / répression un peu simpliste et pas vraiment efficace à long terme.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux ou trois petites remarques concernant cette délibération pour indiquer que nous voterons contre.

D'abord je voudrais rappeler que lorsque vous nous avez présenté la première délibération il y a déjà quelque temps concernant la vidéosurveillance, vous nous indiquiez que la Ville de Bordeaux est régulièrement confrontée à une petite délinquance qui se développe en général dans les lieux de forte affluence et que les effectifs de la police nationale en nombre insuffisant ne parviennent pas à la prévenir dans des conditions satisfaisantes.

C'est bien l'esprit de cette vidéosurveillance municipale, à mon sens, que de suppléer aux carences de l'Etat en ce qui concerne son devoir d'assurer la sécurité publique sur l'ensemble du territoire national.

Je considère, au-delà des problèmes de société que ce type de délibération pose, qu'il y a un transfert des charges de l'Etat au détriment des collectivités locales.

Je note d'ailleurs, je souhaiterais que M. DAVID puisse me répondre, que dans les précédentes délibérations, notamment pour le quai de Paludate, on nous parlait d'une subvention attendue de l'Etat qui correspondait à peu près à la moitié de l'investissement. Aujourd'hui pareil, on nous parle également d'une subvention attendue de l'Etat qui correspond également à 50% du financement.

Alors, M. DAVID, est-ce que l'Etat a tenu ses engagements en ce qui concerne les précédentes délibérations ? Est-ce qu'il a financé la moitié de ces opérations ? Quand bien même il l'aurait fait, je considère qu'il ne se serait à ce moment-là qu'à moitié exonéré de ses obligations de sécurité publique. C'était ma première remarque.

Deuxième remarque. Je vous l'ai dit dès la première délibération, nous mettons le doigt dans un engrenage qui consistera progressivement, hélas, à couvrir l'ensemble du territoire communal de ce système de vidéosurveillance.

Si c'était une simple demande ponctuelle qui nous aurait été faite une fois, à la limite ça ne susciterait pas un débat de société. Quand progressivement, j'ai envie de dire tous les 6 mois - la précédente délibération qui concernait les 10 caméras du quai de Paludate date de la fin du mois de septembre 2007 - donc si tous les 6 mois vous revenez voir le Conseil Municipal pour nous demander l'autorisation d'installer de nouvelles caméras de vidéosurveillance, je considère qu'effectivement progressivement vous donnerez raison à ce qu'était notre thèse initiale, c'est-à-dire des caméras de vidéosurveillance sur tout le territoire communal, ou en tout cas sur tous les points importants de ce territoire.

Je pourrais vous citer, Monsieur le Maire et M. DAVID, ce que dit à propos de la vidéosurveillance non pas un dangereux gauchiste ou écologiste, mais M. Alex Türk qui est un magistrat hautement respectable, qui est président de la Commission Nationale Informatique et Liberté, donc qui a la confiance des gens qui nous gouvernent. Voilà ce que dit M. Türk à propos des demandes qui sont présentées d'installation de caméras de vidéosurveillance. Je cite :

« On nous demande notre autorisation pour un cadre précis, puis pour un cadre plus large, puis encore plus large, et lorsque nous disons stop, on nous répond que nous étions d'accord sur le principe ».

C'est ça l'enjeu essentiel de ce type de délibération. A force de dire oui pour des opérations ponctuelles, à un moment donné nous ne pourrons plus dire non lorsque les

demandes seront vraiment massives et concerneront des points trop importants du territoire communal.

Troisième et dernière observation. Elle concerne ce que vous nous dites au début de la délibération. Vous l'indiquez d'ailleurs chaque fois, c'est la première phrase de cette délibération et également des précédentes :

« Suite à l'expérimentation concluante des caméras de vidéosurveillance implantées et ses résultats probants en matière de surveillance et d'interpellations... ».

Où sont ces résultats probants. Je sais que Marie-Claude NOËL vous a posé la question en commission. Vous avez eu l'amabilité, M. DAVID, de l'appeler après pour la rassurer, mais j'aimerais savoir où sont les documents émanant de la police nationale nous disant qu'ils ont des résultats exceptionnels en matière de prévention de la délinquance grâce aux caméras de vidéosurveillance payées par la Ville de Bordeaux.

Il ne suffit pas d'affirmer des principes. Je pense que vous nous demandez aujourd'hui de prendre des délibérations, nous aimerions savoir si oui ou non il y a des résultats probants en la matière.

Dernier point que je souhaiterais évoquer. On parle beaucoup en ce moment du Canada, de nos amis de Montréal. J'ai découvert que vis-à-vis de cette technique de vidéosurveillance les Québécois considèrent que cette technologie est par essence attentatoire aux libertés, et que les élus – c'est important – doivent justifier sa nécessité, démontrer qu'elle est la dernière réponse quand tout le reste a échoué.

J'aimerais que là aussi on regarde non pas ce qui se passe à Nantes ou à Toulouse comme on a trop souvent l'habitude de le faire, mais qu'on regarde outre-atlantique ce qui se fait au Québec et à Montréal où vraiment ils ont l'obligation devant le Conseil Municipal de, je reprends l'expression, « justifier sa nécessité, démontrer qu'elle est la dernière réponse quand tout le reste a échoué. »

M. DAVID, je vous demande : est-ce que vraiment tout le reste a échoué ? Et est-ce que vous n'avez pas vraiment l'impression aujourd'hui de nous faire prendre des délibérations que j'appellerai « délibérations plumeau », c'est-à-dire qu'on déplace la poussière, on déplace la délinquance.

Vous-même vous apportez la preuve que le système ne marche pas. Nous avons déjà voté il y a quelques mois des caméras de vidéosurveillance place de la Victoire et place du Général Sarrail. Aujourd'hui vous nous demandez de voter des caméras de vidéosurveillance un peu plus loin rue Elie Gintrac. Vous abondez dans mon sens, M. DAVID. Cela veut dire que la délinquance se déplace. La délinquance ne se fait pas sous l'œil des caméras de vidéosurveillance.

Donc effectivement, place de la Victoire, à mon avis, sous l'œil des caméras il ne doit plus y avoir de trafic de stupéfiants ou je ne sais quel autre type de délinquance. Ils vont un peu plus loin. Une fois que vous aurez mis les caméras rue Elie Gintrac ils iront un peu plus loin à Saint Michel, et ainsi de suite.

Vous allez nous inviter gentiment à couvrir l'ensemble de la ville de ces caméras de vidéosurveillance au motif que la délinquance est aussi maligne et qu'elle accepte de se déplacer pour échapper à l'œil vigilant des caméras que vous installez ici à Bordeaux progressivement, avec, il faut bien le dire, un certain zèle.

Donc nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur le vote je n'ai pas besoin de le préciser, vous imaginez qu'il sera hostile à cette délibération.

En revanche je trouve qu'elle est assez intéressante d'un point de vue scientifique, puisque nous avons deux fondements : le fondement de l'atteinte aux personnes, c'est la caméra rue Elie Gintrac, et le fondement de l'atteinte aux biens, c'est la caméra sur le Miroir d'eau.

Sur l'atteinte aux personnes, je vais reprendre sur l'essentiel ce que disait M. HURMIC. L'ensemble des professionnels - sauf évidemment ceux qui vendent du matériel de vidéosurveillance - vous parlerons de « l'effet plumeau », cet effet qui considère que les caméras de vidéosurveillance ne résolvent en rien le problème de la délinquance, mais le déplace.

Effectivement, on a commencé en 2003 en en mettant à la Victoire. Je note quand même qu'il y a toujours autant de camions de CRS à la Victoire pour compléter les caméras de vidéosurveillance. Comme quoi ça ne doit vraiment pas très bien fonctionner.

De la Victoire le trafic s'est déplacé rue Elie Gintrac.

Moi je crois qu'on peut être content au moins pour les personnes de la rue Elie Gintrac, parce que quand les caméras seront installées vous ne les entendrez plus au Conseil de Quartier. Par contre vous entendrez ceux de la rue Leyteire ou du cours de l'Yser, etc., parce que nécessairement comme on ne s'est pas attaqué aux causes de cette délinquance elle va aller ailleurs.

C'est vrai qu'il n'y a aucune étude aujourd'hui - Monsieur le Maire, je vous mets au défi de m'en procurer une - aucune étude qui montre l'efficacité des caméras de vidéosurveillance. Tant est si bien qu'il y a deux villes en France qui sont suréquipées, qui sont Lyon et Marseille, qui refusent de communiquer les statistiques.

Nous avons Londres qui est souvent pris en exemple en nous disant : regardez, pour les attentats de Londres on a eu les poseurs. Sauf que, premièrement c'était couplé avec un service de renseignement des plus performants, deuxièmement, les poseurs ne cherchaient pas nécessairement non plus à ne pas se faire identifier.

Et puis je vous rappellerai que Londres est une des villes les plus criminelles, et que c'est aussi la ville la plus vidéo surveillée.

Donc sur ce point de l'atteinte aux personnes vous ne résolvez en rien le problème.

Je crois qu'il faudrait mettre cette délibération en parallèle avec une autre que Mme FAYET va nous présenter qui est la délibération 2008313 où là on a une vraie politique de terrain. On aide des associations, des éducateurs de rue, on aide la prévention contre l'alcool, contre le cannabis, et de combien est la subvention ? De moins de 46.000 euros.

D'un côté on a les 147.000 de ces caméras, plus les 650.000 de Paludate, et de l'autre on a quoi ? 46.000 pauvres euros pour aider des associations qui font du vrai travail de

terrain et du travail efficace. C'est là qu'il y a disproportion, et c'est là que ce n'est pas normal.

Sur le deuxième fondement qui est celui de l'atteinte aux biens : une caméra de vidéosurveillance, il ne suffit pas de lécher son bout de doigt et se dire : où je vais l'installer. Il y a un principe de proportionnalité. Vous savez que le juge est plutôt regardant en la matière et qu'il faut nourrir la délibération, le rapport remis aux élus pour expliquer pourquoi vous mettez une caméra ici plutôt que là.

Si je ne la conteste pas véritablement sur le fondement rue Elie Gintrac, je vous demande de nous produire des chiffres également sur le Miroir d'eau. Je sais qu'il y a eu un incident, mais un incident ne justifie pas la présence d'une caméra de vidéosurveillance, en rien, sinon à ce moment-là il faudrait en mettre partout.

D'ailleurs je voudrais résumer cette inefficacité par une petite anecdote dont vous dites qu'elle est une rumeur. Mais elle n'est pas une rumeur, Monsieur le Maire. Il y a, je crois, 15 jours deux personnes se sont introduites à l'Hôtel de Ville, sont passées devant 3 caméras de vidéosurveillance et ont subtilisé le drapeau. Elles sont monté et ont piqué le drapeau tricolore devant 3 caméras de vidéosurveillance.

Selon la formule consacrée, j'ai quelques sources proches du dossier, ces personnes sont sur la bande. Ce qui fait dire à ceux qui l'ont visionnée qu'on peut identifier des jeunes. Sauf que comme c'est la nuit et qu'on ne peut absolument pas en savoir davantage, c'est-à-dire qu'on ne peut pas identifier l'identité des personnes.

Pour le Miroir d'eau, ça va être la même chose.

Donc on sait bien, que ce soit pour l'atteinte aux personnes ou l'atteinte aux biens, que ces caméras ne fonctionnent pas. Soit elles déplacent le problème, soit elles ne le règlent pas. Et vous nous condamnez à l'inflation si vous nous faites voter cette délibération.

Donc je vous demanderai, bien sûr sans grand espoir, de retirer cette délibération et de mettre les 170.000 euros prévus sur les associations de la délibération 2008313 qui, elles, font un travail efficace.

M. LE MAIRE. -

Vous avez raison de ne pas avoir beaucoup d'espoir parce que votre argumentation ne tient pas la route. Vous ne pouvez pas nous dire en même temps que c'est inefficace et que ça déplace le problème. Si ça déplace le problème c'est bien que c'est efficace là où ça existe.

Par ailleurs votre récit de l'enlèvement du drapeau est très impressionnant. On a l'impression d'entendre un témoin oculaire. Je serais presque tenté de vous demander : y étiez-vous ? Mais vous ne me répondrez sans doute pas.

M. ROBERT.

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ironiserai pas en disant qu'il est bien connu que les mairies qui ne sont pas de gauche se font beaucoup plus souvent dérober les drapeaux et qu'on peut en faire un argument politique.

Bref, je souhaitais apporter quelques éléments supplémentaires sur ce dossier que je connais bien puisque l'une des deux caméras va être implantée sur la rue Elie Gintrac qui est à cheval entre le 5^{ème} et le 6^{ème} quartier.

Ce dispositif est à mon sens nécessaire face au développement d'une incivilité souvent difficile à combattre car non constatée sur le fait. Je parle bien ici d'incivilité. Donc ce dispositif est à mon sens nécessaire car tout d'abord il a fait ses preuves en tant qu'outil efficace non pas de substitution à la police nationale mais d'un partenariat entre la police municipale et la police nationale. On parlait de résultats probants, 400 constatations en 2007 ont ainsi été possibles grâce à la vidéosurveillance qui est également un outil de dissuasion.

Il est par conséquent évident que ce dispositif concourt à la baisse de l'insécurité, qu'il y a un lien entre les deux, et à l'augmentation du taux d'élucidation, chiffre dont on a peu parlé mais qui est à mon sens encore plus important.

Par ailleurs ce dispositif est bien évidemment complémentaire d'une action humaine et d'une action de prévention menée par près de 150 fonctionnaires de la police municipale que je souhaite une fois de plus remercier pour l'action qu'ils mènent sur le 5^{ème} quartier. Bien au-delà de la polémique, à mon avis le travail qui est effectué aujourd'hui par ces 150 fonctionnaires est capital.

D'autre part, en préparation de ce Conseil j'ai été rue Elie Gintrac la semaine dernière. J'ai discuté avec les riverains et avec les commerçants, et à la quasi unanimité, à l'exception d'une personne, tout le monde s'accorde à dire que face à cette situation difficile vécue quotidiennement la caméra va dans le bon sens et va concourir à diminuer l'insécurité et le trafic de stupéfiants.

Enfin, je terminerai en souhaitant, mais c'est malheureusement trop tard, que dans ce dossier l'idéologie ne prenne pas le dessus sur le pragmatisme. Toutes les grandes métropoles françaises quelles que soient leur couleur politique, on citait Lyon tout à l'heure, ont recours à la vidéosurveillance. 70% de la population selon un sondage IPSOS l'approuve.

Et je rappellerai quand même qu'une commission préfectorale en la matière encadre étroitement la pose de ce type de caméras afin qu'elles respectent strictement la vie privée et les libertés individuelles. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MOGA.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais apporter le témoignage des riverains, des commerçants du quartier Paludate et de la police nationale qui constatent que depuis la mise en place des caméras de vidéosurveillance sur les quais une meilleure sécurité existe.

Certains parents, même des jeunes, qui étaient un peu inquiets à cause de tout ce monde sur les quais sont nettement plus rassurés depuis.

Personnellement je suis très satisfait de la mise en place d'une caméra nouvelle rue Elie Gintrac, comme vient de le signaler mon collègue Fabien ROBERT. Tout le monde sait que cette rue est très peu sûre la nuit. Une meilleure sécurité est absolument nécessaire.

M. LE MAIRE. -

M. SIBE.

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais rassurer l'opposition de ses craintes car je connais des villes qui sont passées à gauche dont la première action a été de demander le renforcement des caméras de vidéosurveillance et non de les démonter.

Bon nombre de villes françaises et même de villes européennes ont déjà installé cet outil.

Je note qu'il s'agit là d'un outil dissuasif. C'est un outil préventif et non répressif, ce qui à mon avis est de toute façon fort intéressant.

Je le rappelle également, il s'agit là d'un arsenal légal qui rassure les personnes et garantit aussi notre patrimoine urbain. Nous savons tous combien nous y sommes attachés.

De plus, la CNIL garantit les obligations en termes de protection de la vie privée. A ma connaissance aucune ville ayant mis en place ce système ne l'a aujourd'hui retiré.

Le risque en refusant systématiquement toute initiative en termes de prévention et de sécurité des biens et des personnes serait de tomber dans l'immobilisme politique. Je crois que pour nous tous ce n'est pas notre conception.

Mm. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne voudrais pas passer pour le vilain petit canard, mais ce que j'entends depuis un moment ici me fait vraiment halluciner.

J'ai eu le privilège d'assister à une réunion dite de formation des élus où certains de mes collègues ici étaient présents. Des membres même de votre administration, Monsieur le Maire, disaient, je cite :

« Je reconnais que la vidéosurveillance n'est pas une panacée. Elle ne fait que déplacer le problème ».

Je ne vais pas lâcher le nom ici. Vous êtes libre de me croire ou de ne pas me croire, mais ceci a été entendu dans cette enceinte dans une salle à côté. C'était suite à une demande de M. PALAU de savoir si on ne pouvait pas mettre des caméras également rive droite du côté de l'avenue Thiers.

Je veux bien qu'à l'intérieur de toutes les familles il puisse y avoir des avis divergents sur la question, mais quand au sein même de votre administration on entend ce genre de propos, ça prouve effectivement que le pluralisme existe, mais quand même on peut s'interroger sur l'efficacité, on peut s'interroger sur ce que l'on a appelé déjà ici « l'effet plumeau ».

Et moi qui suis, comme mes collègues, un partisan de la sécurité, je pense qu'on aurait beaucoup plus à gagner à mettre de l'humain, à savoir renforcer la police qui peut patrouiller dans ces quartiers-là.

Parce que, je vais répéter ce qui a été dit : on va « sécuriser » la rue Elie Gintrac. Bon. Très bien. Après on va passer à la rue Contrescarpe. Bon. Très bien. Après on va passer à la rue Marengo... Mais on va tous devenir des stars, on va tous passer à la télé... C'est dommage que ce soit des vidéos à usage interne...

Personnellement je crois qu'on entre dans une escalade qui ne résoudra pas les problèmes, bien au contraire, qui rassure, certes, mais on ne va pas reparler du sentiment d'insécurité. Alors ça va peut-être faire baisser le sentiment d'insécurité. Est-ce que ça fait augmenter la sécurité et baisser l'insécurité ? Je suis loin d'en être persuadé.

Bien évidemment nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

M. MOGA, je pense que quand on mène une enquête sur un secteur il faut interroger tout le monde. Ce que vous avez dit n'est pas forcément la vérité.

C'est vrai qu'il y a peut-être un meilleur sentiment de sécurité sur un quartier. Mais je regardais encore notre quotidien préféré ce matin. M. MOGA, vous avez certainement vu la liste des faits délictuels qui étaient recensés sur le secteur des quais de Paludate. C'est tous les lundis pareil.

Il faudrait avoir un véritable bilan. On peut prendre les quais de Paludate, mais on peut prendre d'autres exemples. Faire un véritable bilan, mais un bilan total.

Combien ça coûte par an à la collectivité ? Combien ça coûte d'investissement ? Combien ça coûte pour le fonctionnement ? C'est à partir de ça qu'on peut voir quelle est la meilleure solution possible, notamment par l'intermédiaire de la police, voire de la police municipale.

Car, avec les 650.000 euros investis sur le quai de Paludate et les 65.000 investis ici, ça en fait des policiers qu'on peut payer en CDI, M. MOGA !

Moi je crois que c'est ça qu'il faut voir. Quel est le coût que ça représente ? Quel est le nombre de faits élucidés grâce à ça ? Combien il y avait de faits délictueux avant ? Combien il y en a maintenant ? Moi je crois que c'est à ça qu'il faut s'astreindre, parce que sinon on peut mener des débats à perte de vue.

En tout cas je rejoins tout à fait Mathieu ROUYEYRE dans son argumentation sur l'inefficacité de ce genre de moyen pour la sécurité par rapport à d'autres procédés à coût équivalent, bien entendu.

Par contre, pour les entreprises qui travaillent dans ce secteur, quelle aubaine ! Que ce soit à Bordeaux ou dans d'autres villes, quelle que soit la couleur politique, je le rejoins tout à fait. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je suis atterré par l'archaïsme idéologique de certains. Quand on me dit qu'il ne faut pas donner libre cours au sentiment d'insécurité, ça me rappelle mon successeur M. JOSPIN qui a fondé toute sa politique sur cette distinction entre un sentiment d'insécurité illusoire et puis la réalité de l'insécurité qui était tout à fait exagérée.

Continuez comme ça, vous aurez les mêmes résultats que ceux que vous avez eus par le passé...

Ce n'est pas du tout un sentiment d'insécurité, c'est un besoin tout à fait avéré de nos concitoyens.

Combien ça coûte ? On le sait combien ça coûte. Les chiffres sont là. Vous votez chaque fois qu'on met une caméra de vidéosurveillance. En fonctionnement ça ne coûte rien, un peu de courant électrique. Et en investissement on sait très bien combien ça coûte.

Il y a une certaine mauvaise foi, pour ne pas dire une mauvaise foi certaine, à comparer le coût d'installation de ces caméras une fois, et puis les quelques crédits de fonctionnement qui sont attribués à certaines associations aujourd'hui et tous les ans. Naturellement ces 45.000 euros - mais Mme FAYET va vous l'expliquer mieux que moi - ne recouvrent pas l'ensemble des moyens que nous mettons en œuvre dans la politique de prévention.

Enfin, je ne veux pas être long, mais le fonctionnaire qui a dit que ce n'était pas une panacée, je l'applaudis des deux mains. Qui a dit que c'était une panacée ? Une panacée c'est un remède universel qui règle tous les problèmes, par définition. Ce n'est naturellement pas le remède qui règle tous les problèmes. C'est un élément dans une politique de lutte contre l'insécurité.

L'autre élément c'est la prévention. Là-dessus nous avons beaucoup de choses à dire, parce que je crois qu'on peut dire que nous sommes assez exemplaires. Mme FAYET va nous le démontrer.

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, j'avais en tête les mêmes mots que vous, archaïsme et mauvaise foi. C'est vrai que ça me met un peu en colère. Vous restez très calme, mais moi ça me met en colère, parce que ça fait des années qu'on explique à nos collègues - certains ne sont pas nouveaux sur ces bancs ; je vais être plus indulgente avec ceux qui sont nouveaux - qu'effectivement la tranquillité urbaine c'est le fruit du croisement de plusieurs politiques :

- Une politique de sécurité, parce qu'il ne faut pas avoir peur des mots. Le rôle de la police et du parquet reste indispensable. Il ne faut pas être naïf.
- Une politique de prévention, dans son sens classique, celui dans lequel vous vous restreignez.

Mais il y a un deuxième type de prévention qui s'appelle la prévention « situationnelle », où justement par des caméras vidéos, ou autres, le changement du mobilier urbain, des adaptations techniques, l'éclairage public, on essaye de faire en sorte que les lieux soient plus « *secures* ».

Troisième outil d'une politique de prévention, la solidarité.

Donc je crois qu'effectivement la vidéosurveillance est un outil parmi d'autres.

Et n'ayez pas la mauvaise foi de dissocier les délibérations que nous présentons aujourd'hui au Conseil Municipal, puisque vous voyez bien que l'on a dans un même Conseil, et c'est souvent le cas, les deux actions sur la sécurité, sur la prévention « situationnelle » et sur une prévention de type plus classique.

Donc les caméras de vidéosurveillance utilisées de manière modérée ce n'est pas la dernière réponse quand on a tout essayé, c'est au contraire un complément.

Vous avez des actions complémentaires dont on parlera peut-être tout à l'heure, mais je préfère en parler tout de suite pour être plus concrète.

Vous avez par exemple l'action du Centre d'Etude et d'Information sur les drogues, le CEID, qui anime une équipe d'éducateurs de rue dans le centre ville, qui touche des jeunes en très grande difficulté, qui fait un travail de très grande qualité pour sortir des jeunes de la délinquance, des jeunes de la toxicomanie, des jeunes qui ont connu la prison, pour les sortir de cette situation de marginalité, les amener vers l'insertion et vers un logement durable.

Et vous avez aussi la délibération que l'on a appelé « Chantier d'Insertion Saint Jean », qui est une action exemplaire que l'on mène depuis 5 ans avec des gens qui pour la plupart sont des marginaux, des gens de la rue, des gens qui ont connu de grandes difficultés.

Et quand vous voulez comparer les chiffres, comparons les chiffres.

Le budget du chantier Saint Jean coûte exactement 175.000 euros par an, c'est-à-dire le prix des caméras de vidéosurveillance qu'on investit une fois de manière définitive, alors que le chantier Saint Jean ça fait 5 ans ; et on n'est pas près de s'arrêter vu les résultats extrêmement probants que cela donne, vu le nombre de personnes qui grâce à ça ont accédé à un logement, à un emploi, à des soins de santé.

Eh oui, ça ne vous plaît pas quand on vous met les chiffres sous le nez, mais je crois qu'il faut comparer ce qui est comparable et ne pas dire qu'on ne dépense pas d'argent pour la prévention. C'est totalement faux.

Ce que je vous invite à faire si vous voulez prouver votre bonne foi c'est vraiment de vous former sur ces questions-là. Nous avons pour ça une instance qui s'appelle le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Si vous acceptiez d'y siéger vous apprendriez qu'effectivement pour générer une politique de sécurité et de tranquillité dans la ville il faut conjuguer tous ces outils. Aucun d'entre eux n'est la panacée universelle, pas plus la prévention que les caméras ni la sécurité à tout crin.

Pour terminer et pour revenir sur le terme qu'employait le maire qui me paraît particulièrement adapté, cet archaïsme d'une gauche des années 70... Moi je connais des élus de gauche très modernes. L'un d'entre eux, le Sénateur maire de Saint-Herblain, organise un colloque au Sénat le 25 juin sur la vidéosurveillance. Je vous invite à y venir. J'y serai moi-même en compagnie de nos excellents fonctionnaires municipaux, parce que nous, nous avons envie d'avancer, nous avons envie d'utiliser tous les moyens utiles pour assurer la tranquillité dans la ville. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame de cette excellente mise au point.

M. DAVID un dernier mot.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Oui, Monsieur le Maire, pour dire que vous me voyez fort déçu que notre opposition considère que dans cette assemblée il y a ceux qui sont là pour défendre les libertés individuelles et collectives, et les grands méchants répressifs que nous serions.

Imaginez bien quand même qu'avant de présenter cette délibération le maire a demandé un certain nombre d'informations précises, premièrement qui concernent les dégradations opérées sur le matériel, comme le disait Mathieu ROUYEYRE tout à l'heure. On parle aujourd'hui du Miroir d'eau, mais la liste des dégradations sur les quais est plus importante et moins médiatique que le Miroir d'eau.

Deuxièmement, la police nationale - c'est à elle d'en faire la communication, pas à moi - détient des éléments qui lui permettent de nous dire que la vidéosurveillance dans certains secteurs est importante pour elle.

Autre point. Je voulais dire à notre collègue Mme VICTOR-RETALI que vous n'ignorez pas que tout ça passe en commission à la préfecture - cette réunion aura lieu vendredi prochain - en présence, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, d'un juge, et qu'on nous demande précisément, avec beaucoup d'attention, de dire pourquoi nous souhaitons les uns et les autres l'intervention de caméras de vidéosurveillance sur tel et tel site.

Pour finir et ne pas alourdir le débat, la tranquillité urbaine c'est une addition de forces et de petites choses. Le travail de prévention de la délinquance est quotidien dans cette ville, mais il y a un moment, sur un certain nombre de situations que vous connaissez, celles qui sont générées sur les quais, à la Victoire et ailleurs, où il faut aussi parler répression pour que nos enfants, vos enfants, notre jeunesse à nous, puissent circuler tranquillement dans un certain nombre d'endroits.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE vous voulez reprendre la parole.

M. ROUYEYRE. -

Très brièvement. M. DAVID, quand vous nous dites que c'est à la police nationale de les communiquer, moi je vous dis que c'est les élus qui votent les délibérations, donc si vous avez des informations qui tendent à justifier vos argumentations, fournissez-les nous ! C'est incroyable que sur cette délibération qui, excusez-moi, est une atteinte aux libertés, alors qu'elle soit justifiée ou pas...

(Protestations - Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, un peu de calme s'il vous plaît.

M. ROUVEYRE. -

Par définition c'est une atteinte aux libertés. Je ne vous dis pas qu'il ne peut y avoir des justifications à cette atteinte à la liberté, c'est ce que le droit appelle le principe de proportionnalité. Mais pour évaluer ce principe de proportionnalité donnez-nous les chiffres !

Je ne comprends pas comment vous pouvez dans cette assemblée vous adresser à des élus et nous dire : la police nationale communiquera si elle le veut ! Alors ne nous faites pas voter cette délibération !

Le deuxième point : si je rapproche des montants, Mme FAYET, ce n'est pas comme si on avait simplement 3 caméras de vidéosurveillance à voter et puis c'est tout. Sauf qu'il y a 6 mois, ça été repris par mes collègues, on avait pour 650.000 euros de caméras. Plus ça va et plus on en met.

Comme ici personne n'a contrarié le constat selon lequel la délinquance se déplaçait, force est de constater, et force est d'imaginer que de toute façon vous allez vers une inflation des caméras de vidéosurveillance.

Ici, et c'était uniquement nos propos, il ne s'agit pas de faire de l'idéologie, il s'agit de comprendre l'ensemble des données qui vous permettent d'installer ces caméras de vidéosurveillance. Or vous ne nous les donnez pas...

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE je vous demande de conclure. Vous avez déjà usé et abusé du temps de parole.

M. ROUVEYRE. -

Je crois que j'ai fait moins de 5 minutes...

M. LE MAIRE. -

Pour la deuxième fois, oui.

M. ROUVEYRE. -

Je conclurai sur cette affirmation, Monsieur le Maire, selon laquelle le coût de fonctionnement est ridicule, sauf que plus on met de caméras de vidéosurveillance, plus j' imagine il y a des écrans de contrôle. Est-ce que la même personne va pouvoir comme ça se démultiplier ?

Je ne parle pas que des coûts de personnels. Je parle aussi des coûts d'entretien. Le matériel évolue, etc. J'aimerais que vous nous fassiez une communication au moins sur le coût de fonctionnement, parce que quand je regarde celui des autres villes, il est presque égal à 1/5^{ème} du coût d'investissement par an.

M. LE MAIRE. -

Tout ça est un combat d'arrière-garde. Nous ne nous laisserons pas impressionner par tout ça comme l'a dit Mme FAYET.

Et je me permets de vous dire, M. ROUVEYRE, que comme souvent dans votre bouche j'ose imaginer que l'expression dépasse la pensée. Vos propos sont scandaleux. Nous ne votons pas une atteinte aux libertés ici. C'est absolument scandaleux de dire ça !

Il y a des lois. Nous les respectons ! Il y a une commission avec le préfet et un représentant de la justice qui donnent les autorisations ! Je ne peux pas accepter que vous nous fassiez ce procès d'intention ! C'est tout à fait inconvenant !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Les choses sont claires. Les Bordelais jugeront. Pour l'instant ce système fonctionne depuis peu de temps.

Je vous signale d'ailleurs que dans le chiffre que vous citez pour Paludate il y a une grande partie qui est constituée par des caméras de contrôle d'accès qui ont enfin apporté un peu de sérénité aux gens qui habitent dans les rues perpendiculaires au quai de Paludate. Vous mélangez un peu tout.

D'ores et déjà le Directeur Départemental de la Sécurité Publique nous a dit qu'il avait constaté une première baisse de la délinquance. Nous attendons qu'il nous confirme cela par des chiffres plus précis. Naturellement ça sera porté à la connaissance du Conseil Municipal. Je ne vois pas pourquoi nous les dissimulerions. Et donc nous ferons ce bilan, mais je pense qu'il faut aller de l'avant.

Voilà. On va voter.

J'ai bien noté que les 3 groupes d'opposition fidèles à leur idéologie du 19^{ème} Siècle, ou même un peu avant, ont décidé de ne pas voter ! Soyons l'aile marchante d'une politique globale de sécurité sur la Ville de Bordeaux... !

Je vous écoute avec beaucoup de patience, alors écoutez-moi aussi de temps en temps sans éructer comme vous avez l'habitude de le faire, M. RESPAUD.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

DELEGATION DE Mme Brigitte COLLET

D -20080297

**Fonds d'accompagnement du contrat enfance jeunesse.
Autorisation de signer la convention d'aide financière.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20070617 du 17 décembre 2007, vous avez approuvé la poursuite du partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Celui-ci s'est traduit par la signature d'un Contrat d'Action Sociale et Familiale Territorial (C.A.F.S.T) et d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J).

Ce dernier souligne bien le soutien des actions en faveur de la petite enfance. Cependant, compte tenu des nouvelles conditions de financement, une baisse progressive de la participation financière est prévue. Aussi, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a-t-elle décidé d'inscrire une enveloppe budgétaire destinée à faciliter la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse.

En conséquence, des crédits spécifiques ont été votés en mars 2007, par la CNAF dans le cadre d'un Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse (FACEJ).

Celui-ci a donc pour but d'apporter une aide supplémentaire aux structures devant être créées et bénéficiant à ce titre d'un financement à l'investissement. Il a également pour objectif de soutenir des équipements implantés dans des zones urbaines sensibles dont les coûts de revient peuvent dépasser les prix plafonds définis par la réglementation applicable au Contrat Enfance Jeunesse.

C'est ainsi que les cinq structures Petite Enfance suivantes sont éligibles à ce dispositif supplémentaire :

- Multi accueil Collectif Occasionnel Arc en ciel,
- Multi accueil Collectif Occasionnel Chartrons,
- Multi accueil Collectif Occasionnel Benauges,
- Multi accueil Collectif Occasionnel Capucine,
- Accueil Collectif Régulier Gaspard Philippe.

Le projet d'informatisation des trente structures d'accueil collectif et familial, dont l'installation progressive s'effectue de mars à juillet 2008, est également retenu.

Une subvention d'un montant total de 228 228,24 euros a donc été allouée à la Ville et je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention attributive de subvention,
- Procéder à son encaissement.



CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT

ENTRE

La Mairie de Bordeaux, dont le siège est à Hôtel de Ville – Service Education Famille – Place Pey Berlan – 33000 BORDEAUX, représentée par son Maire, M.Alain JUPPE

d'une part,

ET

La Caisse d'Allocations Familiales de La Gironde, dont le siège est BORDEAUX – rue du Docteur Gabriel Péry, représentée par son Directeur, M.Jean Louis HAURIE

d'autre part,

ARTICLE I – CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Mairie de Bordeaux bénéficie de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de **228.228,24 €** (Deux Cent Vingt Huit Mille Deux Cent Vingt Huit Euros et Vingt Quatre Cts), **dans le cadre des actions prises en charge par le Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse.**

La décision d'attribuer une aide financière est prise par délibération du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, statuant sur l'opportunité d'un financement au regard de la politique d'Action Sociale définie par l'Organisme.

ARTICLE II – DUREE DE L'AIDE FINANCIERE

L'aide financière est allouée pour l'exercice **2007** et ne pourra faire l'objet d'un renouvellement systématique au titre des exercices suivants.

ARTICLE III – VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Le paiement de l'aide financière interviendra sur production des pièces suivantes :

- convention signée par le Maire de la Commune dans un délai d'un mois suivant réception.
- attestation du bénéficiaire relative au respect des obligations sociales.

ARTICLE IV – PUBLICITE DU FINANCEMENT DE LA C.A.F.

La mention de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde devra être indiquée dans les interventions, déclarations, articles d'information ou brochure concernant le bénéficiaire.

ARTICLE V – MODALITES DE CONTROLE

Dans l'hypothèse où :

- les actions financées ne seraient pas mises en œuvre
- le bénéficiaire ne produirait pas le justificatif d'engagement de dépense correspondant au financement apporté par la Caisse d'Allocations Familiales.

La Caisse exigerait le remboursement intégral et immédiat du financement alloué.

Le bénéficiaire s'engage à conserver dans un lieu unique durant toute la convention et pendant 6 ans après le dernier versement tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs relatifs à la présente convention.

ARTICLE VI – MODALITES D'APPLICATION DU CONTRAT

Le présent contrat est dispensé des droits de timbre, d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, conformément à l'Article L.124-3 du Code de la Sécurité Sociale.

ARTICLE VII – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'application des stipulations présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile au siège de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, lequel domicile sera attributif de juridiction.

Fait à BORDEAUX,
en triple exemplaire,
Le

Le Maire de Bordeaux,	Le Directeur De la Caisse d'Allocations Familiales
-----------------------	---

MME COLLET. -

Il s'agit d'une délibération assez technique qui concerne un fonds d'accompagnement du contrat Enfance Jeunesse.

Nous avons signé en décembre dernier avec la CAF un contrat Enfance Jeunesse. Malheureusement il existera une baisse progressive de la participation financière de la CAF dans les années à venir, et pour, je n'ose pas dire compenser, mais pour nous aider dans des dossiers un peu spécifiques, cette subvention nous permettra de soutenir des actions dans certains quartiers des zones urbaines sensibles, et aussi pour informatiser nos structures municipales.

Il s'agit de toucher une subvention de 228.228,24 euros.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? (Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080298

**Règlement de fonctionnement des structures d'accueil.
Modulations d'agrément.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20070456 du 24 septembre 2007, vous avez approuvé les nouveaux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. Ces dispositions comportaient en annexe un document précisant la modulation des agréments des structures selon les moments de la journée ou les périodes de l'année.

Le multi accueil Sainte Colombe ayant ouvert le 1^{er} avril 2008, il convient de compléter le document.

Parallèlement, l'application récente de ce dispositif à la structure d'Accueil Familial Bordeaux Centre fait ressortir la nécessité d'affiner les modulations pour les établissements d'Accueil Familial.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le nouveau document joint en annexe.

MULTI ACCUEIL COLLECTIF		
Nom et capacité totale	Capacité selon les périodes de l'année	Capacité selon les moments de la journée
Multi Accueil Collectif Occasionnel Ste Colombe (25 places dont 15 réguliers)	<ul style="list-style-type: none">● 18 enfants, pendant les vacances scolaires d'hiver, d'automne et de fin d'année	<ul style="list-style-type: none">● 15 enfants de 8 h 00 à 9 h 00● 15 enfants de 17 h 00 à 18 h 00
Multi Accueil Collectif Occasionnel Ste Colombe (25 places dont 5 occasionnel)	<ul style="list-style-type: none">● 18 enfants, pendant les vacances scolaires d'hiver, d'automne et de fin d'année	<ul style="list-style-type: none">● 15 enfants de 7 h 30 à 8 h 30● 15 enfants de 17 h 30 à 18 h 30

ACCUEIL FAMILIAL		
GRAND PARC enfants en moyenne	115	<ul style="list-style-type: none">● 39 enfants de 7 h 00 à 8 h 00● 39 enfants de 18 h 00 à 19 h00
BORDEAUX NORD 95 enfants en moyenne		<ul style="list-style-type: none">● 20 enfants de 7 h 00 à 8 h 00● 30 enfants de 18 h 00 à 19 h00
BORDEAUX CENTRE 90 enfants en moyenne		<ul style="list-style-type: none">● 20 enfants de 7 h 00 à 8 h 00● 20 enfants de 18 h 00 à 19 h00
CAUDERAN enfants en moyenne	55	<ul style="list-style-type: none">● 20 enfants de 7 h 00 à 8 h 00● 30 enfants de 18 h 00 à 19 h00

MME COLLET. -

Là aussi il s'agit d'une délibération technique au sujet des horaires, en particulier des horaires fixés pour les assistantes maternelles leur permettant de toucher des heures supplémentaires au-delà d'un certain nombre d'heures.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Stéphan DELAUX

D -20080299

Conventions relatives à la mise en oeuvre d'une signalisation d'animation touristique sur les autoroutes aux abords de Bordeaux. Autorisation. Signature.

Monsieur Stéphan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est au cœur d'un dense réseau autoroutier : A 10 (Paris), A 62 (Toulouse), A 63 (Bayonne) et A 89 (Clermont-Ferrand).

La réglementation permet, selon des critères très stricts, l'implantation d'une signalisation d'animation touristique sur le réseau.

A ce titre, et fort de notre inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2007, il est proposé d'utiliser cet outil de communication pour promouvoir notre ville, tant sur le plan patrimonial et touristique qu'économique.

En accord avec l'Etat et les Autoroutes du Sud de la France (ASF), après avis favorable de la Commission Nationale de Signalisation d'Animation (CNSA) du 4 juin dernier, il est possible d'implanter le nombre de panneaux suivant sur le réseau :

- 3 sur l'A 10
- 3 sur l'A 63
- 2 sur l'A 62
- aucun sur l'A 89 (densité d'échangeurs trop importante)

Concernant les visuels, il est proposé de les décliner de 3 manières :

- Une mention texte : Bordeaux patrimoine mondial Unesco
- Un visuel patrimoine : Place de la Bourse
- Un visuel économique : Aéronautique et Spatial

Vous trouverez en annexe les maquettes des différents panneaux.

La mise en œuvre de cette opération nécessite la signature de conventions de partenariats avec l'Etat et les ASF, avec un cofinancement à apporter par la Ville, sous forme de fournitures de panneaux (Etat) et de fonds de concours (ASF). Les projets de conventions vous sont présentés en annexe.

Le coût d'objectif de cette opération est estimé pour la Ville à :

- 45 000 € TTC pour l'A 62 et l'A 63 (5 panneaux)
- 13 000 € TTC pour l'A 10 (2 panneaux à poser, 1 existant étant conservé)

La pose des premiers panneaux est envisagée au tout début de l'été 2008, notamment de ceux portant la mention « Bordeaux patrimoine mondial Unesco ».

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les conventions avec l'Etat et les ASF
- décider d'engager les crédits nécessaires à cette opération, à hauteur de 45 000 € TTC en marché de fournitures et de 13 000 € en fonds de concours à verser aux ASF

ANNEXE 1

CONVENTION RELATIVE A LA MODIFICATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION
D'ANIMATION SUR L'AUTOROUTE A10

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société **AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)**, Société anonyme au capital de 29 343 640,56 €, dont le Siège Social est situé à Rueil-Malmaison (92851), 9 Place de l'Europe, agissant en sa qualité de Concessionnaire de l'**ETAT, Ministère des Transports, Direction des Routes**, représentée par Monsieur Alain Meynard, Chef du district d'Ambarès, Direction Régionale de Niort, domicilié A10, Echangeur N°42, lieu dit Plancat à Ambarès et Lagrave (33440)

Désignée ci-après sous le vocable "**LA SOCIETE**"

d'une part,

ET

La **VILLE DE BORDEAUX** domiciliée à L'Hôtel de Ville – Place Pey Berland – 33077 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du

Désignée ci-après sous le vocable "**LA VILLE**"

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les principes de financement concernant la modification des panneaux de signalisation d'animation sur l'autoroute A10 à l'approche de l'agglomération bordelaise.

ARTICLE 1^{ER} : **DISPOSITION GENERALE**

La personne de **LA SOCIETE** à contacter en cas de problèmes relatifs à l'application de cette convention est :

M. Alain Meynard
Chef du district d'Ambarès
A10 – Echangeur 42
Lieu-dit « Plancat »
33340 Ambarès
Tél. : 05.57.77.79.10
Fax : 05.56.77.59.89

Le service de **LA VILLE** à contacter en cas de problèmes relatifs à l'application administrative et financière de cette convention est :

M. Laurent Hodebar
Direction du développement économique
Hôtel de Ville de Bordeaux
Place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tel : 05.56.10.24.83

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE L'OPERATION ET FINANCEMENT

2.1 Descriptif de l'opération

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de **LA SOCIETE**.

Ils consistent à mettre en œuvre des panneaux de signalisation d'animation en amont de la ville de Bordeaux sur l'autoroute A10, dans le sens Paris / Bordeaux, suivant deux thèmes :

- Thème 1 : nouveau panneau à message littéral H11 « Bordeaux, patrimoine mondial de l'Unesco »
- Thème 2 : reprise du panneau à message graphique H13 « Bordeaux aéronautique et spatial »

Pour chaque panneau, le détail de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Thème 1 - panneau H11 patrimoine mondial
 - réalisation de la maquette du panneau par un graphiste et validation par la Commission Nationale de Signalisation d'Animation (CNSA)
 - fourniture et mise en œuvre du panneau
 - Thème 2 - panneau H13 visuel aéronautique et spatial
 - réalisation et mise au point de la maquette du panneau par un graphiste (teinte marron et blanc) et validation par la CNSA
 - dépose du panneau existant
 - fourniture et mise en œuvre du nouveau panneau
- La mise en œuvre de ce panneau pourra être réalisée après celle du thème 1.

2.2 Montant de l'opération, financement et règlement

Le coût total de l'opération est estimé à 26 000 € TTC qui se décomposent ainsi :

- Thème 1 – panneau H11 Bordeaux patrimoine mondial Unesco : 8 000 € TTC
- Thème 2 - panneau H13 aéronautique et spatial : 18 000 € TTC

LA SOCIETE et **LA VILLE** s'engagent à financer chacune 50% du montant de l'opération, ce qui représente, pour chacune des parties, une somme estimée à 13 000 € TTC.

LA SOCIETE prend à sa charge la maîtrise d'œuvre de l'opération (consultation des entreprises et suivi des travaux), ainsi que les frais de balisage du chantier pour la pose des panneaux de signalisation d'animation.

LA VILLE s'acquittera du montant dû en une seule fois dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la facture accompagnée de ses justificatifs par **LA SOCIETE**, après réception des travaux et constat de leur réalisation selon les règles de l'art.

2.3 Planification

La personne à contacter pour la société est M. Alain Meynard, chef du district d'Ambarès dont les coordonnées sont rappelées à l'article 1^{er}.

Le balisage nécessaire à la réalisation de l'intervention sera mis en place par **LA SOCIETE**.

L'intervention pour le panneau du thème 1 est programmée fin juin 2008.

ARTICLE 3 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Toutes les opérations relevant de l'entretien et/ou de la maintenance sont à la charge de **LA SOCIETE**.

ARTICLE 4 : LITIGES

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de cette convention seront portés devant le tribunal administratif compétent si aucun accord amiable n'a été trouvé.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES DEUX PARTIES

Les cosignataires s'engagent à mener cette prestation à son terme suite à l'avis favorable de la CNSA du 4 juin 2008 sur le choix des maquettes des différents panneaux.

Fait en trois (3) exemplaires originaux,
A Bordeaux, le 2008

Pour La Société,
...
Le Chef du district d'Ambarès

Pour La Ville,
Stephan DELAUX
Adjoint au Maire délégué au tourisme,
à la promotion du patrimoine
et à l'animation de la ville

ANNEXE 2

<p align="center">Convention relative à l'implantation de panneaux de signalisation d'animation touristique sur l'A62 et l'A63 à l'approche de l'agglomération bordelaise</p>
--

Entre

la Mairie de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du
d'une part,

et

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet Coordonnateur des Itinéraires Routiers Atlantique, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, d'autre part.

1. Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les principes de financement concernant le renouvellement des panneaux de signalisation d'animation sur l'A62 et l'A63 à l'approche de l'agglomération bordelaise.

2. Contenu de la mission

Cette mission comprend :

- la réalisation et mise au point des maquettes et le contrôle de fabrication des nouveaux panneaux par un graphiste ;
- la suppression des panneaux existants sur le thème de Bordeaux ;
- la fourniture et mise en oeuvre des nouveaux panneaux tel que définis dans les dossiers soumis à l'avis de la Commission Nationale de Signalisation d'Animation (CNSA) dont les thèmes sont les suivants :
 - Bordeaux, patrimoine mondial de l'UNESCO,
 - Aéronautique et spatial.

La mise en oeuvre des panneaux sur le thème de l'Aéronautique pourra être différée dans le temps.

3. Prestations financées par l'Etat

L'Etat assurera le financement de la prestation du graphiste comportant notamment la mise au point des maquettes, et le contrôle de fabrication des nouveaux panneaux. Les panneaux avec graphisme auront quatre teintes choisies dans une palette de camaïeu de marron, et le message littéral aura deux teintes: marron et blanc. L'Etat assurera également la suppression des panneaux existants, la pose des nouveaux panneaux, leur entretien et les contraintes d'exploitation correspondantes.

L'Etat sera représenté par la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA), maître d'ouvrage et maître d'oeuvre pour cette prestation estimée à 50.000€ T.T.C. La

consultation pour le choix d'un graphiste est un marché fractionné à procédure adaptée, pour tenir compte du décalage dans le temps lié à la réalisation des panneaux.

4. Prestations financées par la Mairie de Bordeaux

La Mairie de Bordeaux assurera la fourniture des nouveaux panneaux. Le coût de cette prestation est estimé à 45.000€ T.T.C à la charge de la Mairie de Bordeaux, dont 25.000€ T.T.C pour le thème de « Bordeaux, patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Sur l'A 63, le premier thème sera représenté par un panneau type H12 avec « La Place de la Bourse » et un panneau de type H11 avec l'inscription « Bordeaux, patrimoine mondial UNESCO », et le second thème sera représenté par un panneau de type H13, lié à l'aéronautique et au spatial, avec la mention « Bordeaux aéronautique et spatial ».

Sur l'A 62, le premier thème sera représenté par un panneau type H13 avec « La Place de la Bourse » et la mention « Bordeaux patrimoine mondial UNESCO », et le second thème sera représenté par un panneau de type H13, lié à l'aéronautique et au spatial, avec la mention « Bordeaux aéronautique et spatial ».

La DIR Atlantique assurera la maîtrise d'oeuvre de cette prestation à titre gratuit. Elle préparera notamment le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la fourniture des nouveaux panneaux. La mairie de Bordeaux lancera la consultation et procédera au choix de l'entreprise retenue pour la fabrication des panneaux.

5. Engagement des deux parties

Les cosignataires s'engagent à mener cette prestation à son terme sous réserve de l'avis de la CNSA sur le choix des maquettes des différents panneaux.

Fait en trois exemplaires,
A Bordeaux, le 2008

Pour le Maire de Bordeaux,
Monsieur Stéphane DELAUX,
Adjoint au Tourisme, à la promotion du
Patrimoine et à l'Animation de la Ville

Pour l'Etat, Monsieur le Préfet
Coordonnateur des Itinéraires
Routiers Atlantique, Préfet de la
Région Aquitaine, Préfet de la
Gironde,

ANNEXE 3



Visuels des panneaux
des autoroutes
autour de Bordeaux
A 62 – A 63 – A 10

Unesco



TEXTE : 320

Implantés sur l'A 10 et l'A 63

Place de la Bourse (sans mention)



Implanté sur l'A 63

NB : le panneau actuel Place de la Bourse est conservé sur l'A 10

Place de la Bourse (avec mention)



Implanté sur l'A 62

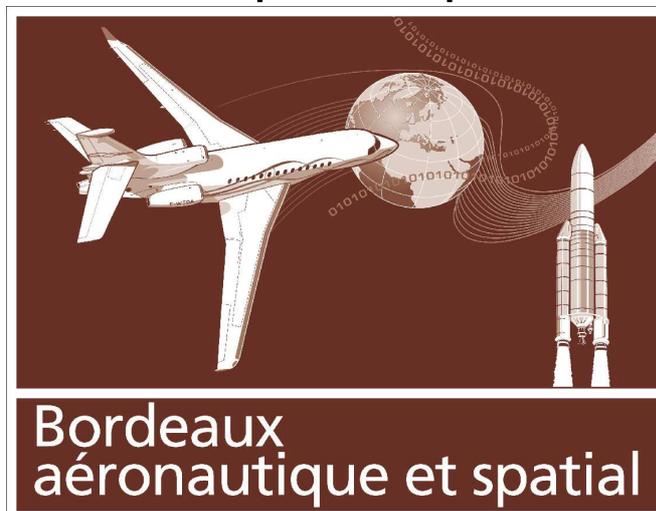
NB : le panneau actuel Place de la Bourse est conservé sur l'A 10

Aéronautique & Spatial (couleur)



Implantés sur l'A 62 et l'A 63

Aéronautique & Spatial (M & B)



Implanté sur l'A 10 en marron et blanc pour respecter harmonie du réseau

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré une météo particulièrement maussade, voire orageuse, le développement touristique à Bordeaux va bon train, tout au moins jusqu'à ce jour. Notre classement à l'UNESCO est évidemment un soutien précieux.

Nous avons décidé d'améliorer la signalétique dans notre ville, autour de notre ville, et l'orientation des publics. On va engager dans les semaines à venir diverses actions.

Nous vous proposons aujourd'hui ces panneaux que vous avez l'habitude de voir sur les autoroutes à l'approche des villes qui vantent les mérites essentiels des grandes agglomérations, avec deux visuels :

- Un consacré, bien sûr, à l'UNESCO et à notre patrimoine à travers la Place de Bourse et son Miroir d'eau.
- Un consacré à la modernité et au dynamisme économique de notre ville avec l'aéronautique et le spatial.

Ces panneaux seront implantés sur les autoroutes A 10, A 63 et A 62.

Vous avez leur visuel et le détail de leur financement en partenariat avec l'Etat et les Autoroutes du Sud de la France.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement je profiterai de l'intervention de M. DELAUX pour lui poser la question de savoir si la signalétique du camping va se mettre en place, en sachant qu'on en parle depuis 2001.

L'année dernière j'avais déjà interpellé M. DELAUX à ce sujet. C'est vrai que ça ne relève pas de la Ville de Bordeaux, mais de la Ville de Bruges. Mais je rappelle tout de même à M. DELAUX que dès le départ c'était un accord signé entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Bruges, et que la Ville de Bordeaux avait délégué ce camping à la Ville de Bruges.

Je rappelle à M. DELAUX qui est tellement attentif au tourisme, que la population qui va dans les campings c'est aussi une population qui consomme et qui serait très heureuse de pouvoir bénéficier d'un camping de proximité aux abords de la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres questions là-dessus ? M. DELAUX.

M. DELAUX. -

M. PAPADATO je vous redirai ce que je vous ai déjà dit, et depuis l'année dernière aussi, à savoir que nous avons impulsé ce dossier qui est aujourd'hui géré par la Communauté Urbaine de Bordeaux en relation avec la Ville de Bruges et l'opérateur.

Aujourd'hui la Ville de Bordeaux n'est pas partie prenante sur les négociations qui sont en cours entre ces trois partenaires. Donc je vous invite à poser la question au Président de la Communauté Urbaine.

M. LE MAIRE. -

Ça c'est une échappatoire, mon cher collègue. Nous sommes tout à fait informés de ce qui se passe. J'ai même demandé au Maire de Bruges de changer le panneau, parce que ça s'appelait « Le camping international de Bruges ».

Je lui ai fait remarquer que du point de vue de l'attractivité de ce camping ça risquait de passer inaperçu. Alors il a changé le panneau. Maintenant ça s'appelle « Le camping international de Bordeaux-Bruges ».

Il y a eu quelques négociations difficiles avec la CUB pour mettre en place cette opération, mais nous la soutenons, et si nous avons des informations nous sommes prêts à vous les communiquer.

Sur les panneaux d'autoroutes est-ce qu'il y a des observations ? Des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20080300

Direction Générale des Affaires Culturelles. Convention Opéra National de Bordeaux entre l'Etat, la Région Aquitaine, la Ville de Bordeaux et la Régie Personnalisée de l'Opéra. 2008/2012

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.

Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le premier janvier 2001 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité du précédent contrat (2001-2005), l'Etat, la Région Aquitaine et la Ville de Bordeaux ont exprimé leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra national de Bordeaux afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne pour les années 2008 à 2012.

La présente convention a pour objet de décrire le cahier des charges artistique et financier de l'Opéra national de Bordeaux et le fonctionnement de celui-ci sous l'autorité de ses tutelles. Leur engagement vise à encadrer et garantir les conditions d'un budget stabilisé :

- pour poursuivre la politique de recherche d'excellence artistique et de rayonnement, selon les orientations générales fixées au titre I ;
- pour exercer les missions permanentes indiquées au titre II ;
- pour conforter et développer l'emploi, notamment dans des formes tables, conformément aux dispositifs du titre III.

Des annexes jointes à cette convention précisent :

- le projet d'orientation générale des actions de l'Opéra (annexe 1),
- l'échéancier financier (annexe 2),
- l'organigramme de la régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux (annexe 3) et
- un glossaire (annexe 4).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Convention Opéra National de Bordeaux

2008 - 2012

14 mai 2008

Entre

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, en vertu de la délibération municipale du

La Région Aquitaine, représentée par le Président du Conseil Régional, en vertu de la délibération n°de l'Assemblée Plénière du

Et

La Régie Personnalisée de l'Opéra national de Bordeaux, représentée par son Président, en vertu de la délibération du.....

Vu l'article L 4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2000-1215 de la Séance Plénière du 19 juin 2000 relative au Règlement d'intervention en faveur de la Culture,

Vu la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée par le Ministère de la culture et de la communication en 1998 ;

Vu la note d'orientation de la direction de la musique, de la danse et des spectacles du Ministère de la Culture et de la Communication du 2 janvier 2004, relative à l'attribution du label « Opéra national en région » ;

Considérant :

- le bilan et les résultats de la convention précédente 2001 - 2005 au titre du label d'Opéra national,
- le rapport d'inspection et d'évaluation de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 10 avril 2007,
- l'évolution qualitative et quantitative des activités de l'Opéra au cours des cinq dernières années
- et la volonté de ces derniers réunis pour poursuivre le soutien apporté à la politique de Bordeaux de recherche d'excellence artistique de l'Opéra national ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le premier janvier 2001 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité du précédent contrat (2001 - 2005), les parties signataires expriment leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra national de Bordeaux afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne.

La présente convention a pour objet de décrire le cahier des charges artistique et financier de l'Opéra national de Bordeaux et le fonctionnement de celui-ci sous l'autorité de ses tutelles. Leur engagement vise à encadrer et garantir les conditions d'un budget stabilisé :

- pour poursuivre la politique de recherche d'excellence artistique et de rayonnement, selon les orientations générales fixées au titre I;
- pour exercer les missions permanentes indiquées au titre II ;

- pour conforter et développer l'emploi, notamment dans des formes stables, conformément aux dispositifs du titre III.

TITRE I – ORIENTATIONS GENERALES FIXEES PAR LES PARTENAIRES FINANCIERS

Dans le plein respect de la cohérence du projet artistique global auquel souscrit l'ensemble des collectivités publiques signataires de la présente convention, celles-ci considèrent que l'activité de l'Opéra national de Bordeaux s'inscrit dans leur politique culturelle et de soutien à la création et à la diffusion.

Article 1 – 1 – Pour l'Etat, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle de création, de formation et de production de spectacles lyriques, symphoniques et chorégraphiques à vocation nationale et internationale.

Conformément aux dispositions de la charte des missions de service public du spectacle vivant, la dénomination d'Opéra national correspond à un projet artistique conduisant à l'illustration du répertoire lyrique, symphonique et chorégraphique le plus large possible, et faisant une place significative à la création à un projet professionnel permettant la consolidation des forces permanentes, à un projet éducatif et à un projet territorial et social soutenu par l'ensemble des collectivités concernées.

Article 1 – 2 – Pour la Ville de Bordeaux, l'Opéra national de Bordeaux est le pôle de production lyrique, symphonique et chorégraphique de la ville. Sa programmation est organisée en coordination avec celle des autres institutions culturelles de la Ville de Bordeaux.

Elément essentiel de la vie culturelle de la ville et de son agglomération dont il nourrit par son rayonnement l'identité, l'Opéra national de Bordeaux s'appuie sur des composantes artistiques dont l'engagement et la qualité les positionnent à l'échelle nationale et internationale. Ouverte largement sur les publics bordelais, girondins et aquitains, son action vise à leur élargissement, en s'attachant à la fois à la pérennité du patrimoine artistique et à la création contemporaine.

Article 1 – 3 – Pour le Conseil régional d'Aquitaine, l'Opéra national de Bordeaux s'inscrit dans sa politique de pôles culturels de soutien à la création, à la diffusion, à l'éducation et à la sensibilisation des publics (jeunes ou prioritaires). Référent d'excellence artistique, de niveau régional, national et international, composé d'un orchestre, d'un ballet et d'un chœur permanents professionnels, il développe des actions de création, de diffusion et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et symphonique. Il participe ainsi à l'attractivité et au rayonnement de l'Aquitaine.

Conformément au Règlement d'Intervention de la Région en faveur de la Culture, le projet artistique et culturel de l'Opéra national de Bordeaux répond aux objectifs du Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre de ses compétences à savoir :

- l'aménagement culturel du territoire.
- le soutien à la création et notamment aux équipes artistiques régionales
- l'aide à la diffusion professionnelle sur l'ensemble du territoire aquitain et prioritairement sur les territoires ruraux ou relevant de la politique de la ville
- l'éducation artistique des jeunes et particulièrement des lycéens, des apprentis et des étudiants
- la sensibilisation des publics prioritaires (fragilisés économiquement, socialement ou empêchés)
- la formation des professionnels engagés dans le spectacle vivant.

Afin de favoriser l'accès des jeunes de toute la région aux spectacles lyriques, chorégraphiques et symphoniques, l'Opéra national de Bordeaux met en œuvre les actions définies en partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Ministère de l'Education nationale dans une convention quinquennale particulière.

TITRE II – DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES – MISSIONS PERMANENTES

Article 2 – 1 - Direction artistique

La responsabilité générale, dont la direction artistique de l'Opéra national de Bordeaux, est assurée pleinement par le directeur général. Outre les missions permanentes mentionnées par la convention, le projet artistique porté par le directeur général en exercice est annexé à la présente sous la forme d'un document d'orientation générale (annexe I).

En cas de changement au poste de directeur général de l'Opéra national de Bordeaux, le projet artistique correspondant fait l'objet d'un avenant à la convention.

Le directeur général est assisté dans ses responsabilités artistiques par un directeur de la danse et un directeur musical, qui font partie de l'équipe de direction artistique et les consulte avant d'arrêter la programmation de la saison.

Un organigramme des différents postes au sein de l'équipe de direction de l'Opéra national de Bordeaux est annexé à la présente convention (annexe III).

Article 2 – 2 Forces artistiques permanentes et emploi artistique

L'Opéra national de Bordeaux développe son activité à partir de ses structures artistiques permanentes dont les effectifs-cibles étaient définis ainsi dans la première convention :

- **l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine**, formé de 117 instrumentistes, placés sous la responsabilité d'un directeur musical.
- **le Chœur de l'Opéra national de Bordeaux**, formé de 38 chanteurs et deux pianistes-accompagnateurs, placés sous la responsabilité d'un chef de chœur.
- **le Ballet de l'Opéra national de Bordeaux**, composé de 38 danseurs, un maître de ballet et un pianiste répétiteur, placés sous la responsabilité du directeur de la danse.

Il est convenu que les effectifs constituant le Ballet et le Chœur ont vocation à rester stables sur la durée de la convention. En revanche, les effectifs permanents de l'Orchestre sont susceptibles de connaître une évolution tendant à les ramener autour de 100.

Le recours à des emplois artistiques non permanents, fonctionnellement et artistiquement justifiés, s'inscrit dans le respect rigoureux de la législation du travail et des contrôles qui peuvent s'exercer dans ce cadre.

Article 2 – 3 - Mission de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence

S'inscrivant dans une double vocation de valorisation d'un héritage et de soutien à la création, partant du patrimoine baroque pour s'inscrire dans la modernité du XXI^{ème} siècle, l'Opéra national de Bordeaux illustre et développe un large répertoire lyrique et chorégraphique ainsi qu'une activité de concerts constitués de :

- . concernant le répertoire lyrique
 - une production baroque, en moyenne chaque saison*
 - une production moderne ou contemporaine, en moyenne chaque saison*
 - quatre nouvelles productions, y compris les coproductions, chaque saison*
- . concernant le répertoire chorégraphique :
 - trois programmes au moins, en moyenne chaque saison*
 - une création en moyenne chaque saison*
 - une création pour le jeune public tous les deux ans
 - deux entrées au répertoire de la compagnie, en moyenne chaque saison*

* à compter de la saison 2007-2008

. concernant l'activité de concerts :

- quinze programmes symphoniques au moins par saison*.

Menant par ailleurs une politique de constitution d'un répertoire, l'Opéra national présentera des reprises des productions ayant rencontrées le plus de succès.

L'Opéra national de Bordeaux conduit une politique de commande d'œuvres lyriques, chorégraphiques et musicales. Sur la durée de la présente convention, il commandera à des compositeurs d'envergure internationale au moins deux œuvres lyriques ainsi que cinq œuvres symphoniques ou musiques de ballet.

Le programme d'activités symphonique fait la place au grand répertoire et à la musique contemporaine (au moins 5 œuvres seront présentées par saison) qu'elle rend accessible au plus grand nombre. Les instrumentistes et les formations solistes de l'orchestre participent à la saison de musique de chambre de l'Opéra.

La programmation chorégraphique s'appuie sur une collaboration régulière avec l'orchestre. Elle veille à inviter régulièrement des chorégraphes extérieurs pour ouvrir le répertoire du ballet

L'Opéra conduit également une politique complémentaire d'accueil et d'invitation. Une place particulière est réservée au répertoire baroque : une saison de concerts est organisée au Grand Théâtre et dans les lieux de patrimoine adaptés à ce répertoire sur tout le territoire aquitain.

Dans le cadre de ce programme d'activités enfin, une ouverture est faite au travail des équipes artistiques professionnelles régionales, tant dans les domaines de la programmation que du soutien à la création, à la coproduction et à l'accueil en résidence.

En outre, l'Opéra pourra développer des résidences de création avec des artistes, dont l'objet est la réalisation d'un spectacle ou d'une action artistique significative dans son ampleur et dans ses effets.

Ces résidences pourront concerner :

- des équipes individuelles : metteurs en scène/chefs d'orchestre, compositeurs, chorégraphes
- des formations ou compagnies constituées : compagnies dramatiques et chorégraphiques, ensembles instrumentaux dans tous les domaines de la musique : baroque, classique, contemporain, jazz, musique traditionnelle, etc.

La programmation lyrique et chorégraphique, sous toutes ses formes, est également orientée vers le jeune public (scolaires, collégiens, lycéens, étudiants).

Article 2 – 4 - Mission de diffusion et implication territoriale

L'Opéra national de Bordeaux programme chaque saison à Bordeaux:

- au moins 35 représentations lyriques ;
- au moins 30 représentations chorégraphiques
- au moins 50 concerts, dont 15 symphoniques.

Parmi ces représentations, un certain nombre sera réservé chaque saison au jeune public qui fera l'objet d'une attention particulière (cf. ci-dessous 3 – 4 -1 et 3 – 4 – 2).

L'Opéra national de Bordeaux conduit le maximum d'actions de diffusion régionale dans le cadre d'une politique de développement local définie au niveau régional. Cette politique vise notamment à intensifier la relation au territoire aquitain en développant des actions de proximité. Elle s'inscrit dans une nouvelle démarche de décentralisation grâce à la création des pôles partenaires, qui favorise l'accès des publics en région aux propositions artistiques accueillies uniquement à Bordeaux pour des raisons techniques et/ou financières en les intégrant dans les logiques de saison des partenaires.

L'Opéra national de Bordeaux diffuse dans les villes de la Région ses productions en fonction des possibilités artistiques et techniques d'accueil des différents lieux d'exploitation. Un inventaire des lieux d'accueil en Aquitaine sera effectué. Il permettra de mettre en place une politique de décentralisation avec des accords-cadres spécifiques, rendant ainsi plus lisible l'action en région.

* à compter de la saison 2007-2008

Cette politique de décentralisation est basée sur une démarche de concertation avec les acteurs culturels régionaux, pour s'intégrer dans leur programmation. En lien avec les nouveaux pôles partenaires qui vont être développés, elle prend en compte en amont la spécificité des lieux d'accueil et diffusion ainsi que leurs capacités techniques. Elle est définie dans le programme culturel annuel élaboré en concertation avec les cosignataires, les pôles partenaires, certains festivals ou académies de musique reconnus, les agences départementales ou régionales (I.D.D.A.C., O.D.A.C., O.A.R.A.). Un comité technique de décentralisation est créé pour assurer le suivi de cette politique. Il a une double mission : l'échange et l'évaluation qualitative et quantitative.

Dans ce cadre, l'Opéra national de Bordeaux propose aux acteurs régionaux dans des formats diversifiés :

- au moins trois productions lyriques sur la durée de la convention
- au moins une production chorégraphique par saison
- des concerts en grande formation, en formation Beethoven, en formation Mozart, en formations de chambre ...

Au-delà de la reprise en Aquitaine des programmations proposées à l'Opéra de Bordeaux, l'Opéra élaborera un ensemble de propositions qui permettent, tant pour l'art lyrique, que pour la danse ou les concerts, une programmation adaptée aux lieux de diffusion aquitain : récitals, ballet en formation réduite, opéra de chambre, etc....

Il a comme objectif de réaliser, chaque saison, avec le soutien des conseils généraux, dans la région Aquitaine :

- des représentations lyriques ;
- au moins 6 représentations chorégraphiques
- au moins 15 concerts, dont 10 symphoniques.

Cette action volontariste de diffusion décentralisée est permise grâce à la prise en charge par l'Opéra national de Bordeaux sur son budget général des charges fixes, seules étant valorisées auprès des structures d'accueil les charges variables liées aux productions présentées (cachets, voyages et transports, défraiements, d'éventuelles heures et indemnités supplémentaires, location de matériel, adaptations et transports des décors).

L'Opéra national de Bordeaux recherche également des possibilités de diffusion nationale et internationale de ses productions lyriques, notamment par le développement d'une politique de coproduction et de tournée avec les autres maisons lyriques à l'échelle internationale, notamment dans le cadre du réseau Opéra Europa dont il est membre. Cette politique de diffusion nationale et internationale constitue une priorité pour le rayonnement du Ballet de l'Opéra national de Bordeaux.

Cette activité, qui peut donner lieu à des aides publiques spécifiques, ne doit pas entraîner de charges supplémentaires dans le budget général de l'opéra national de Bordeaux.

Article 2 – 5 - Orientation pour le développement d'une politique audiovisuelle

Dans la continuité de l'action déjà menée, l'Opéra national de Bordeaux poursuit sa politique audiovisuelle, source de rayonnement du théâtre, d'élargissement de l'audience et de meilleur amortissement artistique des productions. Il s'attache à favoriser l'enregistrement des spectacles lyriques, chorégraphiques et symphoniques, mais également l'enregistrement de documentaires sur les différentes activités artistiques de l'Opéra.

Il encourage la distribution de phonogrammes, de vidéogrammes et de produits pédagogiques de spectacles ou d'activités artistiques dans un but d'information ou de promotion en particulier auprès du jeune public et des scolaires.

En fonction de l'intérêt culturel d'un projet d'enregistrement, l'Opéra national de Bordeaux peut être amené à participer financièrement ou techniquement, en qualité de producteur ou de coproducteur, au montage de tous types de projets audiovisuels.

Cette politique fera l'objet d'une évaluation annuelle communiquée au comité de suivi prévu à l'article 5 - 1.

TITRE III – DISPOSITIONS RELATIVES A LA FORMATION, L'INSERTION ET LA RECONVERSION PROFESSIONNELLES ET A LA RESPONSABILITE SOCIALE ET CITOYENNE

Article 3 - 1 Mission de formation et d'insertion professionnelle

L'Opéra national de Bordeaux met en œuvre une série d'actions de formation et d'insertion professionnelle visant à professionnaliser l'entrée dans les métiers du théâtre lyrique et à mieux accompagner les parcours professionnels.

Ces actions s'insèrent dans :

- . le partenariat qu'il entretient avec les conservatoires de rayonnement régional en Aquitaine (musique, danse, théâtre)
- . mais aussi les dispositifs de politique de formation professionnelle initiale (apprentis, jeunes de lycées professionnels...) et supérieure (Établissements d'enseignement supérieur)
- . et les dispositifs de politique de formation professionnelle continue, en relation avec les organismes de formation agréés :
 - en direction des artistes professionnels aquitain (stages, master-class) avec le Cefedem, l'A.F.D.A.S., l'O.A.R.A. ...
 - en direction des techniciens de la région (ateliers décors et costumes, plateau...) avec l'A.F.D.A.S. ou autres

En lien avec des structures d'insertion spécialisées (le C.N.I.P.A.L., les Jeunes Voix du Rhin, le « Studio » de l'Opéra national de Lyon), l'Opéra national de Bordeaux attache une attention particulière au repérage de jeunes chanteurs; il leur donne la possibilité de participer à des spectacles de petite forme qui permettent à ces jeunes artistes de découvrir le plateau; il les accompagne enfin dans leurs premières prises de rôle. Il veille ainsi que les distributions associent des chanteurs de niveaux national et international invités et des artistes en début de carrière.

Ces actions feront l'objet d'une évaluation annuelle au sein du comité de suivi prévu à l'article 5 - 1.

Article 3 – 2 - Politique interne de formation et de reconversion des danseurs

L'Opéra national de Bordeaux dispense en faveur de ses artistes permanents les actions de formation nécessaires au maintien au plus haut niveau de leurs capacités techniques et artistiques.

Il poursuit à l'égard des danseurs une politique concertée de reconversion (sensibilisation, anticipation, assistance dans la mise au point d'un nouveau projet professionnel, formations diplômantes, formation professionnelle) destinée à leur ouvrir les perspectives d'une deuxième carrière et à mettre en œuvre sa réalisation.

Ce dispositif d'aide à la reconversion se traduit notamment par le maintien pendant une durée maximale d'un an du salaire du danseur pour lui permettre de mener à bien son projet de reconversion.

Article 3 – 3 - Valorisation des métiers et savoir-faire artistiques et techniques

Cette orientation nouvelle vise à valoriser, notamment du point de vue de la formation professionnelle, le potentiel de connaissances et de transmission du savoir-faire liés aux métiers spécifiques ou rares de l'opéra et du spectacle vivant, représentés à l'Opéra national de Bordeaux.

La mise en place d'une formation spécifique à certains métiers techniques, notamment ceux du décor et du costume, pourra être étudiée en collaboration et en complémentarité des formations déjà existantes (établissements professionnels du second degré de la région et écoles supérieures de théâtre).

S'agissant d'une action nouvelle, la direction de l'Opéra devra s'attacher à rechercher des financements spécifiques pour l'exercice de cette mission, notamment auprès de partenaires

publics et privés compétents.

Article 3 – 4 - Responsabilité sociale et citoyenneté

L'Opéra national de Bordeaux entend mener une politique de gestion solidaire et responsable, en conciliant efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

L'action culturelle est mise en œuvre par le biais de la convention signée entre le Rectorat de Bordeaux, le Conseil Régional, la DRAC, la Ville de Bordeaux et l'Opéra national de Bordeaux. Elle est suivie par ces partenaires, réunis au sein d'un comité de pilotage de l'action culturelle et éducative prévu par cette convention.

3 – 4 – 1 Mission éducative

La variété de la programmation permet d'offrir des parcours très complets dans le domaine symphonique et lyrique (baroque, classique, romantique et contemporain) et chorégraphique (classique, néoclassique, contemporain, jeunes compagnies invitées). L'Opéra national de Bordeaux constitue donc un outil idéal d'éducation artistique donnant une vision globale de l'évolution de ces formes artistiques de leur naissance jusqu'à aujourd'hui.

Cet enjeu est pris en compte au travers d'une collaboration étroite avec l'Education Nationale, afin d'intégrer la fréquentation de spectacles dans les enseignements artistiques.

L'Opéra national de Bordeaux s'y engage par l'intermédiaire des dispositifs déjà mis en place :

- le projet d'éducation artistique "central" avec l'Orchestre national Bordeaux Aquitaine, le Ballet et le Chœur de l'Opéra de Bordeaux, qui dans le cadre d'une relation régulière prévue dans le déroulement de l'année scolaire, permet aux élèves chaque saison de s'initier à la musique, à la danse et au chant (rencontres avec les artistes, travail des œuvres en classe, représentations, fréquentations des concerts en famille et avec les enseignants...);
- le projet d'éducation artistique "périphérique", qui offre des parcours d'initiation artistique à d'autres scolaires dans le cadre de projets pédagogiques thématiques définis avec les enseignants;
- la réalisation d'outils et de supports pédagogiques pour les enseignants;
- la programmation pluridisciplinaire et spécifique pour le jeune public.

La mission éducative est partie intégrante de la mission d'action culturelle exposée ci-après.

3 – 4 – 2 Mission d'action culturelle

L'Opéra national de Bordeaux veille au respect des termes de la Charte pour le spectacle vivant établie par le Ministère de la Culture afin de favoriser l'accès à sa programmation de tous les publics, quelle que soit leur origine sociale ou géographique.

Prenant en compte la politique d'éducation artistique des jeunes, cette convention d'objectif d'action culturelle et éducative concerne également les actions hors milieux scolaires. Une attention particulière est portée aux publics prioritaires et empêchés (handicapés, prisons, hôpitaux).

L'Opéra national de Bordeaux intensifie sa politique de démocratisation par la recherche de nouveaux publics par des actions concernant :

- le jeune public en ou hors temps scolaire (tarifications particulières, abonnements spécifiques jeunes, accès de classes à l'Opéra, projets d'action culturelle).
- le public universitaire (animations artistiques et conférences dans les universités).
- le public en difficulté, à travers des projets mis en œuvre conjointement avec les éducateurs et les animateurs.

3 – 4 – 3 Mission d'accessibilité tarifaire

Cette mission se traduit par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée, avec notamment des tarifs particulièrement attractifs pour les enfants, les jeunes et les familles.

Les tarifs seront définis et approuvés chaque saison par le conseil d'administration de la Régie.

L'Opéra national de Bordeaux met en œuvre une action d'observation détaillée des données relatives aux publics, notamment par le suivi d'indicateurs de référence (fréquentation, abonnements, billetterie...) ou la réalisation d'enquêtes ciblées. Ces données constituent un élément d'analyse pour l'évaluation prévue à l'article 5 – 2.

3 – 4 – 4 Mission de développement durable

L'Opéra national de Bordeaux s'engage dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes de l'Opéra aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Une évaluation annuelle sera conduite.

TITRE IV – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Article 4 – 1 Documents financiers

4 – 1 – 1 Le budget prévisionnel de l'Opéra national de Bordeaux est adressé aux partenaires financiers de la régie personnalisée selon un calendrier qui leur permettent d'informer au plus tard trois mois avant le début de l'exercice budgétaire concerné, la direction de l'établissement du montant des subventions annuelles qu'ils prévoient d'attribuer.

4 – 1 – 2 Le budget primitif est voté par le conseil d'administration de la régie personnalisée au plus tard trois mois après le début de l'exercice.

4 – 1 – 3 Le compte rendu des activités, le compte administratif de l'année précédente sont communiqués aux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée avant la fin du premier semestre de l'année en cours, accompagnés d'un compte de gestion détaillé par secteurs d'activités.

4 – 1 – 4 Un budget actualisé à la fin du premier semestre est communiqué aux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée avant le 30 septembre de l'année en cours.

4 – 1 – 5 Une situation de l'activité audiovisuelle et des recettes de mécénat devra être présentée chaque année au Comité de suivi.

Article 4 – 2 - Engagements des partenaires financiers

4 – 2 – 1 Dans le cadre de la présente convention dont l'échéancier prévisionnel fait l'objet d'une annexe à la présente convention, chacun des partenaires financiers confirme au Président de la régie personnalisée le montant prévisionnel de la subvention qu'il attribue à l'Opéra national de Bordeaux au début de l'exercice en référence.

4 – 2 – 2 Les subventions annuelles de chacun des partenaires financiers seront créditées au compte auprès du Trésor de la régie personnalisée selon les procédures comptables en vigueur sur présentation d'un dossier de demande de subvention comportant l'ensemble des pièces réglementaires, notamment le programme artistique ainsi que le budget primitif de l'exercice en cours et le compte administratif approuvés de l'exercice précédent.

4 – 2 – 3 La réalisation des objectifs définis aux titres I et II est liée au respect de l'échéancier financier ci-joint

4 – 2 – 4 Le versement de la subvention de la ville de Bordeaux sera effectué selon un échéancier mensuel.

4 – 2 – 5 Le versement de la subvention du Conseil Régional d'Aquitaine sera effectué sous forme de deux ou trois versements par année civile. Le premier de ces versements pourra être effectué dès le début d'exercice, sur présentation d'un budget prévisionnel et d'un plan de trésorerie établis par l'Opéra national de Bordeaux, après adoption en Commission Permanente du projet artistique et culturel annuel de l'Opéra. Le financement du Conseil Régional d'Aquitaine sera consacré à la mise en œuvre du projet artistique et culturel et à la réalisation de missions confiées à l'Opéra par le biais d'une convention annuelle financière d'application. Il sera réparti comme suit :

- pour une part à la politique de décentralisation en région Aquitaine de l'Orchestre, du Ballet et du Chœur
- pour une part à l'action culturelle
- pour une part au projet artistique et culturel.

Cette répartition inclut une participation proportionnelle aux coûts fixes de fonctionnement de la régie personnalisée.

4 – 2 – 6 Le premier versement de la subvention annuelle de l'Etat sera fait au début d'exercice budgétaire, sur la base d'un montant maximum de 50% de la subvention attribuée l'année précédente, et sur présentation du seul budget prévisionnel.

Article 4 – 3 - Recrutements

La nomination du directeur général de l'Opéra national de Bordeaux par le conseil d'administration de la Régie Personnalisée, est réalisée dans le cadre d'une procédure de recrutement sur projet, après appel à candidatures international. Les nominations du directeur de la danse et du directeur musical artistique sont réalisées par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

Ces nominations sont soumises à l'agrément du Ministre de la Culture et de la Communication et du Maire de Bordeaux.

Article 4 – 4 - Communication

L'Opéra national de Bordeaux s'engage à faire figurer le label « Opéra national » ainsi que le concours financier des signataires par tout moyen approprié sur l'ensemble de ses supports de communication.

TITRE V – DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET A L'ÉVALUATION DES MISSIONS

Articles 5 – 1 - Comité de suivi

Un comité de suivi, composé des représentants de chacun des partenaires signataires de la convention et de représentants de structures culturelles ou de personnalités cooptés par les partenaires, se réunit au moins deux fois par an :

- Il échange sur les options prises pour les futures saisons dans le cadre du projet artistique et culturel
- il est informé du projet de la programmation de chaque saison (titres et nombre de représentations sans détail de dates) avant sa validation par le Conseil d'Administration de la régie, au moins 6 mois avant le début de la saison concernée.

A la fin du premier semestre de la quatrième année, le comité de suivi examine le rapport d'évaluation relatif à l'application de la présente convention dans les différents aspects, notamment artistiques et financiers, préparés par l'Opéra national de Bordeaux.

Au côté du comité de pilotage de l'action culturelle et éducative (cf. article 3 - 4 - 2), sera également instauré un comité technique de la décentralisation (cf. article 2 - 4).

Articles 5 – 2 -Evaluation

La réalisation des missions inscrites au titre de la présente convention fait l'objet d'un rapport annuel du directeur général de l'Opéra national de Bordeaux. Il est présenté au comité de

suivi tel que décrit à l'article 5 – 1. Un rapport intermédiaire est fourni aux membres du conseil d'administration de la régie personnalisée dès le début de la quatrième année de la présente convention.

La réalisation des objectifs de la présente convention fera l'objet simultanément d'une évaluation par le Ministère de la Culture et de la Communication, notamment en regard des orientations fixées à l'article 1– 1. L'évaluation s'attachera par ailleurs à apprécier le bon fonctionnement des différentes instances de concertation, de suivi et de contrôle financier prévues par la convention. Le rapport d'évaluation devra être rendu au plus tard le 1^{er} septembre 2011.

Article 5 -3 - Indicateurs et ratios

Seront annuellement produits les éléments informatifs suivants :

- indicateurs détaillés sur le nombre de productions et de représentations
- indicateurs sur les actions de diffusion régionale
- recettes de billetterie / dépenses de production artistique
- dépenses de production artistique / total des charges
- recettes issues de coproductions et des tournées / recettes de billetterie totale
- fréquentation : places disponibles /billets vendus / invités
- charges de structure / budget général
- masse salariale du personnel permanent / masse salariale totale
- masse salariale du personnel temporaire / masse salariale totale
- masse salariale des personnels artistique / technique / administratif // masse salariale totale
- volumes horaires confiés à des intermittents ramenés à des équivalents temps plein annuel

TITRE VI - DURÉE ET CONDITIONS DE RESILIATION ET DE RENOUVELLEMENT

Article 6 – 1 - Clause de résiliation

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 6 – 2 - Durée et conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2008 et prendra effet à la signature de l'ensemble des parties. Les conditions de son renouvellement feront l'objet d'une négociation à partir du 1^{er} janvier 2011, notamment dans le cadre des travaux du comité mentionnés à l'article 5 – 1, négociation qui devra être finalisée avant le 31 décembre 2011.

Article 6 – 3 - Règlement des litiges

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de l'exécution de la présente convention sera déféré, par la partie la plus diligente, auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 6 -4 - Annexes

Les annexes ci-après font partie intégrante de la présente convention.

Fait à Bordeaux, en cinq exemplaires originaux, le

ANNEXE I

Projet d'orientation générale de l'Opéra national de Bordeaux
Direction générale : Thierry Fouquet

ANNEXE II

Echéancier prévisionnel des engagements financiers 2008-2012

(Etat - Ville de Bordeaux — Région Aquitaine)

ANNEXE III

Organigramme de l'équipe de direction de l'Opéra national de Bordeaux

ANNEXE IV

Glossaire des vocables utilisés dans la convention

Convention Opéra National de Bordeaux

2008 - 2012

Annexe I : Projet d'orientation
générale



Enrichir et inventer l'héritage de demain dans un cadre artistique et territorial ambitieux

Sommaire

I – Orientations stratégiques

I – 1 - Un héritage inscrit dans une modernité artistique ambitieuse	3
I – 2 - Un ancrage territorial et scénique multiple et volontariste	4
I – 3 - Un projet structuré au service des publics	6
I – 4 - Création d'un évènement annuel au rayonnement international	7

II – Axes artistiques : détails des perspectives retenues

II – 1 - Le projet lyrique	8
II – 2 - Le projet chorégraphique	11
II – 3 - Le projet de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	15
Note 1 : Les pôles-relais départementaux	18
Note 2 : Cap Opéra	19

**Enrichir et inventer l'héritage de demain
dans un cadre artistique et territorial ambitieux**

Offrir des pièces du répertoire dans un cadre patrimonial prestigieux et donner à voir et entendre, en s'ouvrant aussi à de nouveaux publics et sur de nouveaux territoires, dans un même élan artistique audacieux, des oeuvres contemporaines majeures.... Ainsi pourrait être décrite l'ambition première de l'Opéra National de Bordeaux qui souhaite inscrire son projet dans un mouvement de programmation, de création et de production artistique innovant : entre continuité et renouvellement.

Défini pour une période de 5 ans, ce projet volontariste se structure, dans un premier temps, autour de 3 enjeux artistiques, territoriaux et scéniques majeurs et se construit en étroite collaboration avec la Ville de Bordeaux, la DRAC Aquitaine, et le Conseil Régional d'Aquitaine, et en partenariat avec le Rectorat de Bordeaux et les 5 Conseils Généraux de son territoire d'implantation régionale.

- **Un héritage inscrit dans une modernité artistique ambitieuse**
- **Un ancrage territorial et scénique affirmé**
- **Un projet global (artistique, éducatif et fonctionnel) structuré autour des publics**

Par ailleurs, l'Opéra National de Bordeaux est aujourd'hui le seul Opéra National de province à maintenir une triple vocation artistique (lyrique, chorégraphique et musicale). Cette triple vocation unique, à partir des orientations stratégiques développées dans une première partie, prendra forme, dans un second temps, dans un développement complet (seconde partie de ce projet artistique et culturel).

I - Orientations stratégiques :

I - 1 Un héritage inscrit dans une modernité artistique ambitieuse

I – 1 – a / Un héritage patrimonial et une triple vocation artistique comme fondement de l'identité de l'Opéra National de Bordeaux.

Le Grand-Théâtre d'une part, lieu majeur de l'architecture française du XVIIIème siècle et, d'autre part, la forte tradition d'un répertoire lyrique, musical et chorégraphique à Bordeaux constituent aujourd'hui les deux fondements de l'identité de l'Opéra national de Bordeaux. Autour de ces identités, **le rayonnement de l'image de l'Opéra National de Bordeaux doit également participer à celui de la Ville et de la Région** ; une attention plus particulière sera donc portée à cet enjeu durant les cinq prochaines années en développant la communication tant institutionnelle que publique à l'échelle locale et nationale.

- une inscription architecturale et une triple vocation artistique fondatrice

La seule présence du patrimoine de Victor Louis dans la ville constitue le premier signe visible d'une présence forte de l'art lyrique sur le territoire bordelais. Objet de plusieurs campagnes de rénovation, ce lieu est tout d'abord appréhendé comme un patrimoine identitaire pour les bordelais.

Par ailleurs, au-delà de « l'objet patrimonial » qu'il représente dans la ville, le Grand-Théâtre est également perçu par le public comme un lieu majeur de production artistique. Lieu de création et de diffusion d'un répertoire lyrique, musical et chorégraphique, le Grand-Théâtre est traversé, aujourd'hui encore, par la nécessaire perpétuation de cette tradition artistique.

- le nécessaire dépassement de cet héritage

Cependant, il semble important de dépasser ces signes « extérieurs » fondateurs et de réinterroger en permanence cet héritage. La résolution de cette dualité – objet patrimonial et lieu de production artistique - fonde l'ensemble du nouveau projet artistique.

De l'appropriation du lieu par le public à son inscription dans le territoire urbain, l'identité artistique de l'Opéra National de Bordeaux repose aujourd'hui sur une appropriation et un dépassement de ce double héritage architectural et artistique.

I – 1 – b / L'inscription dans une modernité artistique ambitieuse

Le renouvellement de l'identité de l'Opéra National de Bordeaux et son inscription dans une modernité artistique reposent fondamentalement sur l'exploration de la création contemporaine sous toutes ces formes. Metteurs en scène, répertoire, forme orchestrale, artistes invités, commandes d'Etat, résidences de recherche...autant de pistes que les trois domaines artistiques de l'Opéra (lyrique, chorégraphique et musical) doivent travailler conjointement ou de manière dissociée pour inscrire l'Opéra National de Bordeaux dans un dialogue permanent avec la création contemporaine.

→ Construit aujourd'hui sur le principe de saison, le nouveau projet artistique de l'Opéra National de Bordeaux s'affirme donc autour de cette prise de parole de la création contemporaine qu'il donne à voir et à entendre dans l'ensemble de sa programmation lyrique, musicale et chorégraphique.

I - 2 - un ancrage territorial et scénique multiple et volontariste

I – 2 – a / connivences territoriales et artistiques en Aquitaine : création d'un pôle-relais dans chaque département (cf. annexe 1)

Il est envisagé de construire avec cinq pôles relais départementaux en Région Aquitaine un partenariat spécifique afin de **marquer l'engagement volontaire de l'Opéra National de Bordeaux en faveur d'une politique artistique itinérante sur le territoire aquitain**. Ce partenariat ferait l'objet d'une convention structurante autour de 3 missions spécifiques :

- échanges artistiques entre l'Opéra et la structure relais
- organisation et de structuration des politiques éducatives et culturelles
- information - communication

L'ensemble du réseau « Pôles relais départementaux » se réunira au moins une fois par an pour échanger et chaque fois que possible réalisera des actions en commun en cohérence avec la ligne artistique et pédagogique définie en accord avec l'Opéra National de Bordeaux.

Des événements particuliers de sensibilisation des publics pourront être organisés à partir des archives de l'Opéra National de Bordeaux et en prenant appui sur des prêts de costumes, des enregistrements audiovisuels...

→ **Dans chaque département de la région Aquitaine, le pôle relais** de l'Opéra National de Bordeaux (sur le modèle des pôles ressources aquitains) fera l'objet d'un conventionnement spécifique.

Il appartiendra en partenariat avec la DRAC Aquitaine, l'OARA, les départements et le Conseil Régional d'Aquitaine de déterminer les villes les plus adaptées et dotées des lieux culturels pouvant accueillir le plus facilement les productions lyriques, chorégraphiques et musicales décentralisables par l'Opéra National de Bordeaux.

→ **Parallèlement à ces pôles identifiés, l'Opéra National de Bordeaux poursuivra sa politique de diffusion de la musique classique et de la danse au plus près des territoires, en prenant appui sur des formes artistiques adaptées.**

Par ailleurs, l'Opéra National de Bordeaux souhaite réaffirmer fortement le soutien à la création en région et, chaque année, imaginer des compagnonnages avec les artistes d'Aquitaine. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, des passerelles seront construites entre l'Opéra et Carlotta Ikeda, Thierry Malandain, Claude Magne ...pour la danse, Laurent Laffargue, Dominique Pitoiset, Christine Dormoy, Jean-Pierre Clarac et Olivier Deloeil, ...pour la mise en scène d'Opéra, Faycal Karaoui, Stéphane Guignard pour la musique. Autant de talents qui viendront nourrir de leur richesse et de leur diversité le projet artistique de l'Opéra National de Bordeaux.

I – 2 – b / pôle de ressources architecturales, techniques et artistiques précieux

Pensé comme un pôle de ressources inédit sur le territoire aquitain et s'appuyant sur des métiers (ateliers de décors, ateliers de costumes qui doivent mieux nous permettre de nous associer à des coproductions) dont il convient de conserver les savoir-faire uniques, l'Opéra structure son action d'accompagnement et de rayonnement autour de trois domaines distincts mais complémentaires :

- **formation, éducation artistique et insertion professionnelle**

Dans ses trois dimensions de formation, d'éducation et d'insertion professionnelle, l'Opéra souhaite poursuivre son travail de partenariat pédagogique avec les réseaux de professionnels

et d'associations ainsi qu'avec les partenaires institutionnels qui œuvrent dans le domaine de la musique, du lyrique et de la danse : conservatoires, écoles de danse et de musique, enseignants, ANPE, Céfédem...autant de compétences à mettre en synergie pour des collaborations ponctuelles ou de long terme (voir annexe 2 Cap Opéra).

Les capacités d'encadrement de l'Opéra comme la diversité de ses savoir-faire le conduisent à assumer un rôle actif dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement aux métiers du spectacle vivant : il a ainsi accueilli en 2006, 185 stagiaires pour 2 688 journées. Une attention plus particulière sera portée au suivi de cette mission.

- valorisation architecturale du Grand-Théâtre

La poursuite de la rénovation de cet « objet patrimonial » exceptionnel est bien sûr déjà engagée : un nouveau chantier va s'ouvrir prochainement avec la réfection de la Salle des Concerts. Le phasage du reste des travaux demande cependant à être défini en s'appuyant sur les préconisations du « livre blanc » proposé par le précédent architecte des monuments historiques. La rénovation de l'outil scénique qui se dégrade doit être également programmée pour à la fois conserver les capacités techniques du théâtre et garantir la sécurité de l'exploitation des spectacles. Enfin, musée vivant emblématique, le Grand-Théâtre doit offrir un meilleur accueil à ses visiteurs. L'Opéra n'a pas en charge aujourd'hui cette mission et ne dispose pas des moyens qu'elle réclame. Mais il est conscient de son importance et souhaite engager une réflexion à ce sujet avec la Ville et l'Office de Tourisme, dans le maintien du respect de ses activités.

- l'auditorium : un nouvel enjeu

L'ouverture en 2009 du nouvel auditorium représente une étape déterminante non seulement pour les cinq années qui s'ouvrent devant l'Opéra, mais dans l'inscription de son projet dans la ville et la région. Cet équipement exceptionnel va plus particulièrement doter l'orchestre de l'outil indispensable à sa valorisation et plus généralement permettre à l'Opéra de développer une programmation conforme à son projet que le seul Grand-Théâtre ne peut accueillir. Nouvelle salle de répétition de l'orchestre, l'auditorium devra également abriter les premières répétitions lyriques dans ses espaces annexes comme une partie de la programmation à destination du jeune public pour laquelle l'Opéra ne dispose pas de lieux spécifiques. Ainsi, l'importance et la diversité des réponses techniques que l'auditorium doit apporter à l'Opéra, tout comme l'enjeu d'image qu'il représente pour le public plaident pour que l'Opéra pose sa candidature à sa gestion directe.

I - 3 - un projet structuré au service des publics

I – 3 – a / les publics au cœur de l'ambition artistique

Au cœur du projet artistique de l'Opéra, il y a toujours eu l'ambition de sensibiliser, d'accompagner et d'ouvrir à tous les publics les portes du Grand-Théâtre. Démocratisation, action culturelle, éducation artistique... peu importe les termes, comptent surtout les réalités de ces choix ambitieux de politiques publiques.

Organisés autour de trois secteurs inscrits au centre des engagements de l'Opéra (CAP Opéra : Connaître, Accéder, Prolonger), nos dispositifs se veulent des chemins qui mènent à notre programmation et permettent à chaque public, averti ou non initié, jeune ou abonné de s'approprier les ressources multiples offertes par l'Opéra. Présent sur les territoires urbains sensibles comme sur les zones rurales défavorisées, l'Opéra inscrit son projet artistique dans ces dimensions sociales et citoyennes incontournables.

Journées Portes ouvertes, dispositifs éducatifs, accès facilité à la programmation, découverte des métiers, projets étudiants, accompagnement en réinsertion sociale et culturelle... autant de clés de sensibilisation, de connaissance et de médiation pour l'ensemble des publics du territoire aquitain (cf. annexe 2)

I – 3 – b / un cadre structurant pour optimiser les ressources

Pour développer ce projet artistique, l'Opéra doit structurer son fonctionnement autour de trois priorités logistiques qui s'inscrivent dans la continuité de l'enjeu de la mise en place de la régie personnalisée en 2002.

- finaliser l'organisation de l'Opéra

La création de la régie de l'Opéra a permis sans aucun doute de déterminer avec précision son périmètre financier. Les réunions de son conseil d'administration ont également instauré un dialogue renforcé et plus régulier entre les tutelles et la direction. Il convient cependant aujourd'hui en parallèle de relancer les comités de suivi prévus par la précédente convention d'objectifs, en privilégiant leurs dimensions d'évaluation et de préconisation. Les modifications déjà intervenues dans l'organigramme en 2005 et 2006 (création de directions adjointes, regroupement du secrétariat général et de l'action culturelle au sein de la direction des publics et du développement...) serviront par ailleurs de base à la mise en œuvre du projet

- optimiser le personnel

Au service de ce projet, l'Opéra s'appuie sur un gisement exceptionnel d'emplois culturels à l'échelle non seulement de la Ville, de la Région mais encore du territoire national. Secteur par secteur, les répartitions de ces emplois doivent être mises en regard des enjeux poursuivis et les adaptations des effectifs, notamment artistiques, pourront être concertées avec les tutelles. L'équipe de direction s'attachera également à impliquer davantage l'ensemble du personnel à ce projet culturel et artistique et à développer plus encore son sentiment d'appartenance à l'outil exceptionnel que représente cette maison et sa fierté de contribuer quotidiennement à son rayonnement.

- mieux maîtriser la gestion

La mise en production, depuis 2006, du réseau informatique permet à l'Opéra de s'équiper d'un logiciel spécialisé qui devrait pallier aux manques d'outils de gestion, relevés par le cabinet Ernst & Young dans son audit. Son exploitation à compter du début de l'année prochaine fournira une analyse détaillée des charges, répondant aux besoins de l'Opéra et de ses tutelles. A terme, ce logiciel doit également amener des gains de productivité au sein de l'administration.

- **développer un mécénat pour le rayonnement de l'Opéra et le soutien à la programmation**

L'Opéra National de Bordeaux a enfin à cœur de poursuivre le développement, autour de sa programmation et en s'appuyant sur l'association Arpeggio, d'un réseau actif de partenaires et de mécènes (particuliers ou entreprises). Différentes actions pourront ainsi être menées étroitement avec les mécènes (soutien aux artistes permanents, aide à la venue d'interprètes prestigieux, actions de développement culturel...).

I – 4 - Création d'un évènement annuel au rayonnement international

On s'aperçoit que des manifestations du type « Folles Journées de Nantes » permettent le rayonnement dans le monde entier de la ville où elles ont lieu.

Le Maire de Bordeaux conscient de l'importance du rayonnement culturel de sa ville a demandé à tous ses acteurs culturels de réfléchir pour 2008 à la création d'un évènement artistique annuel. Cet évènement pourrait compléter l'offre festive de Bordeaux au mois de juin (Fête du Vin, Fête du Fleuve).

Il est évident que le Grand Théâtre de Bordeaux, un des plus importants bâtiments de théâtre dans le monde et cela depuis le XVIIIème siècle, se doit d'accueillir les manifestations les plus importantes. La Musique, la Danse, l'Opéra sont des formes universelles et permettent de toucher les publics du monde entier.

Nous réfléchissons actuellement avec plusieurs personnalités du monde international du spectacle et des Arts plastiques à une proposition qui impliquerait tous les acteurs culturels de Bordeaux autour de notre Opéra, des ses lieux d'activité, principalement le Grand Théâtre et plus tard le nouvel Auditorium, et de ses forces artistiques qui sont parmi les plus talentueuses de France. Elle devrait permettre d'ouvrir la ville de Bordeaux vers l'orientation de son rayonnement le plus historique : l'Ouest qui permet une offre artistique d'une richesse exceptionnelle.

Cette proposition sera soumise aux tutelles au mois de février 2007.

II - Axes artistiques : détails des perspectives retenues

II - 1 - Le projet lyrique

La construction d'une saison lyrique est soumise d'une part à des contraintes de calendrier de programmation et d'autre part aux délais d'engagement des équipes artistiques.

La saison 2006/2007 est en cours et les prévisions qui suivent pour 2007/2008 et 2008/2009 sont déjà en grande partie réalisées.

Compte tenu des temps d'installation technique et de répétitions et d'un équipement scénique qui ne bénéficie pas d'avancées scénographiques récentes, il n'est possible aujourd'hui de présenter plus de sept productions lyriques par an. En effet l'Opéra se doit aussi de présenter trois à quatre productions chorégraphiques chaque saison.

Ainsi le répertoire d'une saison comprendra une opérette, un ouvrage baroque et quatre ou cinq opéras dont un du XXème ou XXIème siècle.

Les productions d'Opéra s'appuieront sur le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux composé de 40 choristes et dont le travail régulier a permis d'améliorer sa qualité au fil des saisons.

Par ailleurs, en fonction des calendriers de programmation, le Chœur de l'Opéra National de Bordeaux pourra renouveler ses participations à des productions lyriques extérieures (Chorégies d'Oranges, Montpellier...) et développera l'offre de ses propres concerts sur le territoire aquitain comme à l'extérieur de la région.

II – 1– a / Le grand répertoire

Chaque saison sera structurée autour de quatre piliers de ce répertoire :

- l'opéra français
 - Mozart ou l'opéra classique
 - l'opéra italien
 - l'opéra allemand, russe ou d'Europe Centrale
-
- 06/07 *La Voix Humaine; La mort de Cléopâtre*
 Nozze di Figaro
 Rigoletto
 L'Elisir d'amore
 Fidelio
 - 07/08 *Faust*
 Idomeneo
 La Bohème
 Ballo in Maschera
 - 08/09 *Didon/Phaedre*
 Tosca
 Tänhauser
 - 09/10 *Carmen*
 Jenufa
 La Flûte enchantée
 Il Viaggio a Reims
 - 10/11 *Italianna in Algeria*
 Così fan tutte
 Il Trovatore
 Das Rheingold (à l'auditorium)

- *Le Ring* de Wagner à l'auditorium s'étendra sur quatre saisons. Il sera dirigé par notre Directeur Musical, Kwamé Ryan et sera présenté dans une version scénique conforme aux possibilités de cette nouvelle salle...

II – 1– b / L'opéra du XXème ou XXIème siècle

Il est souhaitable de faire sur une période de cinq années deux commandes qui seront créées de préférence pendant le Festival de Novart-Bordeaux qui a lieu en novembre. Pour les autres années, nous pourrions reprendre des opéras déjà créés (Berg, Ötvös, Dalla Piccola, Aperghis, Dusapin, Britten, Montovani...).

Pour certains de ces spectacles, il est possible d'envisager une collaboration avec les compagnies aquitaines « Le Grain » ou « Eclats » spécialisées dans l'opéra contemporain.

Nous avons ainsi prévu de programmer :

- 06/07 *Jakob Lenz*

Première esquisse de programmation:

- 07/08 : *Génitrix* (L. Tihanyi d'après François Mauriac) ; commande
- 08/09 : *The Turn of the screw* (Britten); nouvelle production de Dominique Pitoiset
- 09/10 : *Le Balcon* (Peter Eötvös)
- 10/11 : *Les Rois* (Fénelon) ; reprise

II – 1– c / L'opéra baroque

Notre théâtre est bien évidemment parfaitement adapté à ce répertoire pour lequel il a été construit. Nous avons ces dernières années obtenu de grands succès avec Giulio Cesare, Platée, Le retour d'Ulysse...

En attendant la possibilité d'utiliser les musiciens de l'ONBA formés au baroque, cette activité nécessite une collaboration étroite avec plusieurs ensembles instrumentaux et vocaux spécialisés (les Arts Florissants, les Talens Lyriques, les Musiciens du Louvre, le Concert des Nations...). Les co-productions avec d'autres théâtres sont organisées sous forme de tournées sur une période aussi réduite que possible pour en diminuer les frais... Certaines de ces productions pourront naître à Bordeaux, d'autres y passer en accueil.

Les théâtres intéressés par ces collaborations sont les Opéras de Lausanne, Genève, Lille, Nancy, le Théâtre des Champs Elysées, l'Opéra Comique...

Sont ainsi prévus:

- 06/07 *Orfeo* avec Jordi Savall

Première esquisse de programmation:

- 07/08 : *Les Madrigaux* (Monteverdi), *La Vierge des Douleurs* (Scarlatti)
- 08/09 : *Le couronnement de Poppée*
- 09/10 : *Jephta* (Hangel)
- 10/11 : *Atys* (Lully)

II – 1– d / L'opérette

Il y a eu pendant très longtemps à l'Opéra National de Bordeaux une tradition de l'Opérette qu'on ne retrouvait pas à cette mesure, dans les autres maisons d'opéra. A cette époque, les spectacles étaient montés avec une qualité artistique moins exigeante. Aujourd'hui, on ne peut considérer ce type d'ouvrage comme un sous répertoire et il doit être présenté dans une maison comme l'Opéra National de Bordeaux de la même manière qu'un Opéra. Pour les nostalgiques, il y a aujourd'hui suffisamment de spectacles d'opérettes présentés dans la Communauté Urbaine de Bordeaux en des lieux (Pin Galant, Théâtre Fémina...) avec qui nous développons une réflexion visant à accroître la lisibilité de cette programmation.

C'est pourquoi à l'Opéra National de Bordeaux nous faisons le choix de ne produire qu'une seule opérette par saison. Ce spectacle sera réalisé dans les conditions artistiques et financières d'un opéra :

Séance du lundi 16 juin 2008

1. temps de répétitions
2. distributions
3. productions des décors, costumes et éclairages

Les coproductions seront privilégiées.

Le répertoire comprendra :

- la grande opérette viennoise (J.Strauss, Lehar, Kalmann...)
- Offenbach
- l'opérette classique française (Messenger, Hahn, Planquette, Hervé, Lecoq...)
- l'opérette des années 20 (Yvain...)
- la comédie musicale (West Side Story, Porgy and Bess, My fair lady...)

Nous avons ainsi prévu :

- 06/07 *Princesse Czardas*

Première esquisse de programmation :

- 07/08 *La Chauve Souris*
- 08/09 *La Périchole*
- 09/10 *Porgy and Bess*
- 10/11 *Les Brigands*

II – 1– e / Distributions et mises en scène

L'association, avec l'Opéra, d'artistes bien connus et venant d'autres champs artistiques devrait être très attractive pour les amateurs de formes d'arts autres que l'Opéra ; ces passerelles devraient permettre par leurs qualités artistiques innovantes, de séduire de nouveaux publics. Des collaborations actives avec d'autres organismes culturels de la Ville, de la Région ou de pays étrangers devraient également apporter un plus pour tous les publics.

Pour les metteurs en scène nous ferons principalement appel à des metteurs en scène de théâtre attirés par l'opéra : Laurent Laffargue, Dominique Pitoiset, Omar Poras, Jean-Claude Berutti, Eric Genovese... ainsi qu'à des metteurs en scène d'opéra d'esthétiques plus résolument contemporaines : Giuseppe Frigeni, Christine Dormoy...

Il est à noter que la saison 07/08 verra quatre équipes aquitaines chargées de nouvelles productions : Dominique Pitoiset, Laurent Laffargue, Christine Dormoy, Olivier Deloeuil et Jean-Philippe Clarac.

Nous maintiendrons une fidélité à plusieurs chanteurs qui ont souvent débuté à Bordeaux : Hui He, Mireille Delunsch, Natalie Dessay, Nina Stemme, Ludovic Tézier, Gilles Ragon...

Nous continuerons aussi à prendre des paris sur de jeunes chanteurs, futurs stars : Matthew Polanzani, Isabel Leonard, Stephen Costello qui vient de remporter un triomphe dans *'Elisir d'Amore*, Dimitri Pittas et Charles Castronovo (*Rigoletto*)...

Nous continuerons à participer à des coproductions notamment avec le Festival de Glyndbourne, Le Capitole de Toulouse, l'Opéra de Monte Carlo... Il est à noter que de nombreuses productions de Bordeaux ont été présentées dans des opéras prestigieux : *Nozze de Figaro* (Barcelone, Gênes, Tel Aviv, Théâtre des Champs Elysées, Bologne.), *Roméo et Juliette* (Séville), *Pelléas et Mélisande* (Toulouse, Massy.), *Le Vaisseau Fantôme* (Monte-Carlo, Saint-Etienne, Marseille, Bergen) opérettes dans de nombreuses villes de France....

II- 2 Le projet chorégraphique

II – 2 – a / Répertoire

Patrimoine français à partir de Louis XIV, le Ballet porte en lui une histoire, une idéologie, une esthétique. Dès le XVIIIème siècle, la danse acquiert à Bordeaux une dimension prestigieuse et créative qui se poursuit au siècle romantique. Fidèle à ce passé tout au long de son existence, le Ballet de l'Opéra national de Bordeaux, à partir des années 90, a su ouvrir son héritage classique à la modernité au contact de nombreux chorégraphes.

■ **Répertoire du Ballet depuis l'arrivée de Charles Jude**

Depuis sa nomination à la direction du Ballet de l'Opéra national de Bordeaux et à la tête d'une troupe de 38 danseurs, Charles Jude a privilégié la constitution d'un répertoire en réalisant lui-même l'adaptation chorégraphique de grands ballets du répertoire. Ce fut le cas avec *Casse-Noisette*, *Coppelia*, *La Belle au Bois Dormant*, *Giselle*, *Le prince de bois*, *Le Lac des Cygnes* et plus récemment *Don Quichotte*.

D'autres ballets du répertoire restent à remonter tels *Cendrillon* ou *La fille mal gardée* d'Ivo Kramer, ballet qui fut d'ailleurs créé en 1789 à Bordeaux par Dauberval.

Conscient du précieux héritage laissé par les Ballets de Serge Lifar et de Diaghilev, Charles Jude inscrit ainsi au répertoire de la compagnie les ballets de Vaslav Nijinski : *Prélude à l'Après-midi d'un faune* (1996), de Michel Fokine : *Petrouchka*, *Le Spectre de la Rose* (1998), ou encore de Léonide Massine : *Le Tricorne*, *Parade* (2003).

Il poursuit ce travail avec les chorégraphies de Serge Lifar : *Icare* (1996, 2001, 2003) et *Suite en Blanc* (2001) et de George Balanchine : *Apollon* et *Le Fils prodigue* (1996, 2003), *Les Quatre Tempéraments* (1997, 2002) et enfin en 2004, *Sérénade*, *Who cares ?* et *Sonatine*.

■ Il propose chaque saison un nouveau programme comportant des chorégraphies néo-classiques ou issues de la Modern Dance ou encore de facture contemporaine, l'occasion pour la compagnie d'aborder un autre travail :

Les Quatre saisons (1997) de Paolo Bortoluzzi, *Aunis* (1997) de Jacques Garnier, *Troy Game* (1998,1999) de Robert North, *The Envelope* (1998, 1999) et *Brothers* (1998) de David Parsons, *Trois Préludes* (1998) de Ben Stevenson et *Before Nightfall* (1998), *Purcell Pieces* (1999) de Nils Christie, *Hydrogen Jukebox* (1999) créé pour la compagnie par Carolyn Carlson. *Auréole* et *le Sacre du Printemps* de Paul Taylor (2002), *la Pavane du Maure* (2002) de José Limon, *Sextet* de Thierry Malandain (2003), *Le Messie* de Mauricio Wainrot (2005), *Adagietto* d'Oscar Araiz (2005).

■ **Créations contemporaines**

Le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux souhaite permettre à ses danseurs de travailler sur tout type de répertoire, qu'il soit classique, moderne ou contemporain. Il est important d'inscrire au répertoire de la compagnie des pièces de chorégraphes contemporains tels que Jiri Kylian, Donald Byrd, Alvin Ailey, William Forsythe, Nacho Duato ...

Charles Jude souhaite qu'un travail de commande de ballets à des chorégraphes se systématisent et que de telles commandes puissent intervenir tous les deux ans.

Ceci pourrait d'ailleurs être fait, pour des chorégraphes choisis, en lien avec des programmations bordelaises telles que les Grandes Traversées. Le chorégraphe pourrait, l'année où il est leur invité, venir remonter une de ses chorégraphies avec le Ballet. Cette rencontre et ce temps partagé de répétitions pourraient donner suite à un projet de création, de commande au chorégraphe qui pourrait alors véritablement créer une pièce pour le Ballet, adaptée à son identité.

Une rencontre donnant lieu à une création en novembre 2007 se fera entre le Ballet et la compagnie bordelaise Ariadone, animée par la chorégraphe Carlotta Ikeda. Rencontre de l'univers de la danse classique avec l'univers de la danse bûto comprenant une commande de musique à Christian Lauba, compositeur bordelais et directeur musical de l'ONBA pendant deux ans.

Cette création, adaptation de l'œuvre japonaise *Zatoïchi, le Masseuse aveugle* de Kitano mettra en scène le Ballet ainsi que son directeur, Charles Jude interprétant le personnage principal.

■ **Programmations jeune public et action culturelle**

Force artistique de l'Opéra national de Bordeaux, le Ballet est aussi force de proposition artistique pour des programmations destinées au jeune public.

Par jeune public, nous entendons aussi le public adolescent, public de demain qu'il nous semble important de sensibiliser et d'intéresser au moyen de propositions artistiques et de dispositifs scéniques proches de leur univers, qui intègrent leur langage.

Dans certaines conditions et parallèlement à la création d'un programme jeune public du Ballet, ce dernier pourrait intervenir dans le cadre d'un dispositif d'action culturelle dont la thématique serait liée à sa propre création.

Faisant intervenir, entre autres, des acteurs de la production (Charles Jude, chorégraphe invité, danseurs, scénographes, réalisateurs lumières...), le projet pourrait aboutir à la réalisation d'un spectacle interprété par les enfants.

II – 2 – b / Synergies locales et internationales

■ Il nous semble très important d'organiser les programmations du Ballet de façon à communiquer sur un caractère événementiel et notamment travailler en amont avec les institutions culturelles bordelaises sur une thématique déclinée dans différents lieux.

Nous nous proposons de prendre contact avec les musées de Bordeaux notamment, avec des programmeurs qui organisent des temps forts sur la saison de type festival.

■ Dans le même esprit, il nous semblerait également intéressant du point de vue de la diffusion de prendre contact avec de grands musées tels le Guggenheim qui fait tourner ses expositions dans ses cinq lieux dans le monde (synergie Ballets Russes / exposition RUSSIA par exemple).

Provoquer, susciter les échanges de danseurs, les coproductions : des contacts ont été pris en Chine et des projets sont en cours d'élaboration.

II – 2 – c / Événementiel - Communication

Afin de travailler une image dynamique et créative du Ballet de l'Opéra National de Bordeaux, Charles Jude propose l'organisation d'une biennale de jeunes chorégraphes en alternance avec un festival de danse.

Ce dernier serait ouvert à des compagnies d'univers complètement différents selon la thématique choisie pour chaque édition du festival et devrait permettre des échanges avec certaines d'entre elles.

Il serait bon de pérenniser **la fête du Ballet** mise en place cette année (2006). Nous avons vu l'incidence directe de cette proposition faite au public sur le remplissage de la salle Vitez.

L'exposition de photos de danseurs sur les grilles du Jardin Public rencontre un très vif succès et démontre l'intérêt d'un vaste public sur tout ce qui concerne la Danse. De telles manifestations devront être renouvelées.

II – 2 – d / Diffusion

■ **Diffusion régionale :**

Nous avons proposé aux théâtres cette saison *Le Messie* de Mauricio Wainrot à prix coûtant. Cette magnifique pièce pour 30 danseurs a séduit L'Odysée de Périgueux et l'Olympia d'Arcachon qui se sont positionnés pour nous accueillir la saison prochaine. Proche de Bordeaux bien qu'en dehors de la région, le Gallia théâtre de Saintes accueille également ce spectacle pour deux représentations.

Le Ballet proposera chaque saison aux théâtres de la région, des programmes mixtes légers pour une quinzaine de danseurs. Cette proposition se fera sur une période déterminée afin d'optimiser le temps de répétition préalable.

Afin de faciliter la diffusion du Ballet sur le territoire aquitain, nous proposons l'acquisition d'un plancher mobile, facile à monter, qui permettrait à nos danseurs de se produire en extérieur lors de périodes festives ou d'été. Ce dispositif simple permettra aussi au Ballet d'être accueilli par des propriétaires viticoles, friands de son répertoire et pourra être inscrit au catalogue de prestations offertes par le Ballet aux entreprises désireuses de soutenir ses productions.

■ **Diffusion nationale, internationale :**

Le ballet de l'Opéra National de Bordeaux souhaite renforcer sa présence sur les scènes françaises. Un travail a été initié avec l'ONDA lequel s'est engagé à défendre lors de ses réunions en région le répertoire d'un ballet comme le nôtre. Des pièces telle *le Messie* de M. Wainrot ont toute leur place dans les Scènes Nationales et certains diffuseurs se sont déjà montrés intéressés par ce ballet.

La Maison de la Danse de Lyon présentera en 2008, sept représentations du *Don Quichotte* de Charles Jude.

L'aide à la reprise, annoncée par le Ministère de la Culture et de la Communication, devrait nous permettre de développer encore d'avantage ce travail de maillage du territoire français.

Un réseau d'agents et d'intermédiaires s'est constitué au cours des ans permettant au Ballet d'être régulièrement invité par les plus prestigieux théâtres en Europe, au Japon et aux Etats-Unis.

Tout en s'appuyant et en continuant à nourrir ces relais, le Ballet cherchera systématiquement à s'inscrire dans les saisons françaises initiées et coordonnées par Culture France dans les pays choisis et cherchera à faire des propositions aux théâtres des villes jumelées avec la Ville de Bordeaux.

II – 2 – e / Formation et Insertion professionnelle du jeune danseur

Si on dresse une cartographie des écoles supérieures de danse en France, l'ouest et notamment le sud-ouest du territoire sont passablement peu équipés.

Il nous semblerait opportun de contribuer à l'amélioration de cet enseignement en collaboration avec les autres structures d'enseignement d'Aquitaine (les deux CNR, CEFEDM) ainsi que le Ballet de Biarritz

Dans un premier temps, nous proposons la création en collaboration avec le CNR et le CEFEDM d'une structure de formation supérieure orientée vers l'insertion professionnelle du danseur. Pour des danseurs âgés de 17 à 22 ans, on proposera un cursus de deux ans leur permettant d'affiner leur style, leur technique, leur donnant la possibilité de travailler avec des chorégraphes, des professeurs invités par le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux.

Les regards et les pratiques des intervenants invités permettront aux jeunes danseurs de multiplier les expériences, croiser des pratiques différentes et définir le type de danse vers lequel ils souhaitent particulièrement s'orienter même si l'ambition de ce cursus est de parfaire sa formation, de perfectionner l'interprétation des danseurs pour tout type de danse.

Inviter des chorégraphes des univers classique, moderne ou contemporain, profitant par exemple de leur venue dans le cadre de la biennale de jeunes chorégraphes, leur proposant d'animer des ateliers de création, d'improvisation, associer les jeunes danseurs à des projets de création... telle pourrait être l'ambition de ce cursus résolument orienté sur la transmission et les échanges.

Il sera permis aux jeunes danseurs de participer quotidiennement à la classe du Ballet, voire même de participer à certaines répétitions et productions du Ballet.

S'appuyant sur les réseaux de Charles Jude et du Ballet de l'Opéra National de Bordeaux, une à deux fois par an, les jeunes danseurs partiront en stage dans des compagnies françaises ou étrangères.

Par la suite une deuxième étape pourrait concerner les enfants entre 12 et 16 ans.

II – 2 – f / Mutualisation – Création d'une unité de production nationale

Dans la ligne du projet du Ministère de la Culture basé sur la mutualisation des moyens et des danseurs des différents ballets français, le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux pourrait mettre à disposition un nombre défini de danseurs sur une durée limitée.

Cela pourrait alors donner lieu à une création en deux temps, l'une par le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux, l'autre par cette unité nationale. Pour l'exemple, le *Magnificat* de John Neumeier, en deux parties, se prêterait tout à fait à ce type d'expérimentation.

II – 2 – g / Reconversion du danseur

L'Opéra National de Bordeaux souhaite faire de la reconversion du danseur un véritable projet de l'institution. La direction de l'Opéra National de Bordeaux va mettre en place des outils à l'accompagnement pour la reconversion des danseurs, âgés de plus de 33 ans ou ayant une ancienneté d'un minimum de dix ans, en lien avec les dispositifs nationaux et les partenaires en charge de la formation continue (CNFPT/ANPE, réseaux culture spectacles / Centre national de la danse).

Elle s'attachera à systématiquement rechercher à reclasser les danseurs en fin de carrière en interne.

Trois étapes sont à prendre en compte dans un dispositif de reconversion :

■ L'information du danseur

Il pourra être organisé une fois par an une journée d'information destinée aux danseurs du ballet, les sensibilisant sur ce que peut être une reconversion, évoquer des expériences, les outils à leur disposition, les dispositifs nationaux existants...

Cette journée sera organisée avec l'ANPE spectacles de Bordeaux et le Centre National de la Danse. Une première session sera mise en place dès 2007, animée par une personne qui a participé à l'élaboration du rapport rédigé par Anne Schiffert.

Financement : Compte tenu d'une convention de partenariat sur le point d'être signée entre l'ANPE et le CND, cette journée devrait pouvoir être prise en charge par l'une de ces structures.

■ Le bilan de compétences

Dès lors que le danseur envisage sa reconversion, des sessions d'accompagnement au projet pourraient être organisées et déléguées à l'ANPE qui a un savoir-faire dans ce domaine. Ces accompagnements au projet sont la plupart du temps pilotés par des prestataires extérieurs et menés de façon individuelle ou en groupe.

Il faut prévoir trois mois avec des rendez-vous hebdomadaires (2 par semaine dans le cas d'un accompagnement individuel).

Ces sessions doivent permettre au danseur de formaliser un projet de reconversion adapté à sa personnalité et de structurer les étapes à mettre en place pour atteindre son objectif.

Financement : il existe une catégorie spécifique de demandeurs d'emploi à l'ANPE pour des personnes toujours en poste. Cela permettrait donc que ces bilans de compétences soient pris en charge par l'ANPE.

Il semblerait que le CNFPT propose également un bilan professionnel d'une durée de 15 heures afin de définir un plan d'action vers un emploi territorial.

■ **Les formations**

Plusieurs types de formation pourraient être suivis :

- Les danseurs dans une logique de reconversion pourront bénéficier de formations dispensées via le CNFPT (informatique, langues étrangères, préparation à des concours de la fonction publique...) inscrites chaque année au plan de formation de l'Opéra National de Bordeaux.
- Le projet de reconversion défini, le danseur pourrait suivre une formation choisie préalablement, hors catalogue CNFPT. Plusieurs pistes sont à l'étude pour le financement de cette formation

II - 3 Le projet de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine (ONBA)

II – 3 – a / L'orchestre

L'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, partie intégrante de l'Opéra National de Bordeaux, est composé de 118 musiciens dont 37 solistes, avec un recrutement international. Il s'agit là d'un effectif fixé en 1996 à la suite d'une étude de Monsieur Golan, ancien Intendant de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il peut sembler actuellement un peu excessif mais l'arrivée de l'Orchestre dans une nouvelle salle devrait considérablement en développer l'activité.

La qualité des recrutements effectués depuis maintenant 15 ans a permis de réunir des musiciens de tout premier ordre, reconnus par tous les chefs qui les ont dirigés.

Mais pour s'exprimer pleinement et atteindre une qualité de groupe maximum un orchestre a besoin d'une salle, d'un directeur musical et artistique, d'excellents chefs pour le diriger et bien sûr d'un projet artistique à moyen et long terme incluant en plus de sa programmation à Bordeaux et en Aquitaine, des enregistrements CD, DVD et des tournées internationales.

II – 3 – b / Un nouveau chef d'orchestre, directeur artistique et musical

Kwamé RYAN, le nouveau Directeur musical et artistique de l'ONBA est natif de l'île de Trinidad, dans les Caraïbes. Il a étudié le piano, le chant, le violon, la contrebasse, la direction d'orchestre en Angleterre, en approfondissant ses connaissances en musicologie à l'Université de Cambridge.

De 1998 à 1999, il fut l'assistant de Lothar Zagrosek au State Opera de Stuttgart et de 1999 à 2003, il devint directeur musical de l'Orchestre et de l'Opéra de Freiburg.

Il est reconnu par toute la profession musicale comme un des chefs de sa génération au talent le plus prometteur. Ses premiers concerts avec l'ONBA ont démontré des qualités musicales, artistiques et humaines indéniables.

Il prendra ses fonctions le 1er septembre 2007 pour un premier mandat de 3 ans. (Cette durée courte nous est imposée par la législation sur les contrats de la Fonction publique territoriale).

Il est souhaitable de pouvoir engager un jeune chef, si possible français, comme chef assistant-chef associé qui puisse assurer des programmes découvertes ainsi que des tournées en région tout en assistant Kwamé Ryan et les chefs invités. Il avait été prévu par la DMDTS des aides spécifiques pour un tel recrutement.

II – 3 – c / Un projet artistique

L'ONBA doit développer son public en faisant venir au concert ceux qui n'y viennent jamais, en y attirant les jeunes tout en apportant une satisfaction complète aux abonnés et spectateurs habitués.

Kwamé RYAN décline son projet artistique sur les trois saisons de son premier mandat.

Séance du lundi 16 juin 2008

2007/2008 – Au départ un espace où tout va se construire, comme au moment de la création du monde ; la première saison pourra s'intituler « ESPACE-CREATION ». Les œuvres s'inscrivant dans cette thématique seront par exemple :

6. Stravinsky : *Le Sacre du Printemps*
7. Prokofiev : *Suite Scythe*
8. Ligeti : *Lontano*
9. Strauss : *Ainsi parlait Zarathoustra*
10. Scriabine : *Prométhée*, poème de feu (avec les effets spéciaux de lumières conçus par le compositeur lui-même)
11. Haydn : *La Création*
12. Debussy : *La Mer*
13. Prokofiev : 3^{ème} concerto pour piano
14. Bruckner : 9^{ème} symphonie
15. Varèse : *Tuning up...*

2008/2009 – La deuxième étape sera celle de la naissance des civilisations, avec référence en premier lieu à la civilisation grecque, les premières technologies, les guerres, les conflits. De même que dans l'univers, apparaissent des constellations, autour des œuvres phares de cette deuxième saison, Kwamé RYAN placera des petites pièces courtes et brillantes, jouées en ouverture des concerts, commandées à des compositeurs qui lui sont proches artistiquement. Ces courtes pièces seront comme des « météorites ». Le thème de cette saison sera « EXPLOSION-CONSTELLATION » avec par exemple :

16. Chostakovitch : Symphonie n°7 « Leningrad » et Symphonie n°10
17. Janacek : *Tarass Boulba*
18. Beethoven : Symphonie n°3 « *Eroïca* »
19. Holst : *Les Planètes*
20. Respighi : *Les Fêtes romaines* et *Les Pins de Rome*
21. Messiaen : *Turangalîla Symphonie*
22. Prokofiev : *Alexandre Nevski* (avec projection du film d'Eisenstein)
23. Berlioz : *Les Troyens* (avec peut-être des extraits tout au long de la saison)
24. Corigliano : *The Mannheim rocket*

2009/2010 – L'ONBA prend possession de sa nouvelle salle.

Le thème de cette saison sera « FOCALISATION ». Kwamé RYAN définira son contenu lorsque la date d'ouverture de l'auditorium sera définitivement connue.

II – 3 – d / La programmation complémentaire

La programmation symphonique sera complétée par une saison pluridisciplinaire avec des ouvertures vers le jazz, les musiques du monde tout en conservant les récitals, la musique baroque et la musique de chambre en permettant notamment aux musiciens de l'orchestre de démontrer ainsi leurs qualités individuelles.

Des partenariats seront développés avec les institutions bordelaises produisant tous types de musique : Musique de nuit, Festival de Jazz, Rockschoo! Barbey, Novart-Bordeaux...

Cette activité complémentaire sera bien sûr beaucoup plus développée lors de l'ouverture de l'Auditorium.

II – 3 – e / Le jeune public

Nous menons déjà une politique ambitieuse envers les jeunes publics et les scolaires par de multiples actions organisées principalement avec l'Education Nationale (voir ci-après « développement culturel »).

Nous envisageons d'étendre à Bordeaux des expériences en ce domaine qui ont été particulièrement réussies dans d'autres orchestres. Par exemple un programme américain qui a déjà été présenté dans quelques capitales européennes (une première en France), « Toys-Symphony » fait appel aux nouvelles technologies informatiques et permet aux enfants de « jouer » les instruments de l'orchestre par le biais d'écrans tactiles. Ce projet s'étend sur une

semaine, avec des séances d'une heure par groupe de 40 enfants, des ateliers et enfin un concert de clôture auquel participent les enfants ayant suivi le projet.

II – 3 – f / Le répertoire contemporain et les commandes

Kwamé Ryan attache une importance toute particulière à défendre ce répertoire et à accompagner le public dans sa découverte. Nous avons déjà mentionné les projets de commandes musicales qu'il souhaite inclure dès la deuxième saison dans sa programmation symphonique. On peut ajouter un exemple qui lui tient à cœur : diriger la pièce de Luigi Nono : *Prométhée*. Cette œuvre réunit quatre petits orchestres de trente musiciens chacun, un chœur de chambre, treize solistes instrumentaux et vocaux, deux récitants. Les quatre orchestres sont placés autour du public, sur quatre niveaux différents. La version courte de cette œuvre pourrait être donnée plusieurs fois, pendant une même journée, pour permettre à plusieurs groupes de spectateurs de bénéficier de cette expérience acoustique et visuelle exceptionnelle dans le nouvel auditorium.

Si une aide spécifique y est consacrée nous pourrions accueillir chaque saison un compositeur en résidence ce qui permet une réelle intégration de la création dans la vie quotidienne des musiciens

Il serait bon avec l'aide de quelques experts d'étudier les créations effectuées en France dans les 20 ou 30 dernières années et d'y repérer les œuvres qui méritent d'être reprises.

II – 3 – g / L'ensemble baroque

Il est prévu de créer au sein de l'Orchestre, un ensemble baroque de 20 à 25 musiciens jouant sur instruments anciens ou copies d'anciens. S'appuyant sur quelques musiciens pratiquant déjà ces instruments, ce nouvel ensemble pourrait participer à l'exécution au Grand Théâtre d'un opéra baroque. Un mécénat avec un de nos partenaires fidèles pour l'achat de ces instruments est d'ores et déjà prévu et des contacts pris avec le CEFEDM et le CNFPT pour assurer la formation des musiciens par les meilleurs spécialistes actuels.

Cet ensemble verra le jour dès l'année 2007 mais ne deviendra complètement opérationnel que pendant la saison 2009/2010.

II – 3 – h / L'Audiovisuel

Les musiciens ont signé un accord audiovisuel avec leur Direction ce qui permet d'envisager une politique audiovisuelle très active. De nombreux contacts sont actuellement pris tant avec les télévisions que les différentes chaînes de radio musicale permettant des retransmissions nombreuses dès la saison 2006/2007. Après les deux disques enregistrés par l'ONBA pour NAXOS cette firme souhaite poursuivre sa collaboration avec nous. Kwamé Ryan intéresse plusieurs firmes importantes, dont la Deutsche Grammophon mais il est souhaitable d'envisager la création d'un label propre à l'ONBA comme cela se pratique désormais dans de nombreux orchestres.

II – 3 – i / Les Tournées

Un Orchestre ne peut atteindre une renommée internationale sans faire régulièrement des tournées. La réputation du nouveau chef de l'ONBA et les nombreux contacts qu'il peut avoir dans le monde entier nous ont déjà permis de mettre en place plusieurs tournées : en 2007/2008 Athènes, Bilbao et le Japon, en 2008/2009 la Suisse, le Pays Basque.

Tout comme l'audiovisuel les tournées doivent pouvoir bénéficier d'un mécénat important car elles sont porteuses d'importantes retombées médiatiques et peuvent magnifier à l'étranger l'image de Bordeaux et de ses industries, dont tout particulièrement l'industrie viticole.

II – 3 – j / La formation et l'insertion professionnelle

Depuis longtemps de nombreux musiciens de l'ONBA enseignent dans le cadre du CNR, du CEFEDM et de nombreuses écoles de musique. Leurs élèves participent régulièrement à certains concerts pour des remplacements ponctuels.

Dans le cadre de notre partenariat avec le CNR plusieurs manifestations ont été organisées, comme par exemple un concert plaçant côté à côté des musiciens de l'ONBA et des élèves du CNR. Ces manifestations seront poursuivies, voire développées.

Par ailleurs un Etablissement d'Enseignement supérieur de la Musique devrait être prochainement créé dans le grand Sud-Ouest pour lequel un important partenariat est prévu notamment dans le domaine de l'insertion des jeunes musiciens dans un cadre professionnel.

Note 1 : Les pôles-relais départementaux

Il est envisagé de construire avec cinq pôles relais départementaux en Région Aquitaine un partenariat spécifique afin de **marquer l'engagement volontaire de l'Opéra National de Bordeaux en faveur d'une politique artistique itinérante sur le territoire aquitain.**

Il appartiendra, en partenariat avec la DRAC Aquitaine, l'OARA, les départements et le Conseil Régional d'Aquitaine de déterminer les villes les plus adaptées et dotées des lieux culturels pouvant accueillir le plus facilement les productions lyriques, chorégraphiques et musicales décentralisables par l'Opéra National de Bordeaux.

Chaque pôle-relais départemental identifié fera ensuite l'objet d'un conventionnement autour des trois volets détaillés ci-dessus. Evidemment, les 3 missions seront déclinées selon les spécificités territoriales de chaque lieu.

Volet n°1 : **Echanges artistiques** - Le « Pôle relais départemental » sera identifié en terme de :

- lieu d'accueil des productions lyriques, musicales et chorégraphiques de l'Opéra National de Bordeaux les plus importantes,
- lieu d'accueil disposant d'espaces et de moyens techniques suffisants,
- lieu de diffusion qui serait susceptible de programmer les compagnies invitées par l'Opéra, dans le cadre de ses saisons, jeune public et tout public,
- Lieu d'accueil privilégié des équipes artistiques régionales accompagnées par l'Opéra National de Bordeaux et soutenues par l'Office Artistique Région Aquitaine ou des artistes régionaux impliqués dans les productions contemporaines, lyriques, chorégraphiques, musicales.

Volet n°2 : **Formation** – Le « Pôle relais départemental » sera identifié en terme de :

- Lieu de déclinaison de certaines actions développées à l'Opéra National de Bordeaux intra muros,
- Développement d'un parcours avec les écoles de musiques labellisées ou agréées,
- Lieu relais auprès de l'éducation nationale et des enseignants du territoire concerné,
- Lieu d'accompagnement de la structuration professionnelle des jeunes artistes,
- Lieu favorisant l'émergence de la pratique amateur.

Volet n°3 : **Communication** – Le « Pôle relais départemental » sera identifié en terme de :

- Espace privilégié pour la mise à disposition des publics de tout support de communication : programmes, affiches, brochures de l'Opéra National de Bordeaux,
- Dans l'objectif de réunir toutes les conditions d'une bonne efficacité de ce volet n° 3, la personne responsable des relations publiques du « Pôle relais départemental », sera reçue un jour par an, en formation à l'Opéra National de Bordeaux,
- Un logo spécifique sera créé et porté sur l'ensemble des documents de communication de l'Opéra National de Bordeaux et des « Pôles relais départementaux ».

Note 2 : CAP OPERA, des réponses à l'accueil de tous les publics

Connaître
Accompagner
Prolonger

Autour de cet intitulé unique - **CAP OPERA** – la Direction de Publics et du Développement souhaite, avec son service du développement culturel, rappeler les 3 principes directeurs qui fondent l'action culturelle de l'Opéra National de Bordeaux. La mise en place d'outils pédagogiques adaptés à ces objectifs doit ainsi :

- **permettre la mise en valeur de l'Opéra National de Bordeaux comme pôle de ressources artistiques et techniques**
- **susciter la curiosité du spectateur** et accompagner sa découverte artistique
- **favoriser, enfin, la venue en autonomie de tous les publics.**

→ **Connaître** : il s'agit, au travers de ce terme qui sous-tend un certain nombre de dispositifs, de **rendre lisible aux yeux de tous les ressources artistiques et techniques de l'Opéra**, de les valoriser et de permettre à chacun, public ou professionnels, de se les approprier.

→ **Accompagner** : cette dimension d'accompagnement du spectateur dans sa découverte du spectacle vivant se traduit par de multiples facettes : travail avec les enseignants, journée-découverte à l'Opéra....L'objectif principal est **que tous les publics, sur l'ensemble du territoire aquitain, puissent accéder de manière sensible, guidée et la plus appropriée possible à la programmation de l'Opéra National de Bordeaux.**

→ **Prolonger** : au-delà de la venue ponctuelle à un spectacle, l'Opéra National de Bordeaux souhaite **travailler sur les notions de fidélisation, d'autonomie et de renouvellement des publics.** Enfants, parents, publics défavorisés, publics exclus socialement et géographiquement doivent ainsi pouvoir revenir seuls aux spectacles de la programmation... différentes mesures accompagnent cette envie de fidélisation comme l'accès aux conférences, le billet-complice etc...

1- Dispositifs

→ Les différents dispositifs inventés pour couvrir l'ensemble de cette ambition culturelle et pédagogique sont regroupés par genre artistique **afin de rendre visible la programmation et de mettre en valeur les forces artistiques et techniques de l'Opéra National de Bordeaux** : Les Chemins de la musique et de la voix, les Chemins de la danse, les Chemins des ateliers, Les Chemins du Grand-Théâtre.

2- Partenariats

→ Il est nécessaire tout d'abord **d'impliquer de manière forte l'ensemble des services de l'Opéra aux actions du Développement Culturel**, notamment en terme d'information sur le contenu des projets mais également concernant leur participation à l'élaboration des dispositifs. Nous souhaitons également encourager la participation des artistes au développement culturel dans une démarche volontariste et partagée. La rencontre avec les artistes nous semble en effet un élément essentiel de la médiation culturelle.

→ **Par ailleurs, il est important que le service du développement culturel puisse travailler de manière régulière et soutenue avec les partenaires culturels bordelais ou aquitains** afin de construire des passerelles diversifiées en direction de nouveaux publics.

3- Comité de pilotage

→ Il semble primordial de reconduire, 3 fois par an, le comité de pilotage du développement culturel, moment privilégié d'échange, d'analyse, et de propositions avec **l'ensemble des acteurs pouvant être concernés par le développement culturel et les actions pédagogiques**.

Avec nos partenaires institutionnels (Ville de Bordeaux, Drac, Conseil régional) et avec le soutien de l'Académie de Bordeaux, trois temps de travail sont fixés dans l'année pour **définir les priorités pédagogiques, travailler sur la programmation et déterminer les moyens de rééquilibrage des actions** sur le territoire régional et en direction de tous les publics. Le comité de pilotage est aussi un lieu d'évaluation des actions : outils d'analyse (quantitative, qualitative et financière), critères d'évaluation, tableaux de bords etc...

4- Détail des dispositifs

→ **Connaître**

- Ouverture du Grand-Théâtre

Le Grand-Théâtre est un lieu de mémoire : mémoire historique et émotionnelle qui doit s'inscrire dans son époque. Si l'axe central des actions doit se situer principalement autour des spectacles de la programmation, il ne faut pas ignorer la force d'attraction du Grand-Théâtre comme monument historique et objet patrimonial. L'ouverture du lieu doit ainsi concerner l'ensemble du public et non uniquement les établissements scolaires adhérents à un parcours. Il est ainsi proposé d'ouvrir plus régulièrement le Grand-Théâtre à des groupes qui pourront visiter de façon autonome le hall et la salle par la mise en place d'un parcours fléché.

- Journées portes ouvertes

En partenariat avec les associations soutenant l'Opéra, le Conservatoire National de Région et les offices de Tourisme, trois temps forts au cours de la saison peuvent être organisés afin de présenter à la fois une force artistique de l'Opéra et un événement de la programmation. L'objectif est d'ouvrir grandes les portes de l'Opéra à un public qui, sans y être sensibilisé, n'aurait peut être pas fait la démarche de découvrir le lieu et d'assister ensuite au spectacle. Ouvert à tous les publics, ces trois moments forts de présentation de nos forces artistiques vont permettre également de répondre à une demande récurrente des écoles de musique et de danse de la Région. Aucun parcours de sensibilisation ne leur étant offert, c'est l'occasion de permettre aux élèves « pratiquants » de rencontrer nos artistes et de les encourager à assister aux spectacles.

- Les chemins des Ateliers

Atelier " L'Envers du Décor"

Essentiellement réservé aux parcours danse et à quelques lycées professionnels, l'atelier « L'Envers du Décor » permet, le temps d'une demi-journée :

- De rencontrer, autour d'une projection sur le montage des décors et la fabrication des costumes, le directeur technique de l'Opéra National de Bordeaux
- De visiter 3 ateliers : décoration des costumes, couture et habillement
- D'échanger avec les équipes techniques autour d'une production (éclairagistes, machinistes...)

Par ailleurs, afin de répondre à une demande plus large d'accès aux « ateliers », il est envisagé la mise en espace d'un lieu spécifique (foyers blancs par exemple) avec la présentation de costumes, de décors, de maquettes, de vidéo. Ces supports techniques seraient accompagnés de textes explicatifs qui conviendraient aux établissements primaires, au grand public, aux centres d'animations...

D'autres pistes sont également à l'étude par Giulio Achilli, directeur technique : Jeu de l'Oie, Valise Jeu Découverte...autant de supports ludiques qui s'adressent à des enfants du CP au CM2 et ayant pour originalité de voyager dans les écoles en amont ou en aval du spectacle vu.

Les options « Découverte professionnelle en classe de 3ème », mises en oeuvre par l'Education Nationale depuis 2005 ont aussi pour objectif de familiariser les jeunes au milieu professionnel. Dans ce cadre, des demandes de plus en plus nombreuses sont faites auprès du service du développement culturel et il semble légitime que l'Opéra puisse répondre favorablement à cette nouvelle orientation de l'Education Nationale. La découverte de l'Opéra et des différents métiers pourrait également être enrichie par un stage au sein de la structure pour quelques élèves intéressés.

→ **Accompagner**

De nombreux dispositifs autour des trois champs artistiques propres à l'Opéra ont été élaborés afin d'accompagner de manière sensible les différents publics amenés à fréquenter l'Opéra.

- Les chemins de la musique et de la voix

→ 1er degré

- **L'enfant et la musique** : concerts pédagogiques et concerts classes familles
- **Musiques plurielles** – 1er degré : A partir de la saison 2006-2007, le programme Musiques plurielles se recentre sur deux parcours distincts : un parcours classique et un parcours XXème siècle.

→ 2nd degré

- **Parcours symphonique** - A partir de la programmation de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, les élèves assistent à des répétitions générales en temps scolaires ou à des concerts en soirée. Deux ou trois déplacements maximum d'une même classe ou de trois classes différentes sont préconisés selon les formules suivantes :

- Deux générales et un concert du soir (programmation tout public ou Jeune public)
- Une générale et deux concerts du soir (programmation tout public)
- Deux ou trois générales.

- **Parcours lyrique** - Pour chaque opéra, les élèves auront la possibilité d'assister en soirée à une pré-générale ou une générale gratuites, et une représentation (tarif préférentiel).

- Parcours « Autour de la voix »

Projet de portée régionale, ce parcours s'adresse exclusivement aux lycées à options. Il propose une approche sensible et variée, mettant en oeuvre différents modes d'expression artistique tels que le théâtre, la musique, le cinéma. Il permettra à une classe de lycée à option de découvrir deux oeuvres d'esthétique et d'époque différentes dans le domaine de la mélodie, du lied et de la tragédie lyrique aux 19ème et 20ème siècles.

Deux déplacements sont préconisés permettant aux élèves de découvrir les 2 oeuvres en assistant à une pré-générale, une générale ou une représentation.

→ Sur ces 3 parcours, un stage obligatoire de 3 jours inscrit au Plan Académique de Formation est organisé spécifiquement pour l'ensemble des enseignants inscrits.

- Parcours transversal

Ce parcours propose deux ou trois venues au spectacle d'une même classe (en temps scolaire et soirée) parmi les propositions suivantes :

- un concert « A la découverte »,
- un ballet (Saison Jeune Public ou Tout Public),
- un opéra de la Saison Jeune Public,
- la visite du Grand Théâtre

Parallèlement à ces dispositifs en direction des scolaires, le public étudiant bénéficie d'actions spécifiques, soit à l'occasion de concerts décentralisés sur le Campus, soit au Grand-Théâtre, en partenariat avec le Crous (Opéra-Crous : rencontre d'après spectacle autour d'un cocktail avec les artistes de la production, proposée pour 8 euros et un ticket de RU).

- Ma Voix et toi

Depuis plusieurs années, l'Opéra National de Bordeaux conduit des projets d'action culturelle d'envergure avec le monde de l'Education et l'ensemble de ses partenaires institutionnels, artistiques et associatifs. Convaincu de la nécessité de conduire des passerelles pour permettre aux jeunes de s'approprier par différents chemins le monde de la culture, l'Opéra National de Bordeaux a imaginé en 2003, en partenariat avec la compagnie Le Grain, le dispositif **Ma Voix et Toi** qui s'adresse à des enfants **en dehors du temps scolaire**.

Les enjeux artistiques, pédagogiques et sociaux

L'ambition de **Ma Voix et Toi** est de donner à 80 enfants des quartiers de **Bordeaux, de Cenon et de Floirac** des clefs pour leur faire découvrir, par le biais d'une approche sensorielle et ludique, leur voix. Ce cheminement artistique permet aux participants, grâce à un encadrement pédagogique, de créer leur propre chant, de trouver leur voix et d'entrevoir les processus de l'élaboration d'un spectacle.

Ce cheminement se développe autour de trois axes :

25. pratique artistique hebdomadaire
26. participation à la création d'un spectacle
27. parcours culturel par la présence à la programmation de l'Opéra National de Bordeaux

Cette combinaison entre pratique et présence à des spectacles permet à l'enfant d'appréhender de manière globale l'univers et la diversité de la voix.

- Les chemins de la danse

□ 1er degré

- L'enfant et la danse

Les enfants du projet sont à la fois spectateur et danseur. Les trois grands principes fondamentaux sont : la **pratique artistique**, la **rencontre avec les oeuvres** et l'**acquisition de techniques chorégraphiques**. L'aboutissement du projet est la présentation du travail des enfants lors d'une soirée en fin d'année.

Les enfants pratiquent la danse avec un chorégraphe professionnel, voient des oeuvres chorégraphiques variées et de référence et créent leurs propres chorégraphies (plaisir de

l'expérimentation) qu'ils présentent à leurs familles et aux autres classes, confrontant du même coup leur travail. Ils développent, ainsi, leur culture personnelle, leur sensibilité, leur capacité d'expression. Par ailleurs, les parents sont associés au projet par leur présence à une générale ou prégénérale. Pour beaucoup, c'est aussi la première fois qu'ils découvrent le ballet et/ou le spectacle vivant.

□2nd degré

- Chorépass

Chorépass est un dispositif d'envergure autour de différentes facettes de la danse. Il implique au moins deux enseignants d'un même établissement afin d'orienter le dispositif vers une approche interdisciplinaire. Il s'articule premièrement autour de la présence à trois spectacles :

- deux spectacles de proximité à teneur contemporaine
- un spectacle à l'Opéra National de Bordeaux

Par ailleurs, un atelier avec un artiste autour d'un des deux spectacles est conseillé.

Le point d'orgue de ce projet et son objectif premier est **la restitution d'une production (littéraire, artistique, plastique, journalistique...)**.

Par ailleurs, d'autres temps forts ponctuent ce projet :

- portée régionale très forte
- contenu particulièrement dense et diversifié offrant aux élèves une vision très large de la danse et du spectacle vivant.

- Une journée à l'Opéra

Une journée à l'Opéra est l'occasion d'appréhender l'univers de la danse et de parcourir le Grand-Théâtre pendant toute une journée.

Ce parcours implique une présence à un spectacle soit sur une représentation, soit sur une Prégénérale ou une Générale. Les adolescents sont également conviés suivant l'actualité de l'Opéra à visiter le Grand-Théâtre et / ou participer à l'atelier l'Envers du Décor.

→ Prolonger

L'accompagnement du public doit permettre à celui-ci d'avoir suffisamment de clés pour être capable de revenir de façon autonome. Il est également nécessaire de mettre en place un suivi du public afin de pouvoir évaluer l'impact des parcours et des actions et, d'autre part, d'inventer les outils les mieux adaptés facilitant cette démarche.

- les Billets « Portes Ouvertes » et « Billets Complices »

▪ **Le Billet Portes Ouvertes**

Afin de suivre le public et notamment l'impact d'une telle journée, il est envisagé de donner un Billet « Portes ouvertes sur ... » à chaque personne présente tout au long de la journée afin de les encourager, avec un tarif spécifique, à revenir sur la programmation de la saison.

▪ **Le Billet Complice**

Si les projets avec le rectorat sont exemplaires en terme pédagogique et de confrontation, l'objectif final est de donner envie de prolonger l'expérience éducative. Les Billets Complices vont le permettre. Il sera remis systématiquement au public présent dans la saison jeune public et aux élèves présents aux répétitions (Billet Complice « Enfant et la Danse », Billet Complice « Enfant et la Musique », Billet Complice « Jeune Public »). Sur présentation au guichet de ce billet, les jeunes spectateurs et leurs parents bénéficieront de différents avantages. Un bilan d'utilisation par genre sera effectué à la fin de chaque saison.

- les conférences

Toute action se passant au Grand-Théâtre doit être relayée par le Service du Développement Culturel. Ainsi, les nombreuses conférences au Grand-Théâtre qui permettent de présenter un artiste, une oeuvre, un compositeur doivent pouvoir être « utilisées » afin qu'elles constituent un élément de plus de ce qu'on peut appeler une « école du spectateur ».

A chaque conférence proposée, le public du « développement culturel » est spécifiquement informé afin qu'il puisse y assister en cours de saison et acquérir, de lui-même, des clés de compréhension de la saison en cours.

- nouveaux horizons, nouveaux publics, vers un Opéra citoyen

▪ **Accueil des bénéficiaires du RMI**

Cette opération est le résultat d'une collaboration qui lie depuis cinq ans le Conseil Général de Gironde et l'Opéra National de Bordeaux. Cet engagement des deux partenaires s'inscrit dans une volonté affirmée de rompre les barrières sociales, de rétablir un équilibre entre les publics et de favoriser, par le biais de la culture, une (ré) insertion au sein de la société. Ce programme s'adresse aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion. Ainsi, environ mille personnes, en grande difficulté, qui pourraient être exclues du champ culturel côtoient, chaque saison, le Grand-Théâtre et ont accès aux différents ballets, concerts et opéras proposés par l'Opéra National de Bordeaux.

▪ **Publics empêchés**

Différents projets personnalisés ont vu le jour afin de répondre plus précisément aux attentes de certains publics, notamment, en marge de la fréquentation culturelle classique, et à des institutions qui oeuvrent en faveur de la démocratisation culturelle.

▪ **Accueil des non voyants ou malvoyants**

Suite au test d'accueil sur *La Traviata* en 2005-2006, nous proposons d'accueillir les non-voyants et malvoyants sur trois spectacles des prochaines saisons, en proposant éventuellement une formule d'abonnement.

▪ **Opéra Citoyen**

Il est envisagé de participer plus régulièrement aux actions nationales d'entraide (AIDES, Restos du Coeur...) et de travailler également avec le milieu hospitalier et le milieu carcéral.

Convention Opéra National de Bordeaux

2008 - 2012

Annexe II : Échéancier
prévisionnel des engagements
financiers 2008-2012

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS 2008 - 2012

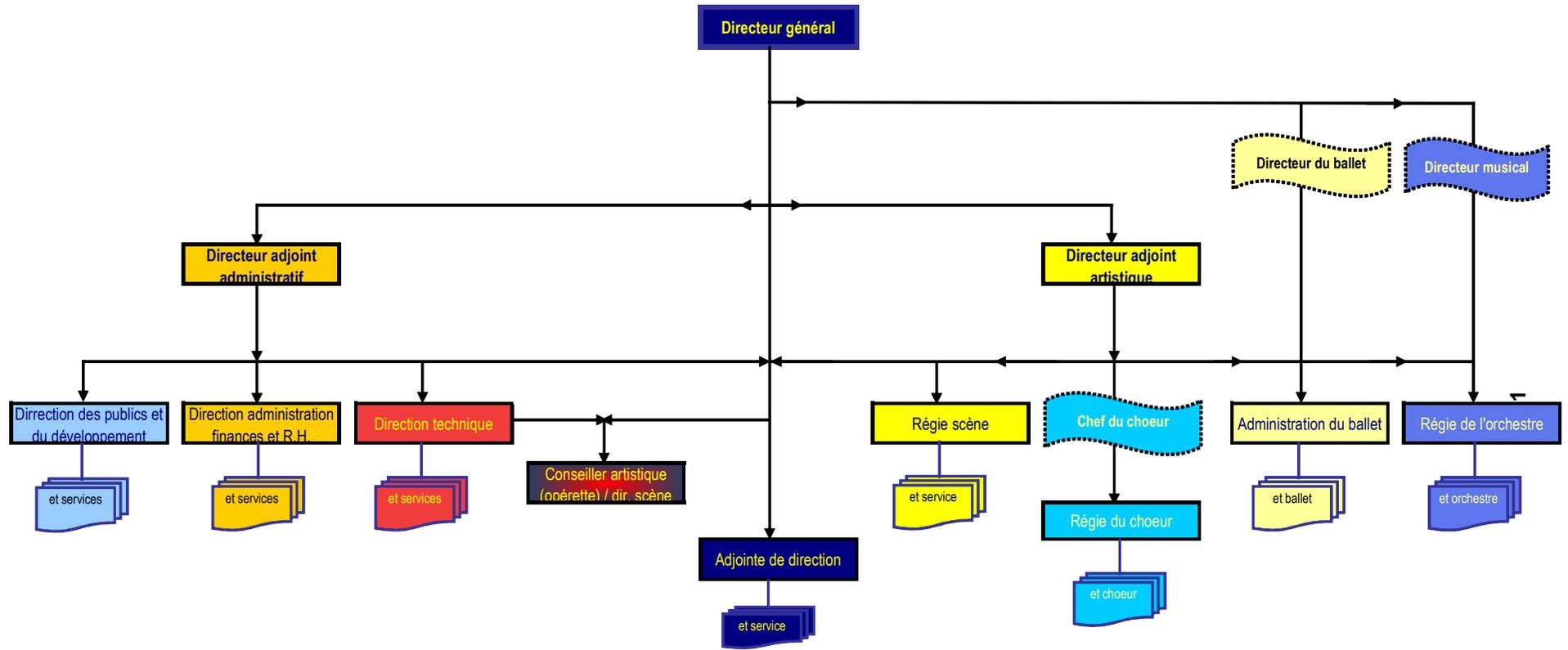
	rappel 2007	2008	2009	2010	2011	2012
Etat	3 768 000	L'Etat augmentera sa participation de façon progressive sur 5 ans, pour la porter en 2012 à Le calendrier de cette évolution sera précisé avant signature de la convention.				4 768 000
Région Aquitaine	1 219 592	1 319 592	1 419 592	1 519 592	1 619 592	1 719 592
Ville de Bordeaux, hors transferts de charges	14 604 616	14 704 616	14 804 616	14 904 616	15 004 616	15 104 616

Convention Opéra National de Bordeaux

2008 - 2012

Annexe III : Organigramme de
l'équipe de direction de l'Opéra
national de Bordeaux

Séance du lundi 16 juin 2008



Convention Opéra National de Bordeaux

2008 - 2012

Annexe IV : Glossaire des
vocables utilisés dans la
convention

GLOSSAIRE DES VOCABLES UTILISES DANS LA CONVENTION

A - LYRIQUE :

Répertoire

Le vocable est employé dans la présente convention dans sa double acception :

- 1) un ensemble d'œuvres appartenant à un style musical, à une époque ou bien à un pays ;
- 2) un ensemble de productions en état d'exploitation constituant le fonds patrimonial d'un théâtre lyrique.

Production

On entend, par production, au sens de la présente convention, la réunion de moyens matériels et humains nécessaires à la présentation scénique d'un opéra contemporain ou d'un ouvrage du répertoire lyrique. Il s'agit non seulement des décors, costumes et accessoires mais encore des concepteurs de la présentation : metteur en scène, décorateur, costumier, éclairagiste, et éventuellement adaptateur, chorégraphe, vidéaste, etc.

Le budget d'exploitation de la production inclut également le coût du chef d'orchestre, des solistes et des masses artistiques non permanentes (orchestre/chœur/danseurs et figurants).

Nouvelle production

On entend, par nouvelle production, au sens de la présente convention, l'initiative du théâtre mettant en œuvre une nouvelle version scénique d'un ouvrage, par opposition à la notion de reprise. La création d'une œuvre, suite à une commande, constitue forcément une nouvelle production.

Reprise

On entend, par reprise, au sens de la présente convention, l'initiative d'un théâtre de présenter un ouvrage dans une version scénique préexistante. Il pourra s'agir :
- ou bien de la reprise d'un spectacle appartenant au fonds de production du théâtre ;
- ou bien de la reprise d'une production d'un autre théâtre, et cédée ou louée par lui.

Coproduction

On entend, par coproduction, au sens de la présente convention, la mise en œuvre d'une nouvelle version scénique d'un ouvrage à l'initiative de plusieurs théâtres qui en partagent le coût de conception et de réalisation au moyen d'apports en numéraire et/ou en nature. L'apport en nature par un coproducteur de la seule mise à disposition de locaux en ordre de marche n'est pas suffisant pour caractériser la coproduction.

Production contemporaine

On entend, par production contemporaine, au sens de la présente convention, la présentation scénique d'un opéra dont la musique a été composée après le 1er janvier 1950 (à l'exclusion de toute adaptation) qu'il s'agisse d'une création ou d'une reprise avec une nouvelle mise en scène ou pas.

Commande

On entend, par commande, au sens de la présente convention, l'accord passé entre un théâtre et un compositeur (et éventuellement un librettiste) en vue de la conception et de l'écriture d'une œuvre qui sera créée sur sa scène.

Co-commande

La co-commande concerne l'association de deux ou plusieurs théâtres qui partagent le mérite de l'initiative et la charge de son financement. Le contrat réglera notamment entre eux les modalités d'exploitation et de première exécution.

Création mondiale

On entend, par création mondiale, au sens de la présente convention, la première exécution publique d'une œuvre musicale ou d'un ouvrage lyrique dans le monde.

Création française

On entend, par création française, au sens de la présente convention, la première exécution publique d'une œuvre sur le territoire français.

B -BALLET

Répertoire

Le vocable est employé dans la présente convention dans sa double acception :

- 1) un ensemble d'œuvres appartenant à un style chorégraphique, à une époque ou bien à un pays ;
- 2) un ensemble de pièces en état d'exploitation constituant le fonds patrimonial de la compagnie

Commande/création

On entend, par **commande**, au sens de la présente convention, l'accord passé entre un théâtre et un chorégraphe en vue de la conception et de l'écriture d'une pièce originale ou d'une nouvelle version d'une pièce ancienne qui seront créées par sa compagnie.

On entend, par **création**, au sens de la présente convention, la première présentation publique de la pièce commandée par une compagnie à un chorégraphe.

Dans les usages du monde de la danse, les termes se confondent.

Entrée au répertoire

On entend, par entrée au répertoire de la compagnie, au sens de la présente convention, la reprise par le Ballet d'une pièce chorégraphique écrite par un chorégraphe pour une autre compagnie. Ce processus, propre à la danse, inclut non seulement la reproduction des décors, costumes et accessoires d'origine, mais encore la transmission de la pièce aux danseurs de la compagnie par son créateur et les droits de son exploitation par le Ballet.

C- ELARGISSEMENT DE L'AUDIENCE

Diffusion

On entend, par diffusion, au sens de la présente convention, la circulation d'une œuvre ou d'un spectacle auprès du public en vue d'élargir au maximum son audience.

On rencontre deux acceptions

- la diffusion audiovisuelle selon tous modes d'exploitation avec supports (distribution CDs, cassettes-vidéo, DVDs, Cédéroms, etc...) ou dématérialisée (diffusion hertzienne, câblée, numérique, etc.) en cas de captation audiovisuel le de l'œuvre ou du spectacle
- la diffusion territoriale (diffusion régionale, nationale, internationale) en cas de circulation de l'œuvre ou du spectacle dans plusieurs théâtres (en résidence ou en tournée). On entend par diffusion régionale, au sens de la présente convention, les représentations données en région Aquitaine hors de la ville de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20080301

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des Beaux-Arts. Exposition Claude Lagoutte. Convention de Mécénat.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts rend hommage à l'artiste Claude Lagoutte, en présentant une exposition intitulée « Claude Lagoutte ,1935-1990, voyages et autres traces », du 23 mai au 31 août 2008.

Cette exposition retrace, par le biais de ses œuvres, ses nombreux voyages. Composée d'environ quatre-vingts œuvres, l'exposition regroupera les longs rouleaux de plus de 10 mètres réalisés par l'artiste, des œuvres de dimension moyenne, des tapisseries tissées par les ateliers d'Aubusson, des œuvres sur papier (lettres de voyage, carnets de voyage, gouaches, dessins...) provenant de collections publiques (MNAM, différents FRAC, FNAC, musées) et de collections privées.

L'Ordre des Experts Comptables – Région Aquitaine, a souhaité s'associer à cette exposition, et propose un mécénat de 7 000 €. Une convention définit les devoirs et obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention
- à encaisser la recette correspondante et à la reverser en dépenses sur le budget du Musée des Beaux-Arts (compte 6241).

CONVENTION DE MECENAT

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX
représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par
délibération municipale du
reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE
dont le siège social est situé 28 rue Ferrère, 33000 Bordeaux
Représentée par Monsieur Jean-Pierre RAUD, Président, dûment habilité aux fins des
présentes

Appelée ci-après « Ordre des Experts Comptables –Région Aquitaine »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé :

1 - PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts organise une grande exposition intitulée :
« Claude Lagoutte, 1935-1990 ».

Cette exposition sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux du 23 mai au
1 septembre 2008.

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE a souhaité apporter son
soutien à cette exposition.

2 – CONVENTION :

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de l'ORDRE DES
EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE et de la Ville de Bordeaux -Musée des
Beaux-Arts dans le cadre de la présentation de l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-
1990 » au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE II : Engagements de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE s'engage :

A verser la somme de sept mille euros (7.000 €) à la Ville de Bordeaux au titre de son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 ». Cet apport permettra à la Ville de Bordeaux de financer les dépenses spécifiques liées à la mise en place de l'exposition.

A faire apparaître, dans la mesure du possible et à sa seule discrétion, le logo de la Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents internes et externes faisant état de son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 » .

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage :

A reproduire le logo de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE sur un certain nombre de documents afférents à l'exposition (dossier de presse, affiches, cartons d'invitation, encarts publicitaires dans magazines, bannières de sorties d'exposition, catalogue d'exposition).

Le logo de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE devra être très exactement reproduit.

A soumettre pour validation à l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE l'ensemble des documents sur lesquels figurera leur logo.

A laisser communiquer l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE sur son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 » dans tous ses documents internes et externes. A cet effet, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts autorise l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE à reproduire et à utiliser son nom et les logos « Ville de Bordeaux » et « Musée des Beaux-Arts » ainsi que le nom de l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 ».

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe.

Les logos devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts communiquera à l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE.

La Ville de Bordeaux –Musée des Beaux-Arts s'engage à proposer à l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE, à titre de contreparties pour son soutien à l'exposition « Claude Lagoutte, 1935-1990 » :

- la mise à disposition, pour l'organisation d'une soirée privée de 250 personnes, du vestibule d'honneur de l'aile sud du Musée des Beaux-Arts avec personnel de surveillance inclus, ainsi que 250 entrées gratuites et 4 guides conférenciers pour les visites de l'exposition lors de la soirée privée.
- la date est à déterminer en accord avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts au minimum un mois avant.

La visite des salles des collections permanentes dans l'aile sud du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE IV : Visuels

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux met à la disposition de l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE, à titre gracieux, des visuels (ektachromes ou fichiers) d'œuvres de l'artiste Claude Lagoutte faisant parties des collections du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux pour un usage strictement limité à l'impression de cartons d'invitation pour la soirée privative, ainsi que pour sa communication interne ou externe.

ARTICLE V : Durée

La présente Convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE VI : Résiliation

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Dans ce cas, elle remboursera la somme de sept mille euros (7.000 €), versée par l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE de laquelle seront déduites les éventuelles contreparties déjà reçues.

ARTICLE VII : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française.

Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VIII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux –Musée d'Aquitaine, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.

- Pour l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES – REGION AQUITAINE, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,

Le

Pour la ville de BORDEAUX Monsieur Alain JUPPE Maire de BORDEAUX	Pour l'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES REGION AQUITAINE Monsieur Jean-Pierre RAUD Président
--	---

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

D -20080302

Direction Générale des Affaires Culturelles. Ecole des Beaux-Arts. Subvention de l'Etat. Demande. Convention. Encaissement. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'école des beaux-arts est un établissement d'enseignement artistique chargé de dispenser une formation sous forme de cycles d'études sanctionnés par des diplômes reconnus au plan national et attestant des niveaux de compétence technique et artistique des étudiants.

A ce titre, l'Etat verse à la ville de Bordeaux une dotation budgétaire annuelle qui, pour l'année 2008, s'élève à la somme de 366 000 euros et qui contribue au budget de fonctionnement de l'école des beaux-arts à hauteur de 10,30%.

De plus, depuis plusieurs mois, l'école des beaux arts s'est engagée dans une réflexion de fond pour répondre à son ambition d'inscrire les jeunes diplômés dans le contexte de l'art et du design et dans l'invention de métiers pour l'avenir. Cette démarche s'inscrit dans les enjeux que suscitent la recherche, la professionnalisation et la place de l'école des beaux arts de Bordeaux comme lieu de référence des pratiques artistiques à Bordeaux, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Cette perspective conduit l'école à étudier la mise en place d'une formation post-diplôme dénommée « edit ! recherches et pratiques autour de l'édition de demain » se situant au niveau bac + 6.

A la dotation régulière de l'Etat s'ajoute donc cette année une nouvelle dotation de 20 000 € pour nous accompagner dans l'étude de faisabilité de cette nouvelle formation.

Enfin, une étude a été menée par la Ville sur l'Association Innovation Pédagogique Internationale qui soutenait les actions pédagogiques internationales. Sa mission a été revue, et les actions pédagogiques qu'elle menait sont désormais reportées sur la mission première de l'école des beaux arts. Une partie de la subvention versée à l'AIPI par l'Etat est donc versée directement à l'école soit 10 000 €.

Une convention doit être rédigée, définissant le montant et les modalités de versement de cette subvention d'un montant total de 396 000 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter cette subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine ;
- Signer la convention à venir ;

Séance du lundi 16 juin 2008

- Encaisser cette somme de 396 000 € sur les crédits prévus à cet effet, sous fonction 23, compte 74818.
- Et à prévoir les nouvelles mesures en dépenses à hauteur de 20 000 €, sur les crédits prévus à cet effet, fonction 23, CRB EBARTS, CEX EBARTS, compte 6228 et 10 000 € compte 6067.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080303

Direction Générale des Affaires Culturelles. Ecole des Beaux-Arts. Révision des droits d'inscription pour l'année scolaire 2008/2009. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour avoir accès à l'ensemble des formations artistiques assurées par l'Ecole des Beaux Arts et aux cours dispensés de 18 à 20 heures, un droit d'inscription annuel est demandé aux étudiants et aux auditeurs libres.

Il vous est proposé d'actualiser de 3% les tarifs pour l'année scolaire 2008/2009 :

- 234 euros pour les étudiant(e)s et les auditeurs libres payant une contribution mobilière ou foncière à la Ville de Bordeaux ;
- 291 euros pour les autres ;
- 191 euros pour les étudiants boursiers qu'ils soient bordelais ou non.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2008/2009.

Séance du lundi 16 juin 2008

Evolution des droits d'inscription pour l'Ecole des Beaux Arts de 2003 à 2008

Année scolaire	Etudiants			Auditeurs libres	
	Bordelais	Non-bordelais	Boursiers	Bordelais	Non-bordelais
2003/2004	200	250	/	200	250
2004/2005	200	250	/	200	250
2005/2006	200	250	/	200	250
2006/2007	220	275	180	220	275
2007/2008	227	283	180	227	283

Comparatif des tarifs appliqués dans les écoles d'art année 2007/2008

Ville	Droits d'inscription		Elèves Boursiers
	Ressort géographique	Hors ressort géographique	
Lyon	300		Pas de tarif spécial
Nantes	310		Pas de tarif spécial
Nice (Ecole Nale)	326		Exonération totale
Toulouse	170		Exonération totale pour les boursiers échelon 0 Tarif normal pour les autres
Grenoble	383,5		Exonération totale
Marseille	216	327	Exonération partielle : participation de 16,57 € / an
Montpellier	266	594	Pas de tarif spécial
Rennes	355		Exonération partielle pour les boursiers échelon 0 : 165 € remboursés par la Drac
Saint-Etienne	410		Exonération partielle pour les boursiers échelon : car 165 € remboursés par la Drac. Tarif normal pour les autres
Strasbourg	354		Exonération totale

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080304

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition Panchounette. Subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Présentée au CAPC du 29 mai au 14 septembre 2008 et conçue comme une rétrospective, l'exposition « Présence Panchounette » dresse un bilan de ce que fut ce collectif bordelais dissout en 1990 et de son influence sur la scène artistique française et internationale.

En raison de l'intérêt de ce projet, l'Etat est susceptible d'apporter son soutien financier en accordant une subvention de 10 000 € à la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière
- signer tous les documents afférents
- encaisser la somme allouée sur le CRB/CEX ARTCON compte 74718 enveloppe 014562
- réaffecter cette somme en dépenses sur le CRB/CEX ARTCON compte 6068 enveloppe 010575

ADOpte A L'UNANIMITE



Musée d'art contemporain de Bordeaux

MUSÉES DE BORDEAUX

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION AIDEE

**CAPC MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DE LA VILLE DE BORDEAUX
EXPOSITION "PRESENCE PANCHOUNETTE"
13 JUIN - 14 SEPTEMBRE 2008**

	DEPENSES	RECETTES
Préparation/Conception	77 000	
Transport/Assurances	8 000	
Action culturelle	5 000	
Publicité/Communication	10 000	
Documentation/Accueil Public	5 000	
Catalogue	40 000	
Droits d'entrée		25 000
Produits dérivés		7 000
Ville de Bordeaux		53 000
Société Générale		35 000
Conseil Régional		15 000
DRAC		10 000
TOTAL	145 000	145 000

D -20080305

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Edition du catalogue de l'exposition. Fixation du prix de vente. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux présente du 13 juin au 14 septembre 2008 l'exposition « Présence Panchounette ».

A cette occasion, le CAPC édite une monographie comprenant une sélection exhaustive des œuvres, des textes critiques, des témoignages sur les artistes, ainsi qu'un fond inédit de photos documentaires.

1 000 exemplaires seront publiés dont 500 seront réservés à des dons ou échanges et 500 à la vente :

- au prix public TTC de 40 €
- aux professionnels du livre au prix TTC de 24 €
- aux diffuseurs au prix TTC de 16 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer ces tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080306

Direction Générale des Affaires Culturelles. CAPC Musée d'Art Contemporain. Café du Musée. Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public avec la SARL ZEN.
Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2002, vous avez bien voulu autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public avec la SARL ZEN pour l'exploitation du Café du Musée dans les espaces du CAPC.

Une réflexion est actuellement engagée pour redéfinir les conditions de rénovation et d'exploitation de cet établissement afin de relancer une procédure de mise en concurrence.

Or, l'actuelle convention expire le 21 juin 2008 et il convient d'assurer, dans l'immédiat, la continuité de fonctionnement de cet établissement qui remporte un vif succès auprès du public.

Aussi, je vous propose de prolonger temporairement, jusqu'au 31 décembre 2008, la convention qui nous lie avec la SARL ZEN, l'actuel occupant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- prolonger par avenant cette convention d'occupation privative du domaine public jusqu'au 31 décembre 2008.

**Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public entre la Ville de
Bordeaux
et la SARL « ZEN » concernant les locaux du « Café du Musée »
au CAPC Musée d 'Art Contemporain**

Entre les soussignés

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue en préfecture le

Et

La SARL « ZEN », 30-31 quai de la Monnaie, 33000 Bordeaux, représentée par son gérant Grégory de Lépinay
Ci-après dénommée l'occupant
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique

La durée de la convention en date du 21 juin 2002 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2008.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait en 4 exemplaires à Bordeaux le

L'occupant
Pour la SARL « ZEN »
Le gérant Grégory de Lépinay

L'adjoint au Maire
Dominique Ducassou

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080307

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de
Bordeaux. Désaffectation et destruction de documents.
Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Une liste de 2 291 documents correspondants aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois d'avril 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal
- la destruction des ouvrages désaffectés

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080308

Direction Générale des Affaires Culturelles. Subvention à diverses associations. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre des subventions votées en faveur des associations bordelaises, une enveloppe intitulée « Manifestations Culturelles ».

Il convient aujourd'hui de désaffecter de cette enveloppe la somme de 35 000 euros, que je vous propose de répartir ainsi :

- Association Groupe Vocal Arpège : 2 000 euros (aide à l'élaboration de 2 concerts)
- Association Cie l'arbre à bulles : 3 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Hotel particulier »)
- Association Tutti : 2 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « les imprévisibles »)
- Association Intérieur Nuit : 2 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Apprentissage de la mémoire »)
- Association les baigneuses : 1 500 euros (soutien de l'événement intitulé « Projectif »)
- Association Cie des limbes : 4 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Nous le passage »)
- Association Pas Sage : 2 000 euros (soutien de la création du spectacle intitulé « Five »)
- Association Cie Dies Irae : 3 500 euros (soutien de la création des spectacles intitulés « What's happened to Sam and Bob » et « les 4 jumelles »)
- Association City Series : 3 500 euros (soutien de l'événement musical et plastique « City Series Bordeaux » destiné à promouvoir la scène émergente bordelaise)
- Association Trésors du Grand Ecran : 2 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « Music movies »)
- Association Permanences de la Littérature : 5 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « Ritournelles »)
- Association Gustave : 3 000 euros (soutien de l'édition 2008 de la manifestation intitulée « les allumés du verbe »)
- Association Léna D'Azy : 1 500 euros (aide à l'édition de l'ouvrage intitulé « la vie s'estompe, je demeure »)

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2008, rubrique 30 – nature 6574.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, la délibération 300 concerne le renouvellement de la Convention Opéra National qui associe à l'Etat la Ville de Bordeaux et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Elle a été élaborée après évaluation de la précédente convention et de nombreuses réunions associant les différents partenaires cosignataires, et nous rappelle que l'Opéra National de Bordeaux est le seul opéra national en France à développer des actions de création, de diffusion et de formation dans les domaines lyriques, chorégraphiques et symphoniques contribuant au rayonnement national et international de Bordeaux et de sa région.

Cette convention et ses annexes décrivent :

Le projet artistique et financier de l'Opéra National de Bordeaux pour les 5 prochaines années, Son organisation territoriale, avec notamment la mise en place de pôles relais au niveau des départements. L'évolution de sa programmation et des diverses actions conduites en faveur des publics.

Elle décrit également les modalités de suivi et d'évaluation des actions conduites et son fonctionnement sous l'autorité de ses tutelles réunies au sein d'un Conseil d'Administration depuis son changement de statut en 2002.

Cette convention précise les actions qui lui permettront de conduire une politique de gestion solidaire et responsable conciliant efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

Inscrit dans la politique conduite par le Conseil Régional comme pôle culturel de référence, l'opéra participe, en étroite relation avec les centres d'animation, à l'éducation artistique des jeunes, à la sensibilisation des publics fragilisés économiquement ou sociologiquement, ou empêchés par un handicap ou la maladie.

Il participe enfin à la formation des professionnels engagés - c'est précisé et développé au niveau de la convention - et dans sa programmation il intègre des artistes ou compagnies qui travaillent à Bordeaux, dans l'agglomération, ou dans la région.

Sur le plan financier, l'annexe II précise l'évolution de l'apport des tutelles entre 2008 et 2012 :

+ 1 ME pour l'Etat qui doit préciser son échéancier sur la période.

500.000 euros pour le Conseil Régional et la Ville de Bordeaux.

Ainsi, dans cette enveloppe de subventions l'apport de la Ville passera sur la période de 74,5%, ce qui est le cas aujourd'hui, à 70%.

Celui de l'Etat de 19 à 22%.

Celui de la Région de 6 à 8%.

La dotation de la Ville à l'opéra qui représentait 36% des dépenses culturelles de fonctionnement en 2001 a été ramenée à 29,7% en 2008, et même 23% si l'on considère l'ensemble du budget de la culture.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire sur cette convention. Je suis prêt à répondre aux questions qui seraient posées.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Apparemment, d'après cette délibération l'Opéra National de Bordeaux Aquitaine semble en plein essor. On peut s'en réjouir.

Au vu de ses missions il est appelé à accentuer son rayonnement national et international avec des incursions bienvenues et fort attendues dans les répertoires contemporains. Je pense qu'elles vont se multiplier. C'est vraiment une bonne chose.

Il peut être un moteur pour Bordeaux 2013.

Apparemment il est prévu une nouvelle salle qui accueille l'orchestre et son chef d'orchestre.

Enfin cette délibération est très intéressante.

Tout cela semble le signe d'un dynamisme et d'une montée en puissance. Or, j'ai vu quand même un petit encart. Il est convenu que les effectifs constituant le ballet et le chœur ont vocation à rester stables sur la durée de la convention. En revanche les effectifs permanents de l'orchestre sont susceptibles de connaître une évolution tendant à les ramener autour de 100 au lieu de 117 ou 118 suivant les pages.

Pour moi cela n'a aucune raison objective. Si l'opéra est en plein essor et s'il est appelé à avoir un rôle beaucoup plus large, d'une beaucoup plus grande ampleur, il me semble qu'il n'y a pas de raisons de réduire l'orchestre.

Evidemment je connais les raisons que vous m'en donnerez puisqu'il y a quand même des directives européennes et nationales tendant à économiser sou par sou les deniers publics, particulièrement dans le domaine de la culture qui est déjà pourtant largement sinistrée à mon sens.

Mais nous pensons qu'il n'y a pas lieu de réduire le chœur de la création lyrique et musicale de cette ville. Qu'il faudrait au contraire l'amplifier, ou bien utiliser ses forces pour donner de l'ampleur et de l'ambition aux projets culturels de la Ville.

Je pense qu'on ne peut pas envisager de réduire un orchestre dans une ville qui aspire à être capitale culturelle.

D'autre part nous remarquons que malgré la reconnaissance de l'ONBA comme scène nationale en 2001, l'engagement de l'Etat qui ne diminue pas, et même qui augmente un peu, n'est tout de même pas d'une grande envergure, et que la ville supporte l'essentiel des frais liés au fonctionnement de cette structure. Or il nous semble qu'une scène de cette importance sur le plan national devrait être beaucoup mieux soutenue par l'Etat. Mais c'est toujours le problème que nous rencontrons ici.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

A cette heure avancée je vais être raisonnable, je vais faire de très brèves observations sur ce sujet, j'en prends l'engagement, Monsieur le Maire.

D'abord pour déplorer le fait que la présente convention ne tient à notre sens aucun compte des différents audits et lettres de la Chambre Régionale des Comptes au sujet de la gestion de notre opéra. On a l'impression que tout ça n'a jamais existé. Premier point.

Deuxième point. Je regrette également qu'à l'occasion de cette convention ne soit pas lancée une réflexion sur la structure de notre opéra. Nous fonctionnons toujours en régie personnalisée, alors que ça fait plusieurs années, M. DUCASSOU, que je vous demande si nous ne pourrions pas étudier à l'instar d'autres villes ou d'autres agglos un fonctionnement en EPIC, c'est-à-dire en Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qui permet d'associer directement d'autres collectivités locales à la gestion de l'opéra et de le sortir du carcan très municipal qu'est la régie personnalisée.

Je regrette qu'à l'occasion de cette convention ce changement de statut ne soit pas même abordé.

Je me souviens qu'il y a déjà 3 ou 4 ans, M. DUCASSOU, lorsque j'avais abordé cette question de changement de statut vous m'aviez dit : attention, les décrets d'application viennent de sortir, c'est encore très récent, ils ne sont pas tous sortis. Je pense que depuis 4 ans ils sont tous sortis et que même certains se sont engouffrés dans cette possibilité de modernisation d'une structure de gestion.

Enfin, dernière observation puisque je vous ai promis d'être bref, c'est la création d'un événement annuel au rayonnement international que vous nous promettez depuis plusieurs années, que la convention d'ailleurs reprend. Je trouve que c'est assez singulier. C'est pour ça que je me permets d'y faire référence pour terminer mon intervention.

Il est fait référence dans cette convention qui va être signée, je cite :

« Le Maire de Bordeaux conscient de l'importance du rayonnement culturel de sa ville a demandé à tous ses acteurs culturels de réfléchir en 2008 à la création d'un événement artistique annuel. Cet événement pourrait compléter l'offre artistique de Bordeaux au mois de juin ».

Nous regrettons qu'au mois de juin 2008 il n'y ait toujours pas cet événement impatientement attendu. Comme vous, nous attendons cet événement annuel au rayonnement international. J'ajoute même que le paragraphe se termine sur la phrase suivante :

« Cette proposition sera soumise aux tutelles au mois de février 2007. »

Vous mettez ça dans la convention. A croire que ce paragraphe n'a pas été relu.

Cette proposition n'a donc pas pu être soumise aux tutelles au mois de février 2007. Sinon ça veut dire que les tutelles gardent sous le coude depuis février 2007 ce grand projet que vous nous promettez, ce que je n'ose croire.

Je pense, M. DUCASSOU, que si vous cherchez un nom pour cet événement culturel, vous pourrez l'appeler... Comment ça s'appelle déjà... ?

Donc je termine là-dessus, M. DUCASSOU, sur cet événement....

Ah voilà ! Excusez-moi. Je reprends le fil de ma pensée. Si vous cherchez un nom pour appeler cet événement culturel vous pourrez au moins l'appeler l'Arlésienne.

(Brouhaha – Sourires)

M. LE MAIRE. -

C'était assez attendu comme chute... Peut mieux faire, M. HURMIC. En général vous êtes plus créatif...

Pas d'autres interventions ?

Juste un mot avant de laisser M. DUCASSOU conclure. Je suis très surpris du raisonnement de Mme VICTOR-RETALI. Ce n'est pas parce qu'un orchestre a beaucoup de musiciens que c'est un bon orchestre. Nous savons bien depuis longtemps qu'il y a des sureffectifs à l'Orchestre de Bordeaux et que la contrepartie c'est que nos musiciens sont très mal payés.

Nous préférons en avoir un peu moins et mieux payés. C'est ce qui figure dans la convention. Je pense que c'est une bonne orientation.

Je voudrais me réjouir de cette convention. Elle montre bien tout le rayonnement de notre Opéra National de Bordeaux qui a fait une très bonne saison, qui en prépare une excellente. Le nouveau Chef en résidence Kwamé Ryan est très apprécié à la fois par les musiciens de l'orchestre et surtout par le public. Tous ses concerts ont un grand succès.

La tournée de l'orchestre récemment au Japon, M. DUCASSOU y était, a été là aussi un très beau succès.

Notre ballet est réputé comme un des meilleurs de France, le deuxième meilleur dans son répertoire néoclassique après Paris.

Donc voilà vraiment un bel établissement.

Il était nécessaire d'amorcer un rééquilibrage. Il est fait dans des proportions qu'on aurait aimées plus fortes encore. Mais enfin la part de l'Etat augmente de près de 3 points. Celle de la Ville baisse de près de 5 points. Donc ça va dans la bonne direction.

Quant aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, M. DUCASSOU le dira, on en a tenu le plus grand compte. Aujourd'hui la régie nous assure en tout cas une parfaite transparence des comptes de l'Opéra.

Monsieur l'Adjoint.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, concernant la réponse à Mme VICTOR-RETALI sur l'orchestre, vous l'avez dit, l'Orchestre de Berlin a 100 musiciens et bien d'autres au niveau européen. Donc ce n'est pas un problème uniquement d'économie, c'est un problème d'équilibre et surtout de plein emploi des musiciens. Ce qui n'empêche pas d'avoir des répertoires élargis faisant appel à un certain nombre d'intermittents pour certaines œuvres.

En ce qui concerne M. HURMIC, je suis moi aussi étonné de cette notion de non prise en compte des évaluations et des observations car c'est ce qui a fait l'objet de nombreuses discussions au cours des mois qui se sont écoulés.

On a eu un Conseil d'Administration en début de semaine, l'opposition y est représentée - M. PEREZ est là pour le confirmer - je peux vous assurer aujourd'hui que la régie travaille en pleine cohérence et en pleine transparence, et je vous ai plusieurs fois invité à aller rencontrer celles et ceux qui fonctionnent au niveau administratif et financier, mais également artistique. Donc je ne vois pas exactement à quoi vous voulez faire allusion.

Concernant l'évolution des statuts, je vois que vous avez évolué dans votre intervention, parce que la dernière fois, ça date d'il y a quelques mois, vous ne saviez pas que c'était une régie personnalisée et vous parliez encore de budget annexe. Là, maintenant vous faites état d'une régie personnalisée depuis plusieurs années. Je vous rappelle qu'elle a été mise en place en 2002. Donc elle est en fonctionnement avec un recul assez modéré, mais qui a permis de bien responsabiliser l'opéra sur le plan administratif et financier à côté de sa responsabilité artistique.

S'agissant d'une évolution vers un EPCC, certes, c'était une étape vers cela. Mais aller directement au niveau de l'EPIC, je ne suis pas du tout convaincu que ce soit en adéquation avec le statut de fonctionnaire qui se trouve en détachement. Donc c'est un choix entre 1 EPIC et 1 Etablissement Public à caractère administratif à l'Opéra.

C'est toute une réflexion qui n'est pas propre d'ailleurs à l'Opéra de Bordeaux, puisqu'à Lyon c'est la même réflexion qui est engagée.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je vous rappelle, mes chers collègues, que le personnel d'un EPIC est sous statut de droit privé. Il faudra réfléchir à tout ça.

Je vous signale, M. HURMIC, après vérification, que la mention de l'événement de juin 2008 n'est pas dans la convention elle-même mais dans un document émanant de l'opéra. Et vous savez très bien que nous avons recadré dans ce domaine nos ambitions. L'événement sera tous les deux ans. Nous sommes en train d'y travailler. J'aurai d'ici quelques semaines les propositions de l'équipe Didier Fostino(?) / Jean-Dominique Segundi(?) pour l'événement de 2009.

Nous n'avons absolument pas laissé tomber tout ça. Cela figure même, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans la programmation de Bordeaux 2013.

Il est 6 h et demi, mes chers collègues. Moi j'ai tout le temps, jusqu'à plus soif, jusqu'au milieu de la nuit si vous le souhaitez, mais si vous souhaitez accélérer un peu je n'y verrai pas non plus d'inconvénients.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, je vous propose de regrouper les délibérations 301 à 308. il n'y a pas de problèmes particuliers. Je répondrai aux questions qui pourront être posées.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Vous nous annoncez le numéro de la délibération si vous le voulez bien.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Je vais être très bref. 2 minutes. Je profite des délibérations concernant les musées pour vous demander, M. DUCASSOU, quand est-ce qu'on aura une délibération sur la politique muséale de la Ville de Bordeaux ?

Vous n'êtes pas sans savoir – et je ne parle pas dans le vide – le fait que tous nos musées en 2007 ont connu une baisse de fréquentation d'environ 50.000 entrées. A telle enseigne que le musée d'Aquitaine le plus visité actuellement vous savez ce que c'est ? Longtemps cela a été nos musées bordelais, maintenant c'est le Château de Pau. Ça veut dire que nos musées bordelais ont vraiment connu en 2007 une baisse importante.

J'ai les chiffres musée par musée.

CAPC : -4,2%.

Musée d'Aquitaine : -8,1%. M. DUCASSOU, dont acte, vous nous avez dit qu'il avait été fermé pendant 6 mois, donc effectivement ça permet d'expliquer vraisemblablement une partie de cette baisse de fréquentation.

Musée Galerie des Beaux-Arts : -36,3 %.

Centre Jean Moulin : -1,7 %, ce n'est pas très important.

Muséum d'Histoire Naturelle : celui-là est en augmentation.

Je note également que le Musée des Beaux Arts manque d'espace pour présenter toutes ses collections.

C'est vrai qu'il serait intéressant que nous ayons ici un véritable débat pour une politique muséale, voire même la création d'un grand musée des beaux-arts à Bordeaux. Je crois que là-dessus, M. DUCASSOU, nous sommes prêts à accompagner les efforts que fera la Ville de Bordeaux pour se doter d'un grand musée des beaux-arts qui mettra en valeur toutes ses collections, qui, vous le savez comme moi, sont aujourd'hui inexploitées faute de place, et en raison de cet écartèlement entre deux sites.

Voilà ce que je voulais vous dire en étant bref sur la politique muséale attendue de la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci M. HURMIC. Quand vous dites « Nous sommes prêts à accompagner les efforts de la Ville de Bordeaux », le groupe des Verts a un projet d'investissement qui lui permettrait de nous accompagner dans le financement d'un grand musée ?

M. HURMIC. -

Non, mais à voter.

M. LE MAIRE. -

A voter. Très bien. Ça ne coûte pas cher.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je vous rassure également, nos indemnités ne nous permettent pas, Monsieur le Maire, de vous aider dans cet investissement.

M. LE MAIRE. -

Ni les nôtres.

M. RESPAUD. -

Je voulais juste me joindre à mon collègue. Je crois qu'il serait important qu'on fasse le point sur la politique visuelle de la Ville de Bordeaux. On a cité des faits, j'ai cité une enquête tout à l'heure, peut-être maladroitement, ce qui fait que vous l'avez mal pris, je l'ai bien senti, Monsieur le Maire. Je crois qu'il faudrait faire le point.

J'ai lu dans la presse qu'une réflexion était engagée à la mairie. Avant que cette réflexion soit close, peut-être pourrait-on avoir un débat libre dans ce domaine, toutes commissions réunies comme nous l'avons fait avec la commission culture, avant que vous preniez officiellement position sur une nouvelle politique muséale, puisque, à mon avis, c'est la faillite de celle qui a été engagée en 2005 avec la gratuité totale des collections permanentes, les autres étant au contraire payantes pour tout le monde. C'est peut-être là la cause du mal.

Qu'il y ait une réunion de la commission culture fermée, puis ensuite l'élaboration d'une politique qui nous serait soumise je crois que ce serait nécessaire. Je souhaite que ce soit si possible avant les vacances, en tout cas avant que la réflexion qui a été engagée par M. DUCASSOU soit menée à terme. Qu'on puisse y participer pleinement. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DUCASSOU.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire ces interventions se rapportent aux musées. Très bien.

Séance du lundi 16 juin 2008

M. HURMIC, sur la fréquentation j'ai un peu répondu avant. Si je ne l'avais pas fait vous auriez accentué les choses. Je vous rappelle que le Musée d'Aquitaine a été fermé pendant 6 mois, donc automatiquement il y a eu moins de fréquentation.

D'autre part, comme vous le savez, sur les expositions temporaires c'est très lié au moment où elles démarrent. C'est ainsi qu'en 2006 il y a eu deux très belles expositions : Splendeurs de Venise et une autre exposition qui a démarré en fin d'année et qui s'est répercutée sur l'année qui suivait.

Je rappellerai qu'il y a eu 5 expositions marquées au label d'Intérêt National, ce qui est quand même assez exceptionnel au niveau de l'ensemble des musées dans les différentes régions de France.

Et la prochaine exposition qui sera présentée au Musée des Beaux-Arts en septembre est également labellisée au niveau national.

Donc je ne pense pas que la fréquentation chute.

Pour terminer, Monsieur le Maire, sur les 4 premiers mois de l'année on note une très nette augmentation puisqu'en 2007 il y a eu sur les 4 premiers mois de l'année 131.000 visiteurs et sur la même période en 2008 : 165.000 visiteurs.

M. LE MAIRE. -

Merci. Effectivement, je crois qu'il faut redonner toujours un certain nombre de chiffres. J'entends dire que notre politique muséale est une faillite, qu'il y a une chute libre de la fréquentation, c'est totalement faux.

2004 : 374.000 visiteurs,

2005 : 385.000,

2006, un pic : 458.000,

2007, une chute liée en grande partie à la fermeture du Musée d'Aquitaine : 409.000.

Et comme vient de le dire M. DUCASSOU, sur les 4 premiers mois de 2008 nous sommes en progression de 26% par rapport aux 4 premiers mois de 2007 et nous retrouvons l'étiage exceptionnel de 2006.

Voilà. Ce n'est pas fracassant, mais ce n'est pas non plus une faillite. Et moi je suis tout à fait favorable à ce qu'on organise ici une communication ou un débat sur la politique muséale. Pas avant l'été, M. RESPAUD, parce qu'on n'a plus qu'une séance, mais très certainement à la rentrée.

Est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions sur les délibérations de M. DUCASSOU ?

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Sur la 301 une opposition de principe sur le mécénat. C'est tout.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC ? Abstention sur la convention Opéra National.

Pas d'autres remarques ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20080309

**Société Gestion Electronique de Régulation en Temps Réel pour l'Urbanisme, les Déplacements et les Transports (GERTRUDE).
Rapport d'activité et financier de l'exercice 2007.
Information.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

INFORMATIONS GENERALES

La SAEML GERTRUDE a pour objet la régulation des feux de circulation.

La Ville de Bordeaux détient 7 % du capital de cette société. L'actionnaire majoritaire est la Communauté Urbaine de Bordeaux qui possède 51 % des actions.

Une progression continue depuis 10 ans

Gertrude évolue dans un domaine d'activité caractérisé par une forte concurrence internationale entre grands groupes industriels. La société n'avait pas comme objectif premier à sa création d'évoluer sur un marché mondial. Pourtant la réussite technique et commerciale de Gertrude dépasse désormais largement les frontières de la CUB. Les succès obtenus dans de nombreuses villes françaises comme à l'étranger consolident le savoir-faire et dégagent des marges de manœuvre pour la recherche et le développement d'une technologie en temps réel toujours plus efficace et concurrentielle.

Depuis 3 ans, les bénéfices retirés de l'activité sont en forte croissance et reflètent une politique commerciale dynamique et une diversification réussie : 127 309 € en 2005, 203 101 € en 2006 et 357 636 € en 2007. Le chiffre d'affaires 2007 est réalisé pour 17 % à l'étranger, notamment au Mexique et au Portugal.

Gertrude intervient sur chaque segment du marché de la régulation de trafic : installation et exploitation de tramways pour la CUB, Montpellier, Reims et Alger, contrat de maintenance et d'assurance technique avec Lisbonne ou encore conseil et bureau d'étude pour Alger.

Au total, les différentes activités génèrent un chiffre d'affaires de 4 934 039 €. Ce niveau est quasiment comparable à celui atteint en 2000 et 2001 (4 397 491 €). La principale différence est qu'à l'époque Gertrude intervenait davantage dans l'installation de matériels aux carrefours, alors qu'en 2007 l'offre est plus diversifiée. Le passage à la prestation de services se traduit par une rentabilité bien meilleure : le bénéfice 2000 était de seulement 31 196 € contre 357 636 €, soit 11 fois plus, en 2007.

Le positionnement de la SEM continue d'évoluer et Gertrude intervient en partenariat avec d'autres groupes industriels : SEMEX au Mexique, ALSTOM au Maroc et EYSSA - TESSIS au Portugal. Le positionnement en tant que sous-traitant permet d'accéder à des marchés plus conséquents avec une rémunération moins risquée : les problèmes de changes, qui ont par le passé généré des déficits importants, ont disparu.

L'amélioration de la marge brute permet de financer l'évolution des salaires (+ 7 % en un an à 2 813 390 € en 2007) et de solder la situation de l'ancien agent commercial au Portugal. Gertrude a versé 167 694 € pour solde de tout compte à Gertrude Portugal.

Les bénéfices sont réinvestis en partie dans la recherche et le développement : lancement du développement du logiciel d'aide à la décision destiné à la mise en place de coordinations en automatique par rapport à la vitesse demandée à compter du second semestre 2007, transmission radio entre les carrefours et le PC testée à Morelia au Mexique, amélioration de l'interface graphique.

L'effort se prolongera en 2008 avec, notamment, la télésurveillance. Outre la poursuite des principaux chantiers en 2008, comme le tramway de Reims, Gertrude recherche au Maroc des nouvelles parts de marché. La Ville de Casablanca s'est vu proposer un dossier technique en janvier 2008 pour une offre d'ingénierie de trafic. Le montant global du marché est proche des 10 M€ et permettrait à Gertrude de franchir un nouveau palier dans son développement.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité.



MAIRIE DE BORDEAUX

ANNEXE 1 : Compte de résultat

CHARGES				PRODUITS			
	2005	2006	2007		2005	2006	2007
Charges d'exploitation				Produits d'exploitation			
Ss trait et achats MP	309 913	1 111 469	435 656	Production vendue de services	3 309 773	5 199 120	4 934 039
variation stock Mat. Prem.	- 1 450	- 2 322	- 56 037	Chiffre d'affaires (CA)	3 309 773	5 199 120	4 934 039
autres achats & charges externes	697 672	918 618	989 768	dont part à l'exportation	20%	19%	17%
impôts & taxes	149 342	106 722	130 451	prod° stockée			
salaires & traitements	1 461 541	1 849 622	1 980 444	prod° en-cours			
charges sociales	695 991	781 812	832 945	prod° immobilisée			
autres charges de gestion courante				subvention d'exploitation			
dotation aux amortis. & prov.	58 321	160 036	48 573	reprise / Amor. & Prov.	178 040	22 526	136 518
autres...	43	37 946	8 121	transferts de charge		23 999	27 037
TOTAL chg d'exploit.	3 371 373	4 963 902	4 369 921	autres produits d'exploit.			4 613
				TOTAL produits exploit.	3 487 813	5 245 645	5 102 209
				<i>Résultat d'exploitation</i>	116 440	281 743	732 288
Charges financières				produits financiers			
dotation financière aux A & P		10 011	8 964	prod fi de participation		3 630	2 029
intérêts & chg assimilées	18 013	9 022	7 984	prod des VMP			
différence (-) de change	2 167	14 140	41 464	prod des créances des immo fi			
autres ch financières				intérêts & prod assimilés		85	35
TOTAL chg financières	20 180	33 173	58 413	rep/prov & transfert de chg	10 201	26 700	15 000
				différence (+) de change	- 6 923	1 501	375
				prod nets / cession de VMP			4 218
				autres	70		
				TOTAL produits financiers	3 348	31 916	21 657
				<i>Résultat financier</i>	- 16 832	- 1 258	- 36 755
Charges exceptionnelles				produits exceptionnels			
sur opération de gestion	1 527	1 581	167 861	sur opération de gestion	2 095	23 690	28 216
sur opération en capital			5 604	sur opération en capital	31 392	669	7 610
DAP exceptionnelles	509			rep/prov & transfert de chg			
TOTAL chg exception.	2 036	1 581	173 464	subvention virée au cpte de rés.			
				autres			
participation des salariés				TOTAL prod exceptionnels	33 487	24 359	35 826
impôts sur les sociétés	3 750	100 162	201 158	<i>Résultat exceptionnel</i>	31 451	22 778	- 137 638
TOTAL des CHARGES	3 397 339	5 098 818	4 802 955	TOTAL des PRODUITS	3 524 648	5 301 919	5 159 692
Bénéfices ou pertes	127 309	203 101	356 737				

GERTRUDE
Société Anonyme d'Economie Mixte
au capital de 594 551,17 €uros
Siège social
9 rue de Ségur - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX n° 321 523 086

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 AVRIL 2008**

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2007**

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des Statuts et du Code de commerce.

Nous allons vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir.

Nous vous demandons d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nous vous demandons également de procéder au renouvellement des mandats de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX, de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, de la SOCIÉTÉ DES SIGNALISATIONS et d'EXPANSO-SDR.

Les convocations prescrites par la Loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**ORDRE DU JOUR
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Approbation des comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2007

I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

II. SITUATION DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2007

Afin de vous permettre d'analyser cette situation, nous vous proposons de mesurer, par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des grands postes du bilan.

	<u>Exercice 2007</u>		<u>Exercice 2006</u>
- Total de l'actif immobilisé	53 968 €	contre	35 999 €
- Total de l'actif circulant	4 006 366 €	contre	4 023 538 €
- Les capitaux propres s'élèvent à	1 154 379 €	contre	797 643 €
- L'ensemble de nos dettes au 31 décembre 2007 s'élevait à	2 464 652 €	contre	2 803 475 €
- Provisions pour risques	462 953 €	contre	468 989 €
- Au 31 décembre 2007, le total du bilan de la Société s'élevait à	4 081 984 €	contre	4 072 223 €

Au cours de l'exercice, les principaux investissements réalisés ont porté sur l'acquisition de mobilier de bureau, de logiciels et prestations de développement en sous-traitance pour un montant de 71 865 € contre 38 451 € en 2006.

III. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2007

1. EVOLUTION DES GRANDS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Afin de vous permettre d'analyser notre activité, nous vous proposons ci-après l'évolution des grands postes du compte de résultat par rapport à l'exercice précédent.

	<u>Exercice 2007</u>		<u>Exercice 2006</u>
- Chiffres d'affaires HT	4 934 039 €	contre	5 199 120 €
- Total des produits d'exploitation	5 097 595 €	contre	5 245 645 €
- Les charges d'exploitation	4 365 308 €	contre	4 963 902 €
- Le résultat d'exploitation	732 287 €	contre	281 743 €
- Le montant des traitements et salaires	1 980 444 €	contre	1 849 622 €
- Le montant des charges sociales	832 945 €	contre	781 812 €
- Le résultat financier	-36 755 €	contre	-1 258 €
- Le résultat courant avant impôts	695 532 €	contre	280 485 €
- L'effectif salarié moyen	44	contre	46

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 137 637 €, de l'impôt sur les bénéfices de 201 158 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 356 736 € contre 203 101 € au titre de l'exercice précédent.

Les fonds propres passent ainsi à 1 154 379 €, soit pratiquement le double du capital social.

2. ACTIVITES DE LA SOCIETE

2.1 Marché de Montpellier, ligne 2 et marché de Morelia au Mexique

Ces deux marchés ont été « recettés » en 2007 avec

- Pour Montpellier, ligne 2 du tramway, confirmation des performances attendues en terme de vitesse commerciale
- Pour Morelia, un succès pour la « transmissions radio » des 115 carrefours centralisés et une diminution des temps de trajet représentant un gain de plus de 28 %

2.2 Reims

Les études des carrefours traversés par la 1^e ligne du tramway de Reims, commencées en 2007, sont actuellement en cours d'approbation.

Le démarrage du chantier est prévu vers le 2^e semestre de 2008.

Afin de gérer ce marché à l'identique de celui de Montpellier, il sera procédé à l'ouverture d'un bureau à Reims et au recrutement d'un technicien.

2.3 Lisbonne

Un contrat de maintenance et d'assistance technique a été signé en juillet 2007. Ce contrat renouvelable par tacite reconduction représente un montant de 160 000 € par an.

Une nouvelle zone de Lisbonne, « Arreiro », a également été mise en service avec une aide dynamique spécifique aux transports en commun.

2.4 Porto

Le contrat de maintenance avec notre « partenaire » portugais EYSSA-TESIS a été renouvelé pour montant de 58 000 €.

Une dizaine de carrefours supplémentaires ont été centralisés en 2007.

2.5 Alger

Des études spécifiques pour la priorité absolue du tramway d'Alger ont été engagées.

Dans le cadre de ce marché, GERTRUDE-SAEM interviendra en tant que sous-traitant d'ALSTOM Transport SA et d'ALSTOM Algérie Spa.

2.6 Monterrey

L'exécution de notre contrat de maintenance annuel, ainsi qu'une partie de l'exploitation à distance, se sont poursuivis.

Une dizaine de nouveaux carrefours ont été centralisés en 2007 représentant ainsi presque 600 carrefours centralisés par le système.

2.7 Détail des commandes et des marchés réalisés

Pour l'exercice 2007, le détail des commandes et des marchés réalisés, comptabilisés dans le chiffre d'affaires, est le suivant

		<u>Exercice 2007</u>	<u>Exercice 2006</u>
-	Exploitation et maintenance (CA récurrent)	1 770 000 €	1 632 000 €
-	Tramways (CUB, Montpellier, Reims, Alger)	940 000 €	1 300 000 €
-	Affaires d'ensemble	2 224 000 €	2 268 000 €
	* CUB	600 000 €	
	* Montpellier	200 000 €	
	* Dunkerque	150 000 €	
	* Reims	180 000 €	
	* Monterrey	180 000 €	
	* Lisbonne	190 000 €	
	* Porto	130 000 €	
	* Morelia	405 000 €	
	* Divers : autres villes	194 000 €	
Chiffre d'affaires	- France	4 096 000 €	83 %
	- Portugal	253 000 €	} 17 %
	- Mexique	585 000 €	

3. STRATEGIE COMMERCIALE

3.1 Marché national

Les marchés français représentent 83 % de notre chiffre d'affaires, dont 40 % avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

3.1.1 Reims

Signé en juillet 2006, le marché pour l'installation et l'exploitation du futur tramway a été remporté par le groupement d'entreprises composé notamment d'Alstom (mandataire) / Bouygues / Transdev.

Les prestations et travaux relatifs à la signalisation lumineuse tricolore et à la régulation centralisée pour la priorité absolue au tramway sont réalisés par GERTRUDE-SAEM dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

D'une valeur de 3,5 M€, ce montant représente à peu près l'équivalent du marché de Montpellier.

La mise en service est fixée à fin 2010 pour une ouverture commerciale en janvier 2011.

3.1.2 Montpellier

Prolongé d'une année par la Mairie de Montpellier, le marché RTEP a été recetté fin 2007.

Nous assurons le suivi du futur projet de la 3^e ligne du tramway.

3.2 Marchés à l'export

17 % de notre chiffre d'affaires est réalisé à l'exportation et plus particulièrement avec le Mexique, le Portugal et l'Algérie.

3.2.1 Casablanca

En octobre 2007, à la demande de son Président, une présentation du système Gertrude, et de l'ensemble de ses fonctionnalités optionnelles, a été effectuée auprès des services de la Commune Urbaine de Casablanca, mais aussi auprès du Wali et du Préfet de Casablanca.

Dans un deuxième temps, une nouvelle offre « réactualisée » d'ingénierie de trafic a été réalisée avec insertion des options : changement et modernisation de la signalisation lumineuse tricolore, l'aide aux véhicules de secours, information sur la pollution d'origine automobile, aide à la sécurité des piétons, vidéosurveillance du trafic, télésurveillance des carrefours isolés, maintenance et assistance technique, information sur l'exploitation du système.

Ce dossier technique a été remis fin janvier 2008

Le montant global de ce marché, avec des transmissions hertziennes, est proche des 10 M€.

4. EVOLUTIONS « PRODUIT »

4.1 Télésurveillance

2008 sera une année de tests afin de préparer commercialement la vente de ce produit maintenant installé à Brive et Dunkerque.

4.2 Transmissions « radio »

Le succès remporté à MORELIA va nous permettre de le proposer en France et de le tester.

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Cette année encore, les développements internes ont été ralentis pour soutenir la production.

Le développement de l'interface graphique pour Morelia répond au cahier des charges du client qui a exprimé sa satisfaction.

Pour notre part, ce développement, exécuté en sous-traitance, ne répond pas entièrement à nos exigences. Des améliorations y seront apportées en interne.

5.1 Développements appliqués

Tous les développements demandés par nos Clients, et assujettis à de la facturation, ont été réalisés par notre Service R/D.

5.2 Développements fondamentaux

Les évolutions logicielles, liées à la création de nouveaux outils informatiques plus performants, sont conçues et réalisées par notre Service R/D.

A compter du 2^e semestre 2007, lancement du développement d'un logiciel d'aide à la décision destiné à la mise en place de coordinations (ou ondes vertes) en automatique par rapport à une vitesse demandée. Ce projet doit aboutir pour mai 2008 : documenté et commercialisable.

6. VIE SOCIALE

6.1 Rappel sur les avantages sociaux

- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires (39 heures travaillées et récupération de 4 demi-journées de RTT par mois)
- Horaires variables
- Intéressement des salariés et Plan d'Épargne Entreprise
- Chèques restaurant à 9 € (valeur répartie pour moitié entre l'Entreprise et le Collaborateur)
- Chèques cadeaux à 40 € pour les Collaborateurs ayant des enfants de moins de 15 ans

- Suite à la demande des Délégués du Personnel, inscription à un Comité d'Entreprises. Annulé en 2007.

6.2 Augmentations salariales

Les augmentations minimales sont de 1,5 % l'an par rapport à notre grille salariale.

En 2007, l'augmentation de l'encadrement est de 6,18 % et de 5,2 % pour les autres Collaborateurs.

Globalement, l'ensemble de la masse salariale n'augmente que de 2,6 % sachant, qu'en 2007, nous avons enregistré le départ de 2 Collaborateurs.

Ces augmentations ne tiennent pas compte des Détachés et de la Direction Générale Déléguée.

7. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat net constaté à la fin de l'exercice 2007 s'élevant à 356 736 €.

Origine		
- Résultat de l'exercice : bénéfice		356 736 €
Affectation		
- Report à nouveau	356 736 €	
TOTAUX	356 736 €	356 736 €

Nous vous précisons qu'à l'issue de cette affectation, le compte de report à nouveau se trouvera porté de 88 801 € à 445 538 €.

8. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

9. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 8 536 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

IV. CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Article L 225-38 du Code de Commerce)

Il n'a été passé dans le courant de l'exercice aucune convention donnant lieu à application de l'article L225-38 du Code de Commerce.

V. CONVENTIONS COURANTES

(Article L 225-39 du Code de Commerce)

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, nous vous communiquons en annexe la liste des conventions courantes.

VI. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

VII. EXAMEN DES MANDATS DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX, de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, de la SOCIETE DES SIGNALISATIONS et d'EXPANSO-SDR viennent à expiration le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Nous vous proposons de renouveler pour six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale tenue de statuer sur les comptes de l'exercice 2013, le mandat de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX, de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, de la SOCIETE DES SIGNALISATIONS et d'EXPANSO-SDR.

2. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat ne vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant venant à expiration à l'issue de l'exercice 2011, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

VIII. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Joint au présent rapport, il vous permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la Société sur les cinq derniers exercices.

IX. PRISES DE CONTROLE ET DE PARTICIPATION

Notre Société n'a acquis ou souscrit au cours de l'exercice, aucune participation dans le capital d'une autre société.

X. ACTIVITES ET RESULTAT DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous rappelons que les filiales et participations de notre Société sont les suivantes et pouvons résumer l'activité de ces sociétés comme suit.

1. GERTRUDE AMERICA LATINA

- Siège social Calle Valencia, n° 263, 4°, 1ª, BARCELONA, Provincia de Cataluña, Espagne
- Date de prise de participation Novembre 2000
- % détenu 10 %
- Activités Agent exclusif pour la promotion et la vente du système Gertrude Temps Réel en Amérique Latine (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador et Venezuela).

2. CONSORTIUM SEMEX / GERTRUDE-SAEM

- Siège social Chapultepec 1836 Ote, Apdo postal 171, 64800 MONTERREY, Nuevo León, Mexique
- Date de prise de participation Juillet 1999
- % détenu 50 %
- Activités Réalisation de l'organisation du réseau de gestion du trafic urbain de Monterrey et exploitation du système pendant 10 ans.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

D -20080310

**Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.).
Rapport d'activité et financier de l'exercice 2007. Information**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une S.A.E.M.L. détenue à 65 % par la Ville de Bordeaux.

Cette entreprise a en charge, par convention avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine. Elle est également titulaire, depuis septembre 2005, de la délégation de service public du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres, allées de Bristol, sur la place des Quinconces.

1 / Activité 2007

La clientèle abonnée des trois parkings est globalement en hausse de 3.1 % entre 2006 et 2007. Cette croissance est portée par le dynamisme des Allées de Chartres, dont le nombre d'abonnés est en augmentation de 12.25 % en un an (339 abonnés). Le parc Victor Hugo progresse de 1% à 818 abonnés. Le parking Victor Hugo a bénéficié des travaux du parking Alsace Lorraine dans la mesure où des abonnés ont été reportés sur ce parking. Les travaux sur le parc Alsace Lorraine ont diminué la fréquentation, composée exclusivement d'abonnés, de 6.31 % (7 abonnés).

Le nombre d'entrées au parking Victor Hugo diminuera de 2.88 % en un an, à 189 237 entrées et celui des allées de Chartres progresse de 16.1 %, à 115 437 entrées.

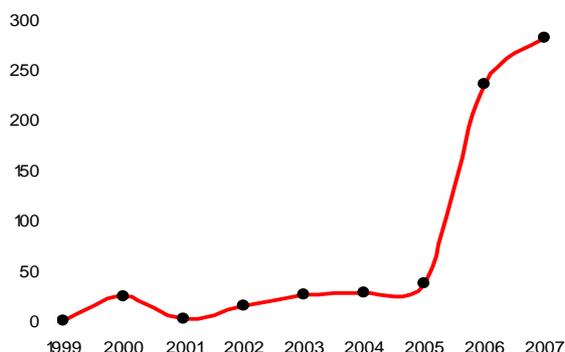
Cette augmentation de la fréquentation des allées de Chartres s'explique notamment par l'aménagement du parc de cars de tourisme aux Quinconces (12 emplacements) qui a permis de gagner 15 places, réallouées aux abonnés. De mai à décembre 2007, 446 cars de tourisme ont utilisé le parc.

2 / Comptes de la société au 31 décembre 2007

L'activité du Parc des Allées de Chartres apporte un complément de chiffre d'affaires de 674 674 euros au cours de l'exercice 2007. Les allées de Chartres représentent 1/3 du chiffre d'affaires de la société (2 041 507 euros en 2007) et permet à SGGPB de dégager un résultat de 283 986 euros, en augmentation de 19.5 % sur un an.

Evolution des résultats

En milliers d'€



La baisse des charges d'exploitation de 5% entre 2006 et 2007 explique également ce bon résultat. Si les charges baissent globalement, SGGPB a cependant dû procéder aux augmentations suivantes :

- La masse salariale progresse de 18 % en un an pour se situer à 613 501 euros pour 9 équivalents temps plein,
- Un effort particulier a été porté aux travaux de gros entretien (325 394 euros en 2007 contre 62 458 euros en 2006).

La baisse des charges porte principalement sur la dotation de la provision pour gros travaux : cette provision avait été dotée en 2006 à hauteur de 903 000 €, pour atteindre 2 247 000 €. Une partie de cette somme, soit 448 000 euros, a été utilisée en 2007 pour financer le gros entretien. La réserve a été reconstituée à hauteur de 296 000 euros. Le différentiel, soit 607 000 €, compense très largement la hausse de certains postes et explique à lui seul la baisse des charges d'exploitation sur la période.

Outre cette provision spécifique, SGGPB dispose, par l'accumulation des bons résultats, d'une assise financière solide : les capitaux propres s'élèvent à 2 142 432 euros et l'endettement ne cesse de diminuer. Les emprunts sont passés de 522 574 euros en 2005 à 182 990 euros en 2007.

Compte tenu également de l'absence de créances, liée à l'activité elle-même, SGGPB dispose d'une trésorerie importante de 5 443 215 euros, qui génère des produits financiers conséquents : 187 167 euros en 2007.

Cette bonne situation devrait perdurer en 2008. Les prévisions à moyen terme dépendent des échéances des délégations de service public des Allées de Chartres (fin 2008) et de la concession pour les parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine (fin 2010).

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité.

ANNEXE : Soldes Intermédiaires de Gestion

	2007	2006
Prestations de services	2 041 507	1 970 975
Production de l'exercice	2 041 507	1 970 975
Achats de matières premières	5 765	7 840
Autres achats et charges externes	758 419	469 986
Valeur ajoutée	1 277 323	1 493 149
Impôts et taxes	75 899	73 100
Salaires chargés	613 501	519 553
Excédent brut d'exploitation	587 923	900 496
Autres charges d'exploitation	500 872	411 776
Autres produits d'exploitation	463 410	401 815
Dotation amortissements et prov.	350 766	956 115
Résultat d'exploitation	199 695	-65 580
Produits financiers	187 167	110 290
Charges financières	16 237	27 657
Résultat financier	170 930	82 633
Résultat courant avant impôt	370 625	17 053
Produits exceptionnels	64 551	343 024
Charges exceptionnelles	9 096	1 899
Résultat exceptionnel	55 455	341 125
Impôt société	142 094	120 531
Résultat de l'exercice	283 986	237 647
Résultat / Production de l'exercice	13,9%	12,1%

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Société des Grands Garages Parkings
de Bordeaux**

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES PARKINGS DE
BORDEAUX**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

19 FEVRIER 2008

Rapport d'activité de l'exercice 2007

Chiffre d'affaires

Clientèle abonnée

	2007		2006		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés
Victor Hugo	560 511	818	564 161	810	-0.65%	0.99%
Alsace Lorraine	97 707	104	99 315	111	-1.62%	-6.31%
Chartres	240 272	339	216 381	302	11.04%	12.25%
Total € HT	898 490	1 261	879 857	1 223	2.12%	3.11%

Le nombre d'abonnés au 31 décembre constitue plus une indication qu'une donnée économique. Pour le parc Victor Hugo, la demande d'abonnement est en légère augmentation en fin d'année, le parc n'est pas saturé.

Le parc Alsace Lorraine, exclusivement réservé aux abonnés, est complet sur la période malgré les travaux.

Le parc de Chartres au niveau des abonnés a progressé en 2007 de 12.25 %.

La baisse sur Victor Hugo et Alsace-Lorraine est compensée par la progression du parc des Allées de Chartres, le chiffre d'affaires des abonnés global est donc en hausse de + 2.12%.

Clientèle horaire

	2007		2006		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées
Victor Hugo	656 619	189 237	655 197	194 844	0.22%	-2.88%
Chartres	434 401	115 437	385 912	99 401	12.56%	16.13%
Total € HT	1 091 020	304 674	1 041 109	294 245	4.79%	3.54%

Le chiffre d'affaires horaire global s'élève à 1 091 020 € en 2007 pour 1 041 109 € en 2006, cette hausse s'explique malgré la légère baisse sur le parc Victor Hugo par une progression de l'activité de + 16.13 % du parc des Allées de Chartres.

Le paiement par cartes bleues représente toujours une part très importante du mode de paiement : il représente 64 % des moyens de paiements.

Chiffre d'affaires total au 31 décembre 2007

Le chiffre d'affaires global de la Société abonnés et horaires évolue ainsi :

Chiffre d'affaires	2007		2006		Variation en %
		% de CA		% de CA	
Abonnement	898 490	45%	879 857	46%	2.12%
Horaires	1 091 020	55%	1 041 109	54%	4.79%
Total € HT	1 989 510	100%	1 920 966	100%	3.57%

Le chiffre d'affaires du 01 janvier au 31 décembre 2007 est en progression de + 3.57% soit de + 68 544 € par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2006.

Chiffre d'affaires issu de prestations annexes

Le chiffre d'affaires total englobe les prestations de services d'activités annexes pour le compte de :

- o **Mairie de Mérignac**, par marché du 26 décembre 2006, relatif à l'exploitation et l'entretien des péages (horodateurs de surface sur le territoire de la Ville de Mérignac) pour 21 200 HT.
- o **Mairie de Bordeaux**, convention du 1 octobre 1997, de prestations de services pour l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous de la patinoire, maintenance des équipements, télésurveillance, contrôle d'accès et nettoyage pour 24 148 € HT.
- o **SAGS**, convention de prestation, du 1^{er} mai 2004, pour la surveillance de 13 parcs de La Ville de Reims, 1 parc à Oyonnax, 1 parc à Macon, 1 parc à Montluçon, 2 parcs à Bergerac, la nuit et le week-end pour 6 570,00 € HT
- o **Divers refacturation** 76 € HT.

Le total du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2007 est de 2 041 507,04 €. En 2006, son montant était de 1 970 974,93 €. Soit une progression de 3.57 %.

Parc des Allées de Chartres

La Mairie de Bordeaux par avenant au contrat d'affermage du Parc des Allées de Chartres, nous a confié la gestion d'un emplacement situé sur le parc CITRAM appartenant à notre parc pour accueillir des cars de tourisme. Cette opération a été mise en place depuis mai 2007, cette gestion a permis une augmentation de 15 places de véhicule de tourisme en reliant la zone 1 horaires/abonnés et la zone 2 réservée aux abonnés. De mai à décembre 2007, 446 cars de tourisme ont utilisé le parc.

Rapport de gestion de l'exercice 2007

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation que les années précédentes.

Le projet de rapport de gestion ci-dessous est soumis à l'approbation des administrateurs pour être présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation que les années précédentes.

Les recettes de gestion

Les recettes tirées de l'exploitation s'élèvent à 2 041 507,04 € en 2007, contre 1 970 974,63 € en 2006.

Le chiffre d'affaires des abonnements est de 898 490,70 € en 2007 contre 879 857,31 € en 2006.

Le chiffre d'affaires des horaires s'établit à 1 091 021,62 € en 2007 contre 1 041 110,18 € en 2006.

Les perspectives d'avenir

Le parc Victor Hugo après deux années en légère baisse a stabilisé sa fréquentation. La politique de délivrance d'abonnement est maintenue. L'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.

Les locations d'emplacements du parc Alsace Lorraine répondent à toutes les demandes.

Le parc des Allées de Chartres a permis en 2007 de faire progresser de 4.80 % le chiffres d'affaires total abonnés et horaires de la Société. Cette progression devrait se poursuivre.

Les dépenses de gestion hors taxes

Le montant des « achats de matières et autres approvisionnements » passe de 7 840 € pour l'exercice 2006 à 5 764 € en 2007.

Le poste « Traitements et salaires » s'élève à 412 481 € en 2007 contre 349 651 € en 2006.

Le montant des « cotisations sociales et avantages sociaux » est de 201 020 € contre 169 900 € en 2006, incluant la couverture retraite des salariés GGPBX et BPA dans le cadre de l'article 83 du CGI.

Le total des charges d'exploitation pour l'exercice est de 2 305 222 € en 2007 pour 2 438 369 € en 2006.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2007 est de 199 694 €, contre - 65 579 € en 2006.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 370 534 €.

Le résultat exceptionnel passe de 341 125 € en 2006 à 55 454 € en 2007 la baisse est due à des provisions antérieures qui ont été réintégrées en 2006.

Le résultat net après impôt est de 283 895 € en 2007, contre 237 647 € en 2006, cette progression est due notamment à la progression du résultat d'exploitation.

Capital social et situation nette

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres de la société sont de 2 142 430,72 € pour un capital social de 520 135,71 €. Ils sont en progression par rapport au 31 décembre 2006, représentant le résultat net de l'exercice 2007 pour 283 895,61€.

Distribution de dividendes

Il est rappelé aux administrateurs qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices comptables.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice 2006 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions visées par l'article L 225-38 du Nouveau Code du Commerce

Conformément aux dispositions réglementaires, le Commissaire aux comptes, préalablement avisé de l'existence de ces conventions, y fera mention dans le cadre de son rapport spécial. »

PARC DE STATIONNEMENT VICTOR HUGO**TARIFICATION HORAIRE**

DUREE DE STATIONNEMENT	TARIF 2002 € TTC
1H00	1.70 €
2H00	3.40 €
3H00	4.20 €
4H00	5.40 €
5H00	6.60 €
6H00	6.60 €
7H00	6.60 €
8H00	6.60 €
9H00	6.60 €
10H00	6.60 €
11H00	6.60 €
12H00	6.60 €
13H00	7.40 €
14H00	8.40 €
15H00	9.20 €
16H00	11.80 €
17H00	11.80 €
18H00	11.80 €
19H00	11.80 €
20H00	11.80 €
21H00	11.80 €
22H00	11.80 €
23H00	11.80 €
24H00	11.80 €

PARC DE STATIONNEMENT VICTOR HUGO

ABONNEMENTS	TARIF 2002 € TTC
Théâtre Droz 24H/24	33 €
Mémoire de Bordeaux 24H/24	43 €
PERMANENTS 24H / 24 - 7 JOURS / 7.	
Mensuel	69 €
Trimestriel	206 €
Semestriel	412 €
Annuel	824 €
PERMANENTS 24H / 24 - SOUS-SOL	
Mensuel	71 €
Trimestriel	211 €
Semestriel	421 €
Annuel	842 €
DEUX ROUES 24H / 24	
Mensuel	26 €
Trimestriel	78 €
Semestriel	156 €
Annuel	311 €
TERRASSE 24H / 24	
Mensuel	52 €
JOUR 8H/20H	
Mensuel	55 €
Trimestriel	165 €
Semestriel	330 €
Annuel	659 €
JOUR SOUS-SOL 8H/20H	
Mensuel	60 €
Trimestriel	179 €
Semestriel	357 €
Annuel	714 €
COMMERÇANTS SOUS-SOL 5H/15H	
Mensuel	32 €
Trimestriel	97 €
Semestriel	193 €
Annuel	385 €
NUIT 20H / 8H	
Mensuel	31 €
Trimestriel	92 €
Semestriel	183 €
Annuel	366 €
CHÈQUES PARKING	
Lot de 100	9 €
Commerçants marché Victor Hugo	8 €

PARC DE STATIONNEMENT ALSACE LORRAINE

ABONNEMENTS	TARIF 2002 € TTC
PERMANENTS 24H / 24 - 7 JOURS / 7.	
Mensuel	80 €
Trimestriel	238 €
Semestriel	476 €
Annuel	952 €
DEUX ROUES 24H / 24	
Mensuel	43 €
Trimestriel	129 €
Semestriel	257 €
Annuel	513 €
JOUR 8H/20H	
Mensuel	65 €
Trimestriel	193 €
Semestriel	385 €
Annuel	769 €
NUIT 20H / 8H	
Mensuel	40 €
Trimestriel	119 €
Semestriel	238 €
Annuel	476 €

D -20080311

Exploitation du parc de stationnement Allées de Chartres-
Allées de Bristol. Avenant n°2 au contrat d'affermage en cours.
Délégation de service public. Appel public à concurrence.
Décision. Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 20050447 du 26 septembre 2005, la gestion et l'exploitation du parc de stationnement sis entre les allées de Chartres et les allées de Bristol, d'une capacité de 380 places a été confiée à la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux par convention d'une durée de 3 ans dont l'échéance est le 9 Octobre 2008.

L'avenant n°1 autorisé par délibération n°20070192 du 2 avril 2007 a permis l'augmentation du nombre de places portant ainsi la capacité à 407 places réparties comme suit :

- 395 places pour les véhicules légers
- 12 emplacements réservés aux cars de tourisme.

Afin d'assurer d'une part la continuité de l'offre de stationnement de proximité sur ce quartier, et d'autre part pour mener à bien la procédure de renouvellement de la gestion déléguée de ce service public, il convient de prolonger la durée du contrat en cours du 10 octobre 2008 au 31 décembre 2008.

Conformément à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de service public peut être prolongée pour des motifs d'intérêt général. Vous trouverez, ci-annexé, le projet d'avenant n° 2 au contrat d'affermage modifiant son article 3 portant sur la durée.

Ce parc a une double vocation car il est destiné à maintenir l'offre de stationnement de proximité des usagers (horaires et abonnés) de surface ainsi qu'à faciliter le stationnement des cars de tourisme dans une zone très touristique et proche de l'Office de Tourisme. Le réaménagement de la place des Quinconces avec le passage du tramway, l'augmentation du nombre des usages et l'importance des manifestations organisées sur l'esplanade centrale rendent cette offre particulièrement attractive et pertinente.

Pour exploiter cet équipement, la Ville a le choix entre la gestion directe et la gestion déléguée.

La gestion directe permet à la collectivité de conserver la maîtrise maximale du service, mais ce mode de gestion implique que soient réunis au sein de la collectivité les compétences adéquates, sur le plan technique ainsi que les moyens matériels, humains et financiers nécessaires.

Le recours à la gestion déléguée présente plusieurs avantages pour la collectivité et en particulier :

- le transfert des charges au délégataire ;
- la recherche d'une meilleure efficacité économique du service
- l'attache d'une plus grande compétence technique
- l'assurance de combiner les exigences de service public et l'optimisation de l'utilisation.

La gestion déléguée peut revêtir trois formes différentes que sont la concession, l'affermage et la régie intéressée.

- La concession est établie lorsque le délégataire est chargé de réaliser des travaux d'investissement et d'exploiter le service public. Pour amortir les investissements, la durée du contrat est nécessairement longue.
- L'affermage n'intègre pas de travaux d'investissement à l'exception de travaux d'entretien et de maintenance des équipements mis à disposition. Le fermier supporte le risque commercial mais pas celui des investissements.
- Le régisseur intéressé exploite à la place et pour le compte de la collectivité sans courir de risque commercial, son intérêt consiste à améliorer la situation précédente.

Il apparaît préférable de confier une nouvelle fois à un professionnel du stationnement la gestion du parc dans le souci d'offrir aux usagers un service de qualité. Le délégataire sera chargé de la gestion et de l'exploitation du service public dans le respect des obligations imposées par la Ville.

Telles sont les raisons pour lesquelles la Ville a choisi de recourir à la gestion déléguée sous la forme d'un contrat d'affermage. Cette gestion pourra être accordée à une société commerciale, à une société d'économie mixte locale, ou à une association loi de 1901.

Dans ce dispositif, la Ville restera propriétaire des installations et assurera les travaux de gros entretien. Le fermier aura la charge de faire fonctionner le service, d'assurer la relation avec les usagers, de couvrir les charges de petit entretien et de renouvellement courant et de percevoir les recettes selon les tarifs fixés par le contrat. Sa rémunération sera donc assurée par le produit des tarifs perçus des usagers du parking. Il versera à la Ville une redevance calculée en fonction de son chiffre d'affaires.

Le document de consultation précisera d'une part les principales caractéristiques du service délégué ainsi que les obligations de service public, notamment la mise à disposition de la Ville de 100 places de stationnement pendant les principales manifestations se tenant sur l'esplanade des Quinconces, et d'autre part les conditions dans lesquelles les charges relatives à ces obligations seront évaluées. Il déterminera la procédure par laquelle la Ville adaptera ses exigences de service public à l'évolution des besoins. Le contrat déterminera avec précision les charges qui seront de la responsabilité du délégataire et celles qui incomberont à la Ville. Il ne pourra en aucun cas excéder une durée de 2 ans.

En vertu de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été saisie pour avis, ainsi que le Comité Technique Paritaire.

L'article L1411-1 du CGCT, fait obligation à la Commune de procéder à la mise en concurrence pour sélectionner les candidats admis à présenter une offre après examen de

leurs garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Par décision en date du 15 décembre 2006 n°298618 – Société Corsica Ferries, le Conseil d'Etat a admis la faisabilité d'une procédure ouverte en matière de délégation de service public à l'instar de la procédure d'appel d'offre ouvert en matière de marché public. Lors de la même commission, les membres sont appelés à se prononcer, dans un premier temps, sur la recevabilité des candidatures et en second lieu sur les offres des candidats retenus à l'issue de l'ouverture de la première enveloppe.

En conséquence, la Ville de Bordeaux engagera une procédure « ouverte » de délégation de service public dans laquelle le règlement de consultation et le dossier de consultation seront adressés à tous les candidats qui en feront la demande. Dans ce schéma, les candidats produiront en même temps une candidature et une offre dans deux enveloppes séparées. Le choix définitif du délégataire sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au terme d'une phase de négociation avec les candidats dont les offres auront été retenues.

En conséquence, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 (ci-annexé) au contrat d'affermage,
- Vous prononcer sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement sis entre les allées de Chartres et les allées de Bristol,
- Autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence,
- Décider que cette délégation sera réalisée en la forme d'un contrat d'affermage d'une durée de 2 ans,
- Approuver le règlement (ci-annexé) ainsi que le document de consultation (ci-annexé) contenant les caractéristiques du service public délégué,
- Décider que la Commission d'appel d'offres soit la Commission de délégation de service public mentionnée à l'article L1411-5 du CGCT, dont la composition sera complétée des personnalités qualifiées avec voix consultative suivantes : le Secrétaire général de la ville, le Directeur général de la Vie Urbaine, et de la proximité, le Directeur de la voie publique, le Directeur général des finances et de la gestion, la Directrice de l'évaluation et de la gestion.

**AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX ET LA SOCIETE DES GRANDS GARAGES ET PARKINGS DE
BORDEAUX EN VUE DE PROLONGER LA DURÉE DU CONTRAT POUR UN
MOTIF D’INTÉRÊT GÉNÉRAL**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, habilité par délibération n°2008 du Conseil municipal du _____, reçue en Préfecture le _____

Ci-après dénommée la Ville

Et

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux, domiciliée Place de la Ferme de Richemond 33075 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Didier MAU, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d’administration du _____,

Ci-après dénommée le fermier

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L’article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la prolongation d’une délégation de service public pour des motifs d’intérêt général pour une durée d’un an. Aussi, afin d’assurer la continuité de l’offre de stationnement de surface sur ce quartier aux usagers, et notamment pour permettre aux résidants de la place des Quinconces de conserver ce parking de proximité, et pour mener à bien la procédure de renouvellement de la gestion déléguée de ce service public, il convient de prolonger la durée du contrat en cours du 10 octobre 2008 au 31 décembre 2008.

Article 1 : Prolongation de la durée du contrat d’affermage

L’article 3 du contrat d’affermage est modifié comme suit :

Le contrat prendra fin le 31 décembre 2008 .

Article 2

Les autres articles du contrat d’affermage sont inchangés.

Fait à Bordeaux, le _____ en 4 exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour SGGPB

Alain JUPPÉ
Maire

Didier MAU
Le Directeur Général

M. DUCHENE. -

Ces 3 délibérations peuvent être regroupées.

La 309 concerne une information sur le rapport d'activité de l'exercice 2007 de GERTRUDE.

La 310 sur le rapport d'activité financier des Grands Garages et Parkings de Bordeaux.

La 311, c'est une délégation de service public. Il s'agit d'un appel public à concurrence pour le parc des Allées de Chartres.

Je peux répondre aux questions de mes collègues.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20080312

Contrat urbain de cohésion sociale programme d'actions 2007-2012. Autorisation. Décision

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Forte des effets positifs des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville 2000 – 2006, la Ville de Bordeaux a décidé de prolonger cette dynamique au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ce contrat signé notamment avec l'Etat doit permettre de concentrer des moyens sur les 7 quartiers prioritaires que compte la Ville.

Dans la continuité du diagnostic réalisé tant avec les partenaires de terrain qu'avec les Institutions concernées, des plans d'actions ont été élaborés à l'échelle de ces territoires ; des actions à proprement parler en découlent qui, le cas échéant, mobilisent les financements spécifiques liés à la politique de la ville.

C'est pourquoi je vous sou mets cette programmation de projets.

Celle-ci s'intègre donc dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et décline de manière opérationnelle et concrète les axes stratégiques définis pour chaque quartier.

Il s'agit d'actions reconduites pour certaines, ayant évolué après évaluation pour beaucoup ; on y trouve également une part importante de projets nouveaux et expérimentaux.

Il importe enfin de rappeler l'effet levier fondamental que constitue la participation de la Ville dans ce cadre et la mobilisation d'autres financeurs qu'elle entraîne : l'Etat, au travers de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale (ACSE), a pour sa part proposé à la Ville de signer une convention d'objectifs assortie d'une enveloppe de 489 162 € afin de soutenir les actions retenues par la Ville.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

à signer la convention d'objectifs avec l'ACSE,
à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 489 162 €

Rubrique 824
Compte 74718

Séance du lundi 16 juin 2008

à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes d'un montant de 416 292 € pour la part Ville et 489 162 € pour la part ACSE, indiquées en regard de chacun d'entre eux,
à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,

Rubrique 824
Compte 6574

- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Séance du lundi 16 juin 2008

Action	Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation Acsé
BACALAN			
Axe 1 : Poursuivre les actions de désenclavement et de requalification			
Sensibilisation environnement, journal de Bacalan/mémoire, Accueil des habitants –tissage du lien social, Règlement de la piscine Tissot	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »	19 000 €	14 000 €
Axe 2 : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social			
Atelier d'échec interclasse	Collège de Blanqui ZEP de Bacalan	540 €	0
Projet COM.BAC	Le Salon du Lire de Bacalan	3 000 €	3 000 €
Multisports à Bacalan Claveau (multi + fête le mur)	Association Bacalan Claveau ABC	3 000 €	3 000 €
Jeux et parentalité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	1 500 €	0
Créa – détente	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	1 000 €	0
Clip tes mots	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	3 500 €	2 500 €
Accompagnement scolaire élémentaires et collégiens	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	8 000 €	3 000 €

Séance du lundi 16 juin 2008

Ateliers jeunes	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	4 000 €	4 000 €
Créer des temps de parole et d'écoute, d'échange et de savoir une fois / mois avec des thématiques	Parent Action Famille	488 €	487 €
Atelier d'activité manuelle Atelier cuisine du monde	Amicale des locataires du Port de la lune	350 €	0
Ecologie urbaine...ou comment vivre la ville durablement	Ligue de l'enseignement Fédération de la Gironde	2 000 €	1 000 €
Handicap et solidarité	Amicale Laïque de Bacalan	1 000 €	0
Agence de photographie Bacalanaise	Amicale Laïque de Bacalan	3 000 €	2 500 €
Accompagnement scolaire élémentaire	Amicale Laïque de Bacalan	3 000 €	3 000 €
Les films de l'air	Les dessous des balançoires	5 000 €	5 000 €
Sensibilisation à la musique classique en faveur des jeunes et d'un public défavorisé en terme d'accession à la culture	Théâtre du pont tournant	3 000 €	3 000 €
Fête aux bassins 2008	Théâtre du pont tournant	1 000 €	1 000 €
Sensibilisation aux métiers du spectacle vivant	Théâtre du pont tournant	612 €	612 €
Axe 3 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle			
Alphabétisation	Association Familiale Laïque AFL	3 310 €	7 000 €
Couture	Association Familiale Laïque AFL	5 000 €	0
Mécanique angélique	Le garage moderne	2 000 €	0
Ateliers linguistiques pratiques de repérage dans l'environnement	Action Recherche Promotion Société coopérative ouvrière de production	4 000 €	0

Séance du lundi 16 juin 2008

QUARTIER BASTIDE BENAUGE			
Point accueil écoute jeunes et parents Bastide	Association Rénovation GRICA	2 250 €	4 000 €
Bastide en danse	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 000 €	5 000 €
Vivre ensemble l'école	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	1 500 €	2 500 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	10 000 €	8 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	3 000 €	2 000 €
Cœur de Bastide fait son cirque	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	3 500 €	3 500 €
Projet danse ZEP Bastide	Collège Jacques Ellul	1 475 €	1 475 €
Comités de lecture ZEP Bastide	Collège Jacques Ellul	2 850 €	2 850 €

Axe 2 : Mieux connaître le tissu associatif local, soutenir son développement et favoriser l'implication des habitants			
Ecole multi sports	Girondins Bordeaux Handball	2 000 €	2 000 €
Clair de Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 500 €	3 500 €
Projet Collectif Famille	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	1 500 €	0
Education à l'image	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	1 800 €	0
Axe 4 : Faciliter l'insetion sociale et professionnelle et favoriser l'implantation d'activités économiques			
Accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances	Association d'insertion par la médiation AIM	5 715 €	10 000 €
Axe 5 : Accompagner la poursuite du projet urbain du quartier			
Mémoire de la Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	1 500 €	1 500 €
Familles au cœur de la mémoire collective	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2 500 €	0

QUARTIER CHARTRONS			
Axe 1 : Favoriser le développement social et culturel du quartier			
Actions culturelles	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 000 €	9 000 €
Questions de Parents	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	1 500 €	7 500 €
Accompagnement scolaire	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 600 €	5 000 €
Atelier informatique et internet « job web »	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €	2 000 €
«contre l'oubli, un parcours du combattant... »	Amicale Laïque Dupaty	2 500 €	2 500 €
Handi danse	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €	2 000 €
Accompagnement scolaire	Amicale Laïque Dupaty	3 000 €	3 000 €
Intervention quartier et manifestations ludiques	Association Interlude	5 500 €	5 000 €
Faciliter et favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, principalement pour les populations de Bordeaux Nord	Collectif de ressources bordonor	12 000 €	20 000 €
Axe : Soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle			
Accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs/repreneurs d'une entreprise dans la commune de Bordeaux	Maison de l'Initiative et de l'Emploi	2 000 €	0
Insertion Professionnelle des Femmes	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	6 000 €	4 000 €
Action d'insertion Sociale Atelier récupérer'action (ateliers, informations, droits)	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	5 000 €	14 000 €
Dire et redire le quartier	La clé des ondes	2 000 €	0

Séance du lundi 16 juin 2008

Action sociale d'auto-réhabilitation accompagnée de logements	Compagnons Bâisseurs Aquitaine	13 000 €	13 000 €
QUARTIER GRAND-PARC			
Axe 2 : Développement social			
Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	5 000 €	4 000 €
Cinéma dans les quartiers nord	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	600 €	600 €
Accompagnement scolarité primaire/collège	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	2 500 €	1 300 €
Grand Parc en jeu	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	1 000 €	1 000 €
Grand Parc en scène	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	2 000 €	2 000 €
Action culturelle : collège et quartier du Grand Parc	ALIFS Association du Lien Interculturel Familial et Social	1 500 €	1 500 €
Actions intergénérationnelles culture/loisirs	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €	2 500 €
Du scolaire aux accompagnements	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	4 500 €	4 500 €
Quartier en culture	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	3 500 €	2 000 €
Le lien et le livre	GP INTENCITE Centre Social et culturel du	2 500 €	2 500 €

Séance du lundi 16 juin 2008

	Grand Parc		
REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €	2 000 €
Axe 3 : Développement économique/insertion professionnelle			
Atelier pré-insertion, au fil et à mesures	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 000 €	2 000 €
QUARTIER DU LAC – AUBIERS			
Axe 1 : Favoriser la tranquillité publique et renforcer les actions de prévention			
lien social et insertion par le sport	Association Promotion Insertion Sport APIS	6 500 €	5 000 €
Chantier jeune	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde	2 000 €	1 450 €
Les citoyens de la prison	Cap Citoyenneté	1 356 €	1 300 €
Ouverture de créneaux spécifiques	Stade Bordelais section BMX	1 500 €	1 500 €
Accompagnement des jeunes du quartier du lac sur des compétitions	Stade Bordelais section BMX	300 €	300 €
Apprendre à vivre (médiation animale)	Association Résilienfance	1 000 €	1 000 €
Bourse loisirs jeunes	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	1 200 €	1 200 €
Tomber l'image	Union Bordeaux Nord des Associations de Prévention Spécialisée UBAPS	1 670 €	1 500 €

Séance du lundi 16 juin 2008

Axe 2 : Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social			
Radio Associative	IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement	2 000 €	2 000 €
Ecole des Femmes	Mana	0	20 000 €
Festival de l'été	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	3 000 €	3 000 €
Ateliers artistiques	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	2 000 €	2 000 €
Amélioration du lien social et culturel	FAMADI	2 000 €	2 000 €
Animation de la plage du publique du lac	ABC Association Bacalan Claveau	2 500 €	2 000 €
Animation estivale de la plage du Lac	Centre de voile de Bx Lac	2 000 €	1 858 €
Enseignement d'activité physique adaptée pour les femmes sensible à la prise de poids d'un quartier défavorisé et pluriethnique de Bx Lac « Les Aubiers »	PROF'APA	580 €	430 €
La Cabane	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	2 000 €	6 000 €
Ciné club	Cité Amicale	1 000 €	800 €
Soirées festives	Cité Amicale	1 000 €	800 €
Accompagnement scolaire	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	6 500 €	5 000 €

Axe 3 : Renforcer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle			
Expression et image de soi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	1 500 €	0
La diversité au travail	Cap citoyenneté	600 €	0
Apprentissage des savoirs de base	ZEKI	3 150 €	3 150 €
Axe 4 : Poursuivre la réflexion sur le devenir du quartier dans la ville			
Aubiers : utopie en béton. Film sur l'histoire et la mémoire du quartier	Cap citoyenneté	1 220 €	1 220 €
Inauguration du tramway	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Lac)	760 €	760 €
QUARTIER SAINT-JEAN / BERCIER / CARLE VERNET			
Axe 2 : Renforcer les services et les actions de proximité			
Le Café Familles	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	3 000 €	2 000 €
Accompagnement à la scolarité primaire	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2 070 €	2 070 €
Accompagnement à la scolarité collègue	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	700 €	700 €
Alphabétisation et insertion sociale et culturelle	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 500 €	1 000 €

Séance du lundi 16 juin 2008

Les mains d'or	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 285 €	0
Accompagnement éducatif	Astrolabe	7 200 €	10 000 €
Accompagnement éducatif	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Argonne)	5 500 €	5 500 €
Initiation et sensibilisation à la pratique du skate	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Argonne)	1 500 €	0
Belcier on y est	Phénix de Belcier	1 500 €	1 000 €
Journal de quartier « ça gazette dans le coin »	Association « Ça gazette dans le coin »	750 €	500 €
Plateforme AB Services Bordeaux	Allo Services Bordeaux	2 500 €	2 500 €
Axe 4 : Poursuivre l'accompagnement de la restructuration urbaine du quartier et l'amélioration du cadre de vie			
Action sociale d'auto-réhabilitation Accompagnée de logements	Compagnons Bâtitseurs Aquitaine	3 000 €	12 000 €
Juste avant de partir, Résidence Saint-Jean	La Boulangerie	4 000 €	4 000 €
Un quartier qui bouge	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	2 250 €	2 000 €
Atelier des bains douches	Association Ebawel	2 000 €	0

QUARTIER SAINT-MICHEL			
Axe 1 : Accompagner le renouvellement urbain du quartier			
Un quartier en direct (suite mémoire)	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2 500 €	2 000 €
Education à l'environnement	REESOM Regroupement d'Edicateur à l'Environnement du Sud-Ouest et du Monde	1 000 €	1 000 €
Axe 2 : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale			
Etre parent aujourd'hui	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	3 000 €	3 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	6 000 €	8 000 €
Un parcours culturel	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2 000 €	2 000 €
Village St Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	12 627 €	11 000 €
Accompagnement à la scolarité	CALK Comité Animation Lafontaine Kleber	6 500 €	8 000 €

Séance du lundi 16 juin 2008

Médiation sociale et culturelle Alphabétisation	Promo Femmes	0	35 000 €
Festival du conte Rendez vous conte action de sensibilisation	Association des Arts de la Parole Interculturelle	2 000 €	6 000 €
Opération cabane	Les P'tits Gratteurs	5 000 €	5 000 €
Déambularium 2	Pignon sur grue	500 €	0
Pratiques artistiques interculturelles	Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	1 000 €	1 000 €
MULTISITES			
Préparation et de placement à l'emploi	B2E Bordeaux Entreprise Emploi	7 320 €	0
Commandos fleuris	Les Jardins d'Aujourd'hui Gironde	5 000 €	2 000 €
Festival Cinésites	Jean Vigo	7 860 €	2 000 €
Passe muraille Atelier public d'exploration urbaine	Bruits du frigo	10 000 €	14 000 €
Prévention des impayés et Suivi Energétique	CREAQ Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine	2 000 €	2 000 €
Volontariat Etudiant et Solidarité	AFEV Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	1 500 €	1 300 €
Musiques et Quartiers	Parallèles Attitude Diffusion / Rock School Barbey	5 000 €	3 500 €
Le Livre de Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	1 000 €	1 000 €
Chantier artistique et culturel multisite : Demandez l'impossible, Printemps des poètes	Théâtre des Tafurs	3 000 €	3 000 €

Séance du lundi 16 juin 2008

Point écoute famille	Familles en Gironde	1 000 €	1 000 €
Prévention surendettement/budget	Familles en Gironde	1 200 €	1 000 €
Alpha FLE, lutte contre les discriminations	Centre social et culturel RESEAU 32 « Réseau Paul Bert »	0	5 000 €
A l'écoute de la sono mondiale	Musique de nuit diffusion	2 000 €	0
Accueil et envoi de volontaires	Compagnons Bâtisseurs Aquitaine	2 000 €	2 000 €
Permanence d'accès au droit du CIDFF Gironde MJD Bordeaux nord	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de la Gironde	0	1 500 €
Sensibilisation à l'environnement de la plage du lac de Bordeaux	CESEAU	2 000 €	2 000 €
Artmada	Peindre le désert en vers	4 000 €	4 000 €
Festival So hip hop Jaime	Association So'JAIME	4 000 €	2 000 €
Un écrivain public pour tous	Atelier Graphite	6 000 €	6 000 €
Foot à part et Défi sport santé	Réseau 32 Centre social et culturel réseau Paul Bert	0	2 000 €
Action de formation linguistique et d'accompagnement à l'insertion professionnelle	Centre social Foyer fraternel	0	10 000 €
Renforcement actions spécifiques concernant le public, et particulièrement les femmes, issus de l'immigration	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de la Gironde	0	14 500 €

TRANQUILLITE PUBLIQUE			
Permanences d'accès au droit : information et orientation juridique	Association Infodroits	6 100 €	7 500 €
Préformation au passage du Brevet de Sécurité Routière	Pour une route sûre	504 €	0
<i>TOTAL</i>		416 292 €	489 162 €

MME FAYET. -

Il s'agit de la programmation annuelle du CUCS, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, que nous avons signé avec l'Etat pour les années 2007 à 2012, ce contrat fixant les axes stratégiques pour chaque quartier.

Là ce sont les actions déclinées quartier par quartier, axe de travail par axe de travail, avec quelques projets reconduits, d'autres qui sont nouveaux.

Je souligne que le montant des sommes investies s'élève à 900.000 euros quand on cumule la part Etat venant de l'Agence pour la Cohésion Sociale et la part Ville, auxquelles il faudrait ajouter des sommes données par le Conseil Général ou d'autres collectivités locales mais dont nous ne connaissons pas le montant exact.

Ce sont des enveloppes substantielles qui permettent à des associations très nombreuses et très actives de développer :

- Des actions en termes sportifs avec plusieurs écoles multi-sports dans le quartier du Lac, à La Benaugue ou à Bacalan, avec une action assez exemplaire de formation aux métiers de la voile qui est jumelée à l'action d'animation de la plage.

- De nombreuses actions culturelles. Je crois que ça rejoint le débat que nous avons tout à l'heure sur la prise en compte de ces petits projets culturels dans le cadre de Bordeaux 2013. Par exemple un projet de colportage du livre auprès des personnes âgées dans le quartier du Grand Parc, un festival Hip-Hop à Saint Michel, des ateliers d'expression urbaine, Grand Parc en Scène, cirque à La Bastide, etc.

Donc beaucoup d'actions culturelles qui ont un but de développement social et personnel.

- Des actions traditionnelles de soutien scolaire assez nombreuses aussi, et de soutien à la parentalité, soutien aux familles.

- Des actions en faveur de l'emploi, par exemple un soutien à la Maison de l'Initiative et de l'Emploi à Bordeaux Nord, et un projet d'insertion pour les femmes à Bordeaux Nord.

Séance du lundi 16 juin 2008

- Et puis des thèmes transversaux sur la santé, la diversité, beaucoup d'actions qui ont trait au développement durable.

- Plusieurs aussi sur le thème du handicap.

Ce qu'il faut souligner c'est la qualité de l'engagement associatif, la compétence de ces associations et la compétence aussi de notre équipe municipale qui soutient ces projets de quartiers.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame l'Adjointe.

Questions ? Abstentions ? Oppositions ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080313

Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er semestre 2008. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les priorités énoncées en séance plénière du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance se traduisent tout au long de l'année par des actions concrètes sur certains quartiers ou auprès de publics particulièrement sensibles. A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants :

Prévention des addictions

▪ Permanence d'accueil CAAN'ABUS

La Ville est sollicitée pour un soutien financier à ce lieu d'accueil, d'écoute et de soins en direction des jeunes et de leurs proches, confrontés à un usage problématique de produits licites ou non. Il est animé par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) et le centre de soins Montesquieu. La coordination est assurée cette année par l'ANPAA.

▪ Prévention alcool

Dans le cadre du projet de prévention de l'alcoolisation excessive des jeunes il a semblé pertinent de lancer une action de sensibilisation dans les centres commerciaux. Ils constituent en effet le principal lieu d'approvisionnement pour les jeunes et notamment les mineurs. Le centre commercial Mériadeck et le magasin Auchan se sont associés à ce projet qui va se traduire lors d'une première phase par des démonstrations dans la galerie marchande de cocktails sans alcool, la tenue d'un stand par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) ainsi que par des interventions théâtrales par « fenêtre sur clown ». Le soutien de la ville portera sur cette dernière intervention.

Aide aux victimes

▪ Permanence de Vict'aid sur le quartier du Lac

L'association sollicite la Ville afin de poursuivre cette permanence hebdomadaire délocalisée afin de permettre à davantage de victimes de bénéficier d'une écoute et d'une aide juridique. Cette année l'association va alterner une permanence sur deux au poste de police et à la Maison Départementale de la Solidarité et l'Insertion.

▪ Permanence d'accueil des femmes victimes de violence

Le Mouvement Français pour le Planning Familial, l'Association Pour l'Aide aux Femmes en Difficulté (APAFED) et La Maison des Femmes ont mis en place un lieu d'accueil en centre ville pour les femmes victimes de violence intra familiale. Ce lieu d'écoute et de soutien vient compléter le dispositif d'accueil présent dans d'autres lieux comme à l'hôtel de police ou au Centre d'Accueil en Urgence des Victimes d'Aggression (CAUVA) du Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin.

Prévention du sexisme

- « Création mixte »

L'association « Centre d'Accueil de Consultation et d'Information sur la Sexualité » (CACIS) propose une action de prévention du sexisme et un travail sur la mixité, en direction des structures du secteur du Grand Parc. Le support sera une exposition réalisée par les adolescents eux mêmes l'an dernier.

Prévention de la violence

- Centre de Loisirs Jeunes de la Gironde pour le secteur du Lac

La Police Nationale détache des fonctionnaires et une personne en emploi aidé afin de proposer à l'année et pendant les vacances scolaires des activités sportives et de loisirs aux adolescents(tes) du secteur du Lac. La Ville soutient depuis le début cette action de prévention aux côtés de l'Etat et de Domofrance

- « Prévention Théâtre Jeunes » à Bordeaux Nord

Le Collectif Bordonor va mener une action de prévention des comportements violents auprès d'un groupe d'adolescents des quartiers Nord. Le support sera la création théâtrale. Ce public d'adolescents en difficulté est accompagné sur cette action par le Club de prévention de l'Union Bordeaux-Nord des Associations de Prévention Spécialisée (UBAPS) et le Centre social de Bordeaux Nord.

Accès au droit et citoyenneté

- « Droits et devoirs » au collège Blanqui

Ce projet constitue la suite de la réalisation de la bande dessinée sur les droits et les devoirs commencée l'an dernier. Les élèves sont impliqués concrètement dans la réalisation et l'association Infodroits co-anime ce projet avec l'équipe éducative.

Prostitution

- Réseau des Intervenants Sociaux auprès des Personnes Prostituées

Ce réseau permet la coordination des interventions sur le terrain des différentes associations qui viennent en aide aux personnes prostituées. Constitué d'associations mais aussi de services de l'Etat (DDASS et Délégation au droit des femmes), du Conseil Général et de la mairie de Bordeaux, ce réseau permet de mieux adapter les réponses locales à cette problématique : accueil de jour, accès au droit, aide à la réinsertion, prévention toxicomanie, SIDA, aide aux victimes de la traite des êtres humains. La coordination est assurée par le Centre Régional Aquitain d'Education pour la Santé (CRAES).

- Aide à la réinsertion des personnes prostituées

Le Mouvement du Nid souhaite développer son activité d'accueil et son action de rue. L'association développe également des actions de prévention et de formation des travailleurs sociaux. A cet effet elle souhaite consolider son équipe par un permanent, la Ville a été sollicitée pour une aide financière en ce sens.

Jeunes en errance

- Travail de rue et ateliers arts de la rue

Il est nécessaire de poursuivre notre soutien au travail de rue et à l'animation d'ateliers « arts de la rue » menés par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) en direction des jeunes en errance. Ce travail a pour objectif l'aide à la sortie de l'errance en agissant à la fois sur le levier culturel mais aussi sur les questions de santé, d'emploi et de logement. Cela commence à porter ses fruits et la Ville, outre la mise à disposition de créneaux à la salle Amédée Larrieu, est également sollicitée pour une aide financière.

Séance du lundi 16 juin 2008

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 45 930€ répartis comme suit :

- 3 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie
- 2 300 € à l'association Fenêtre sur clown
- 700 € à l'association Vict'aid St François Xavier Don Bosco
- 3000 € au Mouvement Français pour le Planning Familial
- 1 500 € à l'association CACIS
- 5 000 € au Centre de Loisirs Jeunes de la Gironde
- 3000 € Collectif ressources culturelles BORDONOR
- 430 € à l'association Infodroits
- 5 000 € au Centre Régional Aquitain pour l'Education à la Santé (CRAES)
- 5 000 € au Mouvement du Nid
- 17 000 € à l'association Centre d'Etude et d'Information sur les Drogues

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2008, fonction 522 compte 657.4.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080314

Chantier d'insertion Saint Jean. Autorisation. Signature

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite cette année encore accompagner le chantier d'insertion destiné aux personnes non domiciliées. Il constitue pour certaines personnes très marginalisées une réelle alternative à l'errance de la journée. Les premiers bénéfices sont la régularité dans le travail, le faible taux d'absentéisme et des résultats probants en terme d'accès au logement, à la santé, à l'emploi ou à une phase d'insertion professionnelle plus classique dans une entreprise d'insertion.

Les riverains du secteur St Jean-Belcier et Ste Croix perçoivent positivement la plus value apportée par cette action en terme de propreté sur les espaces publics, notamment la place André Meunier et le quartier Belcier. Cette action constitue un service de proximité complémentaire à l'intervention des services municipaux de la propreté et des espaces verts. 6 personnes en sont bénéficiaires à l'année.

L'association Insert'net qui porte le projet a mis en place un encadrant technique chargé également de faire le lien avec les structures sociales qui ont orienté le public.

L'objectif initial en effet reste la réadaptation sociale et professionnelle d'un public en marge.

Ce projet a également la particularité de fédérer l'ensemble des collectivités locales dans son pilotage et son co-financement : Etat, Ville, Conseil Général, Conseil Régional.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de 63 000 Euros à l'Association INSERT'NET
- A signer l'avenant correspondant

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2008, fonction 523 compte 6574.

MME FAYET. -

Je vais regrouper la 313 et la 314 qui ont trait à la prévention de la délinquance qui complète admirablement la pause de quelques caméras, sans relancer le débat...

M. LE MAIRE. -

Allons, pas de provocation...

MME FAYET. -

Je rappelle que c'est une politique globale et cohérente et que tout cela va de pair.

Sur la prévention de la délinquance, des actions sur la prévention des addictions, des actions anciennes comme CAAN'ABUS, le centre d'accueil pour les jeunes qui est mené par plusieurs associations.

Et un projet nouveau : Prévention alcoolisme. Vous avez eu d'ailleurs un petit tract dans vos boîtes aux lettres sur la « festive attitude ». C'est un projet qui va se tenir dans la galerie Mériadeck, avec le partenariat de la galerie Mériadeck, à la fin de cette semaine, avec différentes animations : animations théâtrales, animation sur des cocktails sans alcool faits par des professionnels, des barmen de Paludate qui viennent nous aider.

Je souligne que cette action sera suivie par une action de formation des hôtesse de caisses de Mériadeck pour leur apprendre à résister à la tentation de vendre de l'alcool aux mineurs puisque c'est interdit. Si elles n'ont pas la formation ces hôtesse parfois ne savent pas refuser. Donc au-delà de ce qui est écrit dans la délibération on fera une formation des hôtesse de caisses au respect de la loi, ce qui me paraît important.

Des permanences d'aide aux victimes dans le quartier du Lac, et des permanences pour les femmes victimes de violence.

Je signale aussi, concomitamment à cette action en faveur des femmes victimes de violence avec ce lieu d'accueil nouveau, la création tout à fait originale d'un groupe de parole pour les hommes auteurs de violence pour prévenir la récurrence. C'est un travail très intéressant du CLSPD.

Prévention du sexisme, une action avec le CACIS.

Prévention de la violence, avec des actions théâtrales en lien avec les clubs de prévention et le centre de loisirs des jeunes animé par la police nationale.

Accès au droit et à la citoyenneté : « Les Droits et devoirs ». C'est une action originale du collège Blanqui qui va créer une bande dessinée « Tes devoirs, faut en parler ! ». Il serait question que le Conseil Général prenne en charge l'impression de cette BD pour la diffuser dans tous les collèges du Département.

Une action que vous connaissez pour le soutien aux personnes prostituées à travers le réseau des intervenants sociaux et à travers le mouvement « Le Nid ».

Et enfin une action lourde menée par le CEID auprès des jeunes en errance, avec le suivi d'une soixantaine de jeunes en errance. Donc un noyau dur. Ils suivent environ 250 personnes, mais un noyau dur d'une soixantaine de jeunes en très grande difficulté dans le centre ville de Bordeaux, en appui sur une association des arts de la rue qui fait des animations à la salle Amédée Larrieu, et avec la perspective en 2009 de l'ouverture d'un centre d'accueil, d'une maison pour que ces jeunes puissent sortir des squats et de la rue où ils logent souvent et avoir une étape vers un logement durable.

Ce projet appelé « Prodomo » est en bonne voie. Il verra le jour normalement en 2009.

Enfin le Chantier d'Insertion Saint Jean dont j'ai dit un mot tout à l'heure. C'est depuis 2003 un chantier que nous avons voulu mener, justement, pour cibler les personnes en errance non domiciliées du centre ville, donc des gens qui sont en squats, qui ont souvent des problèmes d'alcool, qui ont eu des problèmes d'incarcération, des jeunes suivis pas le CEID que je viens de citer à l'instant. En permanence 6 personnes, des hommes, plus rarement des femmes, entre 20 et 50 ans et des résultats extrêmement intéressants en termes d'insertion, accès au logement, accès à la santé, accès à l'emploi.

Une action que nous souhaitons poursuivre avec un partenariat assez exemplaire de l'Etat, de la Ville, du Conseil Général et du Conseil Régional, et un travail remarquable de l'association INSERT'NET.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de questions ? Pas d'oppositions sur ces belles délibés ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20080315

Opération Bus Plage. Eté 2008. Convention avec le Conseil Général de la Gironde. Adoption

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde propose à la Ville de Bordeaux de reconduire l'opération Bus Plage au cours de l'été 2008. Le dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes de moins de 20 ans et aux familles avec enfant(s) un tarif préférentiel, sur les lignes régulières du réseau Trans Gironde à destination des plages du littoral et d'une base nautique. Il s'agit de :

- Bordeaux Lège Cap Ferret
- Bordeaux Lacanau
- Bordeaux Le Porge
- Bordeaux Hostens

Ce tarif sera applicable les mardis, mercredis, jeudis du 1er juillet au 28 août 2008. L'aller et le retour devant se faire dans la même journée.

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Ville de Bordeaux met en place une logistique avec les centres d'animation, les centres sociaux et les maisons de quartiers afin de faciliter l'information de tous et de délivrer des cartes de transport Bus Plage au plus grand nombre.

Le coût estimé de l'opération pour la Ville est de 7 000 euros répartis comme suit :

Achat de cartes :

1 700 exemplaires à 0,40 euros l'une	680 euros
2 500 voyages à 2 euros l'un	5 000 euros
Affiches, dépliants d'information	1 320 euros

Cette somme a d'ores et déjà été inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2008.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir décider de nous associer à cette opération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Gironde (document joint en annexe) et le transporteur.

CONVENTION entre
le Conseil Général de la Gironde et la commune
de BORDEAUX pour l'opération
"BUS-PLAGE" - Eté 2008 -

Entre

Le Conseil Général de la Gironde, Autorité Organisatrice des Transports Interurbains, représenté par M. Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du _____ ,

D'une part,

Et

La Mairie de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2008,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Afin de permettre l'accès à la plage à un plus grand nombre de familles et de jeunes, le Conseil Général de la Gironde en partenariat avec la commune de Bordeaux, a mis en place un tarif préférentiel Bus Plage du 30 Juin au 31 août 2008 sur le trajet des lignes régulières n° 504 Bordeaux-Hostens assurée par la Société des Cars ANDRE, n° 601 Bordeaux-Lège Cap-Ferret assurée par la Société CITRAM AQUITAINE , n° 701 Bordeaux-Le Porge et n° 702 Bordeaux-Lacanau assurées par la Société des CARS OUEST AQUITAIN.

Article 2 – Consistance du service :

Les habitants de BORDEAUX auront accès au tarif Bus-Plage les mardis, mercredis et jeudis du 30 juin au 31 août 2008, aux horaires et points d'arrêts des services indiqués dans les fiches horaires des lignes n° 504-601-701 et 702.

L'aller et le retour à la plage devront se faire dans la même journée.

Pour la ligne n° 702 Bordeaux - Lacanau, seuls les services aller de 9 h 15 et 10 h 15 et retour de 18 h 30 et 19 h 30 sont accessibles au tarif Bus Plage. La commune de Bordeaux sera desservie par un seul point d'arrêt aux arrêts Trans-Gironde de la place des Quinconces.

Pour la ligne n° 601 Bordeaux - Lège, compte tenu des travaux à la Gare Saint Jean les départs des services Bus Plage se feront également aux Quinconces, tous les autres points de la ligne seront respectés.

Pour la ligne n° 504 Bordeaux - Hostens, l'ensemble des services se fera au départ de la Gare Saint Jean, sortie Belcier.

Pour la ligne n° 701 Bordeaux - Le Porge, le départ des services Bus Plage s'effectuera aux arrêts de la ligne sur la commune de Bordeaux.

Article 3 – Dispositif financier :

Pour l'opération Bus-Plage, le tarif du trajet Aller-Retour a été négocié avec le transporteur du réseau Trans-Gironde à 6,00 Euros pour chaque membre des familles et les moins de 20 ans.

Durant la durée de l'opération, une réduction sera appliquée aux voyageurs bénéficiant du tarif Bus-Plage, portant ainsi le prix du billet aller-retour à 2 euros.

Les réductions consenties seront prises en charge moitié par le Département, moitié par la commune de BORDEAUX selon les modalités de l'article 6.

Article 4 – Durée :

Ce tarif préférentiel sera applicable du 30 Juin au 31 août 2008.

Article 5 – Communication :

Le Conseil Général se chargera de l'impression des cartes d'inscription à retirer par les voyageurs dans les points de diffusion définis par la Mairie de Bordeaux, ainsi que des plaquettes format A4 et des affiches format A 3 promouvant l'opération.

La Ville de Bordeaux s'engage à diffuser tous documents de communication Bus Plage respectant la charte graphique du Conseil Général. Pour faciliter les démarches des bordelais auprès des points de diffusion, la Ville de Bordeaux prend à sa charge l'impression de son règlement mode d'emploi au format A4.

Article 6 – Règlement :

Chaque partie financera d'une part :

l'impression des cartes de l'opération BUS-PLAGE.

Un titre de recette sera émis par le Conseil Général pour récupérer les 50% de la part de la commune (0.40 euros par carte).

D'autre part :

A la fin de l'opération, en fonction des titres vendus, la commune et le Conseil Général régleront au transporteur au vu d'une facture, la part financière qui lui sera imputée.

Article 7 – Règlement des litiges :

Dans le cas d'un litige, le Conseil Général et la commune de BORDEAUX peuvent mettre fin à tout moment et d'un commun accord, à la présente convention.

A défaut de conciliation, les litiges seront soumis aux juridictions compétentes de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Le Président du Conseil Général, Philippe MADRELLE Sénateur de la Gironde Conseiller Général du Canton de CARBON-BLANC	Le Maire,
---	-----------

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vous propose une délibération concernant Bus Plage pour cet été.

Le Conseil Général de la Gironde propose à la Ville de Bordeaux de reconduire l'opération Bus Plage pour les deux mois qui arrivent. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes de moins de 20 ans et à leur famille un tarif préférentiel de 2 euros pour rejoindre les plages de Lège Cap Ferret, Lacanau, Le Porge, Hostens.

Ce tarif sera applicable les mardis, mercredis et jeudis du 1^{er} juillet au 28 août.

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Ville de Bordeaux se charge de travailler avec les centres d'animation et les maisons de quartier pour communiquer et informer, et délivrer des cartes pour bénéficier de ces transports Bus Plage.

Le coût estimé de l'opération pour la Ville est de 7.000 euros.

Cette opération, à notre sens, mérite d'être reconduite bien qu'elle ne nous satisfasse pas complètement dans la mesure où elle exclut toutes les personnes à mobilité réduite. En cela je voudrais donner la parole à M. SOLARI, lui-même concerné.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de la présence du vice-président du Conseil Général particulièrement prolix pour qu'il puisse intervenir auprès du Président du Conseil Général...

M. LE MAIRE. -

On a le calme, alors ne soulevons pas la tempête...

M. SOLARI. -

... auquel j'ai souvent adressé des courriers depuis que ce Bus Plage existe, car il n'y a aucune accessibilité aux personnes handicapées motrices. Ces personnes ne peuvent pas aller à la plage comme les autres.

Il faut savoir que si elles veulent se déplacer, un transport auprès de sociétés privées pour un fauteuil coûte entre 250 et 300 euros aller et retour.

C'est particulièrement scandaleux que le Conseil Général ne puisse pas donner leur chance à d'autres personnes qui ne partent pas en vacance et qui ont des problèmes de handicap.

Au lieu de recevoir des réponses laconiques du Président du Conseil Général, j'aimerais bien que quelqu'un agisse.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

C'est en fait une question de Vincent MAURIN. Mais c'était moi qui était en commission, donc c'est plutôt une question de commission.

Il semble que l'on ait demandé déjà depuis quelques années un passage de ce bus dans les quartiers prioritaires, et non pas un départ groupé aux Quinconces. Je ne crois pas avoir vu trace d'une évolution dans ce sens.

Donc voilà sa question. Est-ce qu'il est prévu à un moment ou un autre que les bus puissent faire des arrêts dans d'autres quartier que celui de départ ?

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Juste pour dire que je suis en accord total avec M. SOLARI dans ce qu'il a pu exprimer. C'est vrai que les Bus de Trans Gironde ne sont pas équipés pour l'accès aux handicapés. Ce n'est pas normal.

D'ailleurs on veut y remédier puisqu'on est en train de prévoir l'achat d'une flotte de bus avec accès aux handicapés.

C'est vrai aussi au niveau de la Communauté Urbaine.

Ce n'est plus vrai au niveau de la Ville de Bordeaux puisqu'on avait des bus en régie, mais comme on ne les a plus le problème ne se pose pas.

Mais au niveau de Trans Gironde on n'a pas suffisamment de bus adaptés à la réception des handicapés. Egalement les équipements nécessaires pour le cheminement pour les handicapés.

Cela fait partie des problèmes à résoudre. Je me joins à vous pour que cela aille plus vite en la matière parce que ce n'est pas normal.

Sinon Bus Plage est une excellente opération à laquelle participent beaucoup de jeunes et d'adolescents. C'est à continuer.

Donc je vous rejoins. On votera bien entendu pour cette opération.

M. LE MAIRE. -

Merci. On m'indique que le départ se fait toujours des Quinconces, mais aux Quinconces, maintenant, nous avons plusieurs lignes de tramway qui permettent d'acheminer... j'allais dire les personnes à mobilité réduite, mais comme elles ne peuvent pas monter dans le bus ça ne sert à rien.

Mais enfin j'ai bien pris note de efforts que M. RESPAUD fera pour que le Département puisse s'équiper, comme la CUB est en train de le faire d'ailleurs.

Pas d'oppositions ? (Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080316

**Association Emulation Nautique. Subvention d'équipement 2008.
Adoption. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX, fondée le 19 février 1963 et dont le siège social est situé au bord du plan d'eau de Bordeaux Lac, avenue du Parc des Expositions à Bruges, a pour vocation principale d'encadrer la pratique de l'aviron (347 licenciés) et du canoë kayak (71 licenciés).

Elle profite également de l'existence sur le site d'un fronton de pelote basque qui lui permet de promouvoir ce sport au travers d'une section (18 licenciés) engagée dans des compétitions de niveau régional.

L'Emulation Nautique nous a fait part de son projet de remplacer les pontons existants, se révélant à la fois obsolètes (25 ans d'âge) et dangereux pour les utilisateurs, ces pontons étant indispensables pour embarquer à l'intérieur des embarcations de compétition.

L'Association ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, à l'aide d'un dossier formant l'annexe 1, et selon le plan de financement détaillé en annexe 2 :

- Etat (CNDS)	25 432,00 €
- Conseil Régional	10 150,00 €
- Mairie de Bordeaux	20 565,00 €
- Emulation Nautique (auto financement)	14 037,00 €

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce club en faveur du développement du sport, et d'octroyer à l'Association « Emulation Nautique de Bordeaux » une subvention d'équipement de 20 565,00 € déjà prévue au budget primitif 2008, voté lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2007.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser une subvention de 20 565,00 € à l'Association Emulation Nautique dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts au budget de la Ville, pour l'exercice en cours :
 - o Fonction 4 : Sports et Jeunesse
 - o - Sous Fonction : Sports
 - o Rubrique 412 : Stades
 - o Nature : 2042

ANNEXE 1

PROJET

Bordeaux - Emulation nautique



NATURE DES TRAVAUX A REALISER

Ponton aviron

OFFRE DE PRIX

Référence

D5 07 382-1 F33

17/01/2008

DESTINATAIRE

Emulation nautique

A l'attention de M. HITIER

Bd du parc des expositions

33520 Bruges

Tél : 06 84 07 87 61

Mail : michael.hitier@gazdefrance.com



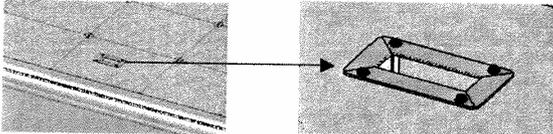
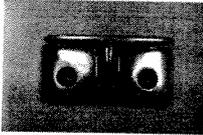
Interlocuteur :

Franck Neveu
Chargé d'affaires

Responsable de l'activité :

Laurent Gasiglia
Directeur Général

POS.	DESIGNATION	P.U.	Q.	TOTAL
1	<u>APPONTEMENT FLOTTANT</u> Ponton pour la pratique de l'aviron comprenant : Structure en aluminium 6005A T5 qualité marine. Platelage Ecostyle, en dalles de caillebotis polypropylène teinte sable, protection renforcée contre les UV, antidérapant, garanti 10 ans . Défense standard en polyéthylène (demie-coque) antichoc teinte sable, avec protection contre les UV. Défenses d'angles en polyéthylène teinte sable, avec protection contre les UV. Flotteurs en polyéthylène noir, non moussés , structure monobloc sans soudure ni couvercle rapporté. Portance : 100 +/- 5 kg/m ² - Franc bord : 18 +/- 1 cm.			
1,1	<u>Ponton de dimensions 21,60 x 5,00 m.</u> <u>Forfait HT (pos. 1,1) :</u>	20 197 €	2	40 394 €
2	<u>PASSERELLES D'ACCES</u> Passerelles d'accès au ponton comprenant : Structure en aluminium 6005A T5 qualité marine. Platelage Ecostyle, en dalles de caillebotis polypropylène teinte sable, protection renforcée contre les UV, antidérapant, garanti 10 ans . Défense standard en polyéthylène (demie-coque) antichoc teinte sable, avec protection contre les UV. Articulation sur le ponton et système de roulement sur le massif béton avec planchons de recouvrement. Pas de garde-corps. Lattes antidérapantes en aluminium. Flotteurs additionnels sous les passerelles pour permettre leur flottaison lors du déplacement des installations. Portance 100 kg/m ² .			
2,1	<u>Passerelle de dimensions 6 x 3,00 m.</u> <u>L'unité HT (pos. 2,1) :</u>	5 396 €	2	10 792 €
3	<u>ANCRAGE</u>			
3,1	4 corps morts en béton (1,5 tonnes) pour l'ancrage côté lac. Ancrage des pontons par des platines sur les massifs béton créés. Chaîne en acier galvanisé, diamètre de fil 16 mm. Pré-équipement pour fixation de chaînes d'ancrage sur le ponton. <u>Forfait HT (pos. 3,1) :</u>	4 833 €	1	4 833 €

POS.	DESIGNATION	P.U.	Q.	TOTAL
4	LOGISTIQUE			
4,1	Transport des équipements de la présente proposition jusqu'à Bordeaux (33)			
	<i>Forfait HT (pos. 4,1) :</i>	3 472 €	1	3 472 €
4,2	Prestation d'installation comprenant : - Le déchargement des fournitures sur site. - Les opérations de manutention pour la mise en place des équipements. - L'ensemble des matériels et main d'œuvre pour l'installation.			
	<i>Forfait HT (pos. 4,2) :</i>	6 314 €	1	6 314 €
5	ACCESSOIRES			
5,1	Poignées (en aluminium) encastrées dans le platelage du ponton (située à environ 25 cm depuis le bord intérieur du longeron de rive), de dimensions intérieures 100 x 40 mm. Poignées permettant aux rameurs de se tenir au ponton.			
				
	<i>L'unité HT (pos. 5,1) :</i>	28 €	16	448 €
5,2	Taguets rabattables en aluminium , boulonnés sur le nu supérieur du profilé de rive (position fixe). Accessoires de fixation en inox. Taguets permettant l'amarrage de petites annexes ou bateaux suiveurs.			
				
	<i>L'unité HT (pos. 5,2) :</i>	27 €	4	108 €
5	REMISE			
5,1	Remise de 15 % sur les fournitures , dans le cadre du partenariat de Poralu Marine avec la Fédération Française des Sociétés d'Aviron (sous réserve de l'accord écrit de celle-ci).			
	<i>Forfait HT (pos. 5,1) :</i>	-7 679 €	1	-7 679,00 €
TOTAL H.T. :				58 682,00 €
		T.V.A.	19,60%	11 501,67 €
TOTAL T.T.C. :				70 183,67 €

Nota : Notre prestation se limite à ce qui est notifié dans ce devis.

Critères de conception des équipements : (offre de prix établie selon les critères suivants)

- Données extérieures :

- Conditions climatiques du site : (selon référentiel de conception)

- "LES PONTONS DE PLAISANCE - Guide de conception"
SECRETARIAT D'ETAT A LA MER
Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques

A savoir : Vitesse de vent maximale de 120 km / h.
Hauteur de clapot ou batillage maximum de 0.30 m.

- Spécifiques au projet

A savoir : Vitesse de vent du projet : 100 km / h
Hauteur de clapot maximum de : 0,30 m

- Taille maximale des bateaux : avirons.

- Profondeur & variation d'eau : à préciser

- Profondeur de :
- Variation d'eau de : 1 m

- Données "constructeur" :

- Franc-bord : 18 +/- 1 cm.

Le franc-bord est déterminée selon les conditions de dimensionnement du Guide de Conception des Pontons de Plaisance. La hauteur du franc-bord à lège est calculée pour un élément de ponton fini, libre de tout ancrage et de tout équipement annexe pour une largeur chargée égale à la largeur visible du platelage.

En utilisation, cette hauteur dépend également de la nature du platelage et de la présence ou non de catways.

- Portance : 100 kg / m²

La portance est déterminée selon les conditions de dimensionnement du Guide de Conception des Pontons de Plaisance. La quantité de flotteurs nécessaire à reprendre cette portance est calculée pour un élément de ponton fini, libre de tout ancrage et de tout équipement annexe pour une largeur chargée égale à la largeur visible du platelage.

- Référentiels de conception :

Le dimensionnement des équipements de la présente offre est principalement basé sur le Guide de Conception des Pontons de Plaisance et sur les règles de conception des Charpentes en alliages d'aluminium (AL 76).

Prestations incluses dans la proposition :

- La conception du système.
- La fourniture des plans pour approbation.
- Les instructions de montage.

Prestations non prévues :

- Une aire de déchargement et de stockage.
- Les autorisations de démarrage des travaux.
- La réalisation des rampes et massifs de fixation.
- Le creusement du lac pour assurer une profondeur d'eau minimal à l'emplacement des pontons.

Conditions d'exécution des travaux :

- Le site devra être accessible aux camions et devra permettre les manœuvres de déchargement.
- Si des opérations de grutage ou de manutentions devenaient nécessaires par manque d'informations, elles seraient à la charge du client.

Garantie : - Selon les conditions générales de garantie.

Conditions de paiement :

- Acompte de 20 % à la commande,
- Le solde à 30 jours, date de facturation.

Phasage et Délais :

- 8 à 12 semaines, Départ Usine, après réception des plans définitifs acceptés et des moyens de paiement.
- La création des plans ne pourra débuter que si l'ensemble des informations requises sont reçues par nos services au moment de la commande.
- Si l'ensemble de ces informations sont en notre possession, les plans seront établis et transmis dans un délai de 10 jours ouvrables après la réception de la commande.
- Afin de respecter les délais établis, ils devront nous être retournés, signés et approuvés une semaine au maximum après leur réception.
Toute modification entraînera un décalage des délais de production.
- Dans le cadre d'une validation de la conception par un bureau de contrôle, la fabrication ne pourra débuter qu'après accord de cette autorité.
- Délai standard moyen, modifiable selon la date de commande et le type de matériel, pour toute information complémentaire, nous consulter.

Conditions générales de vente :

- Ces prix sont valides pour une période de 2 mois après la date de proposition et sujets aux recommandations sus-mentionnées.
- Prix nets de vente à : Emulation Nautique
- Réserve de propriété : le transfert de propriété des marchandises vendues, n'interviendra qu'après parfait paiement du prix convenu, (loi 80335 du 12 mai 1980) la marchandise vendue restera la propriété du vendeur jusqu'à complet règlement.
- Votre commande, représentée par le double de ce document dûment revêtu de votre acceptation (ci-dessous : signature et tampon précédés de la mention "bon pour commande"), prendra effet dès sa réception par nos services. Un accusé de réception vous sera alors délivré.

Client : Bon Du Accord **Date :** le 20/10/08 **Poralu Marine :** **Date :**

Michael HITIER
Trésorier de l'ENB.
Franck Neveu

ANNEXE 2

EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX

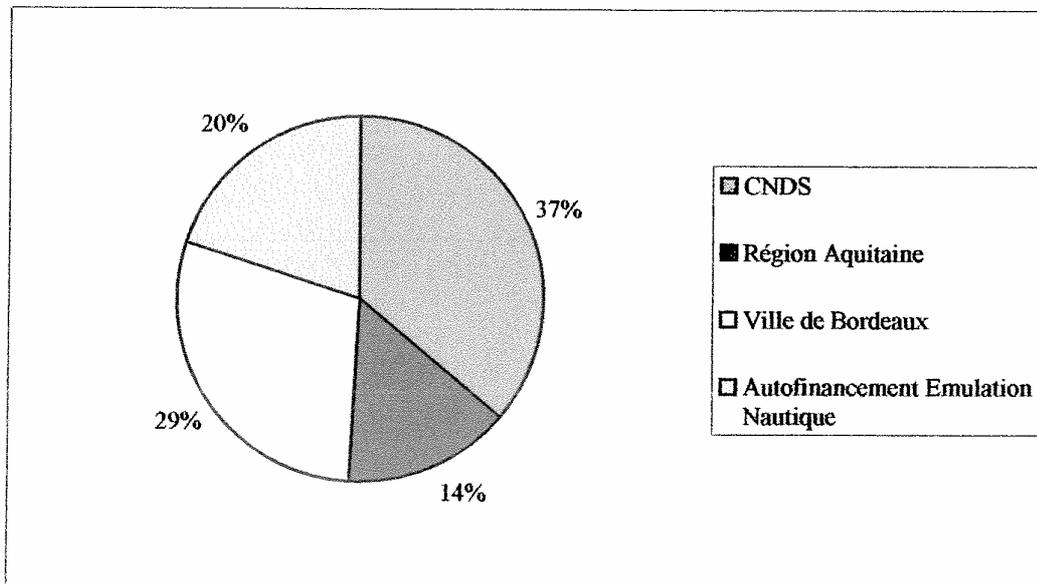
AVIRON
CANOË - KAYAK
PELOTE BASQUE

Centre nautique de Bordeaux - Lac - boulevard Parc des Expositions 33520 BRUGES
Tél. : 05.56.50.70.60 - Fax. : 05.56.69.17.49

Mise en conformité des pontons du site de Bordeaux-lac

Plan de Financement Prévisionnel au 29/01/2008

Origine	Montant TTC en Euros	% par rapport au projet
Montant prévisionnel du projet	70184	100%
CNDS	25432	36.2%
Région Aquitaine	10150	14.5%
Ville de Bordeaux	20565	29.2%
Emulation Nautique	14037	20,0%



Le Trésorier,
Michaël HITIER

MME PIAZZA. -

Pour répondre à la question précédente : le trajet des trams dépend du Conseil Général...

M. LE MAIRE. -

Le trajet des bus. Le tram c'est la CUB.

MME PIAZZA. -

Oui. Pardon. M. RESPAUD nous comptons sur vous pour avoir une réponse à cela.

M. LE MAIRE. -

Ça y est. Il nous a dit qu'il allait tout faire pour.

MME PIAZZA. -

La délibération 316 concerne l'Association Emulation Nautique qui a pour vocation principale d'encadrer la pratique de l'aviron et du canoë kayak.

Elle nous a fait part de son projet de remplacer les pontons existants qui se révélaient à la fois obsolètes et dangereux pour les utilisateurs, ces pontons étant indispensables pour embarquer à l'intérieur des embarcations de compétition.

L'association ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux.

Il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce club en faveur du développement du sport.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions, je pense ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080317

Aménagement de la baignade du lac. Convention de mise à disposition de pontons flottants. Autorisation de signer

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez très certainement, nous avons en charge le dispositif de surveillance aquatique sur la berge sud du Lac de Bordeaux durant les mois de juillet et août.

L'année dernière, nous avons effectué une première phase de travaux pour réhabiliter ce site par, l'aménagement des abords :

- une aire de pique-nique
- des tables de tennis de table.

Ainsi que procédé au profilage de la plage et de la zone de bain.

- la zone sablée a été étendue à 2 500 m² et la baignade a été délimitée par des pontons flottants loués par voie de convention auprès de la société VINEXPO.

Nos concitoyens ont pu bénéficier d'un espace convivial et ludique et leur satisfaction s'est traduite par une hausse importante de la fréquentation. De plus, l'accessibilité à ce lieu est désormais facilitée grâce à l'arrivée du tramway sur le quartier des Aubiers.

Cette année, dans le cadre de la deuxième phase, nous allons apporter un complément de mobiliers urbains, des jeux pour jeunes enfants et réaliser une aire de jeu dédiée aux sports de plage (beach volley).

Nous étudions également un aménagement pour favoriser l'accessibilité de ce site aux personnes handicapées.

Pour parfaire cet ensemble, nous souhaitons reconduire l'installation des pontons flottants nécessaires à la mise en configuration de la zone de baignade durant les deux mois d'été.

Nous avons pu nous rendre compte que cette structure a amené un changement significatif sur le comportement du public et le fonctionnement de la plage.

- La fréquentation de ce lieu s'est faite à la faveur des activités aquatiques.
- La mise en place des pontons flottants a délimité le périmètre de la baignade, améliorant de ce fait, l'organisation de la surveillance et donc la sécurité des baigneurs.

Cette année, nous proposons de reconduire le partenariat mis en place concernant la location des pontons dont le détail est exposé dans le tableau ci-après. En effet, l'an passé la société VINEXPO avait émis la meilleure proposition lors de notre consultation. A titre d'exemple, une société spécialisée avait présenté un devis d'un montant supérieur de 12 107,33 €, pour une prestation identique.

Séance du lundi 16 juin 2008

2007				2008			
	quantité	prix unitaire H.T	Montant H.T		prix unitaire H.T	Montant H.T	
prestations:							
bureau d'étude	1	2 850,00 €	2 850,00 €	<i>néant (étude réalisée en 2007)</i>			
transport par camion	2	565,00 €	1 130,00 €	2	645,00 €	1 290,00 €	
main d'œuvre des techniciens	2	1 170,00 €	2 340,00 €	2	2 335,00 €	4 670,00 €	
				<i>pris en charge par le Service des piscines</i>			
contrôle de sécurité	1	1 500,00 €	1 500,00 €	30	200,00 €	6 000,00 €	
location de 30 pontons (juillet)	30	200,00 €	6 000,00 €	30	200,00 €	6 000,00 €	
location de 30 pontons (août)	30	200,00 €	6 000,00 €	2	30,00 €	60,00 €	
location échelles (juillet)	<i>néant</i>			2	30,00 €	60,00 €	
location échelles (août)	<i>néant</i>			2	30,00 €	60,00 €	
Total H.T			19 820,00 €			18 080,00 €	
TVA 19,6%							
Montant total TTC			23 704,72 €			21 623,68 €	

Tableau 1: détail des prestations VINEXPO en 2007 et 2008

Vous constatez que la prestation 2008, d'un montant total inférieur de 2081,04 €, ne comprend plus l'étude de faisabilité (concernant la réalisation et la mise en place des moyens d'ancrage).

On peut également noter que le poste « transport » a augmenté consécutivement à la hausse des prix du carburant.

Le poste « main d'œuvre des techniciens » (soit le « montage / démontage ») avait quant à lui été minoré en 2007, en raison du fait que les pontons étaient déjà montés sur le lac, puisque servant de passerelle d'accès au salon VINEXPO.

Concernant le contrôle de sécurité, il sera à la charge du service des sports dès la réception de l'ouvrage.

Pour votre parfaite information, précisons que l'investissement des éléments constituant ce ponton, s'avèrerait très onéreux, à savoir 150 000€.

A cet investissement s'ajouteraient les difficultés de mise en œuvre spécifique d'assemblage, de mise en place par amarrage sur corps morts et du stockage de ce matériel hors saison.

Compte tenu de ces données, la solution d'un prestataire de service semble la plus appropriée.

A cette fin, une convention de mise à disposition a été établie et jointe en annexe.

Je vous prie donc Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition de pontons flottants.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PONTONS FLOTTANTS
POUR L'AMENAGEMENT DE LA BAIGNADE
DE BORDEAUX LAC**

Entre

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°..... du.....2007 reçue en Préfecture de la Gironde leci-après désignée la Ville

Et

La société VINEXPO S.A.S - 12 place de la Bourse -33000 Bordeaux représentée par Monsieur Robert BEYNAT, Commissaire Général, ci-après désigné

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux souhaite aménager la zone de bain du lac de Bordeaux par la mise en place de pontons flottants destinés à améliorer la sécurité et rendre ce lieu plus attractif et ludique.

Article 1^{er} : OBJET

La société VINEXPO, propriétaire de pontons flottants, met à disposition la Ville 30 modules aux normes NF et EN et assure le transport, le montage, le démontage de l'ensemble.

Article 2 : DESIGNATION DU LIEU DE LA MISE EN PLACE DE L'OUVRAGE

La zone de bain se situe dans la partie sud du lac de bordeaux , Boulevard du Parc des Expositons – 33520 BRUGES. L'accès au site se fait par les zones engazonnées et la plage de sable.

Article 3 : CAHIER DES CHARGES GENERAL

3.1 La mise à disposition comprend :

- Le transport des éléments constituant l'ouvrage
- La mise en œuvre de l'ouvrage
- L'enlèvement de l'ouvrage

3.2 Caractéristiques techniques de l'équipement :

La société VINEXPO a sélectionné le produit EZ Dock pour ses qualités de robustesse, flexibilité, fiabilité, de sécurité d'utilisation et de respect de l'environnement.

- L'ouvrage est positionné au large de la plage environ 40 m du bord avec retours de 20 m.
- L'ensemble du ponton est réalisé par assemblage de 30 modules flottants de 2x3 m.
- Le revêtement de surface est antidérapant et les éléments d'assemblage ne présentent pas de parties saillantes.
- L'ouvrage est maintenu par un ancrage sécurisé sans empiètement dans la zone de bain. Il doit répondre aux conditions de vent de 90km/h constant et perpendiculaire au ponton.

Article 4 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de l'ouvrage est de 2 mois, du 1^{er} juillet 2008 jusqu'au 31 août 2008.

La pose et l'enlèvement de l'ouvrage n'est pas compris dans ces deux mois.

Article 5 : ASSURANCE

La Ville est responsable des dommages causés au matériel pendant la durée de la mise à disposition.

Article 6 : CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition se fera moyennant le paiement par la Ville de la somme de 21 632.68 € TTC

Séance du lundi 16 juin 2008

Ce montant comprend :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
Transport par camion des éléments de l'ouvrage (A / R)	2	645.00€	1 290.00€
Montage et démontage (main d'œuvre et chariot élévateur)	2	2 335.00€	4 670.00€
Location de 30 pontons flottants EZ-Dock beige - juillet	30	200.00€	6 000.00€
Location de 30 pontons flottants EZ-Dock beige – août	30	200.00€	6 000.00€
Location échelles – juillet	2	30.00€	60.00€
Location échelles –août	2	30.00€	60.00€
Total H.T			18 080.00€
T.V.A 19.6%			3 543.68€
Total T .T.C			21 623.68€

La Ville se libèrera de cette somme par virement administratif (BNP Paribas Bordeaux C Rouge – 40, cours du Chapeau Rouge – 33050 Bordeaux Cedex – compte n°30004 00320 00010179644 70), sur présentation de factures à chaque étape de l'opération : pose, mise en place, location juillet, location août et dépose, ou une facture détaillée globale présentée à l'issue de l'opération.

Article 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur JUPPÉ en l' Hôtel de Ville de Bordeaux,
- Monsieur Robert BEYNAT au siège social de VINEXPO S.A.S – 12, place de la Bourse – 33000 Bordeaux

Article 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes, seront portés devant toute juridiction compétente siégeant au Bordeaux

Fait à Bordeaux, le

Pour la Société VINEXPO S.A.S
Le Commissaire Général

Le Maire de Bordeaux

MME PIAZZA. -

Cette délibération concerne l'aménagement de la baignade du Lac.

Nous avons eu l'occasion de débattre de ce projet au précédent Conseil Municipal, aussi je vais directement répondre aux interrogations de mes collègues.

Je vous propose de nous attarder quelques minutes sur la répartition et la raison des coûts. Je vous demande de consulter le tableau au verso de la feuille.

Vous constatez que la prestation 2008 d'un montant total inférieur de 2081,04 euros ne comprend plus l'étude de faisabilité puisqu'elle ne se justifie plus.

On peut également noter que le poste « transport » a augmenté consécutivement à la hausse des prix du carburant.

Le poste « main d'œuvre des techniciens » avait quant à lui été minoré en 2007 en raison du fait que les pontons étaient déjà montés par la société VINEXPO.

Concernant le contrôle de sécurité, il sera à la charge du service des sports.

Il ne nous semble pas intéressant de nous lancer dans un investissement très coûteux avec des problématiques de stockage, aussi la solution d'un prestataire de service semble la plus appropriée.

A cette fin, une convention de mise à disposition a été établie et jointe en annexe.

Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition de pontons flottants.

M. LE MAIRE. -

M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, juste pour revenir un peu en arrière.

Il est marqué : « Nous étudions également un aménagement pour favoriser l'accessibilité de ce site aux personnes handicapées ».

En fait, cela a été fait. Il va y avoir un système de fauteuil amphibie de type « tire à l'eau », qui va être mis à disposition pendant 2 mois par une société - ce sera gracieux - pour l'essayer et voir ce que ça donne par rapport aux personnes lourdement handicapées, de manière à ce que tout le monde puisse profiter de la baignade.

Il faut savoir aussi qu'il y aura des toilettes adaptées afin que ces personnes puissent en profiter en même temps.

M. LE MAIRE. -

Merci, M. SOLARI, de ces très bonnes informations.

Y a-t-il des objections ? Des abstentions là-dessus ?

Il n'y en a pas. On continue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Josy REIFFERS

D -20080318

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux. Signature. Autorisation.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006. L'assemblée générale de l'association du 15 janvier 2008 a approuvé le plan d'actions et le budget pour l'année 2008 que vous trouverez annexés au présent rapport.

Sur un budget de 1 664 775 euros, la participation de la Ville pour l'année 2008 s'élève à 275 625 euros, sous forme d'une subvention de 132 300 euros, de prestations techniques et de services à hauteur de 141 000 euros.

Par ailleurs, l'ensemble des moyens que consacre la Ville de Bordeaux à la politique de l'emploi sont valorisés à hauteur de 402 000 euros dans le budget prévisionnel 2008 de la Maison de l'Emploi. Le détail en est présenté en annexe.

Ces moyens représentent les différentes contributions et actions des services de la Ville de Bordeaux sur la thématique de l'emploi. A ce titre, ils sont au centre de l'effort de la Ville en matière d'emploi, lequel est coordonné par la Maison de l'Emploi.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention financière dont le projet est ci-annexé,
- verser la participation, prévue au Budget Primitif 2008, soit 132 300 euros à l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux qui sera imputée sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 6574.

PROGRAMMATION 2008



Dans sa mission pour l'emploi sur le territoire de Bordeaux, l'année 2008 sera marquée par deux orientations majeures :

1. le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux et en particulier avec les institutions liées à la ville de Bordeaux.
2. Le renouvellement ou la création de projets visant à dynamiser l'emploi sur le territoire de bordelais

Les partenariats établis

Renforcement des partenariats communaux :

- avec le **PLIE**, la maison de l'emploi va augmenter le nombre d'actions menées conjointement et les actions complémentaires par la prise en charge par la maison de l'emploi de formations pour les publics du PLIE.
- avec la **Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes** qui propose au jeunes de Bordeaux un suivi personnalisé dans les démarches d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. La Mission locale de Bordeaux accompagne chaque année près de 4000 jeunes sur ses trois implantations bordelaises.

Le PLIE et la Mission locale sont associés dans le projet Mission emploi Bordeaux-Nord.

L'ANPE : partenaire constitutif de la Maison de l'emploi de Bordeaux, l'ANPE est impliquée dans toutes les actions de la Maison de l'emploi à travers sa direction Bordeaux-ville, ses 4 agences locales et ses agences sectorielles. L'ANPE assure l'essentiel du suivi des demandeurs d'emploi bordelais et de la collecte des offres des entreprises. L'ANPE est le plus important contributeur aux actions de la Maison de l'emploi.

La direction départementale du travail appuie la Maison de l'emploi auprès des autres partenaires du service public de l'emploi. Elle apporte sa connaissance du terrain à travers des informations statistiques et la coordination d'actions et de dispositifs. Elle mobilise des moyens et des financements autour des actions partenariales mises en place.

Les Caps Emploi : GIRPH et Media Hand de Bordeaux assure le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés. Sur Bordeaux, ils suivent près de 5000 personnes. Ils ont participé aux opérations visant à faciliter l'accès des entreprises à une population de travailleurs handicapés.

L'AFPA Aquitaine : l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes assure, par la formation et la qualification, l'insertion professionnelle durable des publics en difficulté face à l'emploi : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, jeunes ou adultes sans qualification, salariés en reconversion ou menacés dans leur emploi ...

Partenaire des entreprises, elle développe, au service de leur performance, des prestations sur-mesure : formations qualifiantes, perfectionnements, ingénierie de formation, conseil en ressources humaines. A Bordeaux, elle intervient à travers ses trois centres de formation et son service de formation professionnelle.

L'AFRC s'est implantée en Aquitaine en 2007. Elle a pour objet :

- de promouvoir les métiers de la Relation Client auprès du grand public, des acteurs économiques et des Institutions en contribuant, notamment, à la professionnalisation de sa filière,
- de fédérer des entreprises dotées de Centres de Relation Client autour d'une plateforme d'échanges et de réflexions sur des préoccupations communes,
- de favoriser les relations entre ses membres sur les problématiques de ressources humaines : responsabilité sociale, recrutement, formation.

Chambre des métiers et de l'Artisanat, CCI de Bordeaux, AGEFIPH, URSSAF, Assédic, ADORA...

Les actions programmées

RAPPEL

Le plan d'actions de la Maison de l'emploi se définit obligatoirement selon 3 domaines d'interventions (arrêté du 7 avril 2005) :

1. Observation, anticipation et adaptation au territoire.

Il s'agit de développer un diagnostic et une stratégie locale par l'analyse du marché du travail et des potentialités du territoire afin d'anticiper les besoins des entreprises et des organismes publics par des formations et des actions adaptées.

2. Accès et retour à l'emploi.

Il s'agit d'améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement individualisé et le reclassement des personnes sans emploi ou salariés dans un parcours professionnel en optimisant la complémentarité de l'offre de services des partenaires.

3. Développement de l'emploi et création d'entreprise.

Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et les restructurations des territoires en développant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en contribuant au maintien et à la création d'activités.

Les principales actions programmées sur 2008

FORUM TERRITORIAUX

AXE 2

Dans une logique de développement durable et devant les difficultés de recrutement dans certains secteurs et sur certains métiers, les entreprises souhaitent initier des recrutements pour des collaborateurs résidant à proximité des entreprises.

De telles manifestations nécessitent la mise en place d'un véritable maillage territorial tant avec les entreprises qu'avec les structures d'animation territoriales et d'accueil du public.

2 forums sont prévus sur l'année 2008 pour accueillir un minimum de 50 entreprises et un millier d'emplois.

FORUM RECRUTEMENT EN ALTERNANCE

AXES 2 et 3

Les entreprises cherchent à recruter en alternance. Les jeunes et les demandeurs d'emploi sont de plus en plus demandeurs de formation en alternance. La Maison de l'emploi, en lien avec l'ANPE organise un événement visant à faciliter le recrutement et la signature de contrats en réunissant les différents acteurs concernés : candidats, employeurs, centres de formation et enseignement, chambres consulaires, services publics de l'emploi.

Cette manifestation apportera un soin particulier à :

- communiquer auprès du grand public sur les filières, les entreprises et les métiers accessibles en alternance, les compétences recherchées, les débouchés
- valoriser les parcours en alternance

ACCUEIL DES CONJOINTS- Groupe 2 et 3

AXE 2

Le Conseil des Entrepreneurs avait fait ressortir la difficulté pour certaines entreprises d'attirer à Bordeaux, des collaborateurs très qualifiés.

Pour répondre à cet enjeu, la Maison de l'Emploi en collaboration avec d'autres partenaires économiques, a monté une première action en 2007 qui propose un accompagnement sur une durée de 3 mois. Deux nouvelles sessions sont programmées sur 2008.

ENTREPRISE ET DIVERSITE

AXE 2

Les actions menées en 2007 à destination des publics des quartiers classés en zone urbaine sensible connaissant des difficultés spécifiques ont connu un certain succès tant auprès du public que des entreprises.

2 nouvelles rencontres sont programmées sur 2008 ainsi que la production de deux films illustrant les potentialités des habitants des quartiers politique de la Ville.

Parallèlement, la Maison de l'emploi met en place une structure de détection de projet et d'amorçage centrée sur les quartiers « Politique de la Ville ».

GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

AXE 3

Le Groupement d'employeurs des commerçants et artisans de Bordeaux a un peu plus de 6 mois d'existence. Son développement reste difficile mais nécessaire pour qu'il ait une véritable viabilité économique. Il lui faut parvenir à employer 20 équivalent temps plein. Il est donc nécessaire de prendre en charge la gestion administrative des contrats et le développement commercial.

Le Groupement d'employeurs sanitaire et médico-social est en phase de construction. Son démarrage génère des frais de gestion et d'organisation que la Maison de l'emploi prend en charge.

ACTIONS DE RECRUTEMENT POUR LE COMPTE D'ENTREPRISES

AXE 3

Les entreprises éprouvant des difficultés de recrutement et étant dans des secteurs en tension font appel à la maison de l'emploi. Sous réserve de certains critères (implantation territoriale, non concurrence avec les entreprises de placement, ...) la Maison de l'emploi apporte son assistance.

ORIENT' Avenir

AXE 2

L'opération conduite sur le secteur du Grand Parc en 2007 sera conduite à nouveau sur 2008 dans un ou deux autres quartiers, toujours en partenariat avec l'ADORA. Les objectifs restent les mêmes :

- ♦ favoriser le dialogue parents/enfants sur l'orientation, impliquer les parents dans l'accompagnement de leurs enfants.
- ♦ permettre une meilleure lecture des enjeux de l'orientation professionnelle par les parents et les jeunes : connaissance des nouveaux métiers, secteurs d'activités en développement, choix des voies d'accès, etc...
- ♦ identifier des référents, des relais à l'échelle du quartier qui soient à même de proposer durablement des outils, des lieux et des moments d'échanges.

RENCONTRES EMPLOI-HANDICAP

AXES 2 et 3

L'intégration dans l'emploi des personnes Handicapés est une des principales préoccupations de la loi «Handicap» du 11 février 2005, qui alourdira les sanctions en 2008 pour les entreprises qui ne respectent pas les critères.

C'est pour répondre à cette préoccupation des employeurs bordelais que la Maison de l'emploi de Bordeaux et ses partenaires organise la nouvelle édition des « Rencontres Emploi Handicap » qui ont pour objectif de cette opération est de :

- ♦ mobiliser les employeurs et les travailleurs handicapés et favoriser les rencontres entre « l'offre et la demande ».
- ♦ permettre à chacun (employeur ou candidat) de gagner du temps dans la réalisation de son projet.
- ♦ favoriser l'information et l'accompagnement des employeurs et des travailleurs handicapés en rassemblant sur place l'ensemble des partenaires liés à cette problématique (CAP EMPLOI, AGEFIPH, PDITH, ANPE, DDTEFP...).

PORTAIL « emploi-bordeaux.fr »

AXES 1 - 2 - 3

Le portail de l'emploi sur Bordeaux « emploi-bordeaux.fr » lancé en 2007 est le lien entre la Maison de l'emploi et les bordelais. Il comporte 2 entrées (public et entreprises) qui sont de plus en plus fréquentées.

Pour qu'il apporte une valeur ajoutée aux internautes bordelais, son contenu nécessite une actualisation et un enrichissement qu'il faut développer. La création de dossiers thématiques et la mise en ligne d'offres sont prévues sur 2008.

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

AXES 1 et 3

Inscrit dans le plan d'action, cette orientation a connu des difficultés de mise en oeuvre. L'année 2008 devrait renforcer les actions dans ce domaine et aller plus loin dans l'exploitation des données de 2007.

1. **une enquête auprès des artisans bordelais liés à la CAPEB** portant essentiellement sur les besoins de recrutement et l'apprentissage. Cette enquête portait sur 270 entreprises.
2. **une enquête menée auprès des entreprises de Bordeaux Nord** afin de mieux identifier leurs effectifs et leur politique de ressources humaines.

MISSION EMPLOI BORDEAUX-NORD

AXES 1 et 2

A la suite d'une analyse du territoire mettant en évidence les besoins prévisionnels de recrutement de proximité des entreprises et des difficultés d'accès à l'emploi des habitants, le PLIE, la Mission locale et la Maison de l'emploi ont mis en place une structure expérimentale d'accueil du public et des entreprises. Cette structure doit permettre d'une part d'animer le territoire sur la question de l'emploi, à partir entre autres d'ateliers et d'une cyber-base et d'autre part de re-orienter les interlocuteurs vers le dispositif de droit commun. Cette structure élaborée en 2007 verra le jour au début 2008.

INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE

AXES 2 et 3

L'insertion professionnelle des étudiants est un enjeu important pour une ville qui compte près de 100 000 étudiants et 4 universités. Cette question est aussi un enjeu pour le rayonnement économique de la ville. Cette insertion qui concerne autant les diplômés que les étudiants qui quittent l'université sans diplôme est devenu une obligation depuis la loi LRU du 10 août 2007 qui institue aux universités une mission d'orientation et d'insertion professionnelle.

La maison de l'emploi de Bordeaux élabore une offre de service à l'intention des universités pour les accompagner dans cette mission.

AUTRES CONTRIBUTIONS ET THEMES DE REFLEXION

- **Formation d'animateur de voile au centre de voile du lac – Axe 2 : cette action a permis en 2007 de prendre en charge une dizaine de personnes en grande difficulté d'insertion professionnelle. L'action sera reconduite sur 2008 et amplifiée.**
- **Accompagnement de demandeurs d'emploi bordelais en direct et avec les associations intermédiaires. En 2008, la maison de l'emploi prévoit une capacité d'accompagnement d'une centaine de personnes – Axe 2**
- **L'emploi des seniors et les nouvelles formes de travail pour favoriser leur employabilité.**
- **Forums des métiers commerciaux, des métiers de l'informatique.**

BUDGET 2008

NATURE DES RECETTES	MONTANT
Subventions d'exploitation	1 521 450
<i>Subvention Etat au titre des Maisons de l'emploi</i>	1 323 000
<i>Subvention Mairie de Bordeaux</i>	132 300
<i>Subventions autres collectivités</i>	66 150
Contributions en nature	141 000
<i>Mise à disposition de locaux Mairie de Bordeaux</i>	70 000
<i>Prestations Mairie de Bordeaux</i>	71 000
TOTAL DES RECETTES	1 662 450

NATURE DES CHARGES	MONTANT
Charges de personnel	672 525
Achats	200 656
<i>Achats d'études et de prestations</i>	176 400
<i>Achats de matières et de fournitures</i>	
<i>6061 - EDF GDF EAU</i>	5 513
<i>6063 - fournitures d'entretien</i>	5 513
<i>6064 - fournitures de bureau</i>	13 230
Services extérieurs	218 295
<i>Locations</i>	44 100
<i>Entretiens et réparations (mob. et immob.)</i>	8 820
<i>Primes d'assurances</i>	11 025
<i>Etudes et recherches</i>	132 300
<i>Documentation générale, séminaires</i>	22 050
Autres services extérieurs	385 754
<i>Personnels extérieurs à l'entreprise</i>	275 625
<i>Honoraires et intermédiaires</i>	22 050
<i>Publicité, publications, relations publiques</i>	33 075
<i>Transports de biens</i>	15 211
<i>Déplacements, missions, réceptions</i>	22 050
<i>Frais postaux et télécommunication</i>	15 538
<i>Services bancaires et assimilés</i>	2 205
Impôts et taxes	55 125
Autres charges de gestion courante	125 250
<i>Quote-part de résultats sur opération</i>	110 250
<i>Charges diverses de gestion courantes</i>	15 000
Charges financières	4 845
TOTAL DES DEPENSES	1 662 450

ESTIMATION 2008 VALORISATION DES ACTIONS DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET APPUI DIRECT A LA MAISON DE L'EMPLOI		
1- APPUI DIRECT A LA MAISON DE L'EMPLOI	<i>En euros</i>	
Prise en charge du courrier (réception, distribution, affranchissement,...)	13 000	<i>Lié à l'augmentation de l'activité et à l'intégration de Bordeaux-Nord</i>
Assistance travaux et équipement recherche de locaux, Bordeaux-Nord, informatique,....)	8 000	<i>En partie lié à l'installation de la maison de l'emploi et donc en baisse sur 2008</i>
Communication institutionnelle Maison de l'emploi aide à la conception sur le site internet, plaquettes et supports, relations presses, fournitures de supports de diffusion	50 000	<i>Sur la base d'un poste Maintien et montée en charge avec la nouvelle mandature et le développement de la Maison de l'emploi</i>
Assistance à la gestion et appui méthodologique gestion de la Maison de l'emploi et pilotage, assistance juridique, fonds européen, aide sur les projets, secrétariat,...	40 000	<i>Sur la base d'un poste Stable</i>
Mise à disposition de salles (athénée municipal, maisons de quartier et maison polyvalente, salons de la mairie, ...)	30 000	<i>En lien avec le développement des actions maisons de l'emploi</i>
Total 1	141 000	
2 - VALORISATIONS DES ACTIONS DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'EMPLOI	2008	
Développement de l'emploi et de l'économie : pépinière, soutien à la création et à l'implantation d'entreprises et appui aux clubs d'entreprise	100 000	<i>Prise en compte du volet emploi et ressources humaines dans la politique économique de la ville. Base : coût de 1,5 agent chargés, sur poste et appui pépinière</i>
Développement du secteur de la formation et de l'enseignement supérieur (appui au PRES, Travail sur l'implantation de structures nouvelles, appui sur le secteur des Chartrons)	50 000	<i>Mise en place d'actions et de moyens sur cette nouvelle problématique. Base : coût d'un agent chargé, sur poste</i>
Appui à l'économie de proximité (lien avec les commerçants, développement des groupements d'employeurs,...)	75 000	<i>Diffusion de l'information et promotion du commerce : appui aux groupements d'employeurs. Base : coût d'1,5 agent chargé, sur poste</i>
Renforcement et adaptation du Tourisme	50 000	<i>Développement de la ville dans ce secteur pour accompagner le label UNESCO et Bordeaux capitale européenne de la culture</i>
Travail sur les quartiers et les publics prioritaires (construction de relais,)	50 000	<i>Diagnostics menés sur les quartiers et animation des réseaux. Relais des informations sur l'emploi et orientation. Base : coût d'un agent chargé, sur poste. Stable, investissement de base sur les réseaux déjà construit</i>
Accueil et intégration des nouveaux salariés création de fichier, journées d'accueil, cocktail, ...)	7 000	<i>Développement des actions dans ce domaine pour renforcer l'attractivité de la Ville</i>
Implication dans les événements sur la thématique de l'emploi (Forum centre d'appel, Forum Handicap, Déjeuner Diversité, Orient'Avenir,...)	70 000	<i>Forum SNCF, au Forum 1000 emplois, rencontres Diversités, Rencontres handicaps, Manifestation Orient'Avenir. Base : coût agent chargé, sur poste. Augmentation des actions de la maison de l'emploi et donc de l'accompagnement de la Ville</i>
Total 2	402 000	
TOTAL 1 + 2	543 000	



MAIRIE DE BORDEAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT 2008

>>> <<<

Entre la Ville de Bordeaux

Et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du2008, et reçue à la Préfecture le,

Et l'Association Maison de l'Emploi de Bordeaux, représentée par son Président, M, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du

EXPOSE

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006.

IL A ETE DONC ETE CONVENU :

Article 1 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux, une subvention de 132 300 € pour participer au fonctionnement de l'association pour l'année 2008, ainsi que des prestations techniques telles que des appuis et mise à disposition d'espaces de



MAIRIE DE BORDEAUX

communication, mise à disposition de salles municipales, assistance travaux et ingénierie sur les actions telles que la mission Bordeaux Nord. Ces prestations techniques peuvent être évaluées pour l'année 2008 à 141 000 euros.

Article 2 – Valorisation des moyens

La Ville de Bordeaux consacre d'importants moyens à l'emploi à travers une politique en faveur de l'insertion et du développement économique. La Maison de l'Emploi s'appuie sur ces moyens pour développer une politique locale de l'emploi cohérente et dynamique. Ces moyens sont valorisés à hauteur de 402 000 euros en annexe des comptes de la Maison de l'Emploi.

Article 3 – Mode de règlement

La subvention soit 132 300 € sera créditée au compte de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux n° 13335 00301 04173174517 14 établissement Caisse d'Epargne Aquitaine Nord – 61 rue du Château d'Eau, 33000 Bordeaux et après signature de la présente convention.

Article 4 – Conditions générales

L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux s'engage :

- 1 / à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 / à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 3 / à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4 / à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5 / à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 6 / à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 5 – Condition de renouvellement

Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.



MAIRIE DE BORDEAUX

Article 6 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 7 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 8 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 9 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux, 100 quai des Chartrons à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

pour la Ville de Bordeaux,

pour l'association
Maison de l'Emploi de Bordeaux,

MLLE JARTY. -

MM. REIFFERS et MARTIN ne participeront pas au vote.

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de vous proposer de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Maison de l'emploi, convention assortie d'une dotation budgétaire identique à celle de l'année dernière, à savoir 132.000 euros, inscrite au budget 2008 et votée par l'Assemblée Générale de la Maison de l'emploi au début de l'année.

Je rappelle que les Maisons de l'emploi ont été créées par la loi Borloo en 2005. Celle de Bordeaux a été créée officiellement en mai 2006. Elle est opérationnelle depuis le mois de septembre 2006, sur des axes d'actions qui sont décrits dans la note.

Ce qui est prévu pour 2008 en termes d'activité est également mentionné dans la note qui a été remise aux membres du Conseil.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DESAIGUES.

MME DESAIGUES. -

Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Maire, ce que vous nous proposez pour 2008 c'est-à-dire le partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Maison de l'emploi et le budget qui s'y rattache, nous semble de prime à bord positif et concluant.

Néanmoins quelques remarques et questions.

L'un des objectifs des Maisons de l'emploi est d'accompagner les publics rencontrant des difficultés vers l'emploi. L'accompagnement est aussi prévu pour leur conjoint, ce qui est une bonne initiative, ainsi que pour le public des associations intermédiaires.

Première question, je ne vous demande pas une réponse immédiate, je vais la formuler différemment vu l'heure : est-ce que vous pourriez nous faire parvenir les résultats concernant l'accès à l'emploi pour l'année 2007 ainsi que les actions concomitantes afin que nous puissions bien apprécier l'action et forcément la suite ?

Deuxième question. Nous entendons beaucoup parler de regroupement en ce moment des Maisons de l'emploi, des PLIE et des Missions Locales pour faciliter la mise en place d'une politique territorialisée d'accès à l'emploi et la mutualisation des moyens.

Qu'en est-il réellement ? Parce que les missions ne sont pas les mêmes, les publics ne sont pas les mêmes, mais les missions sont néanmoins complémentaires.

Il nous semble que le regroupement servirait beaucoup plus à pallier le désengagement financier de l'Etat qui se présenterait. Donc qu'en est-il réellement ? Si vous pouvez répondre.

Troisième question. Dans le budget prévisionnel 2008 de la Maison de l'emploi - je parle surtout de ce qui est relatif au budget prévisionnel des dépenses – il n'apparaît pas clairement la subvention de 34.600 euros que la Maison de l'emploi devrait verser à la Mission Locale pour son budget 2008, Mission Locale dont le budget prévisionnel nous a été présenté récemment à l'Assemblée Générale du 2 juin 2008. Ce budget prévisionnel d'un montant conséquent : 1.880.092 euros pour les dépenses, contre 1.804.000(?) (Inaudible) en recettes est en déséquilibre. Un déséquilibre de 40.000 euros, mais qu'il faudrait abonder. En effet, lors de cette Assemblée Générale il nous a été signalé que la subvention FSE, serait plutôt de 20.000 euros au lieu de 90, soit au total un déséquilibre de plus de 110.000 euros.

Alors, budget prévisionnel Maison de l'emploi incomplet et budget prévisionnel Mission Locale en déséquilibre, les interrogations sont donc doubles.

Premièrement : pouvez-vous nous assurer de la prise en compte de la subvention de la Mission Locale dans le budget prévisionnel de la Maison de l'emploi ?

Deuxièmement : compte tenu du déficit du budget prévisionnel 2008 pour la Mission Locale, compte tenu néanmoins de la volonté politique qui serait menée vers les jeunes en difficulté d'emploi pour l'année 2008, nous nous interrogeons sur les mesures ou missions qui seraient amputées. Nous ne voulons pas le croire.

Donc je saisis l'occasion de cette délibération pour vous demander très simplement, solennellement, au nom du groupe socialiste de nous re-convoquer pour une Assemblée Générale Extraordinaire de la Mission Locale pour nous présenter un budget en équilibre.

M. LE MAIRE. -

Merci

M. REIFFERS.

M. REIFFERS. -

Sur les actions de l'année 2007 : je pense qu'il n'y a pas de difficultés à vous donner le compte rendu du bilan d'activité de l'année 2007.

Sur le regroupement, ou fusion : je crois qu'il n'a pas été question de fusion puisque les structures que vous avez citées obéissent à des statuts juridiques qui sont complètement différents. Comme vous l'avez dit ils ont des publics différents, donc la fusion, me semble-t-il n'est pas à l'ordre du jour.

Par contre, bien sûr ce qu'il faut faire, et nous y travaillons, c'est la coordination entre ces différentes structures. C'est la mission que Monsieur le Maire a confié à notre collègue Yohan DAVID.

Enfin sur le fait que la prestation donnée par la Maison de l'emploi à la Mission Locale n'apparaît pas dans le budget : il s'agit d'un budget qui est relativement global dans ses items. En fait, ce n'est pas une subvention, ce sont des prestations à hauteur d'un peu plus que la somme que vous avez indiquée – je laisserai le Trésorier de la Mission Locale répondre - ce qui fait que le budget de la Mission Locale sera beaucoup moins en déséquilibre que ce qui a été initialement présenté.

M. LE MAIRE. -

M.Yohan DAVID.

M. YOHAN DAVID. -

Par rapport à ce qui a été dit je tiens à réaffirmer haut et fort qu'il n'y a pas de volonté de fusions dans les structures et que ces fusions ne sont pas possibles. Des choix politiques ont été faits. Le PLIE est rattaché au CCAS - c'est un des rares ; on n'en détecte pas ailleurs en France, à notre connaissance - avec des objectifs, des missions et des garanties de fonctionnement, notamment de trésorerie, très importants auxquels nous sommes attachés.

Deuxièmement les budgets ne sont pas transposables notamment entre les Missions Locales et les Maisons de l'emploi. Les seules mairies qui ont rapproché, ça été les PLIE et les Maisons de l'emploi, mais dès la création. Pas en cours de route. Par contre rapprocher pour travailler ensemble dans un objectif d'efficience et d'avancées sur des problématiques d'accès à l'emploi pour différents publics d'âges différents et de tous les quartiers, c'est important.

Je me permets une parenthèse sur le budget de la Mission Locale. Je ne peux pas laisser dire ce qui a été dit. Lorsque la Trésorière a présenté en Assemblée Générale le budget de la Mission Locale, elle a précisé deux choses qui ont été un peu oubliées, ou du moins pas entendues.

Elle a dit que c'était un budget à 100% de dépenses, et que c'était un budget prévisionnel en termes de recettes, et que le décalage sur les recettes et les dépenses expliquait qu'il n'y avait pas un calage.

Un exemple. On parle de la Maison de l'emploi. Sur le budget de la Mission Locale il y a marqué 34.000 euros. Ça c'est les conventions signées.

Or, avant l'Assemblée Générale il y avait une convention concernant les salons sur le dernier semestre 2008 en cours de discussion à hauteur de 13 ou 18.000(?) euros en fonction du personnel Mission Locale mis à disposition. Cette convention va être validée. Donc nous allons avoir in factio 13.000 euros de plus dans le budget de fonctionnement.

Deuxième point, la Trésorière l'avait dit, mais à mots couverts, nous avons eu dans le personnel deux longs arrêts maladie. Nous savons très bien que dans les longs arrêts maladie nous ne payons pas l'intégralité des salaires, donc il y a une économie sur les salaires qui est aujourd'hui de près de 8.000 euros.

Troisième proposition faite, et ça c'est vrai qu'à l'affichage c'était une erreur, mais je l'assume totalement parce qu'il vaut mieux quand même écrire la perspective dans laquelle nous sommes, c'était de dire qu'il était hors de question de faire du déficit et de la cavalerie, mais qu'on posait les dépenses et qu'en fonction - cela a été dit très clairement - des objectifs de recettes, notamment sur le FSE, nous étions en possibilité de réagir.

Dernière chose : la Mission Locale de Bordeaux est une des rares Missions Locales qui de par les désengagements FSE - c'est en réalité des règles de calcul - n'est pas en danger parce que nous ne travaillons pas sur des fonds FEDER, nous travaillons bien sur des fonds FSE, ce qui n'est pas le cas de toutes les Missions Locales.

Donc à Bordeaux nous sommes sereins et tranquilles, il n'y a pas de problèmes budgétaires dans cette structure.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Tout a été dit. Juste pour confirmer les propos de Yohan DAVID. C'est-à-dire qu'en retravaillant les budgets on s'aperçoit que finalement il y a des dépenses, notamment de personnels, qui ne seront pas faites pour différentes raisons. Donc on est déjà aujourd'hui quasiment certains d'être à l'équilibre. On n'a pas besoin de repasser en Assemblée Générale. C'est le travail du Conseil d'Administration et du Bureau.

En revanche ce que je voudrais préciser c'est qu'il est interdit à une association de subventionner une autre association, donc il est hors de question, je pense que l'Etat ne l'accepterait pas, que la Maison de l'emploi finance et subventionne la Mission Locale en tant que telle.

Par contre, ce qu'on va faire c'est des actions communes, des actions partagées qui seront co-financées. Ça c'est possible. Mais que l'une vienne compenser les déficits de l'autre ce n'est pas possible. Et deuxièmement ces déficits, je pense, vont être réduits à zéro dans les mois qui viennent par une bonne gestion et un suivi au plus près de nos dépenses.

M. LE MAIRE. -

Bien. J'en suis tout à fait satisfait, parce que j'avais fait remarquer lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Mission Locale qu'il n'était pas de bonne méthode de présenter un budget en déficit. Donc si je comprends bien, ce déficit prévisionnel est en voie de résorption.

Sur la Maison de l'emploi, c'est une opération lourde, 1,6 ME de budget. On n'a pas encore énormément de recul. Je souhaite qu'à la fin de l'année 2008 on ait une évaluation précise des actions de la Maison de l'emploi et de ses retombées en termes d'emploi, précisément, puisque c'est son nom.

M. REIFFERS.

M. REIFFERS. -

Juste pour informer les membres du Conseil que le comité de pilotage et l'équipe technique d'évaluation ont été mis en place au dernier Conseil d'Administration.

M. LE MAIRE. -

Parfait.

Mme DESAIGUES.

MME DESAIGUES. -

Monsieur le Maire, je réitère solennellement ma demande qu'un budget en équilibre soit présenté pour la Mission Locale en Assemblée Générale rapidement, parce que j'entends que l'équilibre serait sur du personnel, sur une dotation FSE... etc. Ce n'est pas clair.

Pour les gens qui travaillent au sein de la Mission Locale comme pour les publics qui sont concernés par ses missions, je souhaite au nom du groupe socialiste qu'il y ait une adéquation avec le discours politique, avec l'engagement politique qui a été tenu lors de l'Assemblée Générale de la Mission Locale et le budget.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, je crois que les réponses qui ont été apportées sur ce point sont parfaitement claires. Il n'y a pas de subvention de la Maison de l'emploi vis-à-vis de la Mission Locale. Il y a en revanche des actions communes et des prestations en nature. Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, donc l'information nécessaire sera communiquée.

M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, c'était pour répondre à Mme DESAIGUES, puisqu'elle est très intéressée par la question du handicap étant elle-même vice-présidente des personnes handicapées à la Région.

Il faut savoir que les Rencontres Handicaps se font régulièrement au mois de septembre pour la Semaine de l'Emploi des Personnes Handicapées. Cette manifestation a été assez productive et enrichissante en même temps, puisqu'il y a eu 600 CV déposés et 50 embauches par la suite qui ont été concrétisées.

Donc ça prouve que c'est à refaire. D'ailleurs ça va se faire. Il faudrait même le faire plus souvent, ce serait important et intéressant.

M. LE MAIRE. -

Très bien. sur la convention Ville / Maison de l'emploi est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? (Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. REIFFERS, MARTIN

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20080319

Programme EUROPAN 9. Demande de cofinancement à la Ville par la Communauté Urbaine de Bordeaux. Autorisation. Décision

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2007, la Communauté Urbaine, au même titre que d'autres agglomérations françaises, a accueilli la neuvième cession du concours EUROPAN.

Le concours EUROPAN, destiné aux jeunes architectes de moins de 40 ans de toute l'Europe, est à la fois un lieu de réflexion, une réserve d'inventions architecturales et d'idées nouvelles pour l'évolution des villes, et une possibilité d'accès à la commande publique.

Pour mémoire, cette démarche est issue du PAN (Programme Architecture Nouvelle), lancé par le Ministère de l'Équipement en 1971 pour renouveler l'architecture du logement social. Depuis 1988, EUROPAN réfléchit à l'échelle européenne aux questions des villes en mutation pour stimuler de nouvelles stratégies urbaines et architecturales.

Cette démarche est importante et valorisante pour la Ville de Bordeaux, et donne aux problématiques urbaines de Bordeaux une résonance européenne. Il faut noter que pour la première fois, les villes ayant proposé un site sont associées à l'analyse des propositions et font valoir leurs préférences, même si le jury (français puis européen) reste souverain.

Le sujet retenu pour la cession 2007 porte sur le thème suivant : « urbanité européenne, ville durable et nouveaux espaces publics.

Pour la cession EUROPAN 9, 6 sites français ont été sélectionnés :

- Bordeaux
- Clermont Ferrand
- Le Havre
- Mulhouse
- Reims
- Saint Chamond

Sur l'ensemble des sites, 200 projets ont été rendus et analysés.

Pour Bordeaux, c'est le site du faisceau ferré de Latule-Cracovie, au contact des Aubiers, proposé conjointement par la CUB et la Ville de Bordeaux, qui a été retenu. 35 équipes ont présenté un projet d'aménagement sur ce site. A l'issue d'un premier examen, 7 projets parmi les 35 ont été présélectionnés par le jury et présentés lors du Forum Européen le 30 novembre dernier à Catane (Sicile).

La cotisation globale à l'association European s'élève à 50 000 € et correspond à :

- La participation au réseau européen de réflexion et de valorisation sur la ville et l'architecture.
- A l'organisation sur notre site du concours européen et de la sélection d'idées innovantes.

Séance du lundi 16 juin 2008

Il a donc été proposé de répartir le financement de cette cotisation entre les partenaires directs de la Communauté Urbaine de la manière suivante :

Ville de Bordeaux	12 500 €	25 %
Port Autonome de bordeaux	12 500 €	25 %
Communauté Urbaine de Bordeaux	25 000 €	50 %

La Communauté Urbaine de Bordeaux versera la totalité de la somme à EUROPAN, soit 50 000 € et la Ville de Bordeaux réglera sa part de cotisation, soit 12 500 € à la Communauté Urbaine.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser le cofinancement 12 500 € et le versement de cette somme à la Communauté Urbaine de Bordeaux :CRB URBA – compte 65735.

MME TOUTON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est une demande de cofinancement faite par la Communauté Urbaine qui a accueilli, au même titre que d'autres agglomérations françaises, la 9^{ème} session du concours EUROPAN qui est un concours destiné aux architectes de moins de 40 ans de toute l'Europe.

Cette démarche est importante et valorisante pour la Ville de Bordeaux et donne aux problématiques urbaines de Bordeaux une résonance européenne.

35 équipes ont répondu sur Bordeaux sur le site de Latule-Cracovie.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser notre participation au financement de la cotisation EUROPAN qui organise ce concours, à hauteur de 12.500 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas d'objections ? (Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20080320

Projet de convention ' Jours de Pointe en Collectivité ' entre la Ville de Bordeaux et la Lyonnaise des Eaux Suez. Proposition de signature. Autorisation

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'avenant n°7 au traité de concession du service de l'eau potable, signé le 26 décembre 2006, entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et son délégataire Lyonnaise des Eaux Suez, a été élaboré dans le respect des objectifs du SAGE « Nappes Profondes de Gironde ».

Ce dernier veille à protéger l'équilibre des nappes d'eau souterraines en s'assurant du bon fonctionnement quantitatif et qualitatif de la ressource, via la coexistence maîtrisée des usages et les économies d'eau.

Ces mesures visent à limiter le phénomène de dénoyage, principal risque identifié par le SAGE sur le territoire de l'agglomération bordelaise. Le dénoyage est une altération des roches d'une nappe provoquant une dégradation de la qualité de son eau, suite à une baisse importante et prolongée du niveau d'eau alimentant cette nappe.

Les objectifs quantitatif et qualitatif de préservation de la ressource souterraine en eau sont donc indissociables.

Dans ce cadre, Lyonnaise des Eaux Suez a élaboré la convention « Jours de Pointe Collectivité » permettant l'arrêt de certains compteurs d'eau de la Ville (préalablement recensés par nos soins et annexés à la convention) lors de pics importants de consommations.

Ce dispositif permet de respecter les normes de prélèvements dans les nappes souterraines, tout en continuant de répondre à la demande d'alimentation en eau potable des citoyens bordelais. Il contribue à préserver la bonne qualité de la ressource, veillant à la salubrité publique conformément à l'article L214-4.1° du Code de l'Environnement.

Compte tenu de la nécessité et de la pertinence de cette démarche, il vous est proposé de signer la Convention « Jours de Pointe Collectivité » annexée à ce rapport. Elle porte sur une durée d'1 an renouvelable, et ne peut excéder 3 ans.

Séance du lundi 16 juin 2008

La convention vient également appuyer la démarche de Développement Durable de la municipalité en s'inscrivant dans le contexte du dossier stratégique de la Ville : *Division par un facteur 2 des prélèvements en eau dans les nappes profondes par la Ville de Bordeaux sur ses propres consommations à l'horizon 2008.*

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention avec Lyonnaise des Eaux Suez.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080321

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le
Groupement des Apiculteurs du Libournais pour l'installation et
l'exploitation de ruches dans les parcs et jardins de la Ville de
Bordeaux. Autorisation. Signature**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la Ville de Bordeaux à développer la biodiversité, et le rôle pollinisateur des abeilles qui permet le développement des plantes à fleurs, la Ville de Bordeaux a décidé de promouvoir une politique d'installation de ruches dans les parcs et jardins de Bordeaux.

En effet, ces espaces naturels sont gérés de façon raisonnée afin de favoriser la biodiversité. Ils constituent une aire de butinage idéale pour les abeilles en raison de la diversité floristique qu'ils renferment et de l'absence d'utilisation de pesticides.

La présente convention concerne l'installation et l'exploitation de ruches au Parc de Rivière et au Parc Floral qui constituent des lieux particulièrement adaptés. Par la suite, d'autres sites tels que le Jardin Public, le Parc de la Béchade, le Jardin Botanique, pourront également accueillir des ruchers si cette première expérience s'avère concluante.

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition un emplacement sécurisé conformément à l'arrêté préfectoral du 26 mars 1985 pour l'installation des ruches au Parc de Rivière, au Parc Floral et dans les autres parcs.

Elle assurera notamment l'entretien et la signalisation des sites accueillant les ruchers. Elle fournira les pots de stockage de la récolte et les étiquettes personnalisées avec le logo de Bordeaux et le nom du Groupement des Apiculteurs du Libournais.

En contrepartie, le Groupement Apicole du Libournais assurera la fourniture, l'installation et la gestion des ruches. Il organisera des présentations sur le monde apicole auprès des écoles, et du monde associatif du secteur ainsi que des dégustations gratuites sur place.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Groupement Apicole du Libournais la convention de partenariat consentie pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080322

Réalisation du tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux (1ère phase). Place Stalingrad : remise en état des arbres. Modalités de participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Autorisation de signature d'une convention

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La construction de la ligne A du tramway qui relie, en première phase, les villes de Bordeaux et Lormont a nécessité le réaménagement de la place Stalingrad qui s'est caractérisé, s'agissant d'un espace public emblématique, par la plantation d'arbres répondant au parti architectural et paysager arrêté par la Communauté Urbaine pour la réalisation de l'ensemble des trois lignes de tramway 1^{ère} et 2^{ème} phases.

C'est ainsi que sur cet espace arboré ont été plantés 76 charmes faux bouleaux *Carpinus betulus*, en novembre 2001, espèce ornementale plantée depuis longtemps dans les parcs et jardins de la région bordelaise et notamment sur l'avenue Thiers à la même période, retenue spécialement dans l'environnement du tramway en raison de son faible développement de houppier, de ses petites feuilles pour éviter les risques de patinage des roues du tramway et enfin de son entretien modéré au niveau de la taille.

Le développement des essences de cet espace arboré a été très erratique et a conduit la Communauté Urbaine à faire procéder à un constat d'expertise le 30 mai 2006 remis au Tribunal Administratif le 12 juin 2006. Ledit constat conclut que l'ensemble des plantations était soit mort soit moribond et que seul un remplacement intégral des végétaux permettrait de redonner un aspect satisfaisant à l'aménagement paysager de la place Stalingrad.

Forte de ce constat, la Communauté Urbaine a sollicité une expertise juridictionnelle dont la mission fut ordonnée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux le 19 août 2006 à Monsieur Paradivin qui a rendu son rapport en juin dernier.

L'objet de cette mission était d'identifier les causes des désordres (erreur de conception, défaut de qualité des végétaux, exécution fautive de la plantation, déficience d'arrosage ou d'entretien, phénomènes climatiques ou autres) et de déterminer et chiffrer les mesures nécessaires pour remédier aux désordres constatés.

Au regard de ces conclusions, la Communauté Urbaine a assigné tant le maître d'œuvre que l'entreprise en responsabilité devant le Tribunal Administratif, procédure actuellement en cours.

Séance du lundi 16 juin 2008

Les services de la Ville et de la Communauté urbaine se sont rapprochés afin de solutionner au mieux cette situation qui ne pouvait perdurer au regard, d'une part, de l'état désastreux des arbres dans un environnement emblématique et d'autre part, des contraintes climatiques pour procéder à la replantation, et compte tenu du fait que les arbres de cet espace doivent être remis en gestion à la Ville de Bordeaux ainsi qu'il est usuellement pratiqué en ce domaine.

C'est ainsi qu'il fut convenu d'un commun accord du mode opératoire suivant :

- Réalisation par la CUB de l'abattage et du désouchage des arbres existants
- Nouvelles plantations effectuées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville
- Prise en charge financière par la Communauté Urbaine des opérations de replantation des 76 arbres préalablement à la remise en gestion à la Ville.
- Cette participation financière est arrêtée à 100 000 €, et est exonérée de TVA.

Cette convention intervient dans le cadre de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, je vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire, à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux la convention ci-jointe.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080323

**Création de squares et espaces de proximité à Bordeaux Nord.
Demandes de subvention. Autorisation. Signature**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la volonté affichée dans le projet de territoire Bacalan-Bastide, retenu dans le cadre de l'appel à projets FEDER (fonds européen de développement régional) 2007-2013, la Ville souhaite développer un maillage d'espaces publics sur ce secteur urbain dense qu'est Bordeaux-Nord, qui a accueilli de nombreux nouveaux habitants ces dernières années.

Ces espaces de proximité ont pour objet d'offrir aux habitants du secteur de nouveaux lieux de détente et de repos. Quatre espaces, tous situés dans des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, sont concernés dans un premier temps. Il s'agit :

- du Square de l'Europe (quartier Grand-Parc)
- du Square Picard (Chartrons St-Louis)
- du Square Joséphine (Chartrons Nord)
- et du Jardin Dupaty / phase 2 (Chartrons Nord)

Compte tenu de leur intérêt, ces aménagements d'un coût global estimé à 518.284,13 € HT, peuvent être soutenus par le FEDER et par le Conseil régional d'Aquitaine au titre de la politique de la ville, sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Square de l'Europe	204.371,95 €	Union européenne / FEDER	207.313,65 €
Square Joséphine	83.755,00 €	Conseil régional d'Aquitaine	66.946,00 €
Jardin Dupaty – phase 2	147.157,18 €	Ville de Bordeaux	244.024,48 €
Square Picard	83.000,00 €		
TOTAL HT	518.284,13 €	TOTAL	518.284,13 €

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les partenaires mentionnés ci-dessus
- à signer tout document afférant à ces cofinancements
- à encaisser ces cofinancements.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080324

Achat de 4 véhicules électriques compacts. Décision. Demande de subvention. Autorisation. Signature.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction des Espaces Verts et du Paysage souhaite mettre en œuvre, pour chaque acquisition de matériel d'entretien des espaces verts, les règles fixées dans la Charte municipale d'écologie urbaine et du développement durable de la Ville de Bordeaux.

Dans cette optique, elle a déjà procédé à l'acquisition d'une flotte de 10 véhicules électriques compacts, active depuis le 09.10.2003 dans les grands parcs bordelais (Jardin Public, Parc Bordelais et Parc Floral) et dans les zones d'habitation concentrées (Centre Ville, Grand Parc, ...) qui a été renforcée en décembre 2007 de 11 nouveaux véhicules.

Afin de répondre à des besoins supplémentaires correspondants aux entretiens spécifiques des aménagements paysagers des secteurs du Centre Ville, du Parc Bordelais et du Jardin Public entre autres, la DEVP envisage l'acquisition de 4 porteurs électriques compacts à plateaux basculants supplémentaires qui viendront conforter le parc de véhicules propres et silencieux existant.

Trois blocs de 400 l, équipés en nettoyage haute pression et arrosage, seront mis en œuvre sur ces nouveaux véhicules, alimentés par les batteries de traction en 48 V. Les tâches de nettoyage des bancs, corbeilles, aires de jeux et autres mobiliers des parcs et jardins seront plus efficacement réalisées avec des consommations d'eau minimales et un niveau de bruit très bas.

Il s'agit aussi de faciliter l'accessibilité des engins d'interventions dans les quartiers de l'hyper-centre par un moyen adapté aux contraintes du secteur borné et aux difficultés de circulation et de stationnement. Le choix de véhicules électriques compacts est conforme à la charte municipale d'écologie urbaine et du développement durable, l'utilisation de véhicules propres permet la réduction des nuisances sur l'environnement urbain et a un effet pédagogique pour l'ensemble de la population.

Afin de réaliser l'achat des 4 véhicules électriques de type GOUPIL, un devis ci annexé a été proposé par l'UGAP à la Direction des Espaces Verts et du Paysage pour un montant de 109 832,35 € TTC. Cet achat est possible en application de l'article 31 du Code des Marchés Publics.

Il ressort que le devis présenté par l'UGAP fait état, à spécifications techniques équivalentes, d'une économie de 9% par rapport à la meilleure offre de la société GOUPIL compte tenu d'une négociation en nombre par la centrale d'achat.

Ce devis ne tient pas compte de la subvention que la Ville de Bordeaux peut solliciter auprès de l'ADEME, d'environ 3 000 € par véhicule.

Séance du lundi 16 juin 2008

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à l'achat de 4 véhicules électriques avec équipements de nettoyage HP et arrosage auprès de l'UGAP,
- à procéder au règlement de la commande, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 823 – compte 2158 – enveloppe 016535),
- à solliciter l'ADEME et tout autre partenaire éventuel,
- à signer toute convention y afférant,
- à encaisser ces cofinancements.

Séance du lundi 16 juin 2008



Direction interrégionale Sud-Ouest
Aquitaine
AXIS BUSINESS PARK
18 avenue Pythagore
33692 MERIGNAC cedex

A l'attention de:
Mr BELAIN
Téléphone: 0556102030

Affaire suivie par :
M. Grégory Porte
Mme BÉNEDICTE SALMON
Tél : 05 56 35 50 20 Fax : 05 56 35 30 23

**MAIRIE
HOTEL DE VILLE
PLACE PEY BERLAND
33077 BORDEAUX CEDEX**

Réf.:3322292
Votre code client: 33063001

Le 06.05.2008

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre demande enregistrée le 30.04.2008 , je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le devis relatif à GOUPIL G3.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.

J'espère que ces informations vous seront utiles et permettront l'aboutissement de vos projets dans les meilleures conditions.

Je vous prie d'agréer, Madame , Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Interrégional



Direction interrégionale Sud-Ouest
Aquitaine
AXIS BUSINESS PARK
18 avenue Pythagore
33692 MERIGNAC cedex

Affaire suivie par :
M. Grégory Porte
Mme BENEDECITE SALMON
Tél : 05 56 35 50 20 Fax : 05 56 35 30 23

Devis n° 33222292 du 05.05.2008

Page 1

MAIRIE
HOTEL DE VILLE
PLACE PEY BERLAND
33077 BORDEAUX CEDEX

OBJET: GOUPIL G3

Le 06.05.2008

Devise EUR

Poste Fam.Hom	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire	Prix Net Unitaire	Prix TTC Unitaire	Total HT	Total TTC	TVA
10 24.02	954579 BASE ROULANTE GOUPIL G3 TRANSPORT ET IMMATRICULATION INCLUS. Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	11.547,59 ✓	11.489,85	13.741,86	45.959,40	54.967,44	AR
20 24.02	954580 PORTES METALLIQUES Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	920,86 ✓	916,26	1.095,85	3.665,02	4.383,36	AR
30 24.02	954584 CEINTURES DE SECURITE VENTRALES A ENROULEUR. Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	105,24 ✓	104,72	125,25	418,86	500,96	AR



Devis n° 33222292

Page 2

Devise EUR

Poste Fam.Hom	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire	Prix Net Unitaire	Prix TTC Unitaire	Total HT	Total TTC	TVA
40 24.02	954587 LAVE GLACE PARE BRISE Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	61,39 ✓	61,08	73,05	244,33	292,22	AR
50 24.02	972525 CHAUFFAGE CABINE AU FUEL Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	1.403,21 ✓	1.396,20	1.669,86	5.584,78	6.679,40	AR
60 24.02	954589 BUZZER DE MARCHÉ AVANT Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	157,86 ✓	157,07	187,86	628,28	751,42	AR
70 24.02	954591 KIT DE BANDES REFLECHISSANTES CLASSE 2 Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	166,63 ✓	165,80	198,30	663,19	793,18	AR
80 24.02	954592 TRIANGLE AK5 A LED Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	868,24 ✓	863,90	1.033,22	3.455,60	4.132,90	AR
90 24.02	954598 BATTERIE 240 A.H CU 100 KG Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	1.359,36 ✓	1.352,56	1.617,66	5.410,25	6.470,66	AR
100 24.02	954600 REPLISSAGE CENTRALISE BATTERIE Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	201,71 ✓	200,70	240,04	802,81	960,16	AR



Devis n° 33222292

Page 3

Devise EUR

Poste <small>Fam.Hom</small>	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire	Prix Net Unitaire	Prix TTC Unitaire	Total HT	Total TTC	TVA
110 24.02	954602 REHAUSSES GRILLAGEES POUR PLATEAU FIXE ET. PLATEAU BASCULANT. Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	570,05 ✓	567,20	678,37	2.268,80	2.713,48	AR
120 24.02	954607 PLATEAU BASCULANT Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	4	1.929,41 ✓	1.919,76	2.296,03	7.679,05	9.184,14	AR
130 24.02	954629 ARROSAGE SUR HP POUR NETTOYEUR HP 400 L. Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	3	1.359,36 ✓	1.352,56	1.617,66	4.057,69	4.853,00	AR
140 24.02	954626 NETTOYEUR HAUTE PRESSION 400 L Garantie 24 mois Livraison sous 10 semaines	3	3.683,42 ✓	3.665,00	4.383,34	10.995,01	13.150,03	AR
	<u>Code</u> AR		<u>TVA</u> 19,60	<u>Total Brut HT</u> 92.294,54	<u>Total Net HT</u> 91.833,07	<u>TVA</u> 17.999,28	<u>Total TTC</u> 109.832,35	

Devis valable jusqu'au 31.05.2008

	<u>Total Brut HT</u>	<u>Total Remise</u>	<u>Total Net HT</u>	<u>TVA</u>	<u>Total TTC</u>
TOTAL	92.294,54	461,47	91.833,07	17.999,28	109.832,35

Important : Voir conditions générales de vente au dos.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de regrouper ces 5 délibérations et de répondre à vos questions.

Juste un mot. La première c'est pour faire des économies d'eau dans une convention avec la Lyonnaise des Eaux qui a été signée par toutes les communes de la CUB concernées.

La deuxième c'est pour continuer notre politique d'implantation de ruchers dans nos parcs et jardins de Bordeaux, en l'occurrence au Parc Rivière et au Parc Floral.

La troisième c'est pour demander à la CUB de subventionner la replantation des arbres qu'on a dû effectuer sur la place Stalingrad.

La quatrième c'est pour solliciter les fonds FEDER et du Conseil Régional dans la réalisation d'espaces de proximité dans le quartier de Bordeaux Nord.

La dernière délibération c'est pour acheter 4 véhicules électriques pour l'entretien de nos espaces verts, ce qui portera notre parc de véhicules électriques à 25.

M. LE MAIRE. -

Super. Si j'ai bien compris, les travaux de remplacement des arbres sur la place Stalingrad sont pris en charge par la garantie.

MME WALRYCK. -

Ça va être pris en charge par la CUB et ensuite on attend les résultats...

M. LE MAIRE. -

Et la CUB se retourne contre l'horticulteur qui nous a vendu des arbres qui n'ont pas survécu.

Est-ce qu'il y a des problèmes sur ces délibérations ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20080325

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Action de promotion et de prospection d'enseignes présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. Demande de subvention. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son action en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier annuel aux projets d'actions et de promotion initiées par les associations de commerçants et d'artisans ou leurs représentations consulaires.

En particulier, la Ville soutient l'action de valorisation des locaux vacants et de prospection des nouvelles enseignes initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux en 1997, qui a prévalu à l'implantation effective ou en cours d'une soixantaine d'enseignes et de générer près de 300 emplois, bénéficiant directement au dynamisme économique du centre ville.

Au lendemain des grands travaux d'aménagement urbain déjà réalisés et du classement de la ville au patrimoine mondial de l'UNESCO, une nouvelle action de promotion en faveur des développeurs d'enseignes encore absentes de Bordeaux paraît opportune.

Les objectifs de cette démarche active de prospection sont multiples :

- ✓ Conforter le centre ville dans sa spécificité d'enseignes qualitatives/luxe.
- ✓ Créer une forte volonté d'implantation d'enseignes attractives et haut de gamme dont la politique d'extension se positionne uniquement en centre ville.
- ✓ Donner une meilleure lisibilité à l'offre commerciale.
- ✓ Attirer et capter une nouvelle clientèle tant nationale, qu'internationale.
- ✓ Promouvoir tous les atouts du centre ville : le tramway, l'aménagement des quais, les nouveaux sites touristiques.
- ✓ Valoriser la ville de Bordeaux et son potentiel économique.

Concrètement, cette action prend la forme d'une invitation co-signée par le Maire de Bordeaux et le Président de la CCIB, adressée aux responsables Développement d'une centaine d'enseignes au positionnement de luxe et haut de gamme, à participer à une journée et un dîner VIP dans le cadre de la Fête du Vin les 26, 27 et 28 juin prochains. (ex : Dior, Chanel, Conran Shop, Eres, Graine d'Intérieur...)

Cette journée d'accueil sera l'occasion de présenter la ville, son évolution, son offre commerciale qualitative et son potentiel de développement.

Dans cette perspective, la Ville de Bordeaux et la CCIB s'associent pour créer l'évènement et le co-financer sur la base du budget annexé à ce rapport.

Séance du lundi 16 juin 2008

Aussi, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à décider le versement d'une subvention de 5.000 € à la CCIB, dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville

**BUDGET
PLAN DE FINANCEMENT**

BUDGET PREVISIONNEL TTC RECHERCHE DES ENSEIGNES ANNEES 2008 SOIREE VIP (juin 2008) (du 1er mars 2008 au 30 juin 2008)			
DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
<u>Action/mission</u>			
<i>Plaquette Bordeaux (réactualisation des textes, création et photos)</i>	2 400,00	CCI BORDEAUX	5 000,00
<i>Impression plaquette</i>		VILLE DE BORDEAUX	5 000,00
<i>DVD Duplication DVD, nouvelle impression sur DVD, boîtier "Coquillage"</i>	400,00		
<i>Frais d'agence</i>	200,00		
<i>Frais PTT - envoi courrier</i>	500,00		
<u>Journée VIP</u>			
<i>Réception</i>	6 000,00		
<i>Divers</i>	500,00		
TOTAL	10 000,00	TOTAL	10 000,00

(fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Cette subvention sera versée sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par le président de la CCIB et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires nécessaires.

MLLE JARTY. -

Mme WALRYCK ne participe pas au vote.

M. BRON. -

Rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit avec cette délibération de poursuivre l'action que nous avons déjà entamée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour favoriser l'accueil de nouvelles enseignes sur Bordeaux.

Nous avons déjà accueilli sur cette ville près d'une soixantaine de nouvelles enseignes et des emplois à proportion, ce qui n'est au demeurant pas si mal.

Après une période de travaux aujourd'hui derrière nous, il s'agit d'initier une nouvelle étape dans une recherche qualitative et, pourquoi ne pas dire également le mot,

d'enseignes dédiées au commerce de luxe, de manière à ce que Bordeaux puisse jouer son véritable rôle de capitale régionale.

Pour ce faire nous avons imaginé à l'occasion du bel événement qu'est la Fête du Vin les 26, 27 et 28 juin d'accueillir et de sensibiliser les enseignes susceptibles de s'implanter dans notre ville, et de leur présenter à la fois la ville, son évolution, son offre commerciale qualitative et son potentiel de développement.

Pour ce faire nous vous demandons, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant le versement d'une subvention de 5000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Sur la délibération elle même, on partage tout à fait le souci de la Chambre de Commerce de prospector notamment dans les enseignes de prestige. Je crois que ce n'est pas ça qui est en cause. Ça fait partie de son travail.

Les Chambres de Commerce ont été créées d'abord pour prospector et ensuite, bien entendu, pour accompagner le commerce et l'industrie. Donc ça rentre directement dans leurs compétences.

Le problème c'est peut-être celui de l'implication de notre collectivité. C'est de la compétence pleine et entière de la Chambre de Commerce qui perçoit un certain nombre de taxes là-dessus.

Bon. On ne va pas s'étendre. On va s'abstenir.

Par contre je voulais intervenir plus particulièrement auprès de M. BRON, parce qu'il y a des commerçants non sédentaires de Saint-Michel qui nous ont saisis d'une demande qui leur aurait été faite de ne pas s'installer dorénavant entre la flèche et la basilique pour faciliter l'UNESCO, le patrimoine et tout ça.

Je voulais savoir ce qu'il en était. Est-ce que c'est une fausse rumeur ? Ou est-ce que c'est vrai que dorénavant les commerçants non sédentaires ne pourront plus commercer à cet endroit ? Merci.

M. LE MAIRE. -

Sur le premier point, pour une fois je ne suis pas loin de penser comme M. RESPAUD. Ça m'inquiète, mais...

M. RESPAUD. -

Ne vous inquiétez pas !

M. LE MAIRE. -

C'est vrai que c'est le métier de la chambre. Bon. 5.000 euros... Il faut espérer que nous aurons des retours.

Sur le deuxième point je crois qu'une fois de plus on est devant cette rumeur selon laquelle on va squeezer ou faire disparaître le marché de Saint Michel.

Monsieur le Maire Adjoint du 5^{ème} canton.

M. ROBERT. -

Très rapidement. Peut-être est-ce lié à la manifestation qu'ont organisé aujourd'hui les commerçants non sédentaires. Je préciserai juste qu'elle était liée au prix du carburant. Donc elle n'avait rien à voir avec le quartier en question.

Par ailleurs l'ensemble des transformations qui ont lieu et qui vont avoir lieu dans le quartier associe bien évidemment le Syndicat des commerçants non sédentaires. J'ai des rendez-vous très réguliers avec la présidente.

M. LE MAIRE. -

Il n'est pas question de supprimer le marché. Il peut être question de réaménager les emplacements. Mais pas de suppression.

Pas d'objections à cette convention, finalement ?

M. RESPAUD et ses amis s'abstiennent.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME WALRYCK

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20080326

Classes de neige, séjours de ski. Année 2008/2009. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pendant l'année scolaire 2008/2009, la Ville de Bordeaux organisera 1 séjour de 12 jours au profit de 5 classes élémentaires, 8 séjours de 5 jours au profit de 16 classes élémentaires et d'une classe du Lycée Horticole Camille Godard.

Les séjours se dérouleront hors vacances scolaires.

La prestation porte sur le transport, l'accueil, l'encadrement, l'animation et les activités des 22 classes.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Education.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

lot n° 1 : Classes de neige 12 jours – 5 classes,
société VALT 33 pour un montant minimum de 40 000 € TTC et maximum de 120 000 € TTC

lot n° 2 : séjours ski 5 jours – 6 classes,
Association ALEB pour un montant minimum de 35 000 € TTC et maximum de 105 000 € TTC

lot n° 3 : séjours ski 5 jours – 10 classes,
société VALT 33 pour un montant minimum de 50 000 € TTC et maximum de 150 000 € TTC

lot n° 4 : séjour ski 5 jours – 1 classe,
Association ALEB pour un montant minimum de 23 000 € TTC et maximum de 40 000 € TTC

Les marchés seront conclus à bons de commande selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 – articles 6177 – 6247 et 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080327

**Antennes sportives de Bordeaux Lac. Transformation du terrain n°24 en gazon synthétique éclairé. Signature des Marchés.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de transformer le terrain de sport n°24, situé sur la plaine des sports de Bordeaux Lac, antennes sportives cours Jules-Ladoumègue en terrain de football en gazon synthétique éclairé.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les directions des Sports et des Mises en Lumière sur la base d'un coût estimé à 968 000 € TTC.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Aire de jeu, société CREGUT pour un montant de 649 382,74.€ TTC.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise a proposé des actions permettant de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

L'engagement sera à hauteur de 3 %

Lot 2 : Eclairage, société ETDE pour un montant de 60 840,04 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 710 222,78 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080328

**Travaux d'entretien, maintenance et réparation des orgues
propriété de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'entretien, la maintenance et la réparation des orgues propriété de la Ville de Bordeaux seront assurés dans les conditions suivantes :

- Deux visites périodiques annuelles pour la petite maintenance et l'accordage
- Les éventuelles interventions ponctuelles pour répondre aux pannes et dysfonctionnement divers (suivant devis, dans la limite du montant maximum).

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par Monsieur Thierry SEMENOUX, maître d'oeuvre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT 1 – Quartiers 1.2.6.7.et 8

- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Remi, rue Achard (quartier 1)
- Orgues de tribune et de chœur non classé de l'église Saint Martial, place Saint Martial (quartier 2)
- Orgue de tribune de l'église du Sacré Cœur, place du Cardinal Donnet (quartier 6)
- Orgue de chœur non classé de l'église Sainte Marie de la Bastide, av. Thiers (quartier 7)
- Orgue du Conservatoire National de Région, Square Dom Bedos (quartier 7)
- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Amand, Place St Amand (quartier 8)

Société PESCE FRERES.

Pour un montant minimum annuel de 30 000 € TTC et maximum de 150 000 € TTC

LOT 2 – Quartiers 3.4 et 5

- Orgues de tribune (buffet classé) et de chœur non classé de l'église Saint Seurin, Place du Prado (quartier 3)
- Orgues de tribune (buffet classé) et de chœur non classé de l'église Notre Dame, place du Chapelet (quartier 3)
- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Pierre, place Saint Pierre (quartier 3)
- Orgues de tribune et de chœur non classés de l'église Sainte Eulalie, place Sainte Eulalie (quartier 4)
- Orgue de chœur (buffet classé) de l'église Saint Paul, 18 rue des Ayres (quartier 4)
- Orgues de l'église Saint Nicolas, rue Saint Nicolas (quartier 5)

Société BETHINES LES ORGUES BOISSEAU-GABORIT

Pour un montant minimum annuel de 40 000 € TTC et maximum de 200 000 € TTC

Les marchés seront conclus pour un an reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 2313 – 2318 – 61522.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080329

Ecole élémentaire Montaud. Avenants aux marchés de travaux.
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070315 du 4 juin 2007, les marchés de travaux pour la restructuration de l'école élémentaire Montaud ont été signés pour un montant de 1 647 010.61 € TTC.

Pour faire face à des contraintes techniques imprévisibles importantes, un avenant et un nouveau marché pour des fondations spéciales ont été nécessaires et par délibération n°20080059 du 28 janvier 2008 le coût de l'opération a été porté à 2 214 884.72 € TTC.

De plus, en cours de chantier, des travaux d'amélioration s'avèrent maintenant nécessaires pour répondre aux préoccupations environnementales et permettre l'amélioration des performances énergétiques.

Les marchés concernés sont les suivants :

- lot n° 3 – Menuiserie aluminium/Serrurerie, marché n° 070224, société FERMOTOR :
La mise en œuvre du complexe isolant engendre la pose de tapée en aluminium sur les menuiseries pour compenser l'épaisseur de l'isolant ainsi que la mise en place d'habillages des doublages intérieurs en aluminium.

Montant marché initial :	138 444.18 € TTC
Montant du présent avenant :	11 849.97 € TTC
Nouveau montant marché :	150 294.15 € TTC

- lot n°4 – plâtrerie faux-plafonds, marché n° 070225, entreprise BLR :
Mise en place d'une isolation complémentaire sur les murs périphériques. Démolition complète des planchers, non prévue initialement, entraînant la démolition des murs de séparation des classes qu'il faut par conséquent reconstruire.

Montant marché initial :	240 300.32€ TTC
Montant du présent avenant :	19 858.38 € TTC
Nouveau montant marché :	260 158.70 € TTC

- lot n° 6 – Plomberie sanitaire, marché n° 070227, entreprise PROSERV :
Compte tenu de l'orientation favorable de la toiture, il est proposé de procéder à la mise en place d'une production d'eau chaude solaire dans le logement de fonction.

Montant marché initial :	48 499.55 € TTC
Montant du présent avenant :	10 472,07 € TTC
Nouveau montant marché :	58 971.62 € TTC

Séance du lundi 16 juin 2008

- Lot n° 8 – Equipement de cuisine, marché n° 070229, société TECHNI-CUISINE :

A la demande de la Direction de l'Education et de la Famille, l'installation d'un bac lave fruits ainsi qu'un lave mains avec dosseret sont nécessaires.

Montant marché initial :	21 177.57 € TTC
Montant du présent avenant :	1 308.42 € TTC
Nouveau montant marché :	22 485.99 € TTC

L'ensemble de ces modifications porte le coût de l'opération à 2 258 373.56 € TTC.

Enfin le délai initial des travaux était de 10 mois avec une fin d'exécution prévue pour le 8 mai 2008. Toutes les contraintes techniques rencontrées ainsi que les modifications proposées nécessitent une prolongation de délai pour assurer une livraison de l'établissement mi juillet 2008.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 212 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080330

T.N.B.A. Salle A. Vitez. Remise en état des équipements scéniques. Validation de l'Avant Projet Définitif. Avenant au marché n° 070456. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

D -20080331

Travaux d'urgence et petites interventions. Avenants de transfert. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par jugement en date du 27 janvier 2008, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a ordonné la cession des actifs dans le cadre du redressement judiciaire de la société ENERGIES EAU ENVIRONNEMENT MAINTENANCE (SEM) au profit de la Sarl AMALTHEE DEPANNAGE RENOVATION.

Il en résulte que les marchés dont elle est titulaire dans le cadre des travaux d'urgence et petites interventions, doivent être transférés à la nouvelle société dans les mêmes conditions financières jusqu'à leur échéance le 19 avril 2010.

M070124 - lot 5 menuiseries bois, pour un montant minimum de 40 000 € TTC et maximum de 160 000 € TTC pour 2 ans.

M070129 – lot 10 miroiterie, pour un montant minimum de 66 000 € TTC et maximum de 264 000 € TTC pour 2 ans.

M070132 – lot 13 stores et volets, pour un montant minimum de 66 000 € TTC et maximum de 264 000 € TTC pour 2 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants transférant les marchés précités à la société Amalthée Dépannage Rénovation.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, je vous propose de regrouper ces délibérations qui, à mon avis, ne présente aucun souci.

Je pourrai répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions sur ces 5 délibérations ?

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? (Aucune)

MLLE JARTY. -

La délibération 20089330 est retirée de l'ordre du jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Charles PALAU

D -20080332

Prise de participation de Gaz de Bordeaux dans la SAEM de Carmaux. Autorisation d'augmenter sa part. Décision

Monsieur Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Notre position d'actionnaire majoritaire dans la SAEM Gaz de Bordeaux nous a amenés à accepter, par délibération du 24 septembre 2007, la participation de Gaz de Bordeaux dans le capital de la société d'économie mixte dite SAEM de CARMAUX.

Le contexte actuel d'ouverture du marché de l'énergie, auquel la ville de Bordeaux sera confrontée aussi d'ici au milieu de l'année 2010 en tant que consommatrice, a conduit les sociétés non nationalisées, comme les régies, à se structurer pour éviter de disparaître prématurément. Elles ont dû refonder leur stratégie dans un environnement profondément modifié.

La ville de Carmaux, ainsi que nous vous l'indiquions dans la délibération précitée, a intégré cette nouvelle contrainte en transformant sa régie en société anonyme d'économie mixte locale ou SAEM (L). Elle conserve toutefois dans le capital appelé à la création, soit 4,5 M€, plus de 80 %, tout près de la limite légale de 85 % de capital public.

Dans notre délibération, nous avons accepté que Gaz de Bordeaux, qui entretient naturellement des relations privilégiées avec l'ensemble des distributeurs du Sud-Ouest, participe au tour de table à hauteur de 4 % du capital environ, soit 180 000 €.

Le capital définitif de la SAEM de Carmaux a été finalement fixé par le commissaire aux comptes, après transfert de toutes les écritures entre la régie finissante et la nouvelle structure, à la somme de 6,5 M€.

Pour conserver en proportion sa participation initiale, il est donc demandé à Gaz de Bordeaux de porter celle-ci à 233 470 €. Le conseil d'administration de notre société a décidé de suivre, et de verser une somme complémentaire à ce niveau, lors de sa séance du 28 avril dernier.

Le code général des collectivités territoriales énonce dans son article L.1524-5 que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

L'écriture comptable correspondante se fera pour le montant précité, soit 233 470 €.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs :

- d'accepter la participation de Gaz de Bordeaux dans le capital de la société SEM de Carmaux à hauteur de 233 470 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

MLLE JARTY. -

M. PALAU, M. BRON, M. GAUTE, M. GAÜZERE, Mme SIARRI, Mme LAURENT, M. MAURIN ne participeront pas au vote.

M. PALAU. -

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, vous noterez la volonté consensuelle de Gaz de Bordeaux qui vous propose, délibération 332, de passer une délibération s'agissant d'une participation avec la ville dont M. Jaurès fut le député.

Vous aviez déjà accepté le principe de cette délibération. Il s'agit d'une délibération technique.

Une mauvaise évaluation à l'époque vous avait incités à prendre une participation à hauteur de 180.000 euros. L'apport partiel d'actif qui a été fait à cette époque était incorrect puisque désormais nous allons jusqu'à 233.000 euros pour garder à peu près la même quotité.

J'insisterai simplement sur l'intérêt stratégique que revêt aujourd'hui cette délibération, à savoir qu'elle indique une des méthodes qui sera employée stratégiquement par Gaz de Bordeaux pour se développer.

Nous avons aujourd'hui une position de leaders des entreprises locales d'énergie, et nous sommes sollicités par des SAEM de cette nature pour venir travailler avec nous pour que nous puissions leur apporter notre savoir-faire.

Je sou mets ce dossier à votre bon vouloir.

M. LE MAIRE. -

Les dividendes de la SAEM sont substantiels ?

M. PALAU. -

On part sur un minimum de retour de 5% sur les capitaux investis. Mais encore une fois, l'espoir est de passer des accords industriels avec eux et de pouvoir facturer la prestation technique derrière. C'est ça qu'on veut faire.

M. LE MAIRE. -

C'est beaucoup moins que le Hedge fund.

M. PALAU. -

C'est vrai, mais on va essayer de faire mieux.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des remarques là-dessus ? Pas d'oppositions ? (Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. PALAU. BRON. GAUTE. GAUZERE. MMES SIARRI. LAURENT. M. MAURIN

D -20080333

Séparation des activités de gestion des réseaux et de fourniture de gaz de la SAEM Gaz de Bordeaux. Création de la filiale 'Gaz de Bordeaux Energie Services'. Autorisation. Décision

Monsieur Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'ouverture totale du marché de l'énergie, prévue par les directives du 26 juin 2003, et transposée en droit français par les lois du 9 août 2004 et du 7 décembre 2006, s'accompagne de l'obligation pour les sociétés correspondantes de séparer les activités de fourniture de gaz et de gestion des réseaux. Cette séparation devait être effective au 1^{er} juillet 2007.

Ainsi, au terme de différentes études juridiques et économiques, intégrant également le volet social, un modèle consistant à conserver dans la SAEM GAZ de BORDEAUX actuelle toutes les activités échappant à la concurrence (gestion du réseau et fourniture à prix régulés), et à ne filialiser que celles relevant du secteur concurrentiel (fourniture au prix du marché et services), avait été arrêté par le Conseil d'Administration de la Société le 28 mars 2007. Ce modèle était appelé à évoluer au fur et à mesure de la disparition des tarifs régulés.

La société Gaz de Bordeaux avait donc proposé aux autorités compétentes de créer une société anonyme, filiale détenue à 100 % par Gaz de Bordeaux. Elle avait obtenu un accord de principe, sur lequel nous nous sommes prononcés favorablement par délibération du 30 avril 2007.

L'indépendance des deux entités devait être formalisée par un protocole entre la société mère et sa filiale.

Contre toute attente, et malgré l'argumentation juridique développée tout au long de l'élaboration de ce projet, tant auprès des instances ministérielles, que de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) - lesquelles n'avaient jamais manifesté d'opposition majeure - ce schéma a été contesté in fine par la CRE. Dans une stricte interprétation des textes, elle n'autorisait la filialisation de l'activité commerciale que sous la condition qu'elle englobe l'ensemble de l'activité de fourniture.

Notre délibération ne pouvait plus s'appliquer. En outre, Gaz de Bordeaux a dû envisager et bâtir un nouveau projet d'entreprise.

La seule voie restant celle de la séparation des activités de gestion des réseaux - qui avaient vocation à rester dans la SAEM historique - des activités de fourniture et de services, transférées à la filiale nouvellement créée, Gaz de Bordeaux a dû réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour asseoir son développement futur.

Ce projet d'entreprise a été précisé dans un business plan qui met en évidence que l'avenir de l'entreprise repose :

Séance du lundi 16 juin 2008

- sur le développement de la fourniture non seulement sur son territoire historique mais également sur d'autres périmètres ;
- sur le développement du service qui devra être conçu comme une activité autonome et génératrice de revenus, et non plus, comme cela était le cas pour des raisons historiques, seulement comme un levier contribuant à la fidélisation du client et au placement de l'énergie.

Ainsi, dans un marché désormais ouvert, il apparaît clairement que l'entreprise sera confrontée aux contraintes d'un nouvel environnement :

- concurrence résultant de l'intervention sur son périmètre historique d'autres opérateurs gaziers,
- concurrence d'autres énergies, ou d'exigences liées à certains impératifs environnementaux conduisant notamment à promouvoir des solutions porteuses d'économies d'énergie.

Il s'agit là d'impératifs incontournables que la nouvelle entreprise devra intégrer dans sa stratégie de développement. Ils la conduiront inévitablement à se doter des moyens lui permettant de faire face et à conclure des alliances avec d'autres opérateurs qui pourront l'aider dans son action.

Dans ce cadre, Gaz de Bordeaux a envisagé, dans un premier temps, de constituer une société ayant la forme juridique d'une société par actions simplifiée unipersonnelle, détenue à 100 % par la SAEM avec un capital de 37.000 € (minimum légal) et dédiée à l'ensemble des activités relevant du domaine concurrentiel.

La création de cette filiale, « GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES », dont la présidence (seul organe imposé par la loi) est confiée à la SAEM - a été autorisée le 25 janvier 2008 par le Conseil d'Administration de Gaz de Bordeaux.

Ce dernier a confirmé que la nouvelle société avait vocation :

- à recevoir en apport l'activité de fourniture de gaz, et de services associés, aujourd'hui exploitée par la SAEM mère, (ce transfert ne pouvant être effectif qu'après l'accomplissement de divers actes et formalités),
- et à ouvrir son capital à un ou plusieurs investisseurs intéressés par une prise de participation minoritaire et désireux de s'associer à notre projet industriel.

Il a également rappelé que la SAEM en conserverait le contrôle et la majorité des actions. Même si, à ce stade du projet, la filiale ainsi constituée n'a pas vocation à exercer immédiatement une activité économique réelle, cette décision permettra :

- en premier lieu, d'acter la volonté et l'engagement de Gaz de Bordeaux de respecter l'obligation de séparation juridique à laquelle l'entreprise doit satisfaire ;
- et en second lieu, de préparer et de faciliter les opérations ultérieures complexes autorisant à terme le transfert de l'activité commerciale dans son ensemble, l'objectif étant que Gaz de Bordeaux soit en capacité de montrer qu'au 1^{er} octobre 2008, date de début de son exercice comptable, elle aura totalement satisfait à ses obligations en matière de séparation juridique de ses activités.

Sur ces bases, et afin de permettre à Gaz de Bordeaux de se conformer à ses obligations au 1^{er} octobre, les administrateurs de la SAEM ont donné pouvoir le 28 avril, au Directeur Général pour :

- prendre toutes mesures afin de permettre le fonctionnement de GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES et de pourvoir à son organisation ;

Séance du lundi 16 juin 2008

- accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'apport de la branche d'activité 'fourniture de gaz et de services associés' de la SAEM Gaz de Bordeaux, par apport partiel d'actifs soumis au régime des fusions/scissions, et notamment pour :
 - valoriser la branche d'activité dont l'apport est envisagé,
 - élaborer un projet de traité d'apport,
 - et désigner par voie judiciaire un commissaire à la scission ;
- accomplir tous actes et démarches afin d'identifier un ou plusieurs investisseurs désireux de prendre une participation minoritaire dans le capital social de GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES et de s'associer au projet industriel de cette dernière et notamment aux fins de :
 - la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire,
 - la négociation et de la conclusion d'un pacte d'associés et de tous autres actes nécessaires au rapprochement entre GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES et le ou les investisseurs concernés étant entendu que la SAEM conservera la majorité du capital.

Bien évidemment, ce projet fait l'objet au sein de l'entreprise de la plus large concertation, afin que la solution retenue, en intégrant autant que faire se peut les observations formulées, puisse recueillir le plus large consensus possible, l'adhésion de tous étant une des conditions de sa réussite.

Le conseil municipal sera naturellement tenu informé des évolutions des actions correspondantes et sera appelé à se prononcer sur les résolutions qui en seront issues.

L'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la modification, portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale, ne peut intervenir sans que l'assemblée délibérante ait approuvé préalablement cette modification.

Je vous remercie donc, Mesdames, Messieurs, d'autoriser :

- la création d'une filiale dénommée GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES dans les formes et conditions détaillées dans le présent rapport,

et, par voie de conséquence :

- la SAEM Gaz de Bordeaux à accomplir les actes et formalités nécessaires à l'apport à GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES, de la branche d'activité de fourniture de gaz et de services associés de la SAEML GAZ de BORDEAUX, par apport partiel d'actifs,
- à engager toutes démarches afin d'identifier un ou plusieurs investisseurs désireux de prendre une participation minoritaire dans le capital social de GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES, et de s'associer au projet industriel de cette dernière, après qu'il ait été procédé à l'augmentation de capital,
- et, plus généralement, à poursuivre le processus qui conduira au transfert de l'activité afin que la nouvelle société puisse effectivement débiter son activité au 1^{er} octobre prochain.

Conformément au CGCT, nous serons naturellement saisis, lors des prochaines séances de notre assemblée, des décisions correspondantes.

MLLE JARTY. -

M. PALAU, M. BRON, M. GAUTE, M. GAÜZERE, Mme SIARRI, Mme LAURENT, M. MAURIN ne participeront pas au vote.

M. PALAU. -

Sur la 333. il s'agit d'un acte majeur engageant l'avenir de Gaz de Bordeaux qui avait déjà fait l'objet d'un accord de votre part dans la précédente mandature, non pas sous la forme que je vais développer maintenant, mais en tout cas sur le principe.

Je voudrais dire que je m'exprime sous le contrôle de nos représentants au sein du Conseil d'Administration qui ont bien voulu adopter à l'unanimité la mesure qui vous est proposée ici. Ensuite, bien évidemment, ces discussions-là ont fait l'objet d'échanges très réguliers avec nos partenaires sociaux – je parle de partenaires sociaux de Gaz de Bordeaux – et donc tout le monde sait où on en est.

Tout d'abord le cadre.

Je rappellerai que depuis le 1^{er} juillet 2007 nous sommes dans un environnement complètement ouvert s'agissant de la distribution du Gaz.

Que les directives européennes et les lois de finance françaises de fin 2006 nous obligent aujourd'hui à séparer les deux métiers de base que sont, premièrement la gestion de notre infrastructure de livraison, et deuxièmement notre activité commerciale.

Nous avons proposé au Conseil Municipal du 30 avril 2007 une filialisation des activités qui ne résultait uniquement que de la mise en concurrence. On s'est fait retoquer par la Commission de Régulation de l'Énergie pour des raisons qu'on a du mal à s'expliquer.

Toujours est-il qu'aujourd'hui nous revenons à un schéma qui a fait l'objet d'un accord de la CRE, sur, comme je le disais, séparation complète des deux activités. Avec une obligation c'est d'être O.K. à compter du 1^{er} octobre 2008.

Le nouveau schéma qui vous est proposé ici :

Il s'agit d'un apport partiel d'actif de la SAEM Gaz de Bordeaux au sein d'une nouvelle société créée qui s'appelle « Gaz de Bordeaux Energie Services ».

Donc, premièrement on vous demande d'accepter la création de cette société.

Deuxièmement, d'accepter un principe d'apport partiel d'actif.

Et enfin, puisque c'est ça l'objectif, même si, pour votre information, Gaz de Bordeaux est le deuxième distributeur de gaz en France, mais quand même un nain européen, nous avons obligation de trouver du partenariat industriel, c'est l'avenir de notre entreprise qui est en jeu à terme, donc nous souhaitons aujourd'hui nous adosser à des groupes industriels professionnels, en tout cas qui mobilisent un volume que nous sommes très loin d'atteindre.

Ceci dit, il est à noter quand même que le Gaz de Bordeaux intéresse les industriels de premier plan. Il ne vous aura pas échappé que l'énergie est un enjeu majeur des années qui viennent, s'il ne l'est déjà, et donc d'être approchés par des gens espagnols, russes

ou italiens devrait satisfaire notre ego, en tout cas montre l'intérêt et la qualité professionnelle de cette entreprise qui distribue du gaz à près de 211.000 clients sur les 43 communes qui nous entourent, avec, encore une fois, des gens de grande qualité qui la gèrent désormais.

Donc je sou mets, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à votre volonté cette délibération importante. Nous sommes dans un calendrier tenu, je l'ai dit. Il faut absolument que l'ensemble de ces opérations soient délivrées pour le 1^{er} octobre 2008. C'est une obligation que nous avons. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais aussi souligner que grâce à l'action de Jean-Charles PALAU dans la foulée de celle de Jean-Paul JAUFFRET et au rôle du Directeur Général Philippe le Piccolot, les relations sociales dans l'entreprise Gaz de Bordeaux se sont beaucoup apaisées et améliorées.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, en avril 2007 notre groupe avait voté contre le principe de création de la filiale Gaz de Bordeaux Energie Services. En effet, nous restons dans notre logique d'opposition à l'ouverture totale du marché de l'énergie avec la conséquence de séparer les activités de fourniture de gaz et de gestion des réseaux.

Nous considérons l'énergie comme un bien public devant rester protégé des effets pervers de la marchandisation.

La crise autour du pétrole aujourd'hui qui pénalise les usagers et enrichit les grandes sociétés multinationales nous conduit à redoubler de vigilance quant aux velléités de privatisation.

Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Autres votes hostiles ? Abstentions ?

Je vous remercie. C'est une opération importante pour cette société qui est dynamique.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. PALAU. BRON. GAUTE. GAUZERE. MMES SIARRI.
LAURENT. M. MAURIN

DELEGATION DE Mme Alexandra SIARRI

D -20080334

**OPAH Centre Historique. 107 rue Camille Sauvageau.
Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires pour la
création ou l'amélioration d'équipements résidentiels.
Autorisation. Décision**

Madame Alexandra SIARRI, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie, les propriétaires sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB à la création ou à l'amélioration d'équipements résidentiels dans les immeubles (places de parking et locaux communs).

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 107, rue Camille Sauvageau à Bordeaux, pour la réalisation des équipements suivants :

Création d'un local vélos et d'un local poubelles.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$

Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 2 = 2.000 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 107, rue Camille Sauvageau une participation d'un montant de 2.000 € pour la Ville de Bordeaux**
- **Accorder au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 107, rue Camille Sauvageau une participation d'un montant de 2.000 € pour la CUB.**

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Séance du lundi 16 juin 2008

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME TOUTON

D -20080335

OPAH Centre Historique. 9 rue Ravez, 20 rue des Piliers de Tutelle, 71 rue des Faures, 39 rue Leyteire, 54 crs V. Hugo, 27 rue de la Rousselle/2 impasse Faure, 107 rue Camille Sauvageau, 1 rue Tustal. Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs.

Madame Alexandra SIARRI, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **M. DANDREU Marcel, copropriétaire de l'immeuble sis 9, rue Ravez à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 5 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033001733.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 678 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 30 509 €

Aide de la CUB 10% : 4 068 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $40\,678\text{ €} \times 10\% = 4\,068\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. DANDREU Marcel une participation d'un montant de 4 068 € pour la Ville de Bordeaux**

- **M. Mme CREUZE Xavier, copropriétaires de l'immeuble sis 20, rue des Piliers des Tutelles à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Séance du lundi 16 juin 2008

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002297.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 52 756 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 016 €

Aide de la CUB 10% : 5 276 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $52\,756 \text{ €} \times 10\% = 5\,276 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. Mme CREUZE Xavier une participation d'un montant de 5 276 € pour la Ville de Bordeaux**

- **M. Mme GRILLET-PAYSAN Pierre, propriétaires de l'immeuble sis 71, rue des Faures à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un immeuble vacant d'un commerce et de 3 logements dont 1 de type 1 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002299.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 20 903 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 11 497 €

Aide de la CUB 10% : 2 090 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $20\,903 \text{ €} \times 10\% = 2\,090 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. Mme GRILLET-PAYSAN Pierre une participation d'un montant de 2.090 € pour la Ville de Bordeaux**

- **M. CUBILIER Eric, copropriétaire de l'immeuble sis 39, rue Leyteire à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002298.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 53 122 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 217 €

Aide de la CUB 10% : 5 312 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $53\,122 \text{ €} \times 10\% = 5\,312 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. CUBILIER Eric une participation d'un montant de 5 312 € pour la Ville de Bordeaux**

➤ **Immeuble 54, cours Victor Hugo :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 6 logements en 5 logements dont 2 (1 T3 et 1T2) en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

- **M. Mme JURAMY Bernard, copropriétaires de l'immeuble sis 54, crs Victor Hugo à Bordeaux pour un logement conventionné de type 3.**

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002207.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 50 703 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 887 €

Aide de la CUB 10% : 5 070 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $50\,703\text{ €} \times 10\% = 5\,070\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. Mme JURAMY Bernard une participation d'un montant de 5 070 € pour la Ville de Bordeaux**

- **M. AUDEBERT Philippe, copropriétaire de l'immeuble sis 54, crs Victor Hugo à Bordeaux pour un logement en loyer conventionné de type 2.**

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 26 mars 2008 sous le n° 033002206.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 33 713 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 542 €

Aide de la CUB 10% : 3 371€

- Aide de la Ville au propriétaire : $33\,713\text{ €} \times 10\% = 3\,371\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. AUDEBERT Philippe une participation d'un montant de 3 371 € pour la Ville de Bordeaux**

➤ **Immeuble 27, rue de la Rousselle – 2, impasse Faure :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 8 logements en 6 logements dont 1 de type 2 en loyer conventionné et 1 de type 2 en PST.

Séance du lundi 16 juin 2008

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

- **M. COLLET Thierry, copropriétaire de l'immeuble sis 27, rue de la Rousselle – 2, impasse Faure à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001697.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 879 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 233 €

Aide de la CUB 10% : 2 588 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $25\,879\text{ €} \times 10\% = 2\,588\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. COLLET Thierry une participation d'un montant de 2 588 € pour la Ville de Bordeaux**

- **M. HERIPRET Dominique, copropriétaire de l'immeuble sis 27, rue de la Rousselle- 2, impasse Faure à Bordeaux** pour un logement en PST.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001698.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27 221 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 415 €

Aide de la CUB 10% : 2 722 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $27\,221\text{ €} \times 10\% = 2\,722\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. HERIPRET Dominique une participation d'un montant de 2 722 € pour la Ville de Bordeaux**

➤ **Immeuble 107, rue Camille Sauvageau :**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble vacant de 4 logements de type 2 en loyer conventionné et d'un local vélos et poubelles.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

- **M. SEURAT Pierre-Yves, copropriétaire de l'immeuble sis 107, rue Camille Sauvageau à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001731.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 251 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 138 €

Aide de la CUB 10% : 4 025 €

Séance du lundi 16 juin 2008

- Aide de la Ville au propriétaire : $40\,251 \text{ €} \times 15\% = 6\,038 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. SEURAT Pierre-Yves une participation d'un montant de 6 038 € pour la Ville de Bordeaux**

- **M. SEURAT Jean-Hugues, copropriétaire de l'immeuble sis 107, rue Camille Sauvageau à Bordeaux pour 2 logements conventionnés.**

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001730.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27 984 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 15 391 €
Aide de la CUB 10% : 2 798 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $27\,984 \text{ €} \times 15\% = 4\,198 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 251 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 138 €
Aide de la CUB 10% : 4 025 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $22\,138 \text{ €} \times 15\% = 6\,038 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. SEURAT Jean-Hugues une participation d'un montant de 10 236 € pour la Ville de Bordeaux**

- **M. Mme SEURAT Pierre, copropriétaires de l'immeuble sis 107, rue Camille Sauvageau à Bordeaux pour un logement conventionné.**

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033001732.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 251 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 138 €
Aide de la CUB 10% : 4 025 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $40\,251 \text{ €} \times 15\% = 6\,038 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. Mme SEURAT Pierre une participation d'un montant de 6 038 € pour la Ville de Bordeaux**

➤ **Immeuble 1, rue Tustal :**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant de 9 logements en 4 logements dont 2 (1T3 – 1T2) en loyer conventionné.

Séance du lundi 16 juin 2008

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 18 décembre 2007.

- **M. Mme LE FOURNIER Hervé, copropriétaires de l'immeuble sis 1, rue Tustal à Bordeaux** pour un logement conventionné de type 2.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033002205 - 265224.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 50 281 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 655 €

Aide de la CUB 10% : 5 028 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $50\,281\text{ €} \times 10\% = 5\,028\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à M. Mme LE FOURNIER Hervé une participation d'un montant de 5 028 € pour la Ville de Bordeaux**

- **SCI JEAN CALMETTES, copropriétaire de l'immeuble sis 1, rue Tustal à Bordeaux** pour un logement conventionné de type 3.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 19 février 2008 sous le n° 033002205 - 265228.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 31 086 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 097 €

Aide de la CUB 10% : 3 109 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $31\,086\text{ €} \times 10\% = 3\,109\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- **Accorder à la SCI JEAN CALMETTES une participation d'un montant de 3 109 € pour la Ville de Bordeaux**

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MLLE JARTY. -

Mme TOUTON ne participera pas au vote.

MME SIARRI. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de regrouper les deux délibérations.

Séance du lundi 16 juin 2008

Vous le savez, grâce à la convention publique d'aménagement que vous avez autorisé le maire à signer avec In Cité, il existe un dispositif qui permet la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Les propriétaires bénéficient d'aides de la Ville et de la CUB pour leurs actions de création, d'amélioration d'équipements résidentiels dans les immeubles, d'une part, et de réhabilitation de logements vacants d'autre part.

Dans ce cadre il vous est proposé aujourd'hui d'accorder une aide de la ville pour des montants variant de 2000 à 6000 euros selon le montant des travaux, pour la création de locaux résidentiels vélos et poubelles, et pour la réhabilitation de logements vacants, logements PST ou conventionnés.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de problèmes ? Ni questions, ni abstentions, ni oppositions ? (Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME TOUTON

QUESTION ECRITE DE M. Jacques RESPAUD

Cendriers en Ville

Monsieur le Maire,

Il y a un peu plus d'un an, maintenant, que la loi interdisant de fumer dans les restaurants et les bars est applicable. Il ne nous appartient pas ici de débattre du bien-fondé de cette loi, même si je suis sûr que nous l'approuvons à la quasi unanimité des présents.

En revanche, la période écoulée depuis cette application a permis de constater quelques effets induits, comme la prolifération de mégots de cigarettes au droit de ces établissements. Et là, la municipalité peut avoir un rôle à jouer. Vous avez su, au nom de la lutte contre les nuisances visuelles, prendre des arrêtés réglementant l'installation des terrasses des restaurants et des bars jusque dans le choix des couleurs de parasols, la publicité et les enseignes, une charte des chantiers propres, etc... Il serait peut-être temps maintenant de prendre des mesures pour que cessent les nuisances que représentent les tapis de mégots sur les places et les trottoirs qui n'ont pas l'heur de connaître un passage régulier des services municipaux de propreté.

Je vous demande donc à court terme, Monsieur le Maire, de prendre un arrêté imposant les cendriers en terrasse et aux entrées des bars et restaurants de la ville ; à plus long terme, de prévoir dans les marchés de fourniture de corbeilles à papiers, des matériels adaptés à la récupération des mégots de cigarettes sur les places et les trottoirs.

Jacques RESPAUD
Vice-Président du Conseil Général
Président des élus socialistes
de Bordeaux

M. LE MAIRE. -

Nous allons terminer par les trois questions écrites qui ont été adressées dans les temps au Secrétariat Général du Conseil.

D'abord celle de M. RESPAUD qui s'intéresse aux mégots dans la ville, à juste titre. C'est un vrai problème.

M. RESPAUD. -

Il y a un peu plus d'un an maintenant que la loi interdisant de fumer dans les restaurants et les bars est applicable. Il ne nous appartient pas ici de débattre du bien-fondé de cette loi.

En revanche, la période écoulée depuis cette application a permis de constater quelques effets induits comme la prolifération de mégots de cigarettes au droit des ces établissements. Et là, la municipalité peut avoir un rôle à jouer.

Vous avez su, au nom de la lutte contre les nuisances visuelles, prendre des arrêtés réglementant l'installation des terrasses des restaurants – Mais ça laisse beaucoup à désirer ; je crois qu'il va falloir redresser parce qu'il y a beaucoup d'endroits où ce n'est pas totalement respecté, où bientôt il sera impossible de circuler à pied, à bicyclette, ou avec une poussette -

Il serait peut-être temps de prendre des mesures pour que cessent les nuisances que représentent les tapis de mégots sur les places et les trottoirs qui n'ont pas l'heur de connaître un passage régulier des services municipaux de propreté.

Et souvent, d'ailleurs, on dit que la terrasse des bars c'est le « cendrier municipal ». J'ai entendu cette expression la semaine dernière.

Je vous demande donc à court terme, Monsieur le Maire, de prendre un arrêté imposant les cendriers en terrasse et aux entrées des bars et restaurants de la ville ; à plus long terme de prévoir dans les marchés de fourniture de corbeilles à papiers des matériels adaptés à la récupération des mégots de cigarettes sur les places et les trottoirs.

M. LE MAIRE. -

M. Jean-Louis DAVID.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, une réponse facile à M. RESPAUD puisque sur vos instructions on a déjà beaucoup avancé sur ce dossier.

La loi interdisant de fumer dans les lieux publics a eu pour effet de déplacer une grande partie de la clientèle à l'extérieur des établissements, qu'il s'agisse de restaurants et bars, mais également d'entreprises, de commerces et d'administrations.

Ce phénomène génère des nuisances nouvelles auxquelles il faut désormais faire face.

Pour lutter contre la présence massive de mégots sur les trottoirs la ville vient d'adresser une lettre circulaire aux gérants de ces établissements pour leur demander de bien vouloir s'équiper en cendriers et d'assurer le nettoyage de leurs terrasses.

Une rencontre récente avec les syndicats représentants de la profession a permis de constater que le sujet était pris au sérieux et que nombreux étaient les établissements qui s'étaient déjà équipés.

Des démarches de sensibilisation ont également été entreprises en direction des lycées et collèges pour les inciter à s'équiper de cendriers aux abords de leurs établissements et plusieurs équipements (poubelles et cendriers adaptés) ont d'ores et déjà été installés (Camille Jullian, Montaigne...)

Enfin la ville va prochainement lancer une consultation en direction des professionnels du mobilier urbain en matière de cendriers à poser sur la voie publique.

L'objectif est d'équiper en cendriers les endroits de forte consommation tabagique lorsqu'ils se situent sur le domaine public et en dehors de la responsabilité d'un établissement. Il s'agira notamment de places et d'espaces où la fréquentation du public est avérée.

Les services tiendront compte de l'adaptabilité du matériel au mobilier existant pour éviter un phénomène de prolifération et d'encombrement et des conditions de maniabilité et de maintenance.

Parmi les nuisances constatées, celle du bruit des consommateurs à l'extérieur des établissements fait également l'objet d'une démarche de sensibilisation envers les établissements pour inciter la clientèle à la dispersion dès la sortie de leur établissement.

Des efforts ont d'ores et déjà été constatés dans ce domaine (recrutement de portiers, édification de sas, etc...)

M. LE MAIRE. -

J'ai aussi souhaité qu'on puisse s'inspirer peut-être de ce que fait la ville de Paris, il faut voir dans quelles conditions, en distribuant des cendriers individuels. Ce sont des petites choses qu'on peut mettre dans la poche où l'on peut mettre ses mégots de cigarettes.

QUESTIONS ECRITES DE Mme Emmanuelle AJON

Aire des forains - rue des Vivants

Monsieur le maire,

Vous n'êtes pas sans connaître les problèmes que rencontrent les riverains et les forains autour de l'utilisation de l'aire de stationnement réservée à ces derniers, rue des vivants à La Bastide.

En dehors de l'accident corporel survenu à une préposée de La Poste, des difficultés structurelles sont rapidement apparues du fait du manque d'aménagement autour de cet espace : les tracteurs de mobil homes sont contraints de stationner hors de l'aire d'habitat et leur circulation aux heures de pointe perturbe le trafic habituel du quartier, déjà difficile.

Comptez-vous laisser le stationnement sur les trottoirs alentour sans offrir d'autre alternative aux forains, laissant place à des discordes de voisinage ? Pensez-vous réglementer les heures d'arrivées et de départs en fonction des activités du quartier ?

Comptez-vous utiliser les terrains libérés par la SOFERTI et alentour pour améliorer et agrandir l'aire de stationnement des forains et les voies d'accès à cette dernière ?

Par ailleurs, de nombreuses familles de forains ont exprimé le désir de maintenir leur séjour sur ce territoire pendant l'hiver, afin de prolonger la scolarité de leurs enfants dans la même école, quelle réponse comptez-vous leur apporter ?

En résumé, Monsieur le Maire, quelles sont vos réponses aux mauvaises conditions actuelles d'accueil des forains dans ce quartier ?

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

M. LE MAIRE. -

Mme AJON n'est pas là, c'est M. PEREZ qui va poser ses questions.

M. PEREZ : l'aire des forains, rue des Vivants.

M. PEREZ. -

Oui, Monsieur le Maire, la première question d'Emmanuelle AJON porte sur ce sujet.

Vous n'êtes pas sans connaître, Monsieur le Maire, les problèmes que rencontrent les riverains et les forains autour de l'utilisation de l'aire de stationnement réservée à ces derniers, rue des Vivants à la Bastide.

En dehors de l'accident corporel survenu à une préposée de la Poste, des difficultés structurelles sont rapidement apparues du fait du manque d'aménagement autour de cet espace : les tracteurs de mobil-homes sont contraints de stationner hors de l'aire d'habitat et leur circulation aux heures de pointes perturbe le trafic habituel du quartier déjà difficile.

Comptez-vous laisser le stationnement sur les trottoirs alentour sans offrir d'autre alternative aux forains, laissant place à des discordes de voisinage ?

Pensez-vous réglementer les heures d'arrivées et de départs en fonction des activités du quartier ?

Comptez-vous utiliser les terrains libérés par la SOFERTI et alentour pour améliorer et agrandir l'aire de stationnement des forains et les voies d'accès à cette dernière ?

Par ailleurs, de nombreuses familles de forains ont exprimé le désir de maintenir leur séjour sur ce territoire pendant l'hiver afin de prolonger la scolarité de leurs enfants dans la même école. Quelle réponse comptez-vous leur apporter ?

En résumé, Monsieur le Maire, quelles sont vos réponses aux mauvaises conditions d'accueil des forains dans ce quartier ?

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme PARCELIER.

MME PARCELIER. -

Le site d'accueil des Vivants était réservé dès la première heure au stationnement des véhicules d'habitation. Il a été ouvert en mars 2006 suite à la fermeture du terrain Achard.

Il offre 133 emplacements.

La première installation s'est faite dans d'excellentes conditions, mais effectivement, depuis, des difficultés sont apparues pour plusieurs raisons : l'accroissement régulier des installations annexes des petites et moyennes caravanes (appareils ménagers, auvents, par exemple), mais aussi le problème de stationnement des véhicules légers, en moyenne deux par caravanes, qui arrivent à un total de plus de 200 véhicules, ce qui n'était pas prévu au départ.

De plus les forains s'équipent de véhicules d'habitation de plus en plus grands. Ceux-ci nécessitent donc pour être tractés des poids lourds qui, bien entendu, ne trouvent pas forcément de place sur le terrain des Vivants. Ils vont donc se garer sur un terrain contigu à cette aire d'accueil.

De plus, un certain nombre de ces véhicules lourds vont s'installer sur le site des Quinconces où, là aussi, ils génèrent certains problèmes de sécurité. Notamment nous avons eu un incident suite à un incendie et les secours ont été obligés de faire bouger non sans mal les camions stationnés derrière les métiers forains.

Séance du lundi 16 juin 2008

La solution à ces difficultés constatées réside dans la recherche d'une aire de stationnement pour les poids lourds afin de répondre aux problèmes de sécurité tant sur le site des Vivants que sur le site des Quinconces.

Cette aire que nous recherchons devra permettre :

- l'accès de semi-remorques,
- qu'il y ait peu de nuisances sonores,
- et il faudra bien sûr garantir le non envahissement de ce terrain hors des périodes de foire.

Donc nous recherchons actuellement un terrain répondant à ces conditions.

De plus nous allons organiser avant leur venue la fois prochaine une rencontre avec les forains pour convenir d'un fonctionnement plus respectueux du voisinage.

M. LE MAIRE. -

Merci. Tout avait bien commencé, mais ça s'est dégradé du fait de l'accroissement de taille de ces véhicules, comme l'a dit Mme PARCELIER.

Espace Total - avenue Thiers

Monsieur le maire,

Il y a quelques mois, Daniel Jault, Conseiller Général du canton de La Bastide, vous avait soumis le sujet d'intérêt que représente le terrain libéré par la station Total à l'angle de la rue Baudrimont et de l'avenue Thiers. Sa lettre était accompagnée d'une pétition de riverains désirant y voir la réalisation d'un parking de proximité.

Monsieur Jault m'a confié avoir reçu, en pleine période préélectorale, une réponse de votre part affirmant votre claire intention de faire préempter ce terrain par la CUB dans le but d'y réaliser du stationnement. Or, la vérification faite auprès des services de la CUB me confirme que cet espace appartient toujours à la société Total.

Je ne voudrais pas que l'absence d'intervention de votre part auprès de la CUB signifie l'abandon de ce projet. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de réaffirmer ici votre volonté d'y réaliser un parking pour les résidants du quartier et d'engager instamment la procédure promise.

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

M. LE MAIRE. -

Votre deuxième question, M. PEREZ : Espace Total, avenue Thiers.

M. PEREZ. -

Il y a quelques mois Daniel JAULT, Conseiller Général du canton de La Bastide, vous avait soumis le sujet d'intérêt que représente le terrain libéré par la société Total à l'angle de la rue Baudrimont et de l'avenue Thiers. Sa lettre était accompagnée d'une pétition de riverains désirant y voir la réalisation d'un parking de proximité.

M JAULT m'a confié avoir reçu en pleine période préélectorale une réponse de votre part affirmant votre claire intention de faire préempter ce terrain par la CUB dans le but d'y réaliser du stationnement. Or, la vérification faite auprès des services de la CUB me confirme que cet espace appartient toujours à la société Total.

Je ne voudrais pas que l'absence d'intervention de votre part auprès de la CUB signifie l'abandon de ce projet. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de réaffirmer ici votre volonté d'y réaliser un parking pour les résidants du quartier et d'engager instamment la procédure promise.

MME PARCELIER. -

A la suite de la demande de quelques résidants il avait été envisagé de réaliser un parking de proximité sur la parcelle angle avenue Thiers et rue Baudrimont, propriété de la société Total.

Séance du lundi 16 juin 2008

La capacité de ce parking qui serait réservé aux résidants est estimée à 18 places.

Ce terrain a donc été mis sous surveillance par le service foncier de la ville et de la Communauté Urbaine afin qu'il soit fait, le cas échéant, usage du droit de préemption urbain dès la mise en vente de cette emprise.

A ce jour, aucune Déclaration d'Intention d'Aliéner n'a été déposée par le propriétaire.

M. LE MAIRE. -

Voilà. Vous pourrez rassurer, mon cher collègue, M. JAULT. Par définition il ne peut y avoir de préemption que s'il y a une Déclaration d'Intention d'Aliéner, et il n'y en a pas eu.

S'il y en a une nous confirmerons notre intention de demander à la CUB de préempter pour aménager un petit parking de proximité sur ce site.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes convoqués le 27 juin pour une séance exceptionnelle de notre Conseil Municipal à la demande du préfet, afin de désigner les délégués sénatoriaux de la Ville de Bordeaux pour les prochaines élections sénatoriales du mois de septembre.

Donc le 27 juin à 15 heures.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 30)

TABLE DES MATIERES

M. LE MAIRE.....	3
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2008	4
BORDEAUX 2013	5
POLITIQUE D´ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	18
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN.....	37
D -20080281 COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR L´EXERCICE 2007. APPROBATION	38
D -20080282 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DES FINANCES POUR L´EXERCICE 2007. AVIS	59
D -20080283 BUDGET DE L´EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE N° 1.....	62
D -20080284 VILLE DE BORDEAUX. FONDS DEPARTEMENTAL D´AIDE A L´EQUIPEMENT DES COMMUNES 2008. PROPOSITION	69
M. LE MAIRE.....	75
D -20080285 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	76
D -20080286 REPRESENTATION AU SEIN D´ORGANISMES DIVERS. DESIGNATION. DECISION....	79
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN.....	82
D -20080287 CREATIONS, MODIFICATIONS DE POSTES OU REMPLACEMENTS. AUTORISATION. DECISION.....	83
D -20080288 STATUT DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S EMPLOYE(E)S SOUS CONTRAT A LA MAIRIE DE BORDEAUX. AUTORISATION. DECISION.....	90
D -20080289 ORIENTATIONS POUR LA MISE EN PLACE DES RATIOS D´AVANCEMENT DE GRADES POUR 2008. AUTORISATION. DECISION.....	92
D -20080290 ADHESION DE LA VILLE DE BORDEAUX A L´ASSOCIATION DES ACHETEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. ADHESION. AUTORISATION.....	99
D -20080291 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC. CESSION A MADAME ET MONSIEUR DOST-LILLET D´UN TERRAIN SITUÉ RUE ANDRE DARBON. AUTORISATION. DECISION.	100
D -20080292 RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MME GINA DURIEUX NEE BERNADIN. CHIENS DANGEREUX DE 2EME CATEGORIE NON STERILISES ET NON DECLARES EN MAIRIE. AUTORISATION DE DEFENDRE	101
DELEGATION DE MME ANNE BREZILLON	108

Séance du lundi 16 juin 2008

D -20080293	ATTRIBUTION D'AIDES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS. SUBVENTIONS. ADOPTION. AUTORISATION.....	109
D -20080294	OPERATION 'VOISINS SOLIDAIRES'. ADHESION. ADOPTION. AUTORISATION ...	111
D -20080295	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. REGLEMENT INTERIEUR. MODIFICATION. ADOPTION. AUTORISATION	114
DELEGATION DE M. JEAN LOUIS DAVID		124
D -20080296	PREVENTION DE LA DELINQUANCE PAR LA MISE EN PLACE DE VIDEOSURVEILLANCE PLACE DE LA BOURSE ET QUARTIER VICTOIRE. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION.....	125
DELEGATION DE MME BRIGITTE COLLET		139
D -20080297	FONDS D'ACCOMPAGNEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE.....	140
D -20080298	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL. MODULATIONS D'AGREMENT.	144
DELEGATION DE M. STEPHAN DELAUX		146
D -20080299	CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE D'UNE SIGNALISATION D'ANIMATION TOURISTIQUE SUR LES AUTOROUTES AUX ABORDS DE BORDEAUX. AUTORISATION. SIGNATURE.	147
DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU		159
D -20080300	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CONVENTION OPERA NATIONAL DE BORDEAUX ENTRE L'ETAT, LA REGION AQUITAINE, LA VILLE DE BORDEAUX ET LA REGIE PERSONNALISEE DE L'OPERA. 2008/2012	160
D -20080301	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE DES BEAUX-ARTS. EXPOSITION CLAUDE LAGOUTTE. CONVENTION DE MECENAT.	206
D -20080302	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. ECOLE DES BEAUX-ARTS. SUBVENTION DE L'ETAT. DEMANDE. CONVENTION. ENCAISSEMENT. SIGNATURE. AUTORISATION	210
D -20080303	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. ECOLE DES BEAUX-ARTS. REVISION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009. AUTORISATION...	212
D -20080304	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EXPOSITION PANCHOUNETTE. SUBVENTION DE L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES).....	214
D -20080305	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. EDITION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION. FIXATION DU PRIX DE VENTE. AUTORISATION.....	216
D -20080306	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. CAFE DU MUSEE. AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL ZEN. SIGNATURE. AUTORISATION.....	217

Séance du lundi 16 juin 2008

D -20080307 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION ET DESTRUCTION DE DOCUMENTS. AUTORISATION	219
D -20080308 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS. AUTORISATION	220
DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE	230
D -20080309 SOCIETE GESTION ELECTRONIQUE DE REGULATION EN TEMPS REEL POUR L'URBANISME, LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS (GERTRUDE). RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2007. INFORMATION.....	231
D -20080310 SOCIETE DES GRANDS GARAGES PARKINGS DE BORDEAUX (S.G.G.P.B.). RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2007. INFORMATION.....	243
D -20080311 EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT ALLEES DE CHARTRES-ALLEES DE BRISTOL. AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE EN COURS. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. APPEL PUBLIC A CONCURRENCE. DECISION. AUTORISATION.....	253
DELEGATION DE MME VERONIQUE FAYET	258
D -20080312 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE PROGRAMME D' ACTIONS 2007-2012. AUTORISATION. DECISION	259
D -20080313 PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 1ER SEMESTRE 2008. AUTORISATION. SIGNATURE.....	276
D -20080314 CHANTIER D' INSERTION SAINT JEAN. AUTORISATION. SIGNATURE.....	279
DELEGATION DE MME ARIELLE PIAZZA.....	282
D -20080315 OPERATION BUS PLAGE. ETE 2008. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE. ADOPTION.....	283
D -20080316 ASSOCIATION EMULATION NAUTIQUE. SUBVENTION D' EQUIPEMENT 2008. ADOPTION. AUTORISATION	289
D -20080317 AMENAGEMENT DE LA BAINADE DU LAC. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PONTONS FLOTTANTS. AUTORISATION DE SIGNER	298
DELEGATION DE M. JOSY REIFFERS	305
D -20080318 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L' ASSOCIATION MAISON DE L' EMPLOI DE BORDEAUX. SIGNATURE. AUTORISATION.....	306
DELEGATION DE MME ELIZABETH TOUTON	321
D -20080319 PROGRAMME EUROPAN 9. DEMANDE DE COFINANCEMENT A LA VILLE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX. AUTORISATION. DECISION.....	322
DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK.....	324
D -20080320 PROJET DE CONVENTION ' JOURS DE POINTE EN COLLECTIVITE ' ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA LYONNAISE DES EAUX SUEZ. PROPOSITION DE SIGNATURE. AUTORISATION...	325

Séance du lundi 16 juin 2008

D -20080321 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE GROUPEMENT DES APICULTEURS DU LIBOURNAIS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE RUCHES DANS LES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE DE BORDEAUX. AUTORISATION. SIGNATURE	327
D -20080322 REALISATION DU TRAMWAY DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (1ERE PHASE). PLACE STALINGRAD : REMISE EN ETAT DES ARBRES. MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION	328
D -20080323 CREATION DE SQUARES ET ESPACES DE PROXIMITE A BORDEAUX NORD. DEMANDES DE SUBVENTION. AUTORISATION. SIGNATURE	330
D -20080324 ACHAT DE 4 VEHICULES ELECTRIQUES COMPACTS. DECISION. DEMANDE DE SUBVENTION. AUTORISATION. SIGNATURE.....	331
DELEGATION DE M. JEAN CHARLES BRON.....	338
D -20080325 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX. ACTION DE PROMOTION ET DE PROSPECTION D'ENSEIGNES PRESENTEE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX. DEMANDE DE SUBVENTION. DECISION. AUTORISATION.....	339
DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTE	343
D -20080326 CLASSES DE NEIGE, SEJOURS DE SKI. ANNEE 2008/2009. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION	344
D -20080327 ANTENNES SPORTIVES DE BORDEAUX LAC. TRANSFORMATION DU TERRAIN N°24 EN GAZON SYNTHETIQUE ECLAIRE. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION	345
D -20080328 TRAVAUX D'ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION DES ORGUES PROPRIETE DE LA VILLE DE BORDEAUX. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION	346
D -20080329 ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.....	348
D -20080330 T.N.B.A. SALLE A. VITEZ. REMISE EN ETAT DES EQUIPEMENTS SCENIQUES. VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF. AVENANT AU MARCHE N° 070456. AUTORISATION	350
D -20080331 TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS. AVENANTS DE TRANSFERT. AUTORISATION.....	351
DELEGATION DE M. JEAN-CHARLES PALAU	352
D -20080332 PRISE DE PARTICIPATION DE GAZ DE BORDEAUX DANS LA SAEM DE CARMAUX. AUTORISATION D' AUGMENTER SA PART. DECISION.....	353
D -20080333 SEPARATION DES ACTIVITES DE GESTION DES RESEAUX ET DE FOURNITURE DE GAZ DE LA SAEM GAZ DE BORDEAUX. CREATION DE LA FILIALE 'GAZ DE BORDEAUX ENERGIE SERVICES'. AUTORISATION. DECISION.....	355
DELEGATION DE MME ALEXANDRA SIARRI	360

Séance du lundi 16 juin 2008

D -20080334 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 107 RUE CAMILLE SAUVAGEAU. SUBVENTIONS DE LA VILLE ET DE LA CUB AUX PROPRIETAIRES POUR LA CREATION OU L'AMELIORATION D'EQUIPEMENTS RESIDENTIELS. AUTORISATION. DECISION	361
D -20080335 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 9 RUE RAVEZ, 20 RUE DES PILIERS DE TUTELLE, 71 RUE DES FAURES, 39 RUE LEYTEIRE, 54 CRS V. HUGO, 27 RUE DE LA ROUSSELLE/2 IMPASSE FAURE, 107 RUE CAMILLE SAUVAGEAU, 1 RUE TUSTAL. SUBVENTIONS DE LA VILLE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS.	363
QUESTION ECRITE DE M. JACQUES RESPAUD	370
CENDRIERS EN VILLE	371
QUESTIONS ECRITES DE MME EMMANUELLE AJON	374
AIRE DES FORAINS - RUE DES VIVANTS	375
ESPACE TOTAL - AVENUE THIERS	378

Séance du lundi 16 juin 2008